

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE



1 RAPPORT DE PRESENTATION

1-2 Diagnostic et Etat initial de l'environnement

SOMMAIRE

Première partie

Quelques précisions méthodologiques	3
Synthèse du Diagnostic/Etat initial de l'environnement	5
Un mode de développement dual	5
Un territoire inscrit dans « l'économie des flux »	11
Un potentiel d'exception pour le cadre de vie et la santé	14
Une liberté de choix à assumer, condition de l'attractivité	16
Les risques au cœur du fonctionnement du territoire	19
Une gestion de l'espace dont la maîtrise est à poursuivre (dans la lignée des SCOT précédents)	21
Un équilibre territorial à renforcer autour de la place de chaque commune	22
Introduction du Diagnostic/Etat initial de l'environnement	24
Le contenu du diagnostic	24
Les sources et les échelles	24

Quelques précisions méthodologiques

A de très nombreuses reprises, le diagnostic et l'état initial de l'environnement (EIE) abordent l'état de l'occupation du sol du territoire, ainsi que son évolution récente : le SCoT est un document « spatialisé » et ses analyses s'appuient, d'abord, sur le lien entre les activités humaines et les surfaces du territoire.

Ces questions sont au cœur de l'analyse de la consommation d'espaces « naturels, agricoles et forestiers » que le SCoT doit détailler.

Elles ont profondément évolué avec la Loi « Climat et Résilience » (Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets).

Cette Loi pose en effet comme principe l'objectif de supprimer à terme toute artificialisation des sols :

« Afin d'atteindre l'objectif national d'absence de toute artificialisation nette des sols en 2050, le rythme de l'artificialisation des sols dans les dix années suivant la promulgation de la présente loi doit être tel que, sur cette période, la consommation totale d'espace observée à l'échelle nationale soit inférieure à la moitié de celle observée sur les dix années précédant cette date. »

Dans ce cadre, un certain nombre de notions utilisées dans le présent document peuvent être précisées :

- **Urbanisation :**

Dans le SCoT, l'urbanisation s'analyse comme une modification matérielle d'une zone qui, jusque-là naturelle ou agricole, a fait l'objet d'aménagements, d'infrastructures et d'équipements en vue de recevoir des constructions, se traduisant dans les PLU par un classement en Zone U (urbaine).

- **Espace urbanisé :**

Dans la définition d'un SCoT, un espace urbanisé est un espace ayant reçu, depuis plus ou moins longtemps, des équipements destinés à la réalisation de constructions (cf. définition de l'urbanisation ci-dessus) dont un certain nombre ont déjà été édifiés, et de fait n'est ni agricole, ni naturel, ni forestier.

Cette définition n'est pas exactement semblable à celle « d'espace urbain », qui est une catégorie utilisée par l'INSEE.

Jusqu'en 2020, l'INSEE définissait l'urbain comme l'ensemble des communes appartenant à une unité urbaine (regroupement de plus de 2 000 habitants dans un espace présentant une certaine continuité du bâti, censée caractériser les « villes »), le rural étant défini comme « non urbain ».

Depuis 2020, l'urbain est l'ensemble des communes denses d'après la grille communale de densité, le rural étant peu dense ou très peu dense d'après cette même grille.

Au total, les espaces urbanisés de médoc Atlantique sont et constitués :

- des espaces accueillant de l'habitat, de l'activité économique et des équipements ;
- des espaces ouverts urbains, tels que les espaces verts publics, les jardins privés, les jardins familiaux, les friches urbaines.

Ainsi, il en résulte que les nouveaux espaces dédiés à ces types d'occupation du sol constituent des extensions urbaines.

• Consommation d'espace :

La consommation d'espace, dans sa définition légale utilisée dans le SCoT, est constituée de l'évolution (généralement, diminution) des surfaces naturelles, agricoles et forestières (NAF) entre deux périodes (10 ans pour l'analyse effectuée dans le cadre d'un SCoT).

• Artificialisation de l'espace :

La Loi « Climat et résilience » définit la notion d'artificialisation :

« L'artificialisation est définie comme l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage.

« La renaturation d'un sol, ou désartificialisation, consiste en des actions ou des opérations de restauration ou d'amélioration de la fonctionnalité d'un sol, ayant pour effet de transformer un sol artificialisé en un sol non artificialisé.

« L'artificialisation nette des sols est définie comme le solde de l'artificialisation et de la renaturation des sols constatées sur un périmètre et sur une période donnés. »

(...) « Au sein des documents de planification et d'urbanisme, lorsque la loi ou le règlement prévoit des objectifs de réduction de l'artificialisation des sols ou de son rythme, ces objectifs sont fixés et évalués en considérant comme :

« a) Artificialisée une surface dont les sols sont soit imperméabilisés en raison du bâti ou d'un revêtement, soit stabilisés et compactés, soit constitués de matériaux composites ;

« b) Non artificialisée une surface soit naturelle, nue ou couverte d'eau, soit végétalisée, constituant un habitat naturel ou utilisée à usage de cultures.

Synthèse du Diagnostic

Etat initial de l'environnement

(Données actualisées en 2022)

Cette synthèse du diagnostic et de l'état initial de l'environnement a été actualisée en 2022, avant l'arrêt du projet de SCoT. Elle constitue donc, également, un chapitre d'actualisation du document.

Un mode de développement dual

Le mode de développement du territoire est lié aux ressources naturelles, géologiques et climatiques mais il s'organise sur la base d'un développement inachevé.



Médoc Atlantique est en effet un « territoire de flux » qui s'est développé au travers de flux touristiques de grande ampleur, et, également, en fonction d'importants flux de personnes et de marchandises avec la métropole.

Mais, dans le même temps, le territoire, sur le plan routier, ferroviaire et même maritime, reste enclavé, ce qui conduit à un sentiment d'isolement.

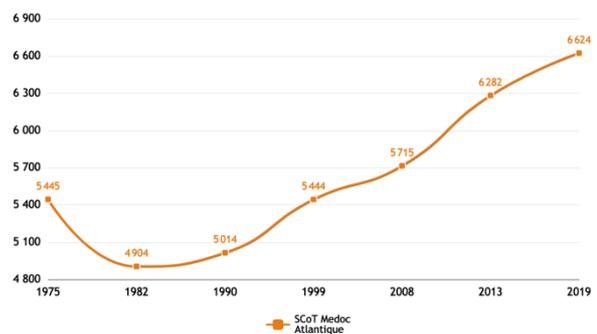
Sur la base d'une stratégie publique forte amenant à la constitution d'un pôle touristique reconnu notamment à l'international, l'emploi continue de progresser pour atteindre aujourd'hui 6 624 emplois.

La crise économique récente n'a fait que limiter cette progression, contrairement aux situations régionale et nationale qui ont stagné ou diminué.

En revanche, celle du COVID, avec ses impacts sur le tourisme, constitue la grande inconnue à long terme avec un risque de détérioration, voire de disparition, de la valeur et des actifs des entrepreneurs, notamment des artisans et commerçants, qui pourrait nuire au développement futur.

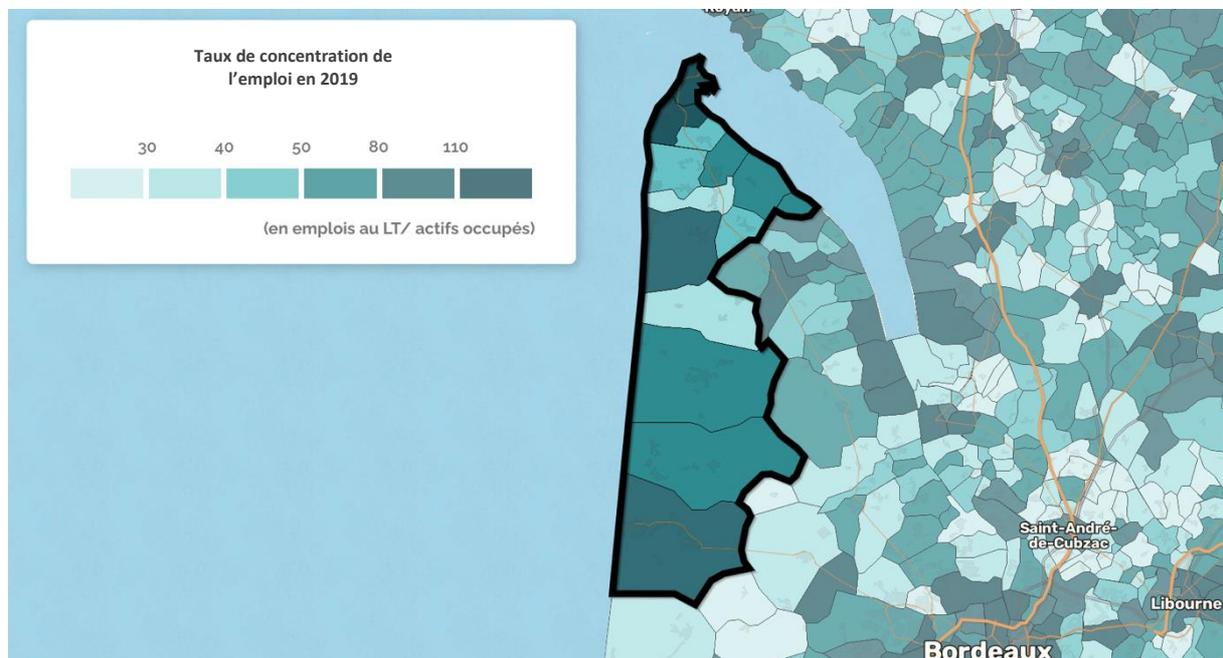
Emplois depuis 1975

Source : INSEE - Sphères présentielle et productive

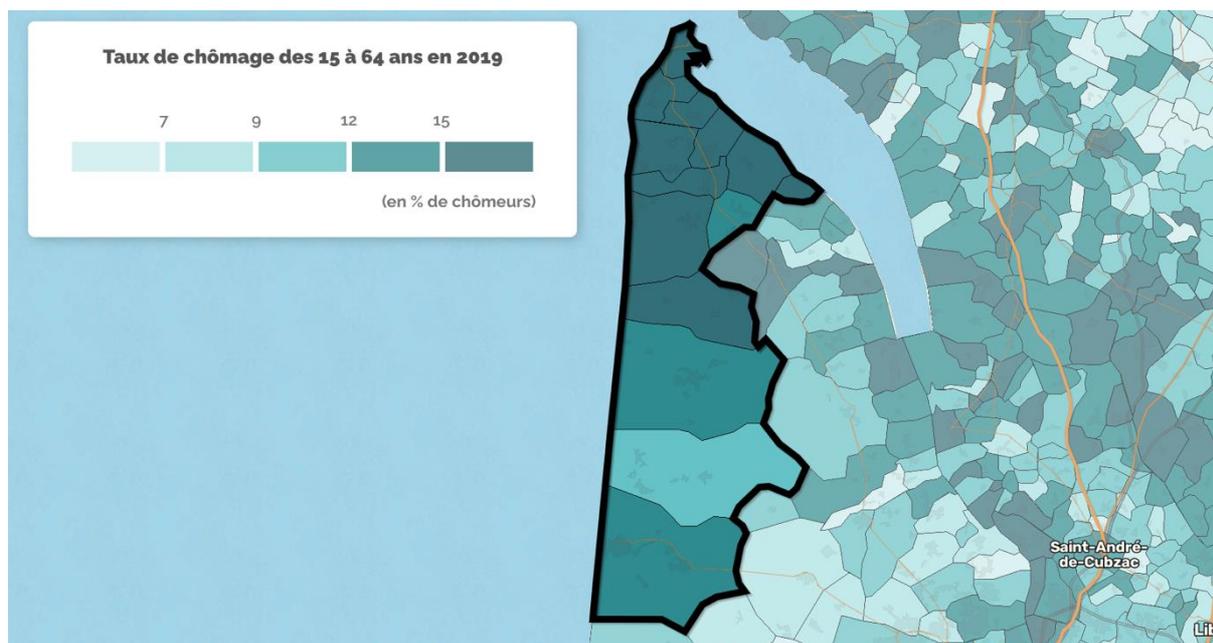


Mais au-delà de cette progression antérieure continue de l'emploi, le caractère inachevé du développement envisagé se traduit par une dépendance marquée vis-à-vis de l'extérieur pour fournir des emplois aux habitants actifs du territoire.

Il y a seulement 76 emplois sur place pour 100 actifs occupés en 2019 (contre 62 en 2011) même si Soulac-sur-Mer, Le-Verdon-sur-Mer et Vendays-Montalivet, sont des pôles d'emploi (plus de 100 emplois pour 100 actifs résidents).



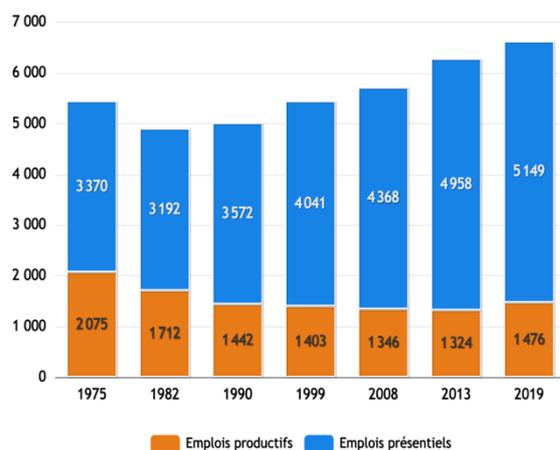
De plus, le taux de chômage se maintient deux points au-dessus de la moyenne nationale car une partie de la population reste en-dehors des **dynamiques économiques** : niveau de formation, difficultés de déplacement ou motifs liés aussi à l'histoire du territoire...



Les conséquences de ce mode de développement aboutissent à une mutation du système économique avec une augmentation continue de la part présentielle, c'est à dire les activités et les emplois qui en découlent liés à la présence de personnes sur le territoire (habitants, touristes, résidents secondaires...)

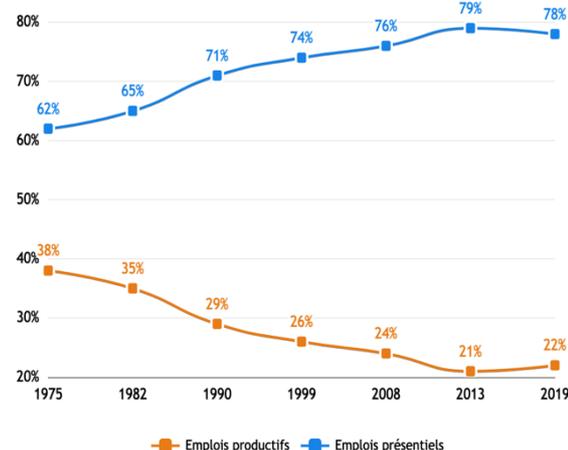
Nombre d'emplois productifs et présentiels depuis 1975

Source : INSEE - Sphères présentielle et productive



Parts d'emplois productifs et présentiels depuis 1975

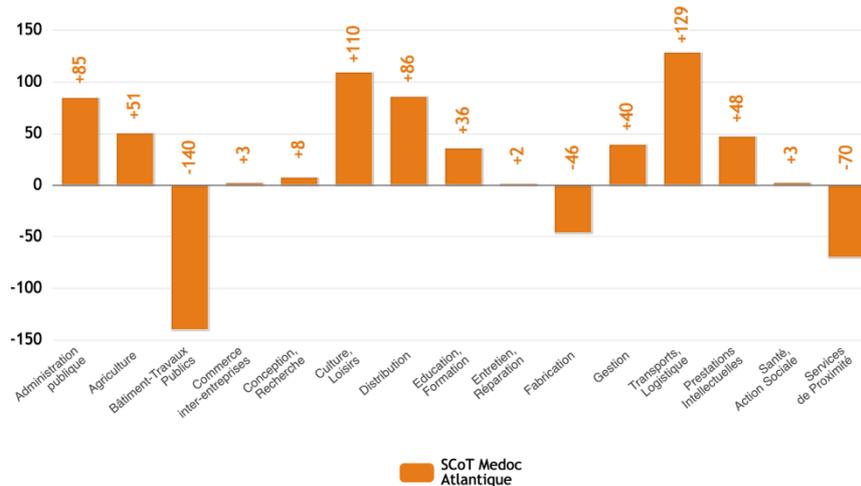
Source : INSEE - Sphères présentielle et productive



De manière plus fine, on observe une répartition des activités qui, outre la prévalence de l'économie présentielle, fait la part belle aux fonctions de base de cette économie (services de proximité, distribution, bâtiment et travaux publics) dont le dynamisme est lié aux résidents secondaires plus aisés qui alimentent les marchés de la construction et de la rénovation, l'administration publique et la santé/action sociale, et le segment entretien réparation.

Evolution absolue des emplois par fonctions économiques (2013-2019)

Source : INSEE - Analyse fonctionnelle des emplois et cadres des fonctions métropolitaines



Qui plus est, au cours de la dernière période (2009/2016) marquée par la crise, on notera logiquement que la moitié des hausses est due à la base publique et parapublique au travers de la santé, l'action sociale, de la culture et des loisirs, et aux transports, mais on observe aussi une progression de la logistique, et de la distribution.

En revanche, la fabrication a baissé mais aussi, et, surtout, le BTP pour lequel la crise économique financière au cours de cette période de référence a un impact d'autant plus important que son dynamisme est lié à des flux financiers fléchés sur l'investissement.

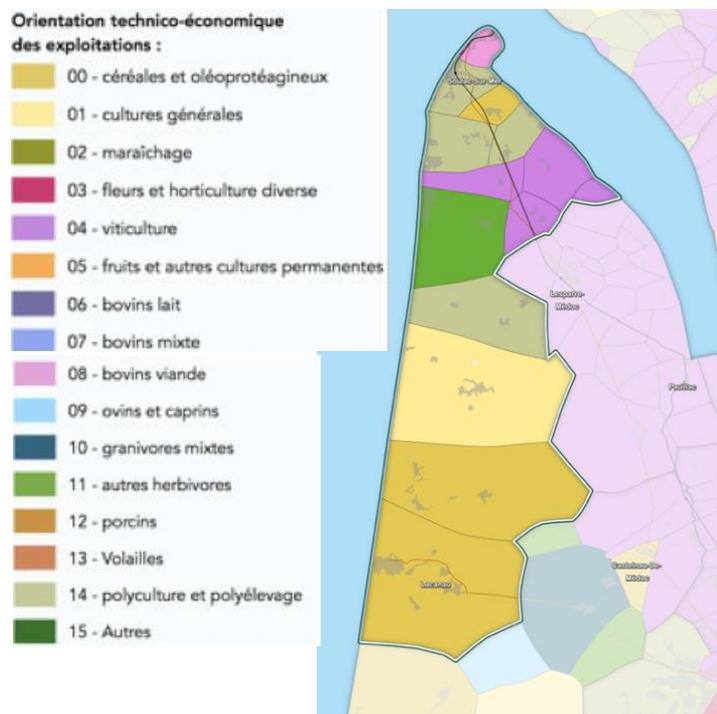
Par ailleurs, et contrairement à beaucoup de territoires, la fonction agricole a maintenu ses emplois... avec :

- 72 000 hectares de forêt ;
- 13 000 hectares d'agriculture (dont 5 450 hectares de prairies et 3 481 hectares de maïs) ;
- Et un vignoble de Médoc présent uniquement dans le Nord-Est avec 2 600 hectares en AOC, plus de 1 300 hectares plantés (soit près de 25 % de la surface en vigne de l'AOP Médoc), 109 exploitations concernées.

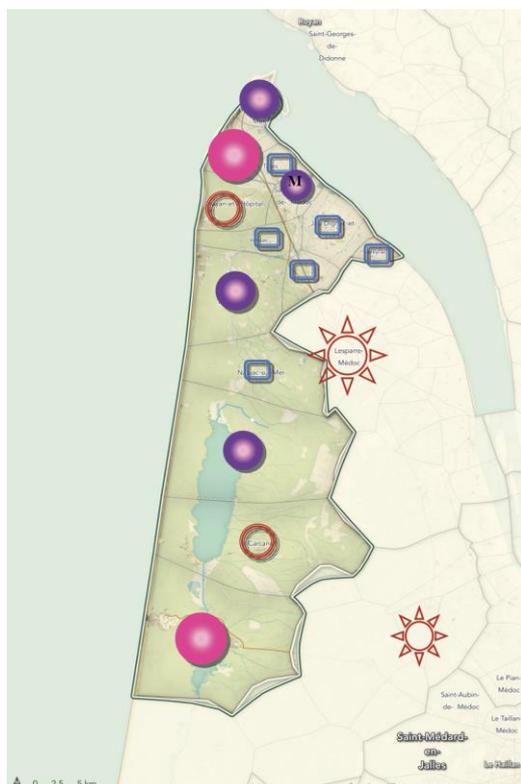
La renaissance des cultures marines constitue un atout indéniable.

Le commerce, premier secteur d'activité du territoire, est concentré sur l'alimentaire.

Pour ce qui est de l'équipement de la personne et de la maison, hors bricolage/jardinierie, l'essentiel de l'offre est situé hors du territoire (à Lesparre-Médoc notamment).



Source : RGA 2020
Traitement E.A.U., 2022



Les pôles commerciaux

- Pôle principal 
- Pôle secondaire 
- Pôle secondaire intégrant un marché 
- Commune avec une densité commerciale moyenne 
- Commune avec une faible densité commerciale 
- Pôle Extérieur 

Source : E.A.U. 2022

Au plan démographique, le territoire reste attractif malgré un fléchissement du taux de croissance depuis 2008.

A cette date, Médoc Atlantique compte environ un peu moins de 27 000 habitants.

Cette croissance est liée à l'arrivée de population combinant l'influence bordelaise (dessalement de l'agglomération) et une attractivité propre, liée au littoral.

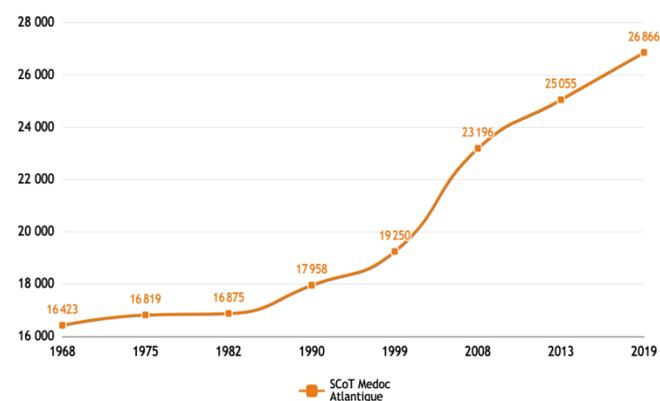
Le vieillissement est très prononcé (41 % de + de 60 ans).

Mais le nombre d'actifs occupés (la population active, selon l'INSEE, se compose des actifs occupés et des chômeurs) est en accroissement :

- 8 381 en 2011 ;
- 8 979 en 2019.

Population depuis 1968

Source : INSEE - Série historique



SYNTHESE :

A une économie de subsistance, liée au terroir et au climat, s'est ajoutée une action publique volontariste de développement forestier au 19^e siècle, puis touristique et industrialo-portuaire inachevée au 20^e siècle.

Cette partie du Médoc reste marquée par cette dualité, malgré une économie et une population en développement.

Si la crise COVID a eu un impact important sur l'économie touristique, avec cependant un fort rebond en 2022, c'est bien la tendance lourde d'une demande d'un tourisme connecté à la nature qui sera durable.

Cette crise COVID aura vraisemblablement un impact sur l'aménagement du territoire en lien avec le développement du télétravail et l'aspiration de certains pour vivre dans des espaces plus proches de la nature, mais néanmoins à proximité relative de la métropole régionale.

Les enjeux :

En s'appuyant sur les atouts hérités du passé et sur l'identité et les ancrages territoriaux forts qui en sont la conséquence, ils sont de deux ordres :

- Surmonter cette dualité ;
- Mettre en place un développement économique équilibré renforçant l'association « économie touristique », et « économie productive locale ».

Un territoire inscrit dans « l'économie des flux »

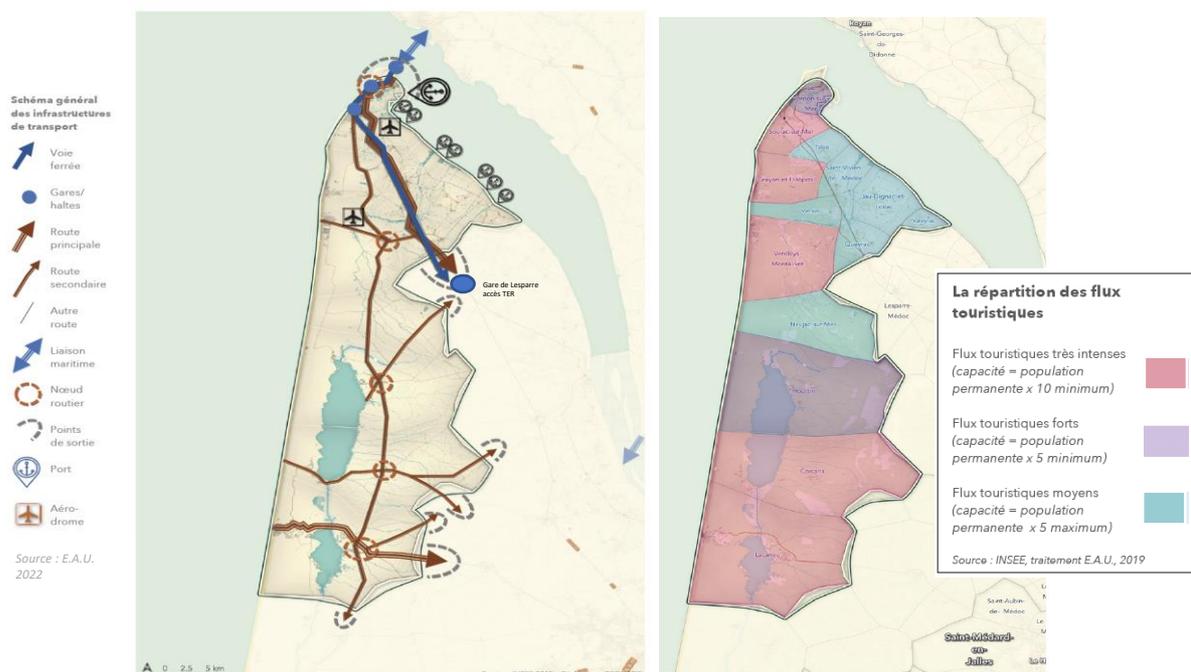
Une situation de forts contrastes, avec :

- Un réseau ferré limité tant en fréquence qu'en capacité du réseau ;
- Des transports maritimes fréquentés (bac) ;
- Des infrastructures portuaires importantes, sous-utilisées ;
- Un réseau routier peu fluide.

Dans un contexte de flux touristiques de très grande ampleur :

- Jusqu'à 7 330 véhicules/jour sur la D1215 au niveau de Vendays-Montalivet (données 2018-Département de la Gironde) ;
- Une capacité d'accueil de plus de 188 000 lits (résidences secondaires, campings, résidences de tourisme, hôtels...) ;
- Dont 63 000 dans l'hôtellerie de plein air et plus de 110 000 en résidences secondaires ;
- Avec une grande faiblesse de l'offre hôtelière (4 % de la capacité totale) ;
- Une population qui peut être multipliée par 8 pendant les pics touristiques pour atteindre plus de **215 000 résidents**.

Et dans un contexte de flux quotidiens internes, avec Lesparre-Médoc, la Métropole bordelaise et Royan.



De ce point de vue et au-delà d'un relatif enclavement, l'inscription dans l'économie de flux est essentielle tant du point de vue des équipements marchands que sont les villages de vacances attractifs à l'international, que de la fonction résidentielle secondaire.

Source : INSEE
2011/2019,
traitement E.A.U.,
2022

Emplois (CDI+CDD) - unité : nombre d'emplois 2011

2011	TOURISME	%	FONCTION RESIDENTIELLE SECONDAIRE	%	TOTAL	%
Salariés	733	57,88%	1 227	63,11%	4 242	69,37%
Non salariés	533	42,12%	717	36,89%	1 873	30,63%
Total général	1 266	20,71%	1 944	31,79%	6 115	100,00%

Emplois (CDI+CDD) - unité : nombre d'emplois 2019

2019	TOURISME	%	FONCTION RESIDENTIELLE SECONDAIRE	%	TOTAL	%
Salariés	914	59,97%	1 042	52,37%	4 401	67,10%
Non salariés	610	40,03%	883	44,36%	2 158	32,90%
Total général	1 524	23,23%	1 990	30,34%	6 559	100,00%

Cette économie représente plus de 50 % de l'emploi et de la valeur ajoutée et détient un potentiel de développement notamment au travers d'une diversification en gamme des services.

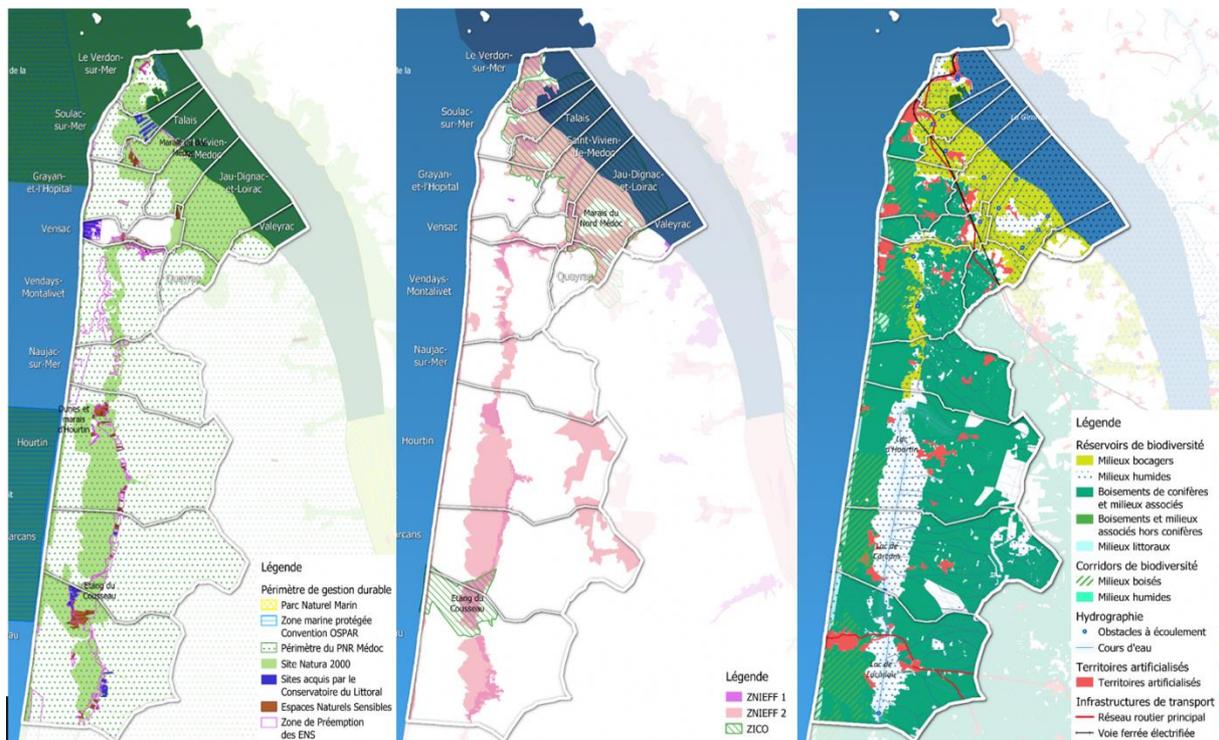
Par ailleurs, sur le plan environnemental aussi, Médoc Atlantique s'insère dans des échanges et des flux favorisés par des milieux dont le fonctionnement s'organise à plus grande échelle comme en témoignent notamment les travaux du PNR et du SRADDET.

La forêt et le réseau de milieux humides favorisent une biodiversité dynamique.

Périmètres de gestion durable de la biodiversité

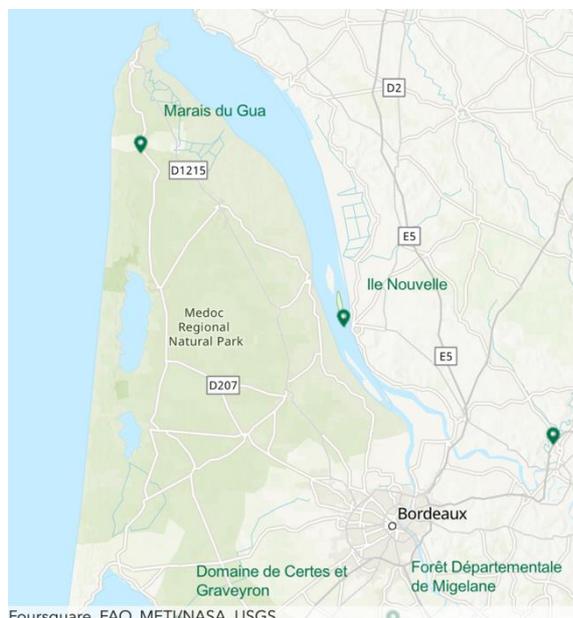
Périmètres d'inventaire de la biodiversité

La trame verte et bleue du SRADDET



**Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)
du Département**

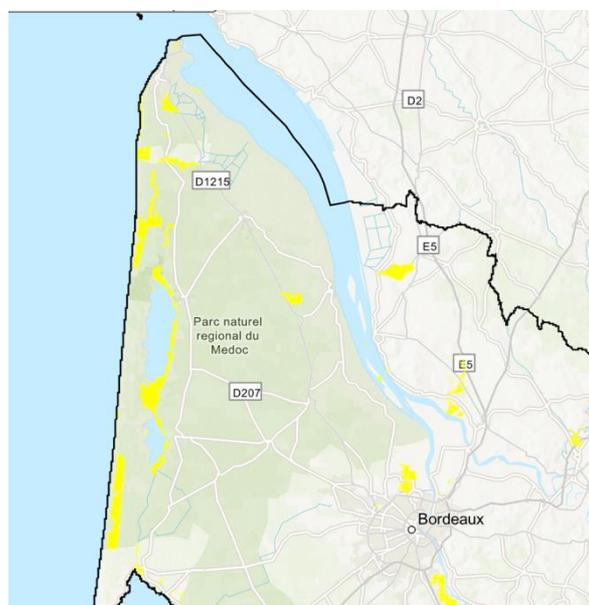
Source : SIG Département de la Gironde



Foursquare, FAO, METI/NASA, USGS

**Les Zones de Préhension au titre des Espaces
Naturels Sensibles (ZENS) du Département**

Source : SIG Département de la Gironde



SYNTHESE :

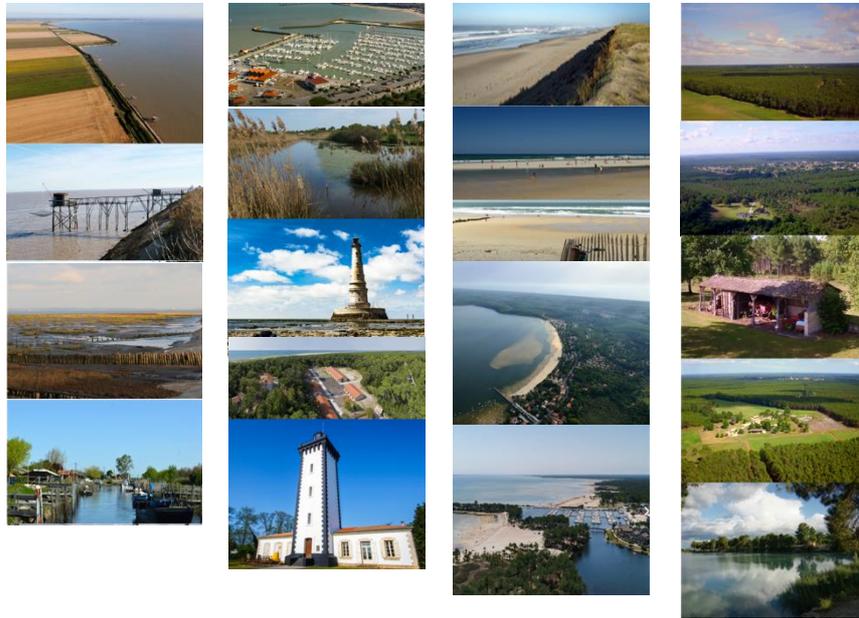
Médoc-Atlantique est un « territoire de flux » surtout touristiques, mais les infrastructures, les services de transport et le développement portuaire au Verdon ne sont pas d'un niveau suffisant. Médoc-Atlantique est à la fois un territoire de flux et un territoire enclavé.

Dans une période d'arbitrages délicats, l'enjeu sera de faire prendre conscience aux acteurs majeurs des mobilités (Etat, Région, Département) de la situation pénalisante de l'enclavement du territoire et, parallèlement, d'organiser au mieux les différents flux pour améliorer l'accessibilité interne et externe.

La poursuite du bon fonctionnement de ces flux et la qualité des milieux qui la favorise, constitue une condition de l'attractivité touristique et résidentielle.

Le changement climatique et la crise sanitaire donnent une dimension toute particulière à cette réflexion. Elle doit aider à imaginer le mode de développement de demain dans un cadre innovant et durable n'opposant pas les flux à la qualité de vie à l'image du fonctionnement de la biodiversité. En effet, la préservation voire le développement d'une biodiversité de qualité est lié aux échanges et aux flux impliquant la préservation de corridors ou connexions au travers d'écosystèmes fonctionnels.

Un potentiel d'exception pour le cadre de vie et la santé



Médoc-Atlantique bénéficie d'une large palette de paysages :

- L'estuaire et ses rivages, intégrant marais, terrasses viticoles, les petits ports ;
- La Pointe de Grave et le phare de Cordouan ;
- Le littoral atlantique et les lacs ;
- Les landes médocaines et la forêt.

La transition énergétique progresse avec un potentiel de croissance à concrétiser au travers du solaire et de la biomasse. D'ores et déjà, on constate que cette dynamique est engagée sur l'ensemble du territoire.

Aujourd'hui, la consommation énergétique est liée pour moitié au secteur résidentiel mettant ainsi en avant l'enjeu de production individuelle associée à la construction ou à la rénovation résidentielle.

Les sources d'énergies liées à la mer constituent également un gisement avec des enjeux d'innovation et de maturité des techniques (énergie houlomotrice, hydrolien) ou d'acceptabilité et d'infrastructures portuaires adaptées.

Ce potentiel peut permettre de limiter les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le futur tout en répondant aux besoins liés à l'activité économique.

La qualité des eaux est un indicateur essentiel pour la biodiversité et la santé. Si les eaux de baignade sont bonnes, il convient d'améliorer globalement la qualité des eaux superficielles sur le territoire, au-delà du bon état chimique qui n'est pas en cause, mais du bon état écologique à même d'en assurer la durabilité.

Les sports nautiques et notamment la filière glisse, sont un élément essentiel de l'attractivité territoriale tant pour les touristes que pour les habitants car ils constituent un vecteur de santé.

Enfin, les morphologies urbaines doivent être organisées dans le cadre d'une densité permettant un rapport facile à la nature au sein de l'enveloppe urbaine comme du point de vue de sa proximité.

Elles répondent aux attentes des habitants. Une densification maîtrisée par une organisation optimisée permettra de mieux gérer la préservation du foncier sans en dénaturer l'intérêt.

SYNTHESE

Le territoire présente des qualités paysagères et environnementales exceptionnelles, tout en étant encore peu exposé aux pollutions et aux nuisances.

Ces qualités sont à la base des développements que le territoire a connus dans la dernière période.

Les potentialités restent très fortes et Médoc Atlantique peut confirmer son positionnement en termes de sport et de santé : les politiques d'urbanisme et d'aménagement peuvent utilement contribuer au développement des mobilités actives propices à une bonne hygiène de vie et répondant à une attente de plus en plus forte.

En revanche, en dehors des loisirs et du tourisme, la bonne échelle doit être trouvée pour les mobilités du quotidien compte tenu des grandes distances entre les communes.

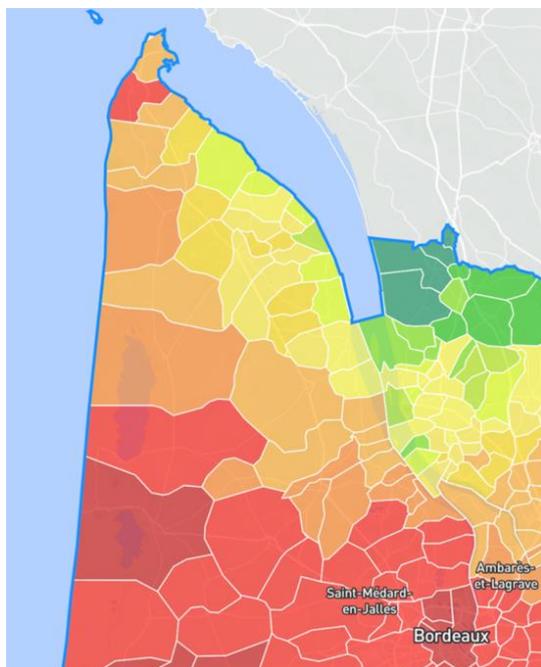
Une liberté de choix à assumer, condition de l'attractivité

On peut mesurer la liberté de choix des habitants du territoire au travers de l'accessibilité à l'emploi, à un logement de qualité, à des services et équipements diversifiés et bien répartis.

L'accès au logement est limité par une faible diversité et un marché immobilier tendu dans certains secteurs en lien avec le poids des résidences secondaires qui représente 61 % des logements à l'échelle du territoire.

Le niveau de vacance, très faible témoigne de cette tension immobilière.

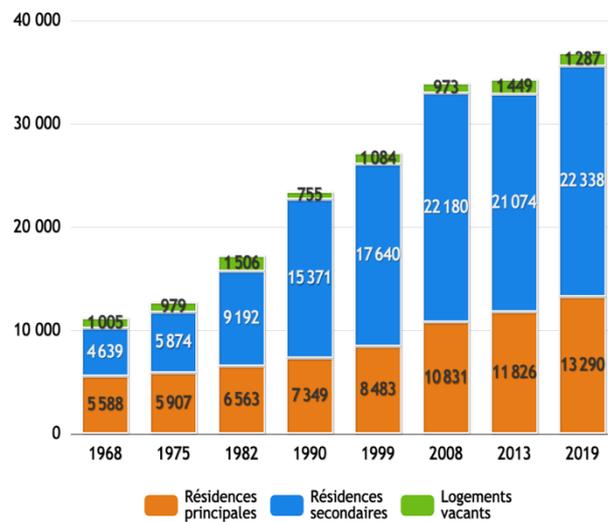
Le parc social est également limité.



Prix au m2 < 1127 € > 3490 €

Nombre de résidences principales, secondaires et logements vacants

Source : INSEE - Série historique



Si le marché immobilier est actif (11 % des maisons et appartements du territoire ont fait l'objet de transactions immobilières entre 2014 et 2019), les prix sont très différents en fonction des secteurs, Lacanau, Soulac-sur-Mer et Carcans étant les communes où les prix sont les plus élevés.

Le dynamisme de la construction et de la rénovation doit rester notable : en prenant en compte le besoin lié au desserrement des ménages (décohabitation des jeunes, vieillissement, divorces...) et le poids des résidences secondaires, même s'il stagne ou baisse ponctuellement, il faut au minimum 130 logements nouveaux par an pour maintenir le niveau de population.

L'accessibilité au logement est donc ambivalente en fonction des secteurs, des revenus, avec une prévalence très forte (85 %) de la maison individuelle (les appartements correspondent à des résidences secondaires en immeuble construits dans les années 70/90, plus rares aujourd'hui) et une faible part de petits logements.

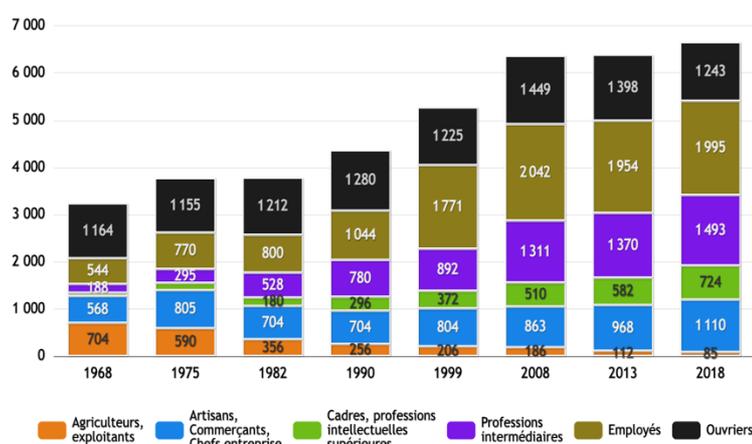
L'accessibilité à l'emploi dépend partiellement de l'offre située hors de Médoc Atlantique (76 emplois sur le territoire pour 100 actifs).

De plus, l'emploi présent sur le territoire est moyennement qualifié avec, cependant, une résistance forte au choc de la crise.

Sur le long terme, l'emploi ouvrier a progressé en nombre, le nombre des cadres progressant également légèrement, le nombre des employés ayant connu une progression nettement plus sensible.

Nombre d'actifs occupés de 25 à 54 ans par CSP depuis 1968

Source : INSEE - Population active de 25 à 54 ans selon la CSP et la position vis à vis de l'emploi



Pour les équipements et services, l'accès est aisé aux seuls services de proximité. Pour les autres services de gamme supérieure, le territoire a néanmoins accès à ceux de la Métropole, de Lesparre-Médoc voire de Royan.

Globalement, les services de santé, notamment les professions médicales et paramédicales, sont plutôt bien représentés dans Médoc Atlantique, en lien avec les flux touristiques qui rehaussent le volume général d'activité. Le territoire ne dispose d'aucun établissement de soins.

En revanche, 5 EPHAD y sont implantés : 2 à Soulac-sur-Mer et 1 à Lacanau, Saint-Vivien-de-Médoc et Vendays-Montalivet.

Les équipements et les services d'enseignement sont très limités avec une présence classique de l'enseignement primaire (compte-tenu du nombre d'enfants), une présence faible des collèges (à Hourtin, Lacanau et Soulac-sur-Mer) mais il n'y a ni lycées ni d'établissements supérieurs.

Les équipements sportifs et de loisirs sont fortement représentés en lien avec le tourisme mais les équipements culturels ne sont pas très développés.

Si les commerces constituent un point fort de l'économie locale, c'est surtout pour l'alimentaire et le tourisme. L'équipement de la personne et de la maison (hors bricolage/jardinerie), nécessite souvent de se rendre en dehors du territoire (à Lesparre notamment).

Enfin, on observe une baisse de la présence des services publics alors que les services marchands à la population augmentent (banque, assurance, coiffure, beauté...).

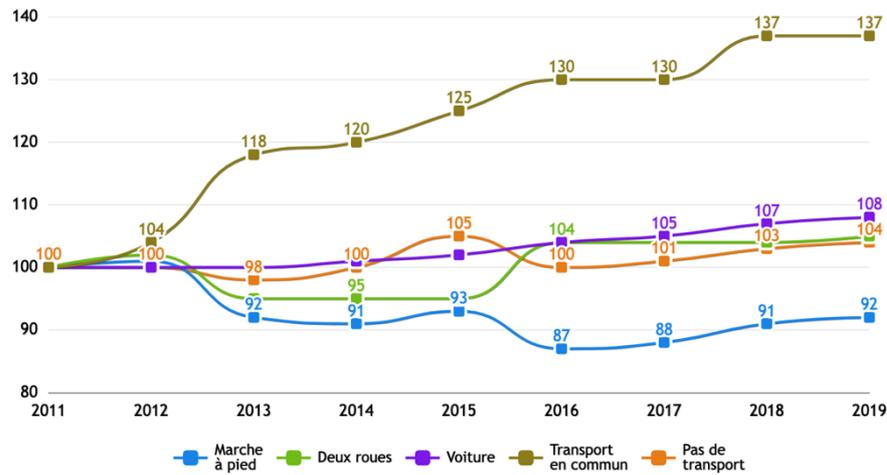
Les distances et les temps de trajet importants, à l'intérieur comme à l'extérieur du territoire, génèrent une dépendance très forte à la voiture individuelle et créent, pour certaines populations, des limitations d'accès à l'emploi et aux équipements de la gamme supérieure malgré la relative proximité de la Métropole bordelaise.

En effet, 49 % des ménages possèdent une voiture, 43 % deux voitures ou plus, ce qui constitue un taux de motorisation relativement bas, tandis que 43 % des actifs résidant sur le territoire travaillent à l'extérieur.

Dans ce contexte, l'accès au TER et la qualité et fréquence des liaisons sont essentielles comme en témoigne le graphique ci-contre en base 100 montrant l'évolution des modes de transport.

Evolution des modes de transport depuis 2011 (base 100)

Source : INSEE - Caractéristiques de l'emploi



Il traduit l'accroissement de la fréquentation du TER, une diminution de la marche à pied et une légère remontée de l'utilisation des deux roues après une régression notable.

SYNTHESE

Le territoire subit les limitations qui sont souvent celles des territoires ne comprenant pas une ville importante : dépendance à l'égard des grands pôles de service et d'emploi, faible diversité du parc résidentiel, absence de base industrielle forte, faiblesse des emplois très qualifiés, etc.

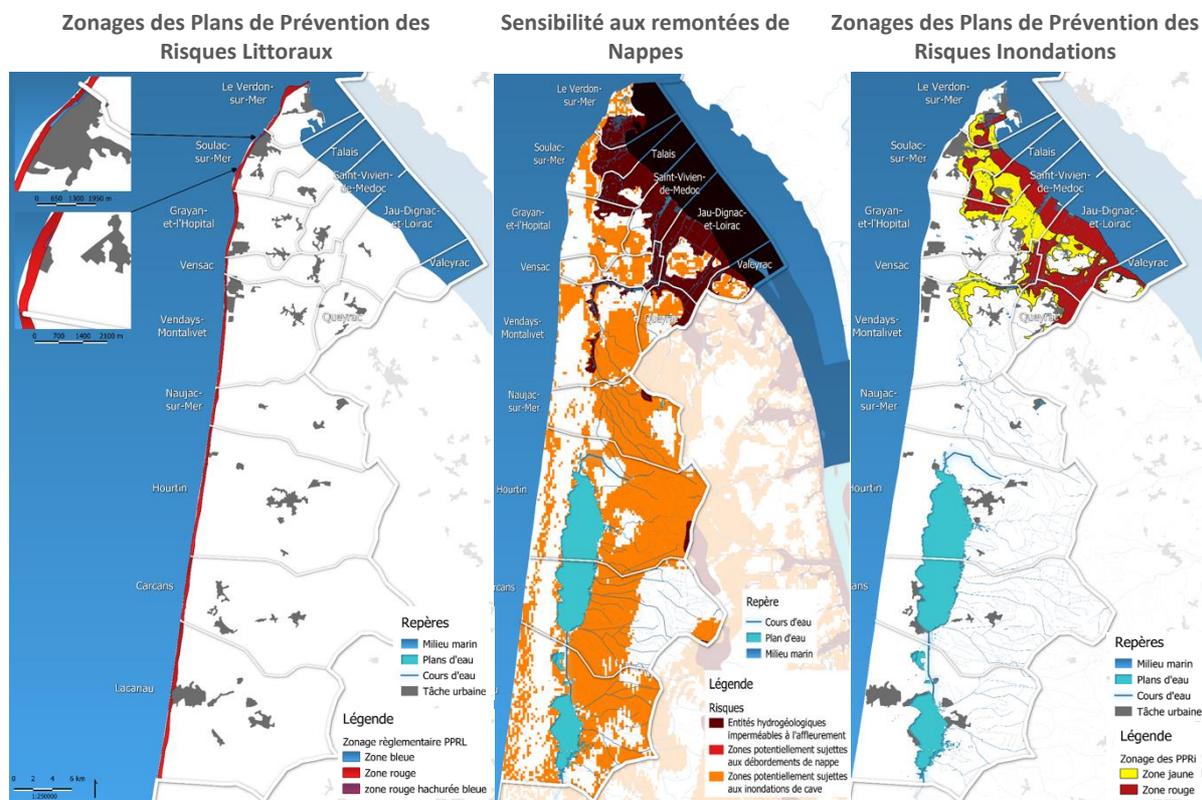
Toutefois, la vocation touristique a permis de renforcer les capacités de services et commerces pour tous les usagers.

L'enjeu sera de faciliter une diversification et une « montée en gamme » des activités, des emplois et des qualifications, en s'appuyant sur l'image forte du territoire.

L'attractivité doit être aussi orientée vers des actifs qualifiés dans un contexte de modification des modes de vie et de travail et d'une stratégie économique permettant de renforcer un système économique local intégrant une base productive plus forte.

Si cette diversification peut s'appuyer sur le cadre de vie et l'accès à une nature diversifiée, elle dépend aussi fortement de l'amélioration de l'offre de très haut débit sur l'ensemble du territoire.

Les risques au cœur du fonctionnement du territoire



Le territoire est soumis à d'importants risques naturels intégrant particulièrement :

- Érosion et submersion marine, inondations fluvio-maritimes ou par remontées de nappes ;
- Pollution marine pour laquelle un dispositif POLMAR/Terre qui prévoit des mesures de lutte contre les pollutions marines par hydrocarbures (dont les lieux de stockage de matériel) ;
- Incendie liée aux feux de forêts avec des zones rouges qui concernent la majeure partie du territoire des 6 communes couvertes par un PPRI (Lacanau, Carcans, Hourtin, Naujac-sur-Mer, Vensac, Grayan-et-L'Hôpital). Un PPRIF est également prescrit sur Vendays-Montalivet.

Ces risques doivent être appréhendés dans un contexte de changement climatique impliquant un mode d'aménagement adapté tant à la limitation des impacts qu'à l'anticipation des besoins nouveaux (isolation et protection contre la chaleur, besoins en eau, protection contre les inondations, etc.).

Il s'agit également d'adapter le mode de développement touristique et économique en tenant compte à la fois des risques sociaux que l'absence de stratégie économique locale renforcerait et des risques naturels.

SYNTHESE

Les risques naturels, accentués par le changement climatique, sont de très grande ampleur et rappellent la formation géologique spécifique de ce territoire, notamment ceux liés à l'avancée dunaire et au recul du trait de côte, aux inondations, et le risque incendie.

La gestion de ces risques, la politique de prévention, une politique d'aménagement innovante, seront déterminantes pour l'avenir et leur gestion constitue l'élément clé de la capacité d'accueil du territoire.

Au-delà de la nécessaire sécurité des biens et des personnes, le développement de la culture du risque est à conforter par des actions d'information et de sensibilisation des populations.

Une gestion de l'espace dont la maîtrise est à poursuivre (dans la lignée des SCOT précédents)

Le territoire comprend une faible part d'espaces artificialisés, deux tiers de forêts ainsi que 19 % de terres agricoles.

Six typologies urbaines spécifiques peuvent être distinguées (village disposant d'une station balnéaire avec front de mer océanique, village ancien disposant d'un village lacustre et d'une station balnéaire océanique, village ancien disposant de villages lacustres et d'une station balnéaire avec front de mer océanique, villages anciens ne disposant pas de village lacustre, ville de la Pointe de Grave, village estuarien), ce qui, pour une communauté de communes de cette taille, constitue une diversité rare avec des villages « anciens », « lacustres », des stations touristiques, des villages estuariens.

A partir de ces formes urbaines diverses, associant à la fois des villages anciens et des urbanisations balnéaires, se sont développés des petits noyaux résidentiels, organisés en lien avec le réseau hydrographique, et la forêt, créés par la main de l'homme.

Dans ce contexte, notamment du point de vue de l'application de la loi littoral, la différenciation entre habitat diffus et non diffus tient particulièrement au caractère continu, rythmé, à la taille et au nombre de constructions.

Le développement et le renouvellement urbains, dans tous les cas très encadrés, devront prendre en compte ces morphologies spécifiques, ce qui imposera des actions différenciées : les solutions à apporter ne seront en aucun cas « du prêt à porter » mais relèveront plutôt de la « fine couture ».

De 2011 à 2021, 455 hectares ont été consommés soit 45,5 ha/an.

L'activité représente 37 %, l'habitat 60 %, avec des différences importantes entre communes. Celles du littoral océanique présentent le niveau de consommation le plus élevé, aussi bien pour l'activité que pour l'habitat.

Dans les autres communes, cette consommation doit être nuancée en raison de l'utilisation de terrains en friches qui n'étaient plus le siège d'activités agricoles et dont l'entretien était souvent problématique.

SYNTHESE

Au cours des dernières années, la consommation d'espace illustre un mode d'aménagement peu dense ou relativement « lâche », lié aux spécificités du territoire et de sa construction (noyaux urbains peu denses, implantations le long des routes et dispersées dans la forêt).

La qualité des extensions urbaines à réorganiser et le potentiel de renouvellement urbain seront déterminants pour l'avenir...

Il s'agira de tenir compte des enjeux liés aux risques qui appellent une stratégie de recomposition spatiale sur le long terme impliquant de prendre en compte le potentiel urbain rétro-littoral en privilégiant le renforcement, dans leurs enveloppes, des urbanisations de taille significative au sens de la loi littoral.

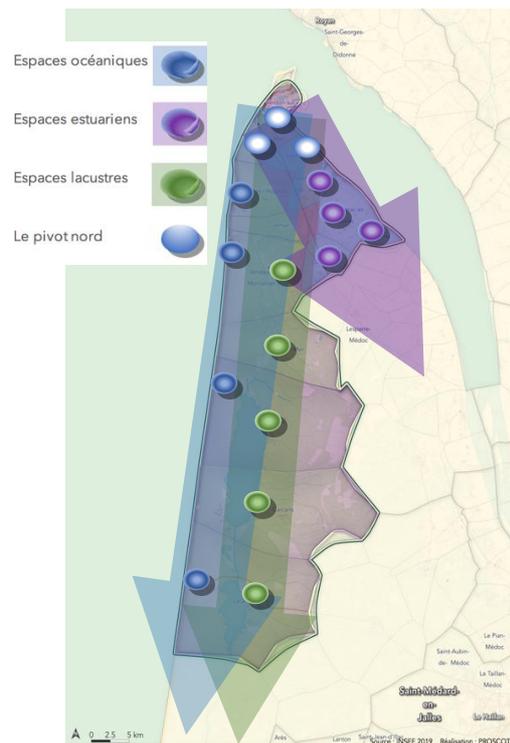
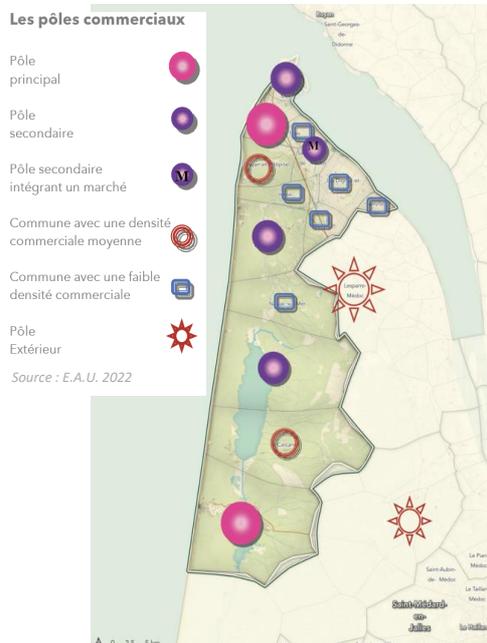
Un équilibre territorial à renforcer autour de la place de chaque commune



Le territoire de Médoc Atlantique est composé de trois espaces en réseau : le littoral océanique, les lacs, l'estuaire, structurés par la géographie et les nœuds routiers associés aux accès d'entrée et de sortie du territoire.

Les communes de Soulac-sur-Mer et de Lacanau présentent un niveau d'équipement nettement supérieur en lien avec leurs fonctions touristiques. Mais les grandes distances ont généré un développement du commerce et des services en réseau en appui aux pôles historiques du territoire, parmi lesquels Saint-Vivien-de-Médoc a joué un rôle clé.

Les trois cartes ci-contre et ci-dessous montrent la diversité des fonctions et des identités, de même que les besoins en irrigation des services de proximité et intermédiaires.



SYNHESE

L'équilibre du territoire (entre l'océan, les lacs et l'estuaire, entre le nord et le sud), reste un enjeu fort.

Le défi pour Médoc-Atlantique, est de créer les conditions d'un développement équilibré :

- Qui facilite les mobilités du quotidien par une organisation multipolaire rendue nécessaire par les distances, associée à des solutions de mobilité nouvelles.
- Qui ne « gomme pas les différences » et permette à chaque commune de jouer, en fonction de ses caractéristiques propres, sa propre partition pour affirmer la place et le rôle d'une presqu'île d'exception.

Introduction du Diagnostic et de l'Etat Initial de l'Environnement

Le contenu du diagnostic

Le diagnostic du SCoT Médoc Atlantique, qui répond aux obligations héritées de l'article L. 141-3 du Code de l'urbanisme, est composé de deux parties :

- **Un diagnostic**, composé de sept chapitres organisés autour de thèmes transversaux et visant à décrire la trajectoire du territoire et les interdépendances, c'est-à-dire des interrelations entre problématiques différentes (par exemple entre l'économie et la démographie au niveau de la main d'œuvre...).

Ces chapitres transversaux intègrent, en fonction de chaque thématique, ce qu'il est convenu d'appeler l'état initial de l'environnement (EIE).

Cette présentation transversale a été choisie pour répondre aux enjeux entremêlés d'un SCoT, et ne pas se limiter à une analyse factuelle des évolutions.

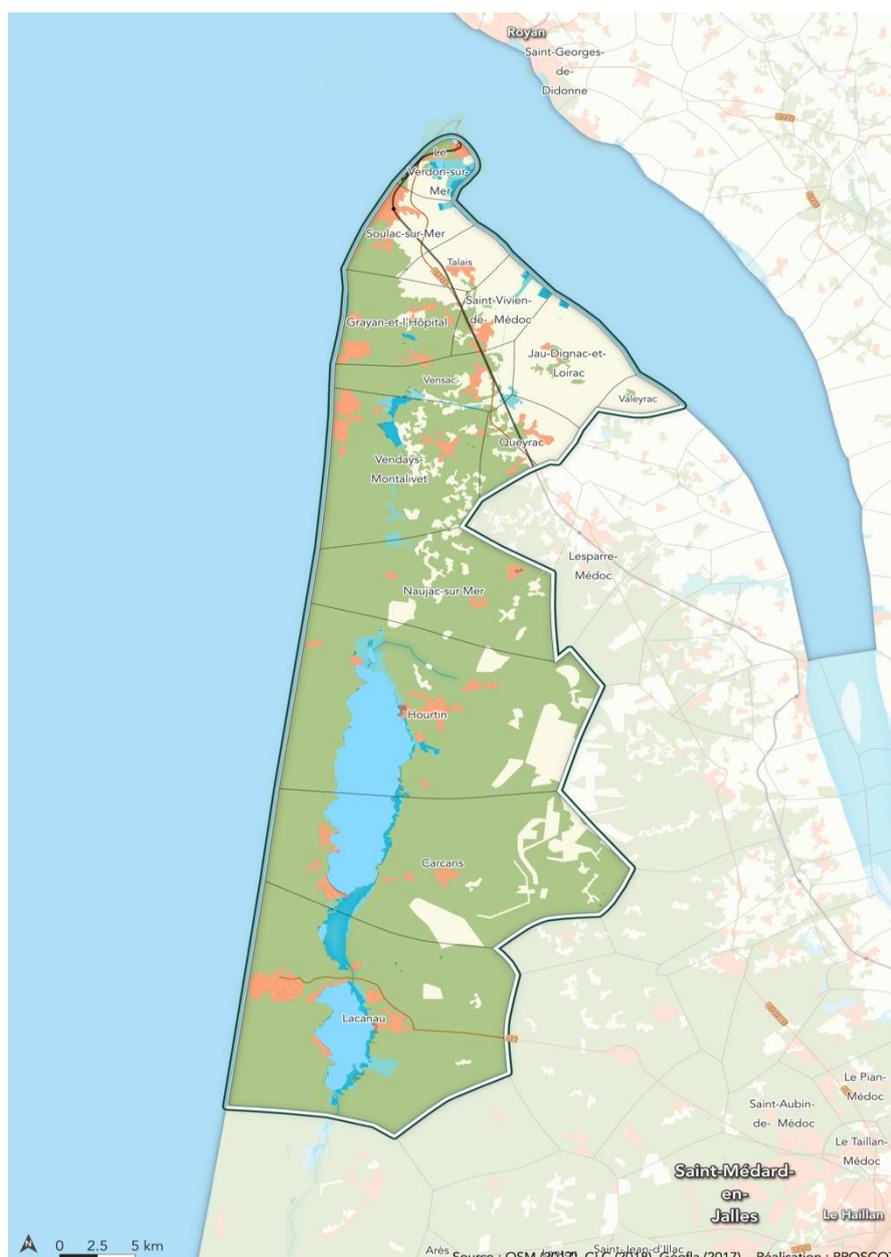
- **Une conclusion transversale**, visant à mettre en avant les questions que l'analyse de la trajectoire du territoire pose au SCoT et qui peuvent constituer la base de la réflexion sur laquelle le SCoT peut être construit. Par ailleurs, le diagnostic du SCoT est accompagné de documents plus synthétiques, exposant les conclusions auxquelles parvient le diagnostic.

Les sources et les échelles

L'essentiel du document, pour sa partie socio-économique notamment, est fondé sur les données du recensement général de l'INSEE pour 2016, dernière année connue pour toutes les thématiques, permettant des approches et comparaisons homogènes. Mais qui traduit inévitablement un décalage très sensible de l'ordre de 4 ans avec les réalités.

Il comporte également, des données (de 2015 à 2019) provenant de sources variées mises à l'échelle du périmètre du SCoT ou des communes, et exploitées en fonction des thématiques traitées, pour essayer d'en réduire la portée.

Le territoire observé dans le diagnostic est le territoire de la Communauté de communes Médoc Atlantique, établissement porteur du SCOT résultant de la fusion des Communautés de communes Pointe du Médoc et Lacs Médocains issue de la loi NOTRe qui a tendu à dessiner un vaste territoire de projet au Nord du département de la Gironde. Dans sa configuration actuelle, ce périmètre comprend 14 communes.



SOMMAIRE

Deuxième partie

Diagnostic/Etat initial de l'environnement intégral

1. Un mode de développement dual	28
1.1. Un fonctionnement d'origine lié aux ressources naturelles	29
1.2. Des actions publiques qui ont modifié le territoire	34
1.3. Une économie dynamique, avant tout touristique et résidentielle	39
1.4. Des ressources humaines en croissance	74
1.5. Conclusions et enjeux	85
2. Un territoire inscrit dans « l'économie des flux »	86
2.1. Des transports qui ne surmontent pas l'enclavement	87
2.2. Une économie touristique comme moteur du territoire	98
2.3. La traduction financière de l'économie des flux	106
2.4. Un fonctionnement environnemental à grande échelle	111
2.5. Conclusions et enjeux	138
3. Un potentiel exceptionnel pour le cadre de vie et la santé	139
3.1. Une palette incomparable de paysages	140
3.2. Une démarche de transition énergétique	171
3.3. La qualité de l'eau et l'assainissement	179
3.4. D'autres pollutions et nuisances à prendre en compte	185
3.5. Conclusions et enjeux	195
4. Une liberté de choix, condition de l'attractivité	196
4.1. Un accès au logement limité par une faible diversité	197
4.2. Un accès aisé aux seuls services de proximité	222
4.3. Un accès à l'emploi dépendant des pôles extérieurs	230
4.4. Un emploi moyennement qualifié	235
4.5. Un accès à la nature de très grande qualité	238
4.6. Un accès à l'eau favorisé par l'abondance de la ressource	242
4.7. Conclusions et enjeux	253

5. Les risques au cœur du fonctionnement du territoire	254
5.1. Un territoire soumis à d'importants risques naturels	255
5.2. Une adaptation au changement climatique cruciale	271
5.3. Des risques sociaux, économiques et environnementaux qui orienteront l'avenir du territoire	276
5.4. Conclusions et enjeux	278
6. Une gestion de l'espace à affirmer	279
6.1. Des formes urbaines qui interrogent l'avenir	280
6.2. Un espace vaste, soumis à d'importantes tensions	288
6.3. Conclusions et enjeux	293
7. Un équilibre autour de la place de chaque commune	294
7.1. Le « fait presqu'ilien » ?	295
7.2. Des polarités encadrées par les distances	297
7.3. Conclusions et enjeux	299
Conclusions et enjeux	300
Annexe 1 : précisions sur les périmètres de protection, de gestion et d'inventaire	304
Annexe 2 : tableaux résumant les principes et orientations du SDAGE et des SAGE	318

1. Un mode de développement dual



1.1. Un fonctionnement d'origine lié aux ressources naturelles

1.1.1. Un climat propice à de très nombreuses activités

La douceur du climat atlantique contribue fortement à l'attractivité résidentielle et touristique de la Communauté de communes Médoc Atlantique. Le climat est en effet marqué par des hivers et des températures estivales douces, ainsi que par des pluies relativement fréquentes, réparties tout au long de l'année (124 jours par an en normales annuelles) mais plus importantes en automne et en hiver.

Les communes de Médoc Atlantique étant proches de l'océan, elles bénéficient de précipitations plus abondantes que sur la station de référence, située à Bordeaux. Les vents sont également plus marqués, en raison du positionnement en interface directe avec l'océan. Les vents dominants viennent des secteurs Sud-Ouest à Nord-Ouest et sont d'autant plus forts que l'on se rapproche de la côte.

L'ensoleillement est important, dépassant les 2 000 heures annuelles, le territoire s'inscrivant dans le contexte girondin, département le plus ensoleillé de la côte atlantique.



Normales annuelles - Bordeaux

Témpérature minimale (1981-2010)	9,1 °C
Témpérature maximale (1981-2010)	18,5 °C
Hauteur de précipitations (1981-2010)	944,1 mm
Nb de jours avec précipitations (1981-2010)	124,3 j
Durée d'ensoleillement (1991-2010)	2035,4 h
Nb de jours avec bon ensoleillement (1991-2010)	80,35 j

Au global, le territoire bénéficie d'un climat propice à de très nombreuses activités.

A l'origine, il favorisait une utilisation directe et immédiate des ressources locales : chasse, pêche, cueillette, puis polyculture.

Par la suite, il a également permis un développement touristique estival, ainsi qu'un développement de l'agriculture et tout particulièrement de l'élevage.

Enfin, il est aussi favorable au déploiement d'équipements de production d'énergies renouvelables.

1.1.2. Une géologie qui résulte des étroites interactions du territoire avec le littoral

Le territoire est situé sur la presqu'île Nord médocaine, largement constituée de zones poldérisées, terrains bas progressivement gagnés sur le fleuve à partir du XVIIème siècle.

Du point de vue géologique, le territoire du SCoT peut globalement se scinder en deux : au Nord et à l'Est les formations quaternaires, au Sud les formations pliocènes, plus anciennes.

Dans les deux cas, il s'agit de dépôts sédimentaires, hérités de relations étroites avec le milieu marin, sur de longues périodes.

En effet, le Pliocène (entre 5 et 1,8 millions d'année) est caractérisé par le retrait définitif de la mer et le dépôt de marnes sableuses.

C'est une période de « continentalisation » progressive du bassin aquitain.

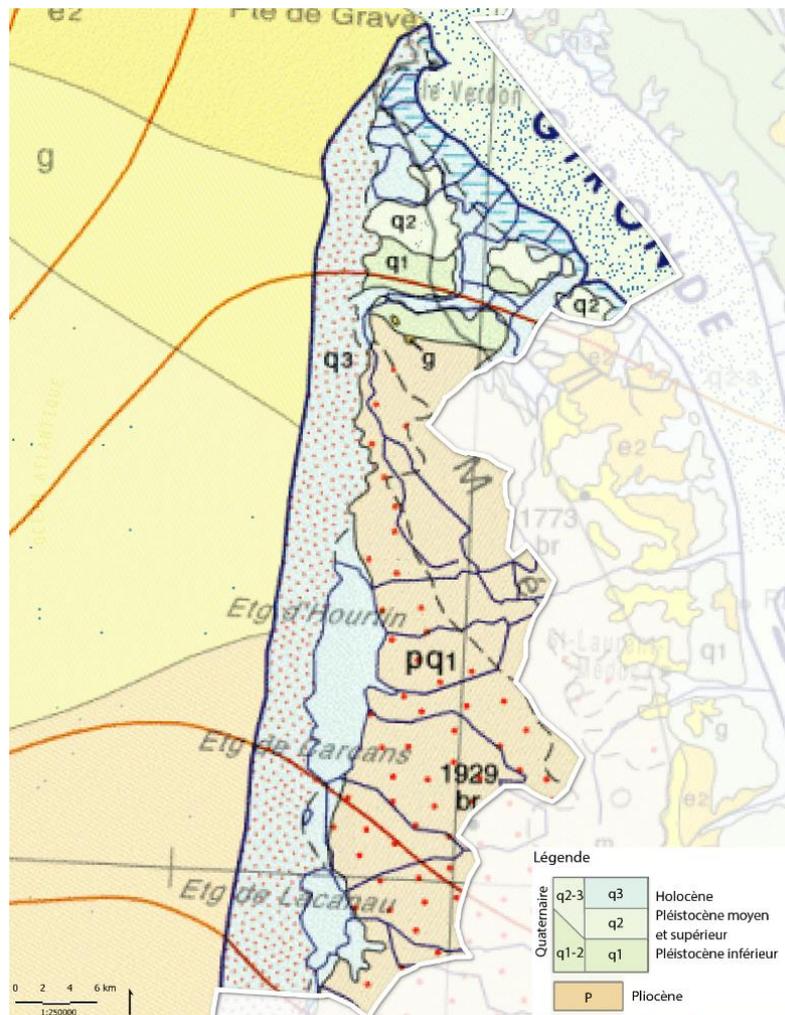
De grands fleuves se mettent en place et aboutissent à un vaste delta dans les Landes de Gascogne.

Puis, au Quaternaire (d'aujourd'hui à 1,8 millions d'années en arrière), des périodes de glaciations vont marquer le Bassin aquitain avec, notamment, la formation de terrasses fluviales et des dépôts de sables d'origine éolienne dans le Médoc.

Le réchauffement climatique entraîne la fonte des calottes et une remontée du niveau de l'océan, à l'holocène (autour de 10 000 ans). Il atteint son niveau actuel autour de 6 000 ans avant notre ère.

C'est à cette époque que, par ennoyage progressif, naissent les marais de l'estuaire de la Gironde, alors qu'il n'était auparavant qu'une profonde vallée incisée.

Le remplissage de ces marais s'achève il y a 2 000 ans.



Carte géologique - Réalisation E2D Août 2019 – Source : BRGM

Cette géologie, résultat d'étroites interactions entre les éléments, a permis le développement d'entreprises du secteur primaire, spécialisées dans l'extraction en particulier des sables, comme à Naujac-sur-Mer et Queyrac.

1.1.3. Une géographie en profonde évolution

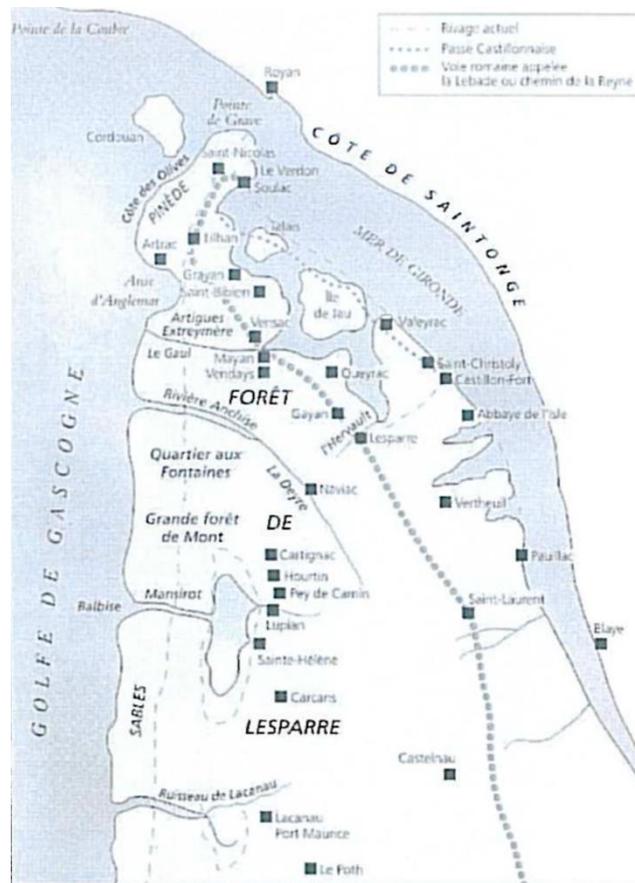
En conséquence, la physionomie du territoire a profondément évolué, jusque tout récemment.

C'est en particulier vrai pour la Pointe de Grave, qui a souvent changé de visage, en fonction des tempêtes et des courants océaniques et estuariens, qui font se déplacer les masses de sable transversalement ou longitudinalement à la côte.

Pour la période historique, la « Garonne primitive » se jetait dans l'océan au niveau du Bassin d'Arcachon ; il est vraisemblable que la presqu'île était orientée plus à l'Ouest en direction du plateau de Cordouan (qui a été construit sur une île aujourd'hui réduite à un banc de sable, et qui était rattachée à la Pointe de Grave par l'ancien pas de Grave).

Au premier millénaire, selon toute vraisemblance, la presqu'île s'arrêtait à Lesparre et Queyrac, le Nord étant parsemé d'îles dont l'île de Talais et celle de Jau.

Le géographe Élisée Reclus rappelait au XIX^{ème} siècle que « la presqu'île s'est déplacée. Elle a cheminé vers l'Est ou plutôt le Sud-Est. »



La presqu'île au moyen-âge (source : SCOT de la pointe du Médoc)

Plus au Sud, la côte, aujourd'hui occupée par le cordon dunaire, a également connu d'importantes évolutions. Jusqu'au XVIII^{ème} siècle, plusieurs anses étaient encore perceptibles.

Le lac d'Hourtin évacuait les eaux de la rivière d'Anchise, et ses eaux se déversaient dans l'océan, avec des ports aujourd'hui disparus (Pélous, Anchise). Le lac de Lacanau communiquait aussi avec l'océan via le chenal de Saint-Vincent.

Dans ces profonds changements géographiques, de nombreuses constructions et installations ont disparu : abbaye de Mansirot (à l'Ouest de l'étang de Hourtin), prieuré d'Artigue-Estremeyre (à l'Ouest de Vensac) n'est plus cité après le XIV^{ème} siècle, ville de Luzerne (engloutie par le recul du lac d'Hourtin), Sainte-Hélène-de-l'Étang (entre Carcans et Hourtin), église de Lacanau (noyée au XVIII^{ème} siècle).

1.1.4. Un mode de vie lié à une économie de subsistance

Avant le XIX^{ème} siècle, l'économie du territoire reposait sur un système agro-pastoral, produit de la pauvreté des sols de la lande, largement marécageuse.

L'élevage ovin est partout représenté, notamment pour la fertilisation des sols, en vue de la culture céréalière (seigle et millet) dans des îlots dispersés. Les autres activités sont centrées sur l'autoconsommation (textile, apiculture, îlots de vigne).

Ce mode de vie est un mode « terrien », compte-tenu de l'absence de ports sur l'océan, et du large cordon dunaire qui, de fait, isole la lande du littoral : les villages sont implantés à l'arrière des étangs.

A l'élevage/agriculture s'ajoute les produits de la chasse et de la pêche lacustre : cette économie « de cueillette » s'accompagne d'un profond isolement qui va conduire à d'importantes difficultés sociales lors de la généralisation de la forêt.

Ce mode de vie sous-tend un très profond attachement au territoire et à son identité.

1.2. Des actions publiques qui ont modifié le territoire

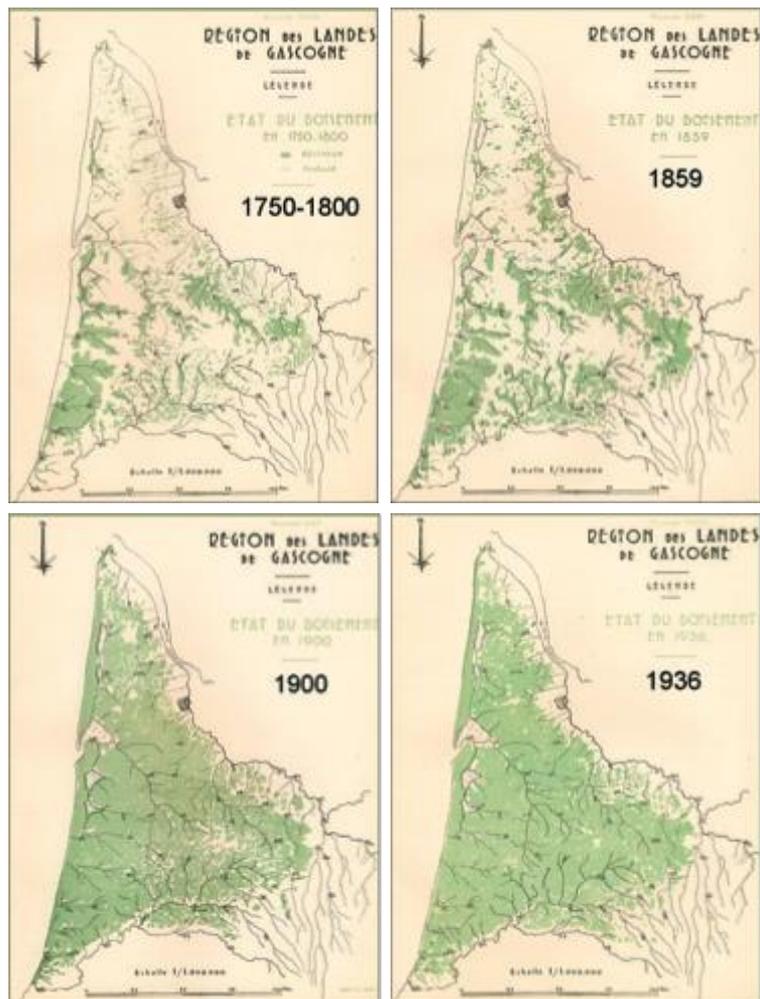
1.2.1. La plantation de la forêt

Contrairement à ce qui est souvent imaginé, une partie de la forêt des Landes, dont la forêt présente sur le territoire de la communauté de communes Médoc Atlantique constitue la façade Nord-Ouest, est d'origine naturelle (massifs à proximité de Lacanau, notamment). Le gemmage a été mis au point dans ces forêts. Le pin maritime, endémique, était déjà l'essence principale.

Le phénomène d'érosion marine, particulièrement marqué entre la fin du XVII^e siècle et le milieu du XIX^e siècle, conduit à un besoin de fixer les dunes du littoral qui menaçaient les villages (comme l'exemple de l'ensevelissement de l'église de Soulac-sur-Mer le montre) et donc à la création d'une immense forêt de la Pointe de Grave à la frontière espagnole. Cette forêt finira par compter près d'un million d'hectares et constitue la plus grande forêt artificielle d'Europe.

Evolution du boisement des Landes

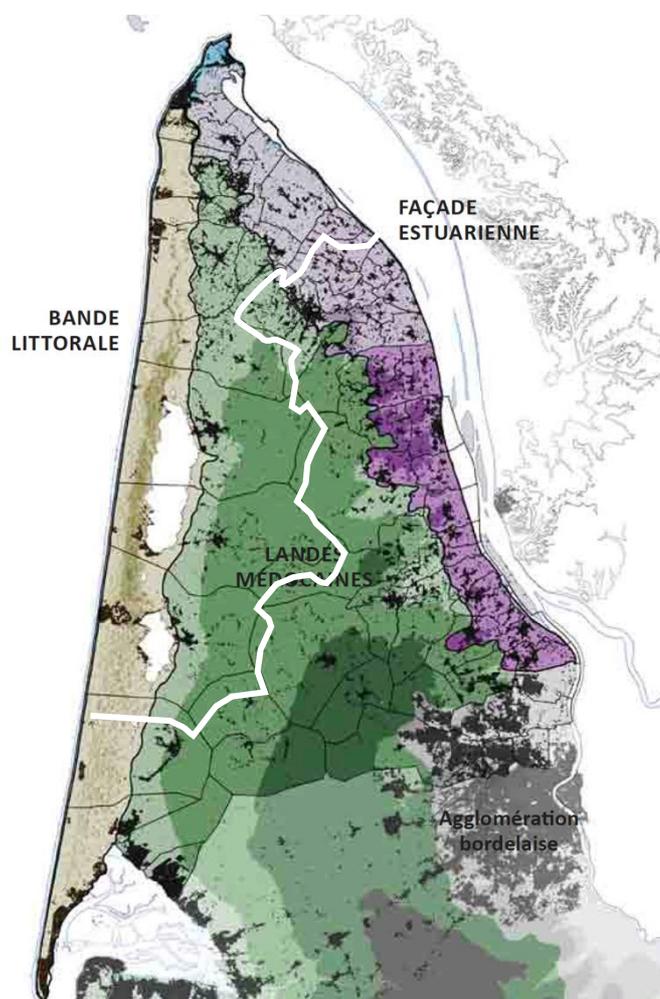
D'après cartes de Cassini, de Belleyme, d'État-Major – In « les sols du massif forestier des Landes de Gascogne : formation, histoire, propriétés et variabilité spatiale Claudy Jolivet - Laurent Augusto - Pierre Trichet - Dominique Arrouays / Gpf-sud-Gironde.



Pendant tout le XIX^{ème} siècle (premier programme de l'Etat en 1801, intervention de l'administration des Ponts et Chaussées en 1817, plantation après drainage de la lande intérieure sous le second empire, programme des Eaux et Forêts en 1876) se poursuivront les initiatives de l'Etat autour de la plantation de cette forêt.

Cet effort de drainage et de plantation s'accompagnera de la création de brise-lames et d'épis sur la côte. Des blocs de pierre sont transportés depuis les côtes charentaises et installés à l'extrémité de la pointe de Grave (d'où le nom de « Port Bloc » donné au plus ancien port du Verdon).

L'achèvement de la forêt des Landes conduit, pour le territoire du Médoc, à une répartition forêt/marais/agriculture et à une organisation en trois entités interdépendantes ayant chacune leurs spécificités : la bande littorale à l'Ouest, les landes médocaines au centre et la façade estuarienne à l'Est : « le triptyque médocain ».



Le « triptyque médocain » (source : diagnostic-préfiguration du PNR, 2012)

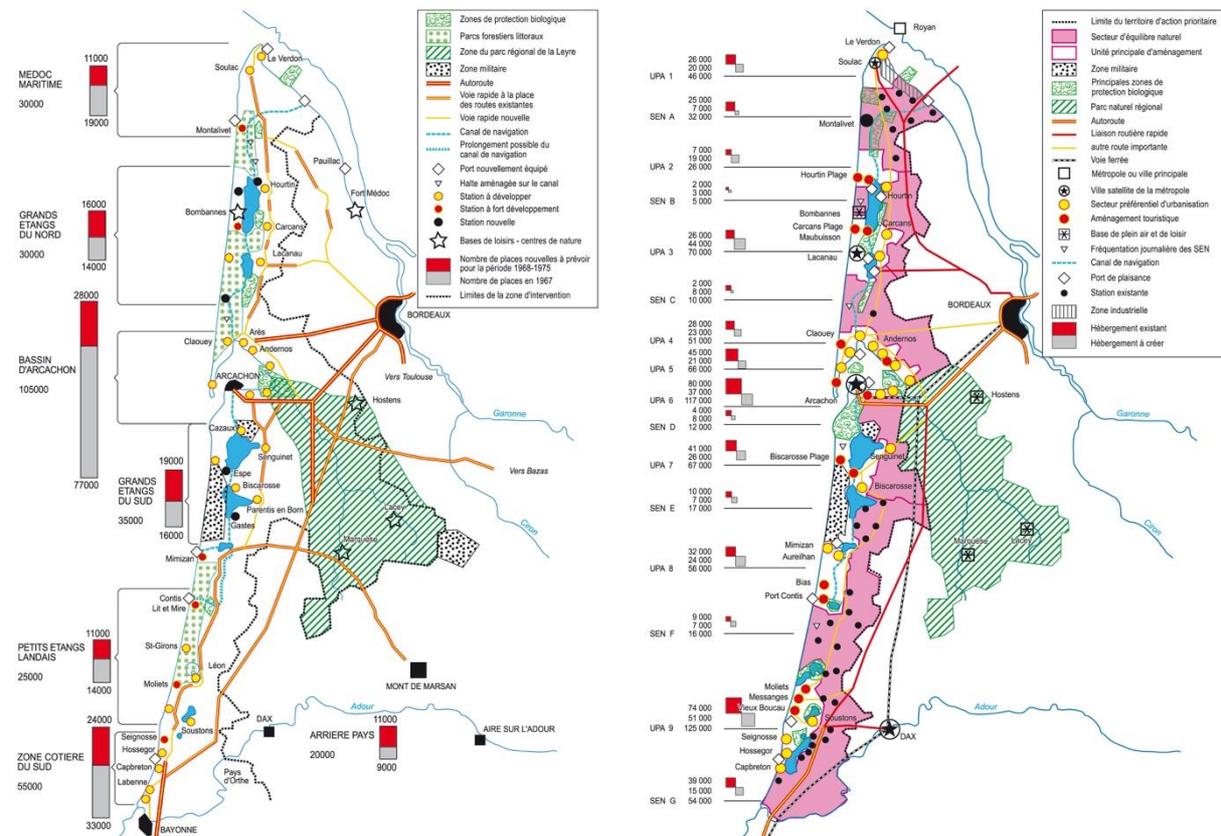
1.2.2.A partir de 1967, la MIACA redessine le littoral aquitain

A partir de 1967, la Mission Interministérielle d'Aménagement de la Côte Aquitaine (MIACA), à l'initiative de l'Etat, élabore le schéma d'aménagement de la côte aquitaine.

La phase préparatoire (1970-1974) a permis de mettre en place les thèmes généraux inspirant l'aménagement de la Côte aquitaine, de définir un schéma d'aménagement, de définir une politique de maîtrise foncière, de créer une image spécifique du tourisme aquitain dans le cadre d'un équilibre tourisme/port industriel, et de chercher à ouvrir l'Aquitaine au plus grand nombre.

Le schéma d'aménagement de la zone Gironde-Landes de 1972 porte la division de la côte aquitaine en seize secteurs : neuf Unités principales d'aménagement (UPA) et sept Secteurs d'équilibre naturel (SEN) destinés à créer des coupures naturelles entre les zones de concentration des équipements de manière à éviter le mitage des territoires. L'objectif est de passer de 310 000 à 585 000 lits touristiques pour 1980, dont 183 000 pour le secteur ouvert par le SCoT de la communauté de communes Médoc Atlantique.

Le canal transaquitain (entre l'estuaire et le bassin d'Arcachon via les lacs) est considéré comme la pièce maîtresse de l'aménagement de la Côte aquitaine.



Source : GIP Littoral Aquitain

Durant cette phase, ont lieu aussi les travaux préalables d'équipements généraux et les opérations pilotes : le réseau routier est amélioré et un plan de génie sanitaire est mis en place pour installer les infrastructures de base.

Le modèle de la MIACA a reposé avant tout sur le rôle de l'Etat. En aménageant les principales infrastructures (les routes, le port industriel du Verdon), en gérant les réseaux d'eau et d'assainissement, l'Etat a dessiné l'armature du littoral aquitain telle qu'elle est aujourd'hui.

Il n'est pas sans intérêt d'analyser les capacités qui se sont réellement développées sur le littoral océanique depuis le schéma d'aménagement de la MIACA.

Les développements réels, à la fois comme conséquence des plans et des investissements de la MIACA, puis comme expression des actions des collectivités et des acteurs du territoire, ont été très importants et relativement conformes au « plan Biasini » de 1972 avec, cependant, une modification de l'horizon temporel, celui de la MIACA n'étant pas 2018.

Nom de l'unité (plan Biasini, 1972)	Communes/lieu-dit	Objectif de création d'hébergement	Total hébergements à terme (y compris ceux existants en 1972)	Capacité d'accueil actuelle (2018)
UPA 1	Le Verdon-SM /Soulac-SM	20 000	46 000	43 000
UPA 2	Hourtin	19 000	26 000	22 000
UPA 3	Carcans/Lacanau	44 000	70 000	79 000
SEN 1	Montalivet	7 000	32 000	34 000
SEN 2	Bombannes	3 000	5 000	5 000
TOTAL		93 000	179 000	183 000

Source : GIP Littoral Aquitain, traitement E.A.U. 2019

Les chiffres de la capacité d'accueil actuelle du secteur correspondent aux calculs exposés dans le chapitre « tourisme » du présent diagnostic (somme des hébergements marchands, des résidences secondaires et des populations permanentes) en 2018. Les modes de calcul des capacités ne sont pas équivalents et ces chiffres ne doivent être pris que comme des ordres de grandeur.

Le chiffre de la capacité d'accueil actuelle du secteur du SEN 1 est celui qui comprend notamment la commune actuelle de Vendays-Montalivet.

Le chiffre de la capacité d'accueil actuelle du secteur du SEN 2 (dit de « Bombannes ») est celui qui comprend notamment la commune de Naujac-sur-Mer.

1.2.3. Mais un plan inachevé

Les acquis de la MIACA en matière de développement touristique et de préservation de l'environnement sont indubitables.

En particulier, le schéma d'origine (une alternance le long de la côte de secteurs de développement touristique, du port industriel du Verdon-sur-Mer et de secteurs environnementaux préservés) reste la base de l'aménagement littoral du territoire.

Ces projets d'aménagement se sont doublés d'efforts issus de la main de l'homme qui a ordonné et organisé le Médoc par son ingénierie environnementale (polders, plantation de la forêt, stabilisation dunaire, création d'un réseau hydraulique, culture et viticulture...).

Une part importante des projets touristiques ont été réalisés, puis le développement à partir des initiatives des collectivités et des acteurs locaux a pris le relais. La capacité d'hébergement a bondi de manière spectaculaire et s'est accompagnée d'une réussite indéniable en termes de fréquentation et de satisfaction des vacanciers.

Cependant, le mode de production des constructions, la plupart du temps de petits studios, a entraîné une saisonnalité très marquée de l'activité touristique.

Cependant, un certain nombre de projets d'infrastructures de liaison n'ont pas vu le jour. Si le « port hauturier » du Verdon-sur-Mer a été confirmé, les implantations sur place n'ont pas suivi, et la zone industrielle projetée (avec les hébergements liés) n'a pas été réalisée.

A côté, le projet de Talais (*« centre de chasse et de pêche avec un hébergement d'importance modérée aux confins de l'éventuelle zone industrielle »*) n'a pas non plus vu le jour.

De ce fait, l'évolution, pourtant très importante, du territoire, a été déséquilibrée, essentiellement touristique. Ce déséquilibre a renforcé le sentiment, ancien, d'un enclavement, d'un isolement malgré la proximité relative de l'agglomération bordelaise et l'importance des flux touristiques estivaux.

C'est ainsi que se combinent les ingrédients d'un mode de vie dual, avec une réalité touristique « de flux » et un ressenti d'isolement, de non-développement, pour une partie de la population.

1.3. Une économie dynamique, avant tout touristique et résidentielle

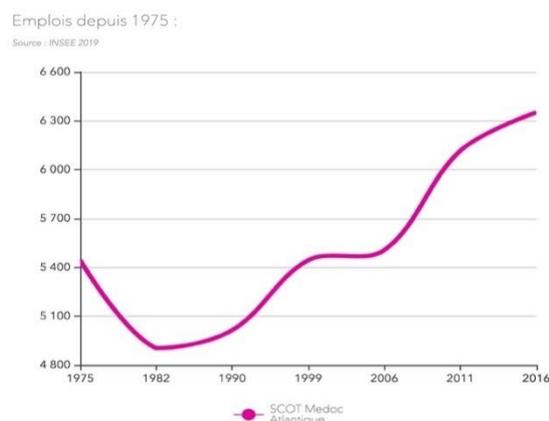
1.3.1. Un emploi en croissance importante

En 2016, le territoire comptait 6 559 emplois de tous types et de tous statuts.

SCOT Medoc Atlantique						
Emplois - Nombres et évolutions 2011-2016						
	Emplois en 2011	Emplois en 2016	Poids de l'emploi au sein du SCoT en 2016	Variation absolue de l'emploi 2011-2016	Variation relative de l'emploi 2011-2016	TCAM de l'emploi 2011-2016
CC Médoc Atlantique	6 115	6 559	100,0 %	444	7,3 %	1,4 %
Lacanau	1 429	1 556	23,7 %	127	8,9 %	1,7 %
Hourtin	677	760	11,6 %	83	12,3 %	2,3 %
Soulac-sur-Mer	1 105	1 203	18,3 %	98	8,9 %	1,7 %
Vendays-Montalivet	622	790	12,1 %	168	27,1 %	4,9 %
Carcans	492	512	7,8 %	20	4,0 %	0,8 %
Saint-Vivien-de-Médoc	265	267	4,1 %	2	0,7 %	0,1 %
Queyrac	225	235	3,6 %	10	4,3 %	0,9 %
Grayan-et-l'Hôpital	220	221	3,4 %	0	0,2 %	0,0 %
Le Verdon-sur-Mer	468	367	5,6 %	-101	-21,5 %	-4,7 %
Naujac-sur-Mer	98	120	1,8 %	22	22,4 %	4,1 %
Jau-Dignac-et-Loirac	180	177	2,7 %	-3	-1,7 %	-0,3 %
Vensac	115	121	1,8 %	6	5,3 %	1,0 %
Talais	80	97	1,5 %	17	20,6 %	3,8 %
Valeyrac	139	134	2,0 %	-5	-3,7 %	-0,8 %
SCOT Medoc Atlantique	6 115	6 559	100,0 %	444	7,3 %	1,4 %

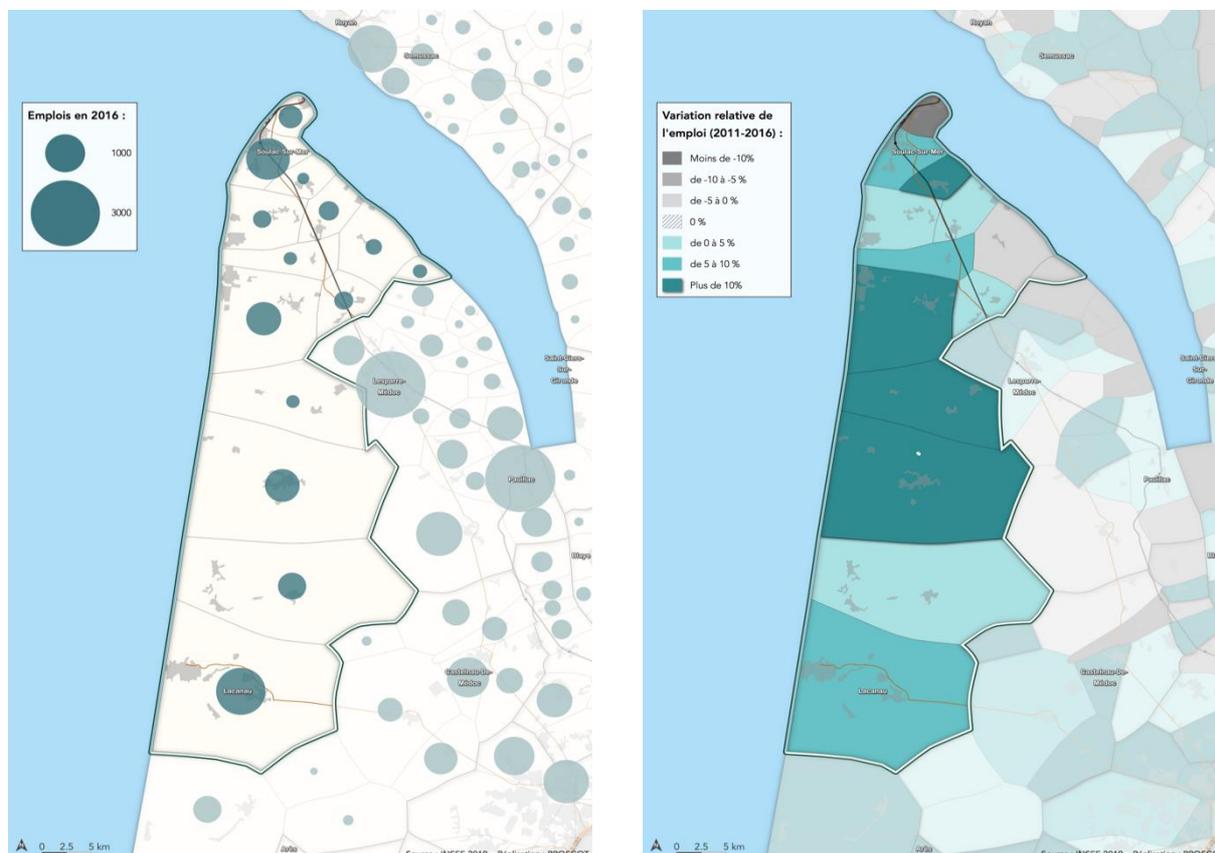
Les emplois des communes, depuis 1975 - Source : INSEE RP, 2019 – Traitement : E.A.U.

Ce qui est caractéristique du territoire est que **l'emploi a progressé dans la dernière période, malgré la crise, le taux de croissance annuel passant cependant de + 1,6 % à + 1,4 % par an de 1999/2011 à 2011/2016.**



Ce taux est égal ou légèrement inférieur à celui des EPCI de Bordeaux et des alentours, et du pourtour du bassin d'Arcachon, à l'exception de celui de la communauté de communes Médoc Cœur de Presqu'île, qui présente un taux positif mais nettement inférieur, et de celui de la communauté de communes de Blaye qui est négatif pour la période 2011-2016.

La géographie interne de cet emploi est marquée par l'existence de pôles d'emploi : Lacanau (24 % des emplois du territoire), Soulac-sur-Mer (18 %), Hourtin et Vendays-Montalivet (12 %).



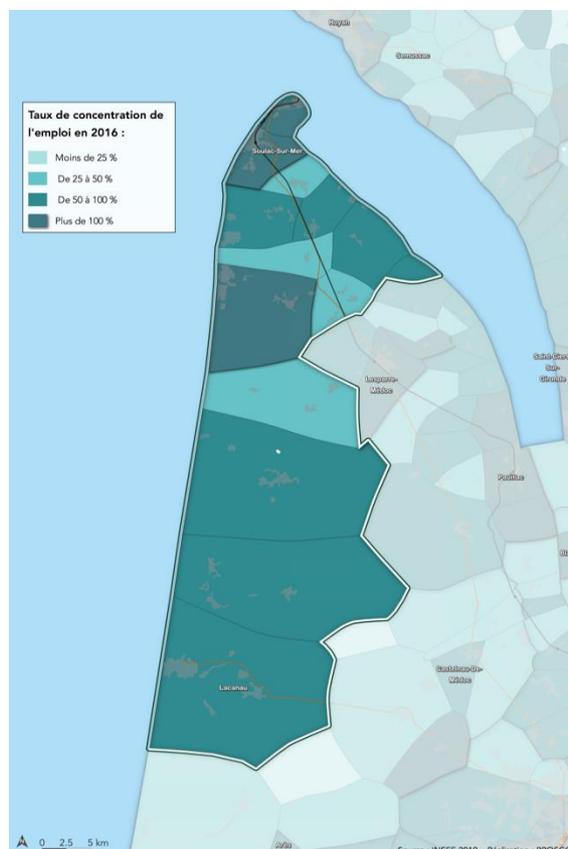
Toutes les communes ont vu leur emploi progresser dans la dernière période, sauf Le-Verdon-sur-Mer, Jau-Dignac-et-Loirac et Valeyrac.

1.3.2. Une dépendance économique vis-à-vis de l'extérieur

Médoc Atlantique présente un indice d'attractivité économique de 76, en augmentation depuis 2011 où il était de 72,5 (IAE, rapport entre le nombre d'actifs occupés habitant le territoire et le nombre d'emplois sur place : inférieur à 100, cet indice montre que le territoire est polarisé par des pôles d'emploi extérieurs ; supérieur à 100, il montre que le territoire polarise les espaces externes sur le plan économique). Cette évolution positive montre que le territoire bénéficie d'une dynamique globale de développement.

Seules trois communes (Vendays-Montalivet, Soulac-sur-Mer et Le-Verdon-sur-Mer) dépassent 100 et constituent donc des pôles d'emploi, Lacanau, avec un indice de 87,7 s'en approchant, malgré une influence métropolitaine plus marquée.

Certaines communes du Nord du périmètre possèdent relativement peu d'emplois : Naujac-sur-Mer, avec un IAE de 31,1, a donc plus de deux actifs occupés habitant la commune sur 3 qui travaillent à l'extérieur.



Cet indice est supérieur à celui des espaces voisins, sauf ceux qui sont sous l'influence directe de l'agglomération bordelaise ou qui, comme à Blaye ou Lesparre-Médoc, possèdent des petits pôles locaux.

1.3.3. Un chômage de niveau élevé

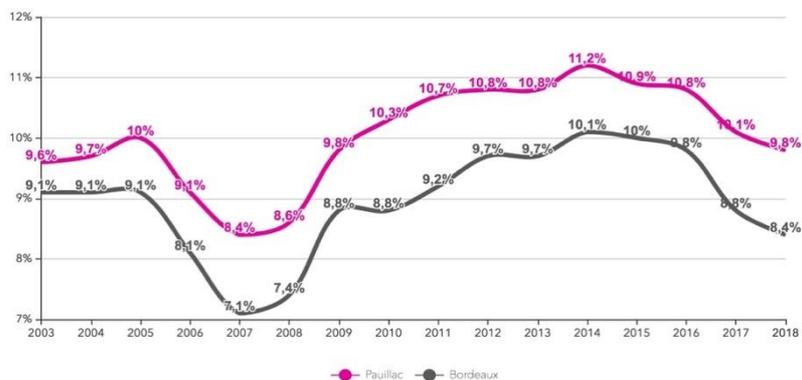
Selon le recensement de la population (RP INSEE, 2016), **le taux de chômage était de 16,7 % en 2016**. Depuis (fin 2018), il a baissé et s'est établi à 14,2 %, toujours deux points au-dessus de la moyenne nationale.

Ce niveau de chômage est analogue à celui des autres EPCI qui forment une « seconde couronne » au Nord et au Sud de la Métropole bordelaise, qui est elle-même un peu mieux lotie sur ce point, tandis que la première couronne bordelaise présente des taux nettement moins élevés.

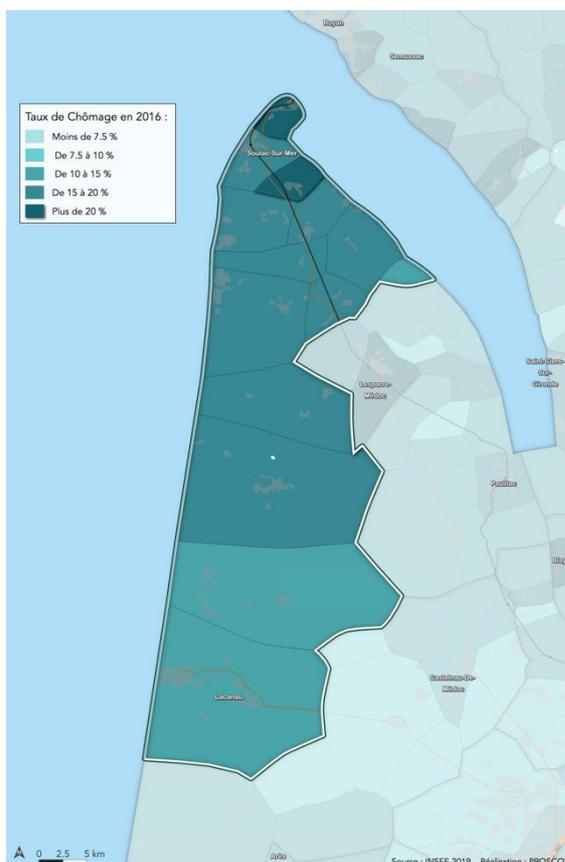
Fin 2018, les deux zones d'emploi auxquelles appartient le territoire (celle de Bordeaux et celle de Pauillac, qui comprend également des communes de l'aire métropolitaine) montrent des taux en baisse, respectivement de 8,4 % et 9,8 %.

Taux de chômage au 4ème trimestre par zone d'emplois :

Source : INSEE 2019



Les différentes communes du SCOT ne sont pas du tout égales pour ce qui concerne le chômage, avec des taux particulièrement élevés au Verdon-sur-Mer et à Talais, et des taux plus faibles à Lacanau et Carcans.



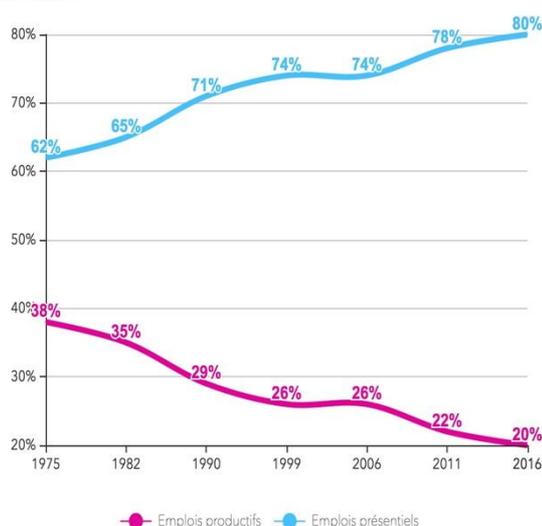
Dans les communes où le taux de chômage est élevé, celui-ci progresse notablement. La coïncidence de cette donnée avec celle la création d'emploi dans les mêmes communes montre que, pour une part, le chômage n'est pas seulement lié à la situation économique générale de la commune, mais à l'existence de populations qui restent en-dehors des dynamiques économiques. Les explications ne sont pas toutes liées au niveau de formation mais aussi à des difficultés de déplacement ou à des raisons « culturelles », qui constituent un enjeu très fort du territoire (*cf. fin du présent chapitre*).

1.3.4. Les ressorts du dynamisme économique local

Le dynamisme économique local, caractérisé par un accroissement du nombre d'emplois, s'est développé alors que le système économique était affecté par des mutations de grande ampleur, avec une diminution rapide des fonctions productives et un accroissement encore plus rapide des fonctions présentiels (dont le tourisme).

Parts d'emplois productifs et présentiels depuis 1975 :

Source : INSEE 2019



Les activités présentiels sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Les activités productives sont des activités de production de biens et de fourniture de services majoritairement consommés hors de la zone.

Ce qui caractérise Médoc Atlantique n'est pas cette double évolution symétrique : elle a lieu, à des niveaux divers, dans toute l'économie française, et, plus largement, dans tous les pays développés.

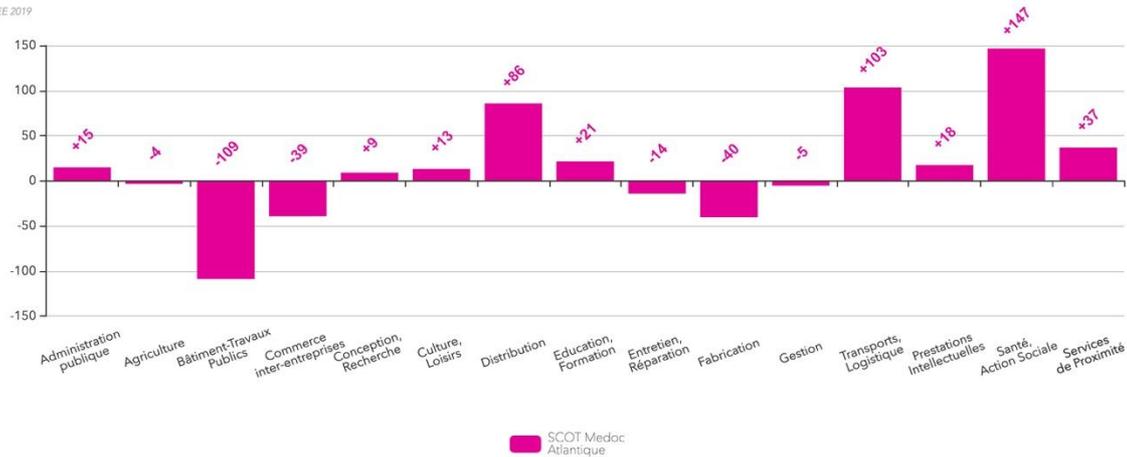
Mais, souvent, cette mutation aboutit à une stagnation ou à une diminution du total des emplois locaux, les emplois présentiels peinant à remplacer les emplois productifs, notamment industriels.

Dans la Communauté de communes Médoc Atlantique, les emplois présentiels font plus que remplacer les emplois productifs perdus.

L'analyse de la répartition fonctionnelle de l'évolution des emplois dans la dernière période permet de montrer comment cette substitution/progression se réalise, et quelles sont les fonctions en accroissement ou en diminution.

Évolution absolue des emplois par fonctions économiques (2011-2016) :

Source : INSEE 2019

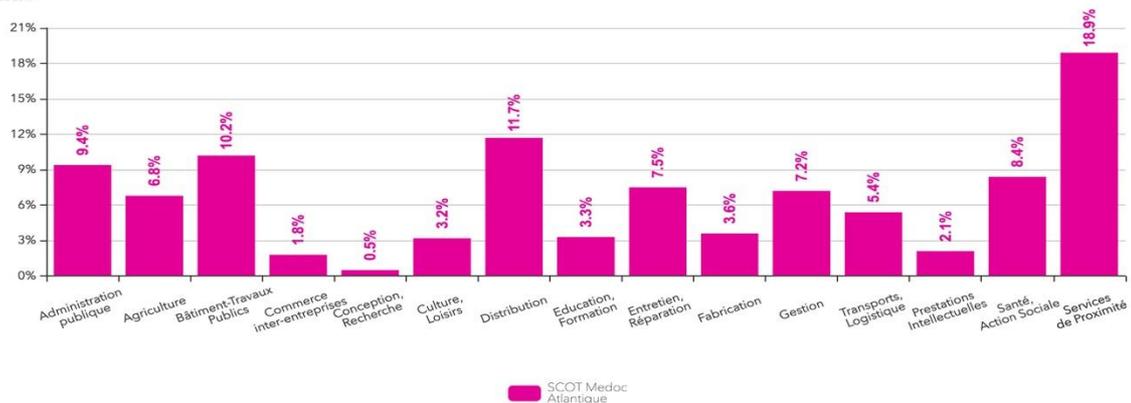


Ce sont précisément les fonctions de santé, d'action sociale, de transports et logistique, de distribution, qui montrent la plus forte progression, les baisses étant concentrées sur la fabrication et, surtout, sur le BTP en lien avec la crise immobilière récente.

Contrairement à beaucoup de territoires, la fonction agricole au sens large maintient ses emplois. Ce sont, au global, les fonctions où le territoire est fort qui progressent, comme dans la distribution avec cependant une translation des services de proximité, bien dotés, vers la santé et l'action sociale.

Part des emplois par fonctions économiques en 2016 :

Source : INSEE 2019



Plus de la moitié de l'accroissement des emplois est donc dû à la base publique, parapublique ou liée à l'action publique, ce qui est rare dans un territoire rural, dans le contexte d'un recentrage des emplois publics dans les grandes villes.

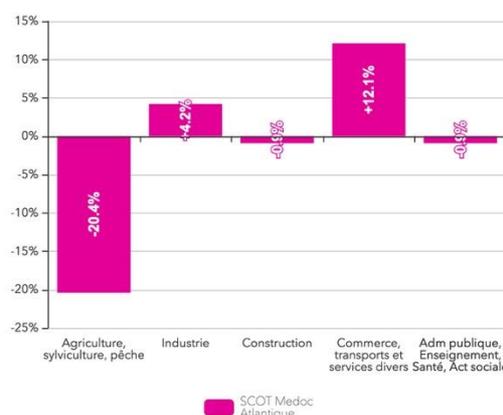
Cet état de fait qui témoigne sans doute d'un effort spécifique des collectivités du secteur, qui se traduit dans des emplois publics mais également par des emplois privés soutenus d'une façon ou d'une autre par les collectivités.

Si l'on analyse la situation par rapport, non plus aux fonctions économiques, mais aux grands secteurs économiques classiques, on remarque :

- Que l'agriculture/sylviculture/pêche perd une part importante de ses emplois directs, que l'analyse fonctionnelle avait regroupé de façon transversale avec des emplois indirects qui, eux, connaissent une progression importante ;
- Que l'industrie progresse : les fonctions de fabrication sont en diminution mais, au sein des entreprises industrielles, les emplois de gestion et de marketing s'accroissent, ce qui montre une situation industrielle moins préoccupante qu'on ne le dit souvent, avec, cependant, des évolutions internes fortes et des besoins de qualifications nouveaux ;
- Que la construction recule très faiblement, malgré la crise immobilière ;
- Que le commerce connaît une progression importante, confirmant une vocation spécifique de la Communauté de communes Médoc Atlantique sur ce secteur ;
- Que les emplois d'administration publique, d'enseignement, d'action sociale stricto-sensu reculent, mais très faiblement, ce qui montre bien l'existence d'un certain (faible) recentrage des emplois publics, largement contrebalancé par des emplois privés dans certains secteurs.

Évolution relative des emplois par grands secteurs économiques (2011-201)

Source : INSEE 2019



1.3.5. Une industrie de très petites entreprises partout présentes

L'industrie occupe une place modeste dans l'économie de la Communauté de communes Médoc Atlantique, l'essentiel des activités productives étant des activités de services.

Au sens traditionnel du mot « industrie » en France, on comptait 333 emplois industriels dans le territoire en 2016, soit 5 % des emplois totaux, avec, fait rare, une progression de + 14 emplois de 2011 à 2016.

Cette industrie revêt trois caractéristiques principales :

- Elle ne présente pas de spécialisation visible : ce n'est en rien un « système industriel » territorial, mais une collection d'entreprises souvent à vocation régionale, travaillant dans le cadre de liens fonctionnels avec les entreprises de l'agglomération bordelaise.
- Les activités agro-alimentaires (fabrication d'aliments) et navales (maintenance, réparation) sont un peu plus présentes que les autres, sans que l'on puisse distinguer de véritables filières sinon l'émergence d'une filière composite en Médoc.

Leur caractère industriel est réel, mais certaines sont néanmoins liées à l'existence de flux touristiques locaux, au moins comme « amorçage » de leur activité ;

- Elle est le fait de très petites entreprises : on compte 184 entreprises industrielles, soit en moyenne 1,84 emploi par entreprise.

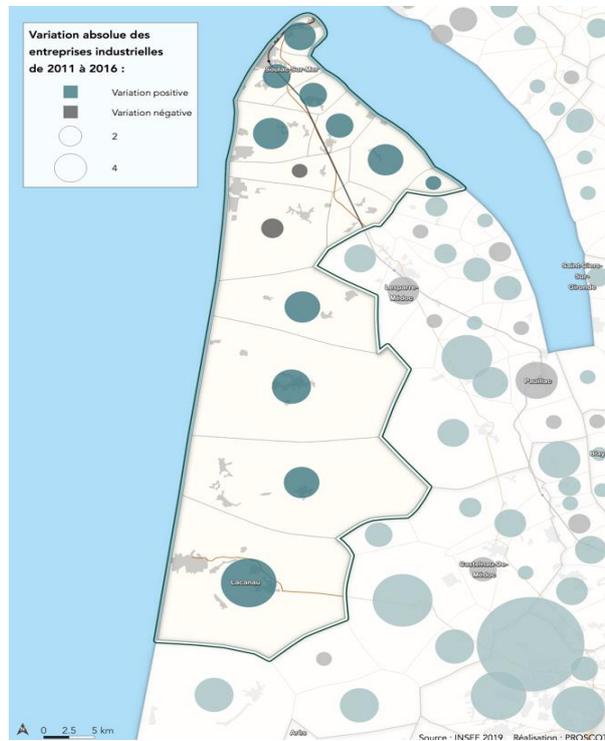
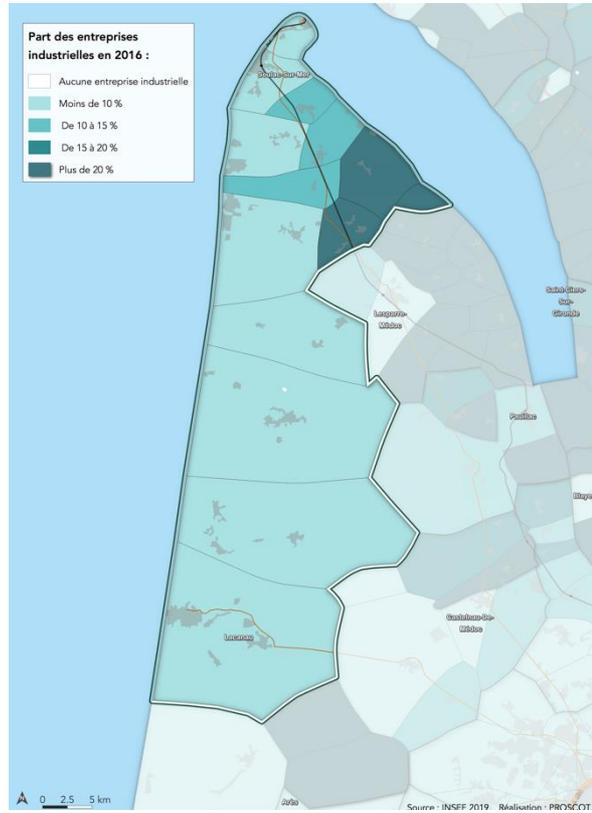
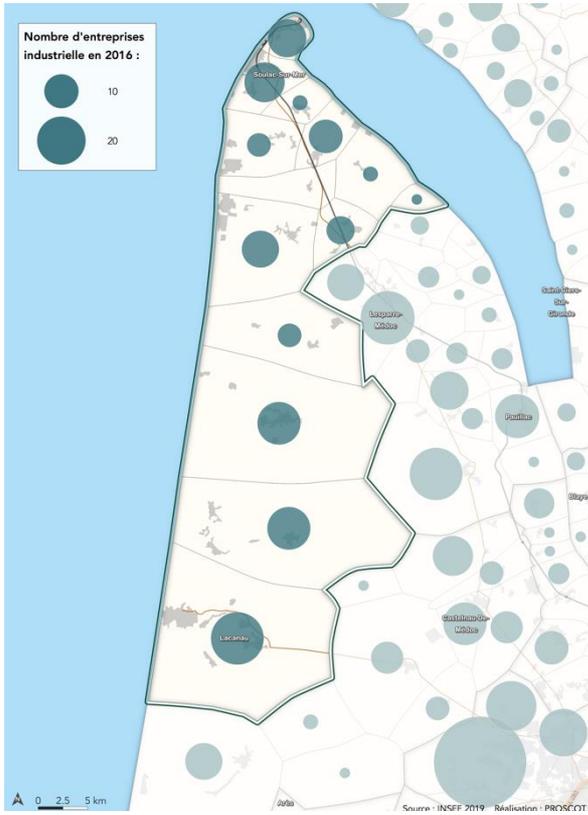
Cette proportion se maintient, la progression du nombre d'établissements étant la même (+ 49 sur la période 2011-2016) que celle des emplois.

SCOT Medoc Atlantique		
Établissement par secteur en 2016 : parts		
	Industrie	
	Nombre	Part
CC Médoc Atlantique	184	4%
Lacatau	37	3%
Hourtin	24	6%
Soulac-sur-Mer	20	3%
Vendays-Montalivet	14	3%
Carcans	24	6%
Saint-Vivien-de-Médoc	11	5%
Queyrac	9	7%
Le Verdon-sur-Mer	12	5%
Grayan-et-l'Hôpital	9	5%
Jau-Dignac-et-Loirac	6	6%
Naujac-sur-Mer	12	11%
Vensac	1	1%
Talais	4	5%
Valeyrac	1	2%
SCOT Medoc Atlantique	184	4%

SCOT Medoc Atlantique	
Établissement par secteur 2011-2016 : variations absolues	
	Industrie
CC Médoc Atlantique	49
Lacatau	12
Hourtin	6
Soulac-sur-Mer	3
Vendays-Montalivet	-2
Carcans	5
Saint-Vivien-de-Médoc	3
Queyrac	0
Le Verdon-sur-Mer	4
Grayan-et-l'Hôpital	5
Jau-Dignac-et-Loirac	5
Naujac-sur-Mer	5
Vensac	-1
Talais	3
Valeyrac	1
SCOT Medoc Atlantique	49

Elle est répartie sur tout le territoire, seules les communes du Nord-Est (Jau-Dignac-et-Loirac, Valeyrac et Queyrac) présentant un profil industriel un peu moins marqué.

Il est à noter que l'industrie de chaque commune maintient sa présence, seules deux communes voyant leur nombre d'établissements industriels diminuer (Vensac et Vendays-Montalivet).



1.3.6. Une activité de construction qui limite la crise

La construction représente un secteur qui « pèse » 10 % des établissements et des emplois du territoire (deux fois plus que l'industrie...). Les communes de Lacanau et Vendays-Montalivet sont particulièrement actives dans ce secteur.

SCOT Medoc Atlantique		
	Construction	
	Emploi 2016	Variation 2011-2016
CC Médoc Atlantique	610	-6
Lacanau	132	12
Hourtin	30	-54
Soulac-sur-Mer	73	-29
Vendays-Montalivet	109	24
Carcans	40	6
Saint-Vivien-de-Médoc	10	-18
Queyrac	76	11
Grayan-et-l'Hôpital	30	18
Le Verdon-sur-Mer	10	2
Naujac-sur-Mer	25	17
Jau-Dignac-et-Loirac	15	11
Vensac	25	-18
Talais	30	10
Valeyrac	5	1
SCOT Medoc Atlantique	610	-6

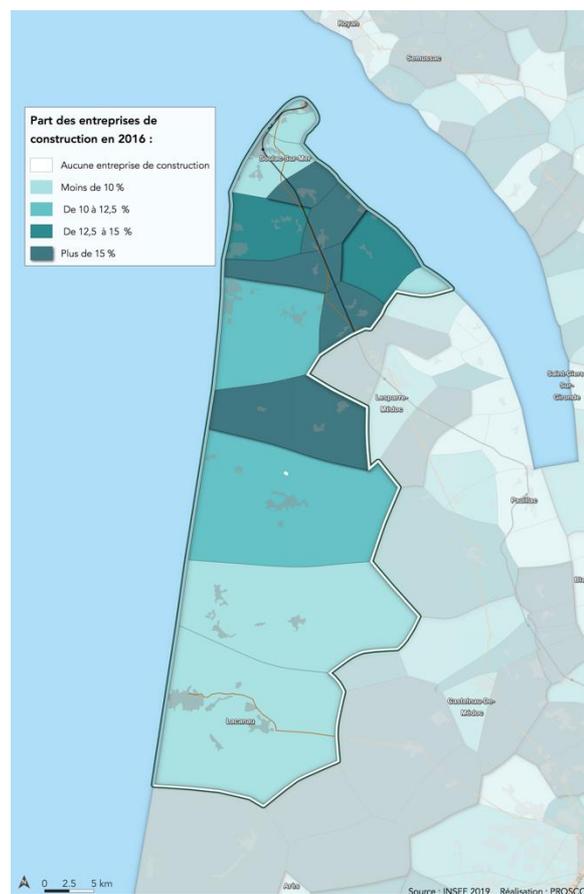
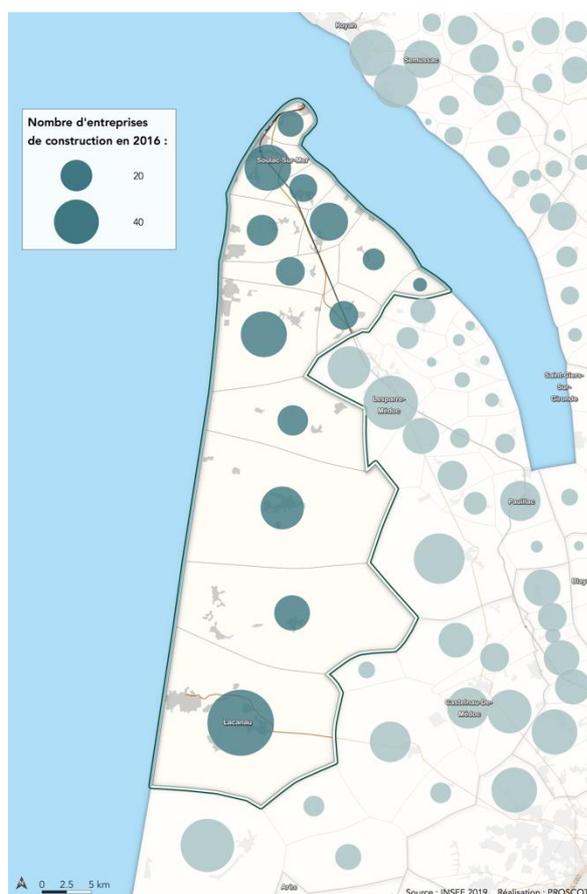
SCOT Medoc Atlantique		
Établissement par secteur en 2016 : parts		
	Construction	
	Nombre	Part
CC Médoc Atlantique	440	10%
Lacanau	103	9%
Hourtin	45	10%
Soulac-sur-Mer	45	7%
Vendays-Montalivet	47	10%
Carcans	28	6%
Saint-Vivien-de-Médoc	35	16%
Queyrac	19	15%
Le Verdon-sur-Mer	18	7%
Grayan-et-l'Hôpital	25	13%
Jau-Dignac-et-Loirac	13	13%
Naujac-sur-Mer	22	20%
Vensac	22	21%
Talais	14	18%
Valeyrac	4	7%
SCOT Medoc Atlantique	440	10%

De 2011 à 2016, le nombre d'emploi ne fait que stagner, tandis que le nombre d'établissements augmente dans toutes les communes sauf à Valeyrac.

La crise, qui a néanmoins vu le rythme d'accroissement des logements du territoire être divisé par quatre, n'a pas fait régresser l'activité de manière importante.

Elle a cependant constitué un élément de mutation, de nouveaux établissements se créant (près d'une centaine d'établissements supplémentaires en 2011-2016, notamment à Hourtin, Vendays-Montalivet et Lacanau), la taille moyenne de ces établissements diminuant (1,38 emploi par établissement).

SCOT Medoc Atlantique	
Établissement par secteur 2011-2016 : variations absolues	
	Construction
CC Médoc Atlantique	99
Lacanau	22
Hourtin	16
Soulac-sur-Mer	7
Vendays-Montalivet	16
Carcans	4
Saint-Vivien-de-Médoc	8
Queyrac	2
Le Verdon-sur-Mer	8
Grayan-et-l'Hôpital	9
Jau-Dignac-et-Loirac	0
Naujac-sur-Mer	9
Vensac	0
Talais	0
Valeyrac	-2
SCOT Medoc Atlantique	99



1.3.7. Un commerce important, concentré sur l'alimentaire

Le secteur INSEE « commerce, transports et services divers » est de très loin de premier secteur d'activité du territoire, avec 3 154 emplois en 2016 (49,7 % des emplois, totaux), et 3 005 établissements, qui représentent 70 % du total.

SCOT Medoc Atlantique		
Établissement par secteur en 2016 : parts		
	Commerce, transports et services divers	
	Nombre	Part
CC Médoc Atlantique	3 005	70%
Lacanau	827	75%
Hourtin	289	67%
Soulac-sur-Mer	504	80%
Vendays-Montalivet	329	73%
Carcans	319	73%
Saint-Vivien-de-Médoc	123	57%
Queyrac	63	51%
Le Verdon-sur-Mer	188	77%
Grayan-et-l'Hôpital	135	71%
Jau-Dignac-et-Loirac	41	41%
Naujac-sur-Mer	60	54%
Vensac	62	60%
Talais	45	57%
Valeyrac	20	34%
SCOT Medoc Atlantique	3 005	70%

Dans la dernière période (2011-2016), le nombre des établissements a fortement augmenté (+ 788), l'emploi progressant mais moins fortement (+ 341 emplois), ce qui montre que les nouveaux établissements emploient souvent 0 ou 1 salarié.

La fonction « distribution » de l'INSEE cerne plus spécifiquement le commerce, petit et grand, à destination des consommateurs individuels. Elle regroupe 741 emplois, très présents à Lacanau et Soulac-sur-Mer, en accroissement de 86 postes sur 2011-2016, ce qui, en proportion, est l'une des progressions les plus importantes du territoire.

SCOT Medoc Atlantique	
L'emploi catégorisé selon les 15 fonctions économiques en 2016	
	Distribution en 2016
CC Médoc Atlantique	741
Lacanau	181
Hourtin	65
Soulac-sur-Mer	210
Vendays-Montalivet	112
Carcans	64
Saint-Vivien-de-Médoc	10
Queyrac	30
Grayan-et-l'Hôpital	25
Le Verdon-sur-Mer	20
Naujac-sur-Mer	0
Jau-Dignac-et-Loirac	5
Vensac	0
Talais	10
Valeyrac	10
SCOT Medoc Atlantique	741

Ajoutons que la fonction « commerce inter-entreprises » comprend 113 emplois en 2016, notamment à Lacanau et Vendays-Montalivet, en forte régression (- 39 postes).

Pour ce qui concerne le commerce en direction des ménages, les surfaces commerciales de tous types sont importantes dans la plupart des communes riveraines de l’océan et faible dans les communes riveraines de l’estuaire et à Naujac-sur-Mer, Vensac, Talais, Valeyrac et Jau-Dignac-et-Loirac.

SCOT Medoc Atlantique												
Commerce en 2018 : synthèse												
	Total			Proximités			Intermediaires			Supérieurs		
	Commerces	Poids au sein du SCoT en 2018	Densité pour 10 000 habitants	Total	Poids au sein du SCoT en 2018	Densité pour 10 000 habitants	Total	Poids au sein du SCoT en 2018	Densité pour 10 000 habitants	Total	Poids au sein du SCoT en 2018	Densité pour 10 000 habitants
CC Médoc Atlantique	332	100%	128	119	100,0 %	46	198	100,0 %	76	15	100,0 %	6
Lacanau	92	28%	194	22	18,5 %	46	66	33,3 %	139	4	26,7 %	8
Hourtin	30	9%	86	9	7,6 %	26	18	9,1 %	52	3	20,0 %	9
Soulac-sur-Mer	67	20%	247	16	13,4 %	59	50	25,3 %	184	1	6,7 %	4
Vendays-Montalivet	44	13%	179	17	14,3 %	69	26	13,1 %	106	1	6,7 %	4
Carcans	41	12%	171	17	14,3 %	71	23	11,6 %	96	1	6,7 %	4
Saint-Vivien-de-Médoc	16	5%	91	7	5,9 %	40	6	3,0 %	34	3	20,0 %	17
Queyrac	3	1%	22	3	2,5 %	22						
Grayan-et-l'Hôpital	17	5%	126	10	8,4 %	74	5	2,5 %	37	2	13,3 %	15
Le Verdon-sur-Mer	10	3%	74	6	5,0 %	45	4	2,0 %	30			
Naujac-sur-Mer	5	2%	47	5	4,2 %	47						
Jau-Dignac-et-Loirac	2	1%	20	2	1,7 %	20						
Vensac	2	1%	21	2	1,7 %	21						
Talais	2	1%	27	2	1,7 %	27						
Valeyrac	1	0%	18	1	0,8 %	18						
SCOT Medoc Atlantique	332	100%	128	119	100,0 %	46	198	100,0 %	76	15	100,0 %	6

(La gamme de proximité regroupe les « petits » commerces d’usage quotidien ; la gamme intermédiaire regroupe les supermarchés et les commerces d’usage souvent hebdomadaire, dont les petits commerces d’équipement de la personne et de la maison, et la gamme supérieure comprend les hypermarchés et les commerces pour des achats plus exceptionnels, dont les produits culturels).

Globalement, la densité commerciale est élevée, fait à mettre en relation avec l’ampleur des flux touristiques qui participent, naturellement, aux besoins commerciaux et à la bonne santé du secteur.

Le territoire est également sous l’influence des pôles extérieurs : l’agglomération bordelaise pour certains produits correspondant à des services supérieurs, mais également, et de façon plus rapprochée, Lesparre-Médoc et, pour le Sud du territoire, Castelnau-de-Médoc.

Au sein de ces commerces, la part de la grande distribution est importante et représente 20 600 m² au total.

On compte en effet 31 commerces de plus de 100 m² et 14 de plus de 300 m².

Les commerces de plus de 1 000 m² sont au nombre de 6 :

- 3 à Lacanau,
- 1 à Soulac-sur-Mer,
- 1 à Vendays-Montalivet,
- 1 au Verdon-sur-Mer.

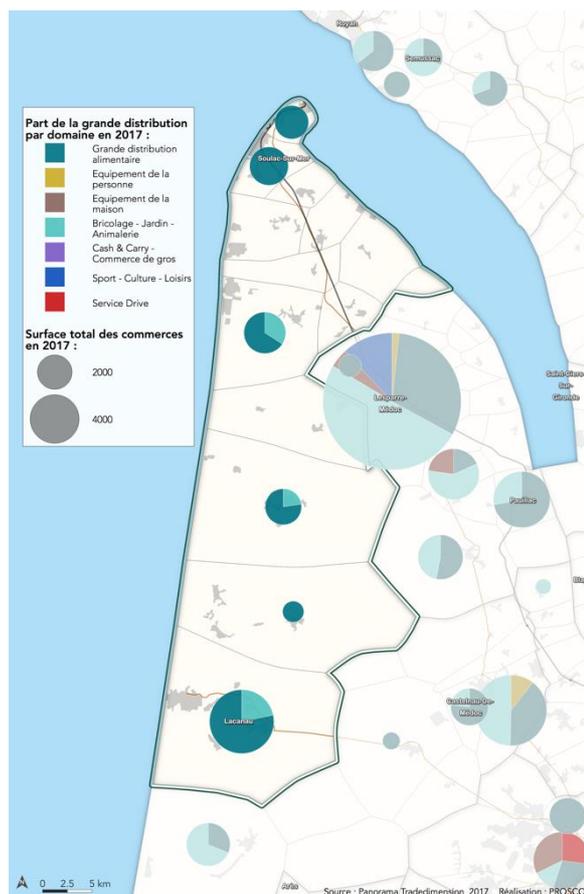
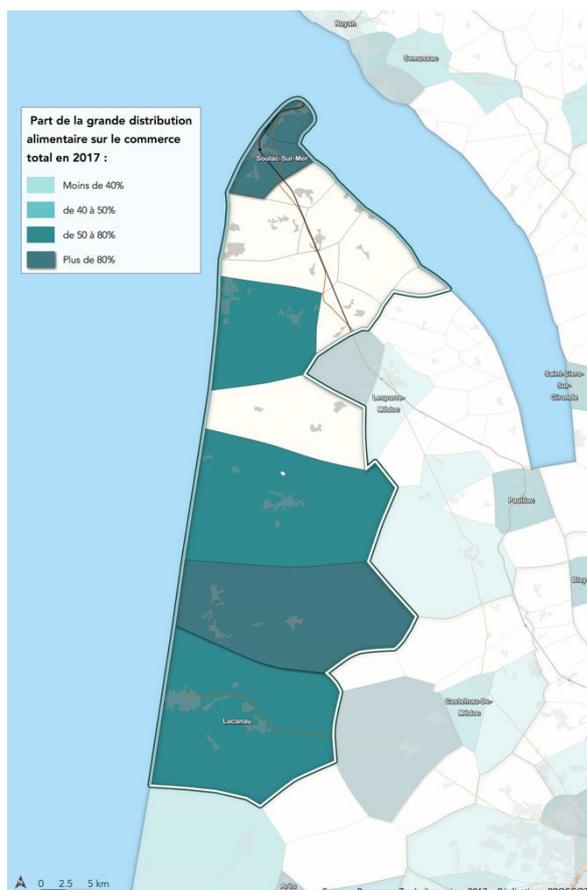
SCOT Medoc Atlantique				
Tradedimension 2017 : données brutes				
Commune	Enseigne	Nature	Domaine	Surface en m ²
Lacanau	SUPER U	Hypermarché	Grande distribution alimentaire	2 970
Soulac-sur-Mer	MARKET	Supermarché	Grande distribution alimentaire	2 000
Le Verdon-sur-Mer	CENTRE E. LECLERC	Supermarché	Grande distribution alimentaire	1 900
Lacanau	CARREFOUR CONTACT	Supermarché	Grande distribution alimentaire	1 501
Lacanau	BRICONAUTES	Bricolage	Bricolage - jardinerie - animalerie	1 097
Vendays-Montalivet	ALDI	SDMP	Grande distribution alimentaire	1 004
Vendays-Montalivet	GEDIMAT	Négoce Matériaux	Bricolage - jardinerie - animalerie	992
Hourtin	ALDI	SDMP	Grande distribution alimentaire	956
Lacanau	U EXPRESS	Supermarché	Grande distribution alimentaire	930
Vendays-Montalivet	CARREFOUR CONTACT	Supermarché	Grande distribution alimentaire	907
Carcans	CARREFOUR CONTACT	Supermarché	Grande distribution alimentaire	765
Hourtin	CARREFOUR CONTACT	Supermarché	Grande distribution alimentaire	744
Soulac-sur-Mer	LIDL	SDMP	Grande distribution alimentaire	500
Hourtin	MAISON DU CONFORT	Bricolage	Bricolage - jardinerie - animalerie	500
Vendays-Montalivet	SPAR	Superette	Grande distribution alimentaire	465
Lacanau	GEDIMAT	Négoce Matériaux	Bricolage - jardinerie - animalerie	400
Lacanau	PETIT CASINO	Superette	Grande distribution alimentaire	335
Soulac-sur-Mer	COCCIMARKET	Superette	Grande distribution alimentaire	300
Hourtin	SPAR	Superette	Grande distribution alimentaire	250
Vendays-Montalivet	BRICOCEAN	Bricolage	Bricolage - jardinerie - animalerie	250
Hourtin	PETIT CASINO	Superette	Grande distribution alimentaire	250
Saint-Vivien-de-Médoc	CHAUSSEON MATERIAUX	Négoce Matériaux	Bricolage - jardinerie - animalerie	230
Grayan-et-l'Hôpital	UTILE	Superette	Grande distribution alimentaire	200
Carcans	PROXI	Superette	Grande distribution alimentaire	200
Lacanau	VIVAL	Superette	Grande distribution alimentaire	170
Soulac-sur-Mer	GITEM	Electrodomestique	Equipement de la maison	150
Jau-Dignac-et-Loirac	VIVAL	Superette	Grande distribution alimentaire	135
Grayan-et-l'Hôpital	SPAR	Superette	Grande distribution alimentaire	130
Saint-Vivien-de-Médoc	SPAR	Superette	Grande distribution alimentaire	130
Vensac	VIVAL	Superette	Grande distribution alimentaire	120
Le Verdon-sur-Mer	PROXI	Superette	Grande distribution alimentaire	100
Lacanau	COURSESU.COM	Click & Drive	Service Drive	0

La grande distribution est concentrée sur deux secteurs :

- L'alimentaire, pour l'essentiel, avec 75 % des établissements ;
- Et le bricolage/jardinerie/animalerie, pour 25 %.

Il n’y a pas d’établissement important pour ce qui concerne l’équipement de la personne et de la maison.

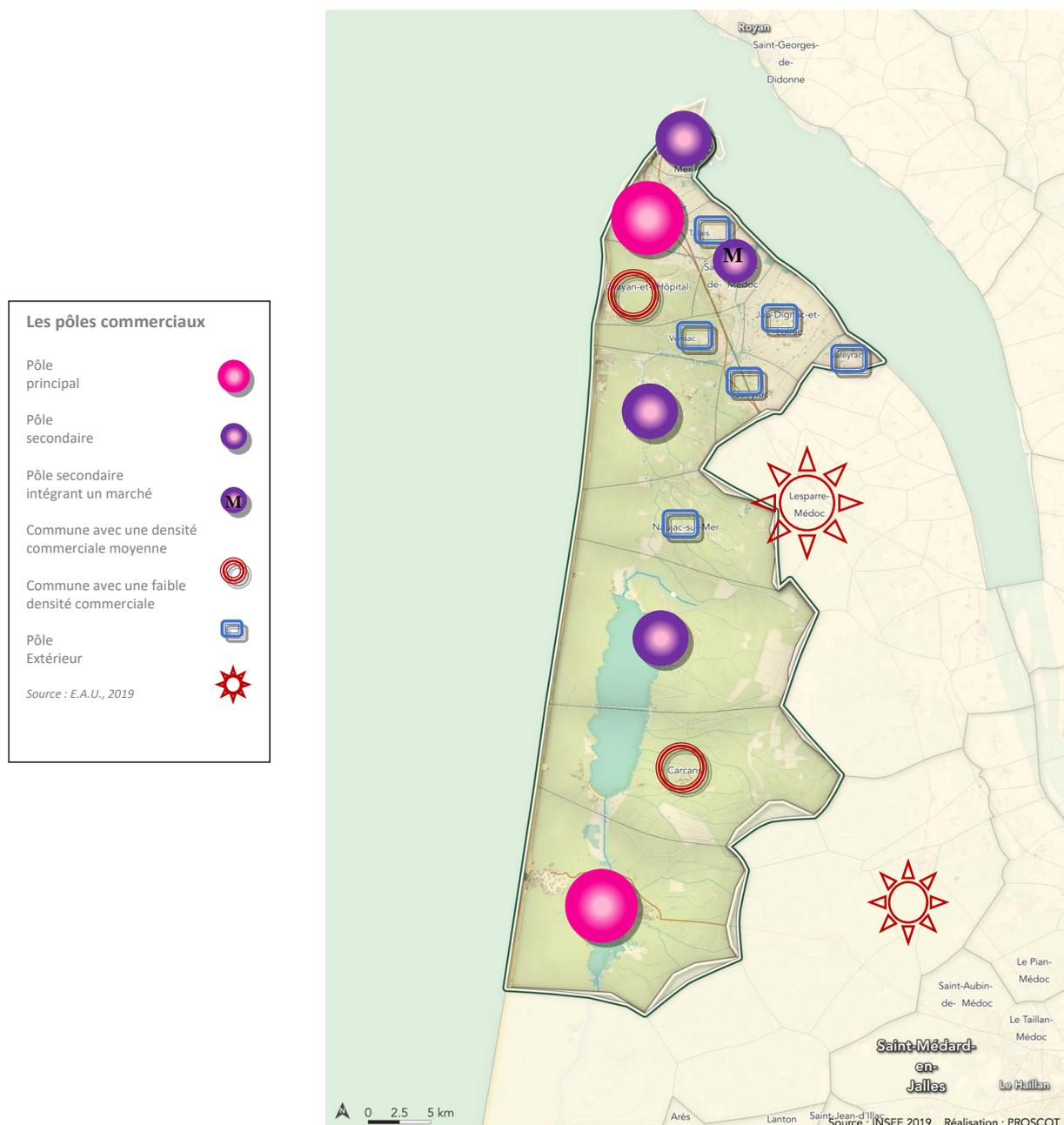
SCOT Medoc Atlantique							
Nombre de commerces de plus de 300 M2 - 2017							
	Sport - culture - loisirs	Bricolages - jardineries - animaleries	Grandes distributions alimentaires	Équipements de la personne	Équipement de la maison	Services Drive	Cash & Carry - Commerce de gros
CC Médoc Atlantique	0	4	12	0	0	0	0
Lacanau	0	2	4	0	0	0	0
Hourtin	0	1	2	0	0	0	0
Vendays-Montalivet	0	1	2	0	0	0	0
Soulac-sur-Mer	0	0	2	0	0	0	0
Carcans	0	0	1	0	0	0	0
Saint-Vivien-de-Médoc	0	0	0	0	0	0	0
Queyrac	0	0	0	0	0	0	0
Le Verdon-sur-Mer	0	0	1	0	0	0	0
Grayan-et-l'Hôpital	0	0	0	0	0	0	0
Naujac-sur-Mer	0	0	0	0	0	0	0
Jau-Dignac-et-Loirac	0	0	0	0	0	0	0
Vensac	0	0	0	0	0	0	0
Talais	0	0	0	0	0	0	0
Valeyrac	0	0	0	0	0	0	0
SCOT Medoc Atlantique	0	4	12	0	0	0	0



On peut constater qu'une partie des produits liés à l'équipement de la personne et de la maison, et ceux liés à la culture, aux loisirs, au sport, sont disponibles sur le pôle de Lesparre-Médoc, ne l'étant pas au sein du territoire, pour ce qui est de la grande distribution.

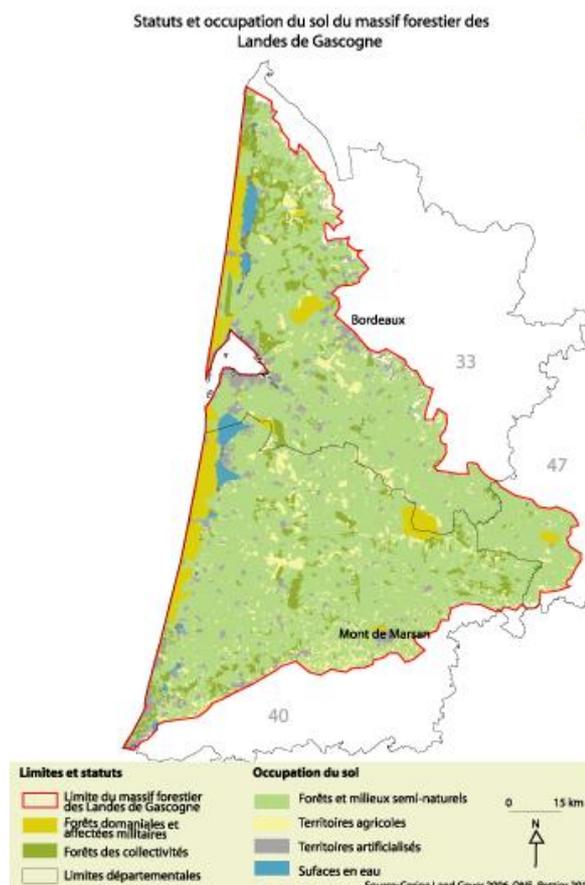
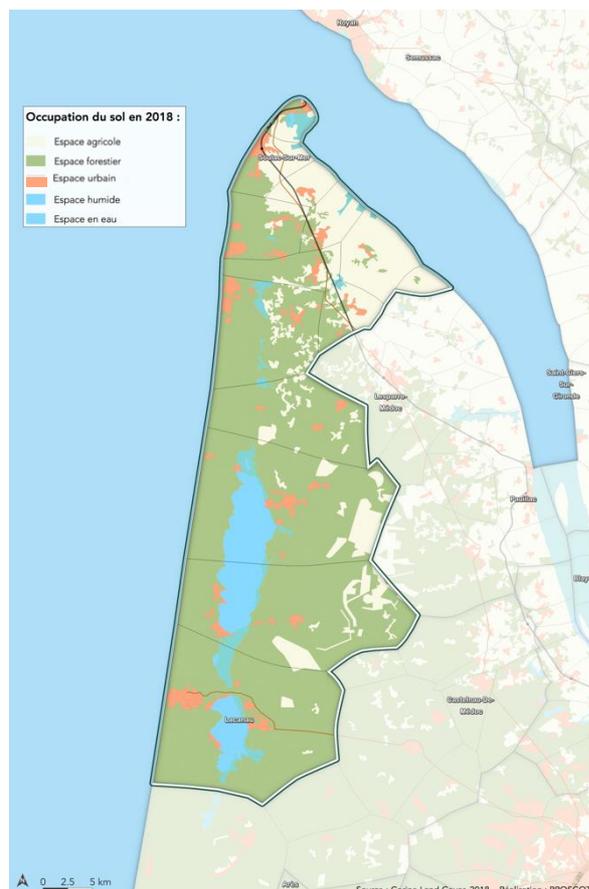
Au sein du territoire, des pôles se dégagent : Lacanau et Soulac-sur-Mer, mais également Hourtin, Le-Verdon-sur-Mer, Vendays-Montalivet et Saint-Vivien de Médoc (en intégrant la présence d'un important marché forain).

Ces pôles commerciaux sont à distinguer des pôles de service à la population, qui ne présentent pas exactement la même géographie.



1.3.8. Une sylviculture très prégnante et une agriculture concentrée

La première donnée sur l'agriculture et la sylviculture de Médoc Atlantique est que l'agriculture représente 18 % de la surface du territoire, 66 % étant couverts par les forêts et milieux semi-naturels.

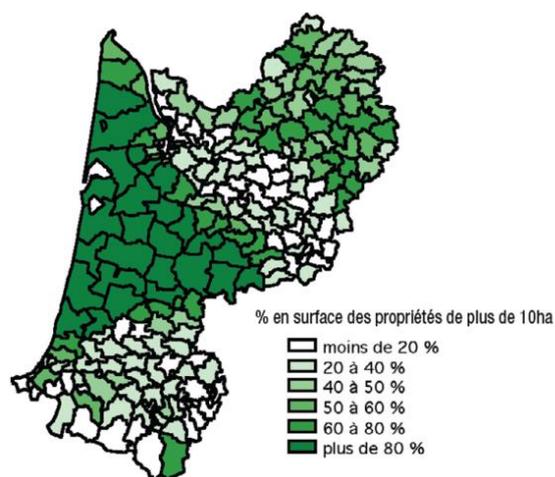


Cette forêt constitue la partie Nord de la forêt des Landes, plantée au XIX^{ème} siècle, notamment pour stabiliser les dunes littorales, cet espace étant, avant cette époque, une lande marécageuse, d'où elle tire son nom de « landes de Gascogne ».

Elle est composée de parcelles de petite taille au Nord du périmètre du SCOT et de parcelles plus importantes au Sud, en lien avec le prolongement de la forêt jusqu'à la frontière espagnole.

% en surface des propriétés de plus de 10 hectares par rapport à l'ensemble des propriétés forestières privées

Source : CRPF, in Schéma de Régional de Gestion Sylvicole des Forêts privées d'Aquitaine (SRGS)



Dans le SCoT, elle représente 73 000 hectares, occupés à 50 % par des conifères, à 3 % par des feuillus et à 12 % par des forêts mélangées, 35 % tant considérés comme « en mutation » du point de vue des espèces qui s’y trouvent.

La forêt permet à la fois une très importante activité de sylviculture et la chasse, qui est une activité emblématique du territoire.

Globalement, le taux de boisement du territoire est de 59 %, qui se répartit de la manière suivante, les communes de Talais et de Jau-Dignac-et-Loirac étant celles qui présentent les taux de boisement les moins forts, au contraire de Vendays-Montalivet où la forêt occupe 80 % du territoire communal :

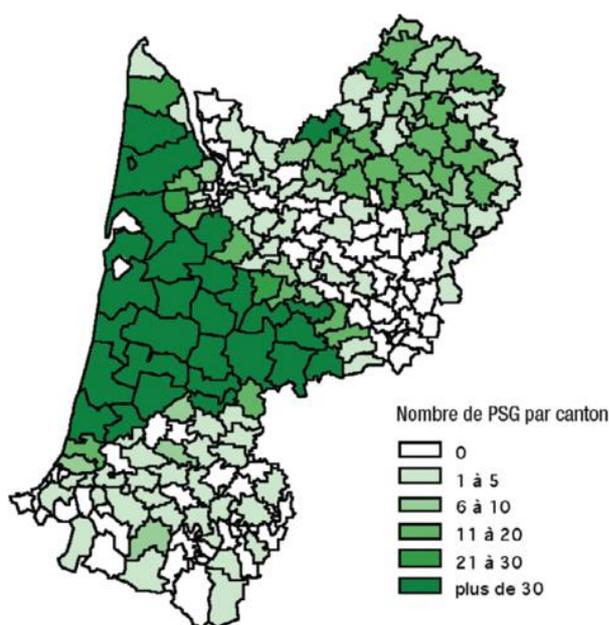
Nom commune	Surface de la commune	Surface de forêt	Taux de boisement (%)
Carcans	20 092,4	13 952,5	69,4
Grayan-et-l'Hôpital	4 516,7	3 439,5	76,2
Hourtin	22 150,2	15 405,4	69,6
Jau-Dignac-et-Loirac	9 406,7	261,1	2,8
Lacanau	21 766,1	17 698,5	81,3
Naujac-sur-Mer	9 781,3	8 662,7	88,6
Queyrac	3 086,6	1 264,8	41,0
Saint-Vivien-de-Médoc	5 316,2	648,4	12,2
Soulac-sur-Mer	4 057,5	1 110,6	27,4
Talais	3 926,2	106,9	2,7
Valeyrac	2 913,2	151,2	5,2
Vendays-Montalivet	10 021,3	8 039,9	80,2
Vensac	3 357,7	2 227,3	66,3
Le Verdon-sur-Mer	4 095,9	604,6	14,8
Total	124 488,0	73 573,4	59,10%

Territoire	Total forêts et milieux semi-naturels	311 - Forêts de feuillus	312 - Forêts de conifères	313 - Forêts mélangées	321 - Pelouses et pâturages naturels	322 - Landes et broussailles	323 - Végétation sclérophylle	324 - Forêt et végétation arbustive en mutation	331 - Plages, dunes et sable
SCOT Medoc Atlantique	73 909,44	2 223,38	36 315,28	8 996,41	0,00	141,56	0,00	24 779,28	1 453,54
Lacatau	17 640,47	275,54	9 940,42	1 282,89	0,00	39,73	0,00	5 701,94	399,94
Hourtin	15 614,65	65,17	8 403,39	486,05	0,00	74,48	0,00	6 359,09	226,47
Vendays-Montalivet	7 825,59	172,73	2 904,41	2 212,10	0,00	0,00	0,00	2 334,70	201,66
Soulac-sur-Mer	1 004,12	2,23	461,26	333,28	0,00	0,00	0,00	151,08	56,27
Grayan-et-l'Hôpital	3 476,18	383,55	1 624,31	874,58	0,00	0,00	0,00	460,33	133,41
Carcans	14 459,00	247,85	8 471,67	320,64	0,00	0,00	0,00	5 279,50	139,33
Le Verdon-sur-Mer	720,27	100,21	409,04	0,00	0,00	27,34	0,00	0,00	183,68
Queyrac	1 199,93	0,00	442,88	686,12	0,00	0,00	0,00	70,93	0,00
Saint-Vivien-de-Médoc	601,24	37,91	0,00	563,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Naujac-sur-Mer	8 723,22	266,25	3 187,02	994,17	0,00	0,00	0,00	4 203,51	72,28
Vensac	2 320,65	414,76	470,88	1 176,30	0,00	0,00	0,00	218,21	40,50
Talais	66,89	0,00	0,00	66,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Jau-Dignac-et-Loirac	167,96	167,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Valeyrac	89,29	89,22	0,00	0,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Source : CLC-UE/IFEN, traitement E.A.U. 2019

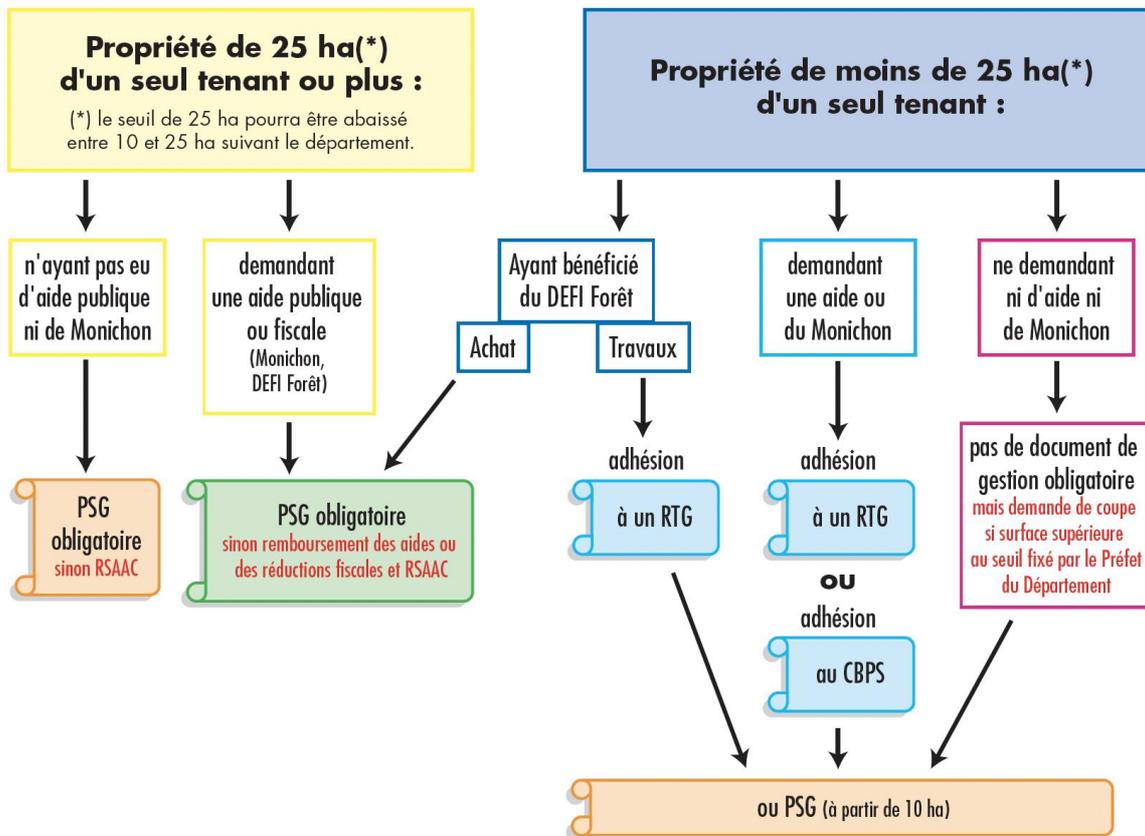
Originellement exploitée pour la production de résine (« la gemme ») utilisée pour l'essence de térébenthine et pour les poteaux télégraphiques, cette immense forêt (au total, c'est la plus grande forêt d'Europe occidentale : 1 329 000 hectares couvert à 74,3 % de forêts) fournit aujourd'hui l'industrie du papier, celle du bois et du bois-énergie.

La forêt est à plus de 80 % privée, le Code Forestier prévoyant que toute propriété forestière privée de 25 hectares et plus d'un seul tenant, doit être gérée suivant un Plan Simple de Gestion (PSG).



Nombre de Plans Simples de Gestion (PSG) par Canton

Source : CRPF, in Schéma de Régional de Gestion Sylvicole des Forêts privées d'Aquitaine (SRGS)



PSG : Plan Simple de Gestion

CBPS : Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles élaboré par le CRPF

RTG : Règlement Type de Gestion élaboré par une coopérative ou un expert

RSAAC : Régime spécial d'autorisation administrative de coupe

Monichon : Réduction des droits de mutation et/ou d'Impôt sur la Fortune (ISF)

DEFI Forêt : Dispositif d'Encouragement Fiscal à l'Investissement forestier (jusqu'au 31/10/2010)

Réduction d'impôt sur le revenu jusqu'au 31/12/2010 :

- pour l'achat de parcelles boisées (25 ha maxi permettant d'obtenir au moins 10 ha d'un seul tenant) ou de parts de GF (depuis 2001),
- pour la réalisation de travaux forestiers à partir du 1/1/2006.

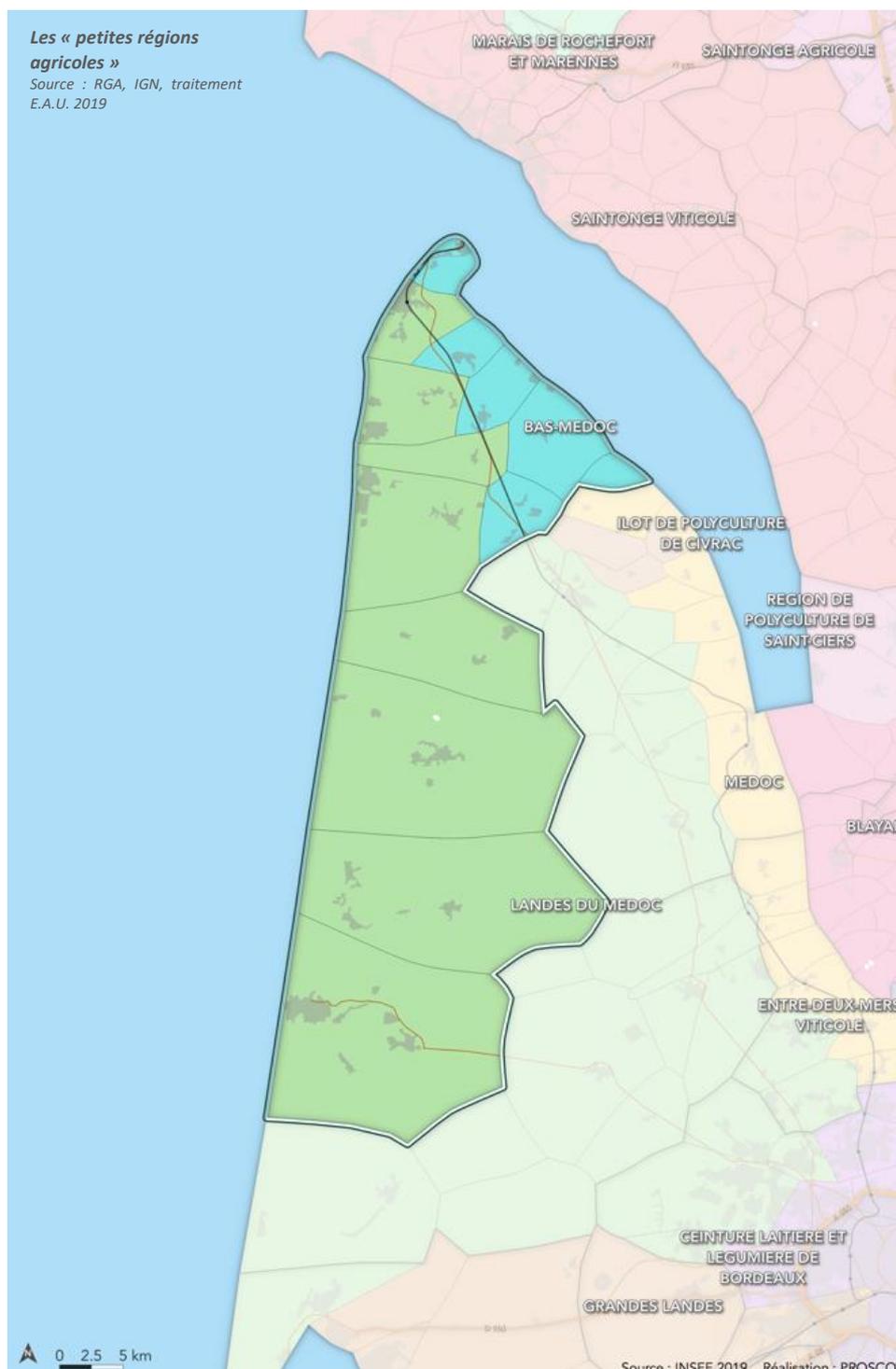
Les documents de gestion durable des forêts privées (code forestier)

Source : Schéma de Régional de Gestion Sylvicole des Forêts privées d'Aquitaine (SRGS)

A Carcans et Hourtin, une partie de la forêt dunaire du territoire (un peu plus de 5 700 hectares) est classée en tant que « forêt de protection » soumise à un régime légal spécifique qui concerne les forêts reconnues nécessaires au maintien de terres, à la préservation de l'agriculture, à la gestion des risques d'érosion. Ces forêts possèdent ainsi un statut défini dans le Code Forestier.

Classée dans sa grande majorité en forêt domaniale, cette frange forestière de la bande littorale médocaine est gérée par l'ONF de la Gironde.

La carte des petites régions agricoles illustre bien la dualité de l'occupation des sols : au Nord-Est, le long de l'estuaire de la Gironde, les surfaces communales sont surtout dédiées à l'agriculture (« Bas-Médoc »), tandis que le reste du territoire est principalement occupé par la forêt (« Landes du Médoc »).



L'agriculture du territoire occupe, au total, une surface agricole utile (SAU) de 12 647 hectares, l'ensemble de la filière représentant, selon l'INSEE, 251 établissements en 2016 pour 432 emplois.

La filière n'a que très peu diminué ses effectifs, fait rare dans la dernière période, surtout pour un territoire agricole dédié principalement à l'élevage.

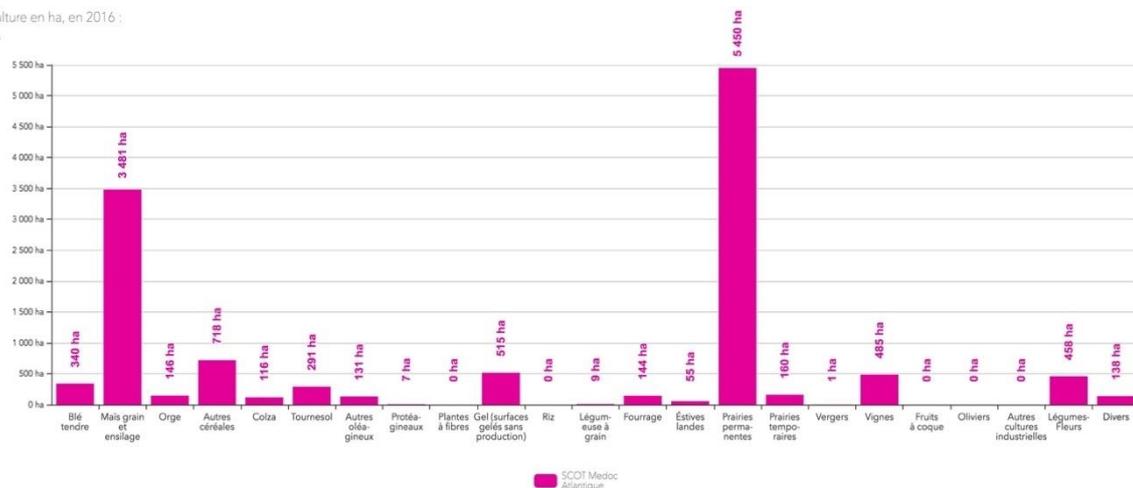
Cette résistance permet de bâtir, pour l'avenir, une stratégie économique.

SCOT Medoc Atlantique		
Établissement par secteur en 2016 : parts		
	Agriculture, sylviculture, pêche	
	Nombre	Part
CC Médoc Atlantique	251	6%
Lacanau	23	2%
Hourtin	17	4%
Soulac-sur-Mer	14	2%
Vendays-Montalivet	21	5%
Carcans	22	5%
Saint-Vivien-de-Médoc	23	11%
Queyrac	25	20%
Le Verdon-sur-Mer	4	2%
Grayan-et-l'Hôpital	5	3%
Jau-Dignac-et-Loirac	35	35%
Naujac-sur-Mer	11	10%
Vensac	13	13%
Talais	8	10%
Valeyrcac	30	52%
SCOT Medoc Atlantique	251	6%

SCOT Medoc Atlantique		
L'emploi catégorisé selon les 15 fonctions économiques en 2016		
	Agriculture en 2016	Evolution 2011/2016
CC Médoc Atlantique	432	-4
Lacanau	19	-9
Hourtin	43	19
Soulac-sur-Mer	20	-21
Vendays-Montalivet	20	4
Carcans	50	30
Saint-Vivien-de-Médoc	35	31
Queyrac	56	-4
Grayan-et-l'Hôpital	5	-15
Le Verdon-sur-Mer	5	1
Naujac-sur-Mer	15	11
Jau-Dignac-et-Loirac	79	10
Vensac	30	10
Talais	10	-2
Valeyrcac	44	-69
SCOT Medoc Atlantique	432	-4

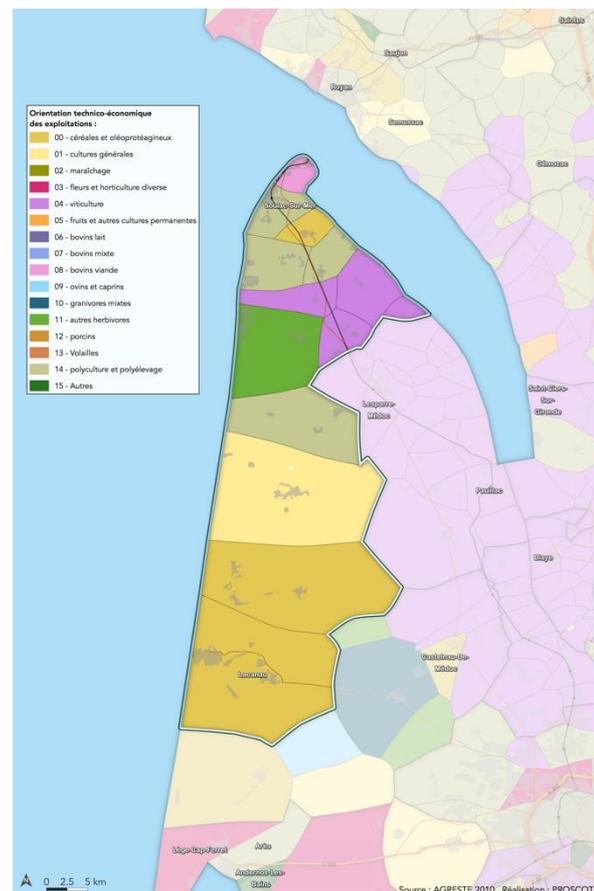
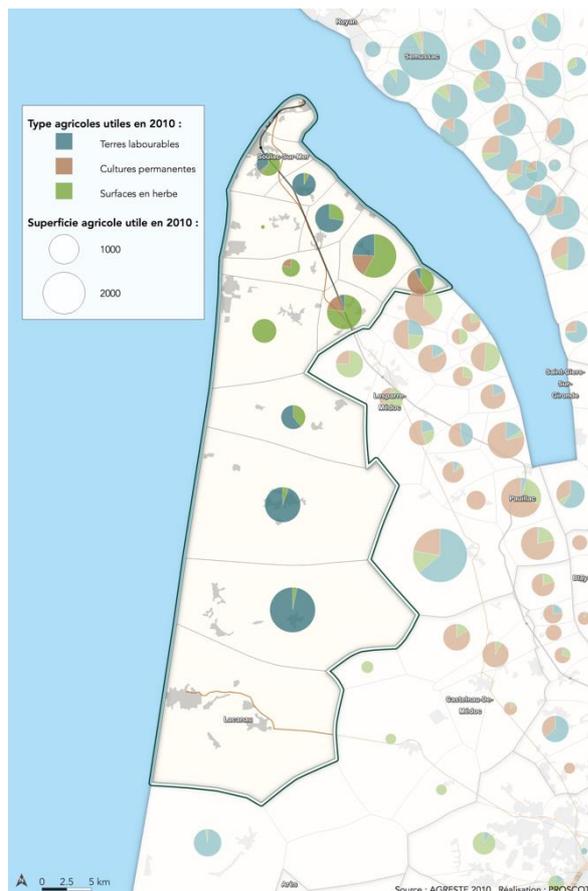
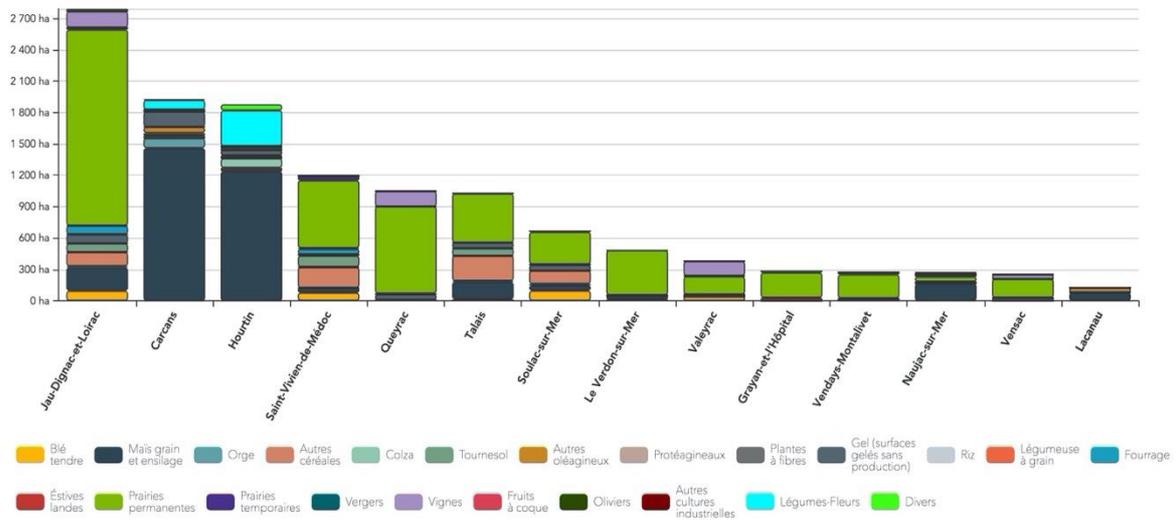
En effet, les prairies permanentes représentent 43 % des surfaces agricoles, la seconde affectation des sols étant dédiée au maïs qui est généralement associé à l'élevage, et qui représente 27 % des surfaces ou aux autres cultures céréalières (zone des polders).

Type de culture en ha, en 2016 :
Source : RPG 2016



Types de culture par commune en 2016 :

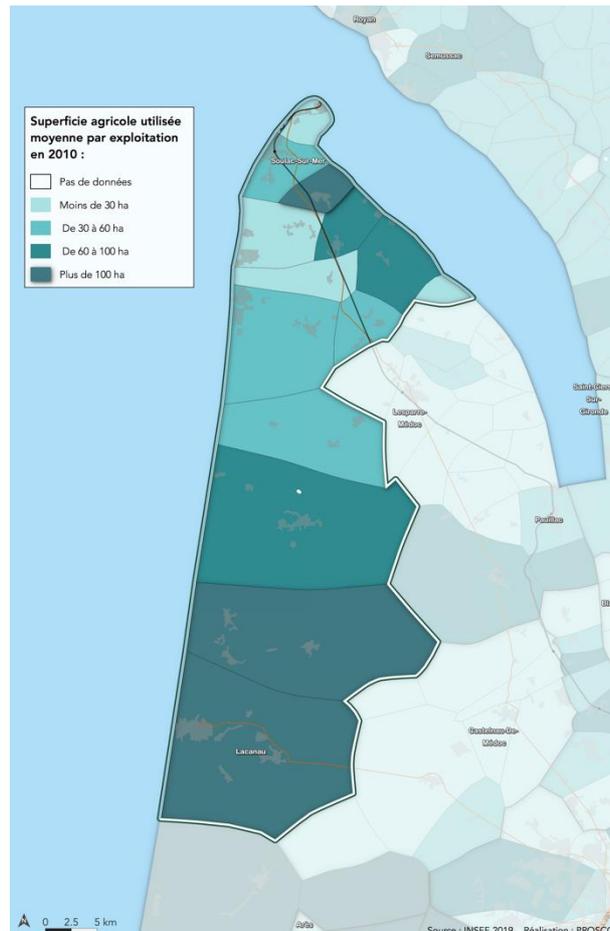
Source : RPG 2016



Les cultures permanentes (cultures pérennes comprenant les vergers, les pépinières, le miscanthus, l'osier, les joncs, les arbres truffiers et les vignes), sont concentrées sur les communes de l'estuaire, notamment Jau-Dignac-et-Loirac et Valeyrac.

A Lacanau, Hourtin et Naujac-sur-Mer, où l'agriculture n'occupe qu'une faible part de la surface communale très forestière, on trouve également des terres labourables qui sont situées dans les clairières de la forêt (« airiaux »).

Ces différentes localisations se combinent pour donner des surfaces d'exploitation très différentes d'une commune à l'autre.



L'agriculture de la Communauté de communes Médoc Atlantique bénéficie de très nombreux signes de qualité : l'INAO (Institut National de l'Origine et de la Qualité) recense 25 appellations et indications concernant tout ou partie du territoire.

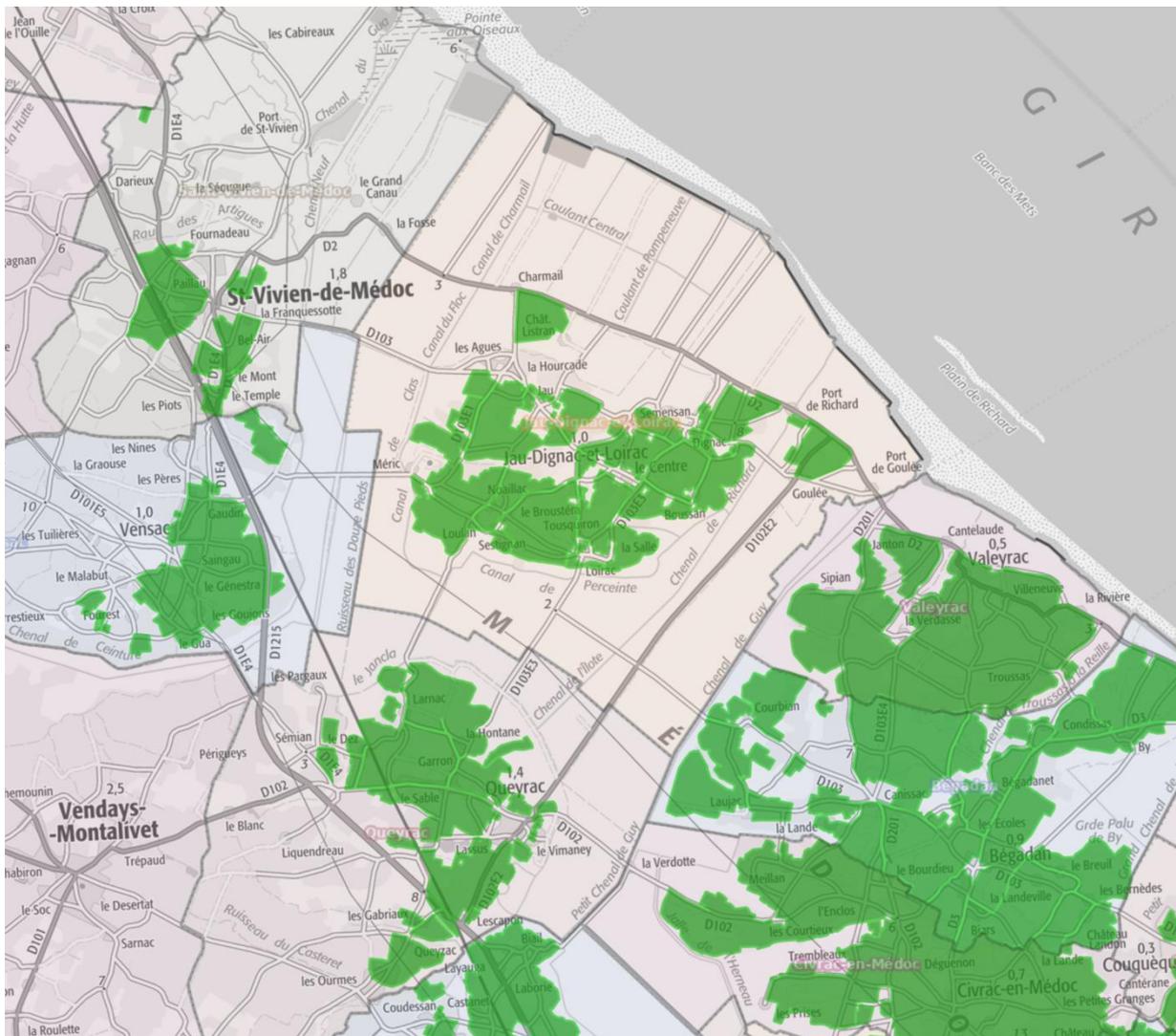
Une part importante de ces signes de qualité concernent la filière vini-viticole, et tout particulièrement le vignoble du Médoc.

Signe de qualité	Aire géographique
Vins et spiritueux	
IGP Atlantique blanc IGP	<i>Tout le territoire du SCoT</i>
IGP Atlantique primeur ou nouveau blanc	<i>Tout le territoire du SCoT</i>
IGP Atlantique primeur ou nouveau rosé	<i>Tout le territoire du SCoT</i>
IGP Atlantique primeur ou nouveau rouge	<i>Tout le territoire du SCoT</i>
IGP Atlantique rosé	<i>Tout le territoire du SCoT</i>
IGP Atlantique rouge	<i>Tout le territoire du SCoT</i>
AOC - AOP Bordeaux blanc	<i>Communes de Grayan-et-L'Hôpital, Jau-Dignac-et-Loirac, Naujac-sur-Mer, Queyrac, Saint-Vivien-de-Médoc, Soulac-sur-Mer, Talais, Valeyrac, Vendays-Montalivet, Vensac, Le Verdon-sur-Mer</i>
AOC - AOP Bordeaux blanc avec sucres	
AOC - AOP Bordeaux claret	
AOC - AOP Bordeaux claret	
AOC - AOP Bordeaux rosé	
AOC - AOP Bordeaux rouge ou claret	
AOC - AOP Bordeaux supérieur blanc	
AOC - AOP Bordeaux supérieur rouge	
AOC - AOP Crémant de Bordeaux blanc	
AOC - AOP Médoc	
AOC – AOP Crémant de Bordeaux rosé	
IGP Fine Bordeaux	
Viande et charcuterie	
IGP Jambon de Bayonne	<i>Tout le territoire du SCoT</i>
IGP Porc du Sud-Ouest	<i>Tout le territoire du SCoT</i>
IGP Volailles des Landes	<i>Tout le territoire du SCoT</i>
IGP Agneau de Pauillac	<i>Tout le territoire du SCoT</i>
IGP Bœuf de Bazas	<i>Tout le territoire du SCoT</i>
IGP Canard à foie gras du Sud-Ouest	<i>Tout le territoire du SCoT</i>
Végétaux	
IGP Asperge des Sables des Landes	<i>Tout le territoire du SCoT</i>

Source : INAO, traitement E.A.U., 2019

Il convient de préciser que certains signes de qualité, dont l'aire géographique comprend le territoire, ne concernent en fait, compte-tenu des productions effectivement réalisées dans les communes, qu'une petite partie de ce dernier : c'est en particulier le cas de la vigne, le vignoble du Médoc s'étendant pour l'essentiel au Sud-Est du territoire du SCOT.

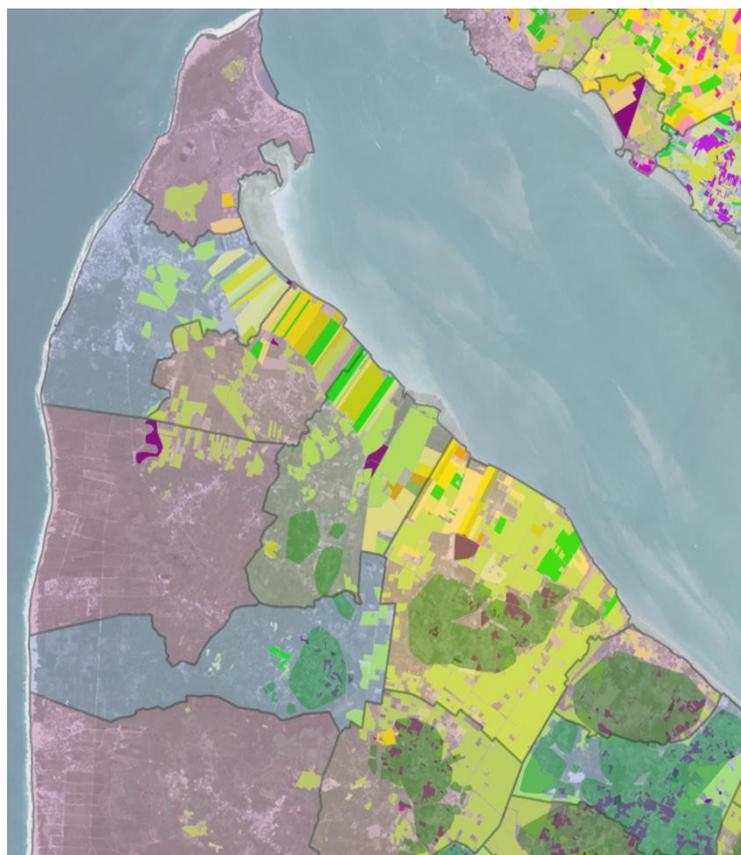
Seules les communes de Saint-Vivien-de-Médoc, Jau-Dignac-et-Loirac, Valeyrac, Queyrac et Vensac comptent des parcelles viticoles. Elles présentent une délimitation parcellaire de la zone de production en AOC sur 2 645 hectares, dont 1 361 hectares étaient plantés en vigne en 2022, soit près de 25% de la surface en vigne de l'AOP Médoc (concernant 109 exploitations) à l'exception de la commune de Saint-Vivien-de-Médoc qui ne comporte pas de vignobles. Parmi les sièges d'exploitation recensés sur le territoire (251 en 2016 selon l'INSEE), plus de 70 sont viticoles et ont leur siège social dans les communes considérées, les autres ont des vignes sur leur territoire.



Les parcelles viticoles (en vert) – Source : INAO, IGN, traitement E.A.U. 2019

Enfin, du point de vue de la sylviculture, dans le cadre d'un SCoT, le point d'attention spécifique est toujours celui de l'accessibilité des parcelles (engins, etc...) et des lisières urbaines qui bordent les parcelles forestières.

Du point de vue de l'agriculture, deux localisations doivent être signalées : le Nord-Est du territoire, qui est le seul à bénéficier de surfaces agricoles proportionnellement importantes, et les clairières à usage agricole au milieu de la forêt.

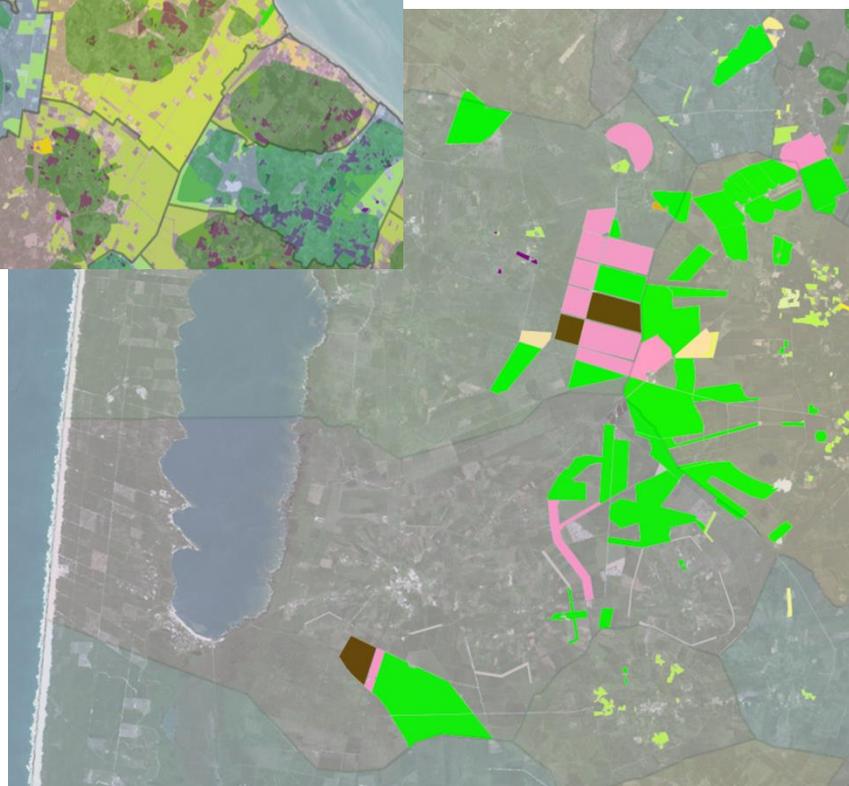


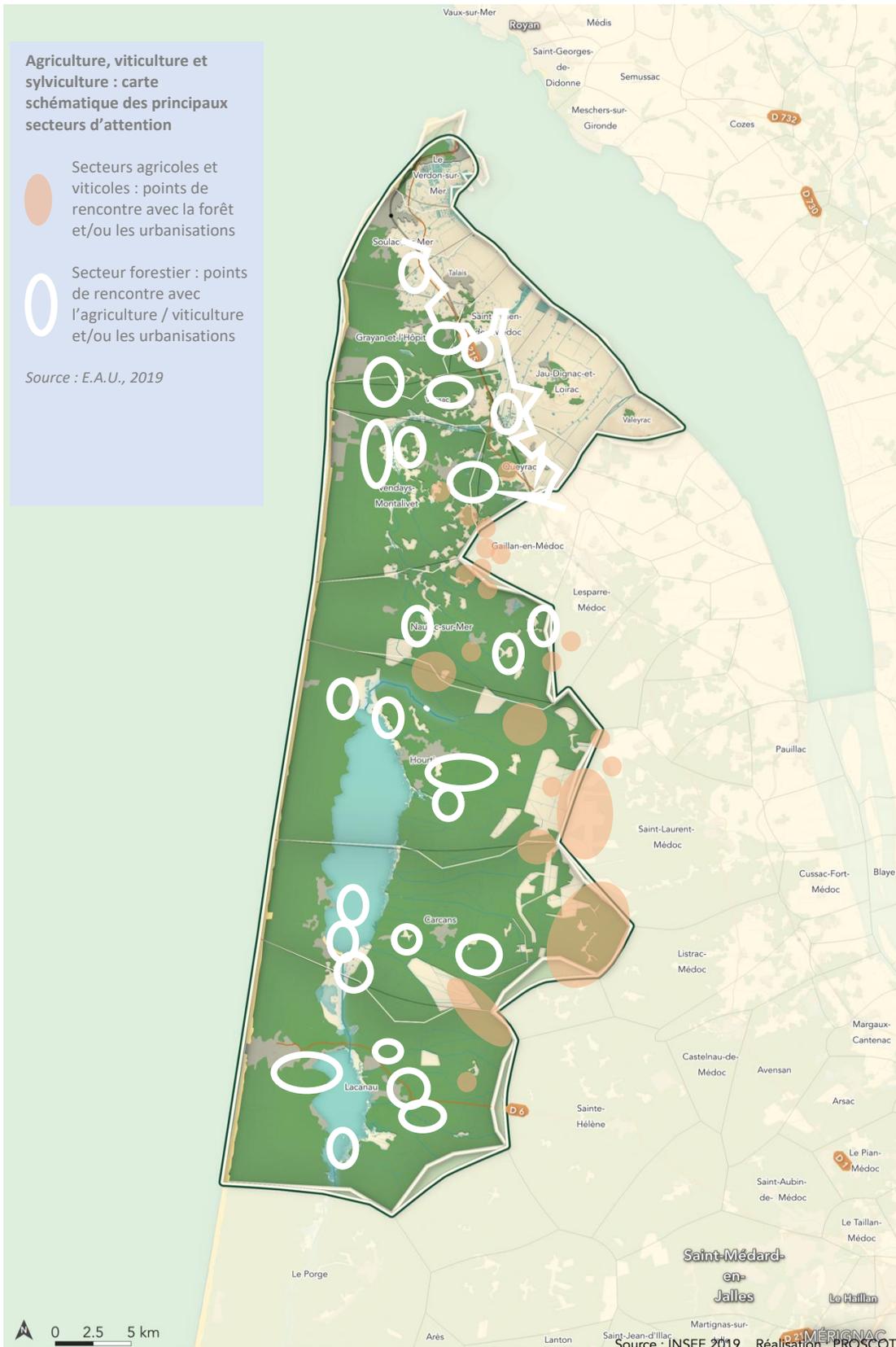
Le parcellaire viticole (en vert foncé) et agricole au nord et au sud du territoire

Source : RPG 2017, IGN, traitement E.A.U. 2019

Légende
(hors viticulture)

- | | |
|-------------------------------------|-------------------------------|
| Blé tendre | Légumineuses à grains |
| Mais grain et ensilage | Fourrage |
| Orge | Estives et landes |
| Autres céréales | Prairies permanentes |
| Colza | Prairies temporaires |
| Tournesol | Vergers |
| Autre oléagineux | Vignes |
| Protéagineux | Fruit à coque |
| Plantes à fibres | Oliviers |
| Semences | Autres cultures industrielles |
| Gel (surface gelée sans production) | Légumes ou fleurs |
| Gel industriel | Canne à sucre |
| Autres gels | Arboriculture |
| Riz | Divers |





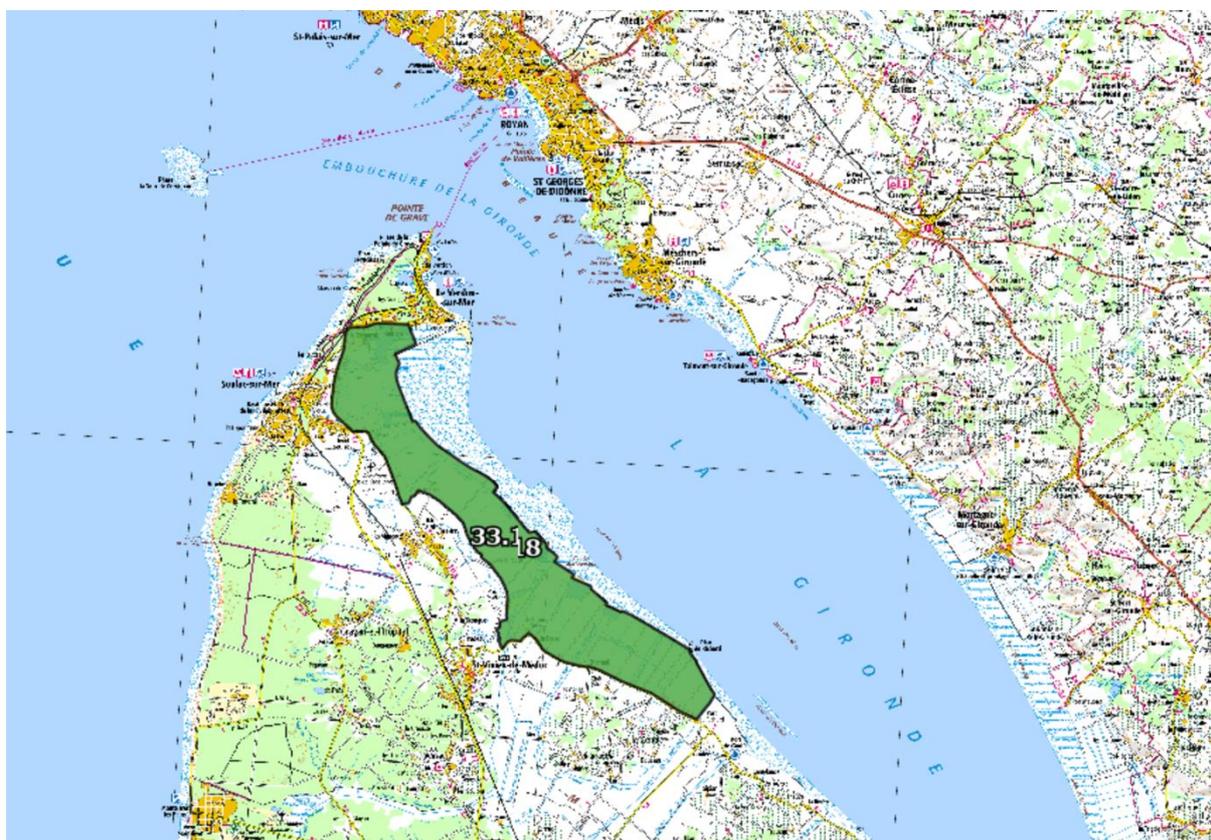
1.3.9. La renaissance des cultures marines

Cette activité était absente depuis les années '90, à la suite de risques de pollutions, alors qu'auparavant plus de 400 exploitations existaient sur tout l'estuaire, alimentant l'activité des petits ports de Soulac-sur-Mer, Talais, Saint-Vivien-de-Médoc, etc.).

Elle a été réautorisée en 2014 à la suite d'études menées avec l'IFREMER en collaboration avec la Communauté de communes de la Pointe du Médoc. Elle porte sur le captage de naissain jusqu'à 15 millimètres dans l'estuaire et sur l'affinage et le pré-grossissement d'huîtres dans des marais.

Six exploitations sont recensées, dans l'affinage d'huîtres (dont le naissain provient de bassins extérieurs) mais également dans la production de gambas, qui opère une symbiose avec les huîtres.

Les zones de production, concentrées dans le Nord de l'estuaire, sont classées en zones B, dans lesquelles les coquillages peuvent être récoltés mais ne peuvent être mis sur le marché pour la consommation humaine qu'après avoir subi un traitement de purification de 48 heures ou après reparcage dans une zone spécifiquement agréée pour cette opération.



Zones de production conchylicole

Source : Atlas des zones de production et de reparcage des coquillages – Office International de l'Eau

1.3.10. Une abondance de ressources du sous-sol

- Contexte régional et départemental (cf. Projet de Schéma régional des carrières, données 2019)
 - Données régionales :
 - . Production annuelle de 42 millions de tonnes.
 - Données départementales :
 - . Production annuelle de 4,86 millions de tonnes, dont 75% de roches alluvionnaires, 24% de granulats recyclés, 1% environ de roches calcaires, absence de roches éruptives.
 - . Consommation annuelle de 8,25 millions de tonnes, dont 4,2 millions de tonnes de roches alluvionnaires, environ 1,44 millions de tonnes de roches calcaires, environ 1,38 millions de tonnes de roches éruptives. Environ 1,2 millions de tonnes de granulats de recyclage.
 - . 43% de la consommation globale sont destinés à la fabrication de béton, 11% aux produits hydrocarbonés (enrobés...) et 46% aux autres emplois notamment voirie et ballast voie ferrée.

Le département de la Gironde apparaît très déficitaire en matériaux. Il est dépendant des territoires voisins pour son approvisionnement, consommant davantage de granulats qu'il n'en produit et qu'il ne produit quasiment pas de granulats de roches massives du fait de sa géologie.

- Contexte local

La géologie du territoire, résultat d'étroites interactions avec le littoral, a permis le développement d'entreprises du secteur primaire, spécialisées dans l'extraction de matériaux, en particulier de sables.

La ressource en matériaux est associée à une problématique liant les besoins pour la construction ou les travaux publics et la protection des milieux naturels, des terres agricoles et des paysages.

On recense sur le territoire du SCoT quatre carrières implantées sur une superficie de près de 60 hectares.

Commune : Queyrac, Lieu-dit Le Blanc et Beney

Exploitant : société Colas Sud-ouest

Surface autorisée : 11 ha environ

Volume total à extraire : 580 kt

Type : Sables et graviers

Fin d'exploitation : 2042



Commune : Jau-Dignac-et-Loirac, Lieu-dit Pey de Clair

Exploitant : entreprise Courrian
 Surface autorisée : 14,2 ha environ
 Volume total à extraire : 840 kt
 Type : Sables et graviers.
 Fin d'exploitation : 2021



Commune : Naujac-sur-Mer, Lieu-dit Landes de la Pouyère

Exploitant : Agence Sarrazy TP – Société Colas Sud-ouest
 Surface autorisée : 25 ha environ
 Volume total à extraire : 1 150 kt
 Type : Terres végétales et sables
 Fin d'exploitation : 2028



Commune : Naujac-sur-Mer, Lieu-dit La Pouyère

Exploitant : SARL Landes de Crimée
 Surface autorisée : 8,7 ha environ
 Volume total : 400 kt
 Type : Sables et graviers
 Fin d'exploitation : 2035



Source : Infoterre, BRGM / Base nationale des ICPE

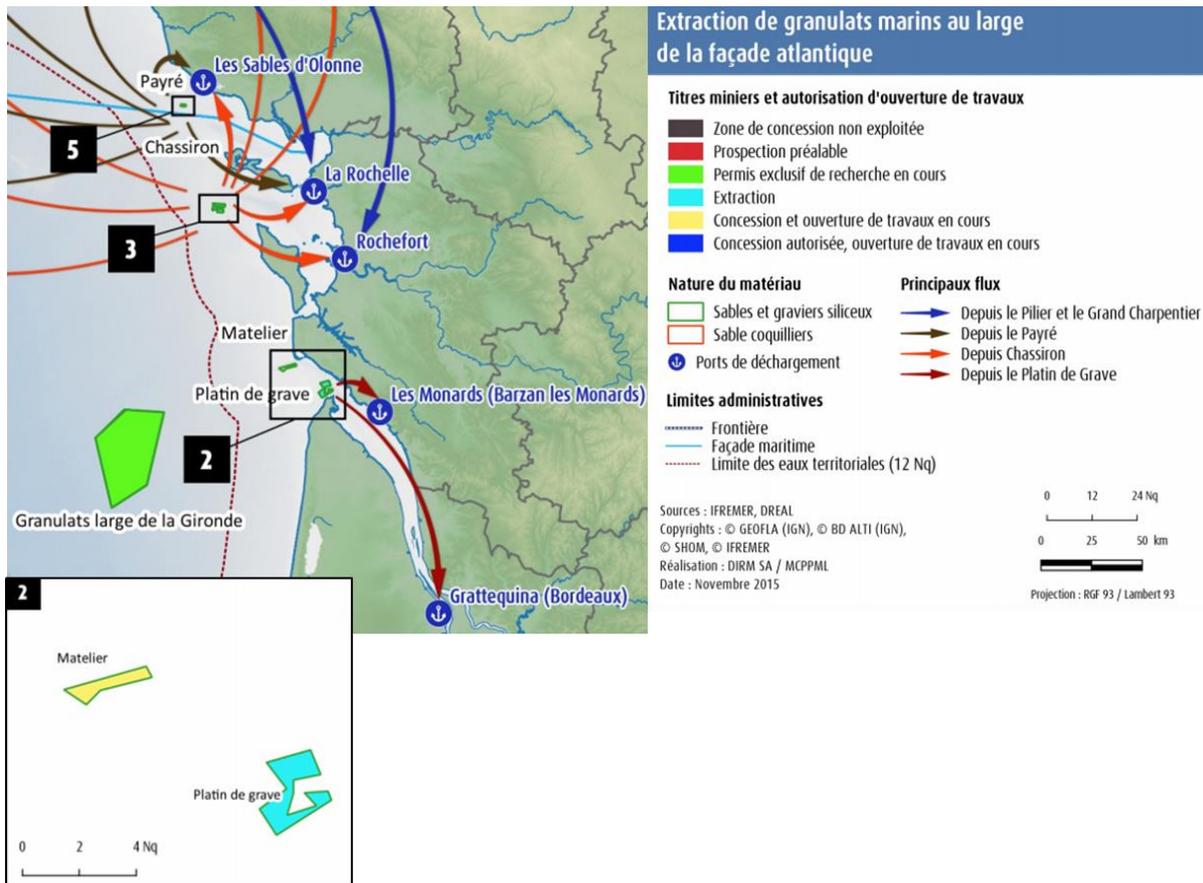
En outre, la façade littorale du territoire possède un gisement de granulats marins, représentés en particulier par des sables qui sont principalement utilisés pour le secteur du BTP. Une concession est actuellement en cours de renouvellement (Platin de Grave) et deux zones réunissant les conditions nécessaires à la mise en place d'une exploitation sont mises en évidence (à l'embouchure de la Gironde, et sur le plateau continental au large de la pointe du Médoc).

L'activité est fortement liée à la présence de ports de déchargement, tels que le port du Verdon.

En effet, on peut souligner que le port du Verdon, comme les autres terminaux du Grand Port Maritime de Bordeaux, présente l'intérêt de pouvoir accueillir des granulats. Les atouts du site sont : son tirant d'eau permettant d'accueillir de gros bateaux, le dimensionnement de ses quais, sa desserte ferroviaire et son foncier disponible. Un projet qui consiste à approvisionner le marché médocain par le terminal du Verdon, à hauteur de 50 000 tonnes par an, est en cours de réflexion.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'exploration du marché de défense du littoral qui nécessitera de grandes quantités de matériaux recyclés ou naturels.

Une gestion durable des granulats marins est évidemment indispensable pour un bon fonctionnement de cette activité tout en préservant l'environnement.



Le Schéma Régional des Carrières est en cours d'élaboration sous l'égide du préfet de région et doit être approuvé au plus tard le 1er janvier 2020.

Une fois en vigueur, le SRC se substituera aux actuels Schémas Départementaux des Carrières (SDC). Le schéma définit « les conditions générales d'implantation des carrières et les orientations relatives à la logistique nécessaire à la gestion durable des granulats, des matériaux et des substances de carrières dans la région.

Il prend en compte l'intérêt économique national et régional, les ressources, y compris marines et issues du recyclage, ainsi que les besoins en matériaux dans et hors de la région, la protection des paysages, des sites et des milieux naturels sensibles, la préservation de la ressource en eau, la nécessité d'une gestion équilibrée et partagée de l'espace, l'existence de modes de transport écologiques, tout en favorisant les approvisionnements de proximité, une utilisation rationnelle et économe des ressources et le recyclage. Il identifie les gisements potentiellement exploitables d'intérêt national ou régional et recense les carrières existantes. Il fixe les objectifs à atteindre en matière de limitation et de suivi des impacts et les orientations de remise en état et de réaménagement des sites ».

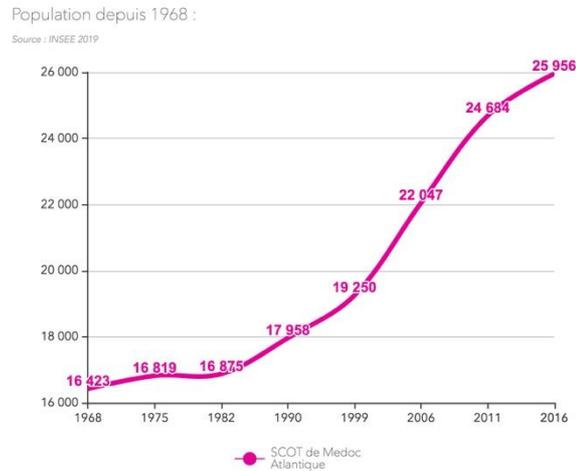
Le « Bilan des schémas départementaux des carrières de Nouvelle Aquitaine – Impact des carrières sur l’environnement », réalisé dans le cadre des réflexions préalables à la réalisation du Schéma Régional, souligne une bonne prise en compte des zones d’enjeux environnementaux même si la nature de ces enjeux et leur hiérarchisation, qui orientent les règles d’ouverture des carrières, sont variables d’un secteur à l’autre.

Notamment, si les enjeux liés à l’eau, à la biodiversité, et au patrimoine sont bien pris en compte, ce n’est pas le cas de ceux liés aux activités humaines, notamment l’agriculture et la sylviculture, et à l’habitat en dehors de l’application des limites réglementaires.

Ce dernier est pourtant celui qui subit les impacts les plus significatifs des carrières (trafic, bruit, vibrations, poussières) qui font l’objet d’oppositions fortes aux carrières.

1.4. Des ressources humaines en croissance

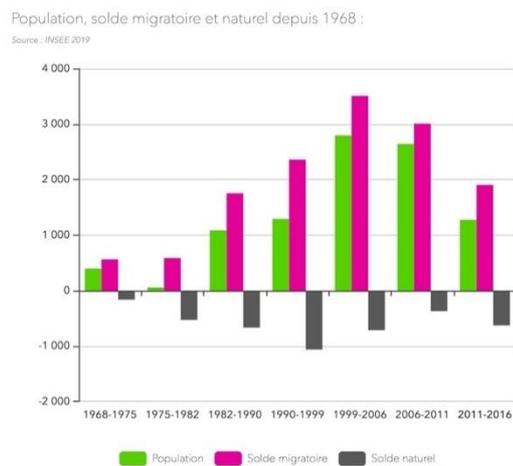
1.4.1. Une population en forte croissance sur le long terme



La population du territoire du SCOT a connu une progression assez régulière, quoique moins élevée dans la dernière période.

En 2016, dernière année complètement connue du point de vue de l'INSEE, cette population atteignait presque 26 000 habitants.

Il est à noter que cette progression démographique a été nettement plus rapide que celle des emplois : si l'on prend l'année 1975 comme base (=100), les emplois atteignent un indice de 117 en 2016, tandis que celui de la population atteint 156...



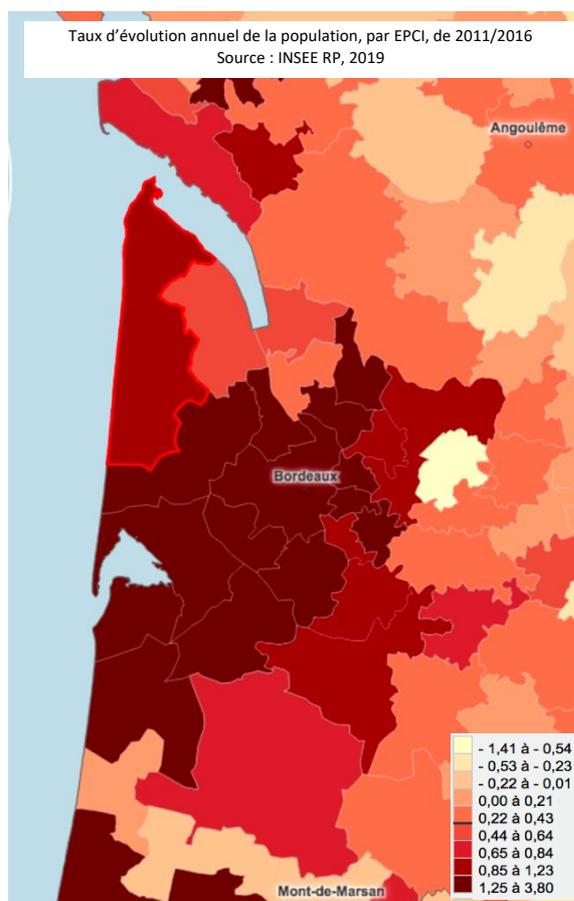
Cette croissance est en totalité due aux migrations, dont le solde (emménagements moins déménagements) a toujours été positif depuis 1968, tandis que le solde naturel (naissances moins décès) était toujours négatif.

Nombre de naissances et de décès depuis 2008 :

Source : INSEE 2018



Il n'est pas sans intérêt de voir cette évolution démographique dans le contexte de la proximité bordelaise.



La croissance du territoire de Médoc Atlantique peut s'apprécier en fonction de l'éloignement à Bordeaux : à la notable exception de la Communauté de communes Médoc Cœur de Presqu'île (Lesparre-Médoc), les taux de progression décroissent « en nappe d'eau », à mesure qu'on s'éloigne de Bordeaux, ou, plus précisément, de l'axe Bordeaux-Arcachon.

L'évolution démographique du territoire représente donc un « mixte » entre l'influence bordelaise et l'attractivité propre, au premier rang de laquelle il convient de situer l'aspect littoral.

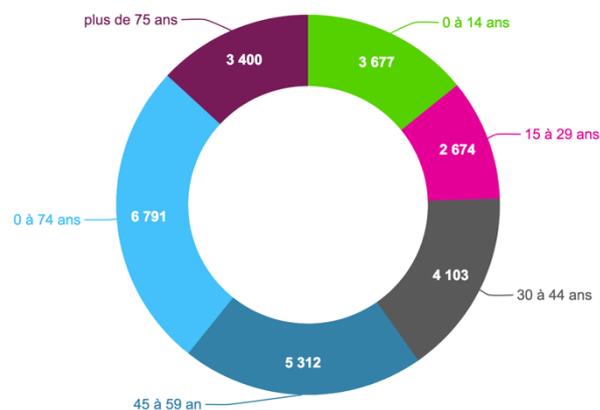
1.4.2. Une histoire démographique contrastée

Cette situation est le produit d'un triple mécanisme :

- Une population d'origine vieillie, suite, notamment, aux départs des jeunes vers la métropole bordelaise et d'autres villes ;
- Un rajeunissement par le solde migratoire, plus récent, lié au développement économique et notamment touristique depuis les années '80 (de 1982/1990 à 1999/2006, le solde migratoire est passé de + 1 749 personnes à + 3 509, pour redescendre à + 1 900 pour la dernière période 2011/2016...) ;
- Ce rajeunissement étant cependant limité par l'arrivée progressive, notamment depuis les années 2000, de retraités (mouvement de « résidentialisation » de résidents secondaires devenant résidents principaux aux abords de l'âge de la retraite...) : aujourd'hui, les retraités représentent 43 % de la population...

Le résultat de ces mouvements contradictoires est un vieillissement assez prononcé, les personnes âgées de plus de 60 ans représentant 39 % de la population et celles âgées de moins de 30 ans seulement 24 %.

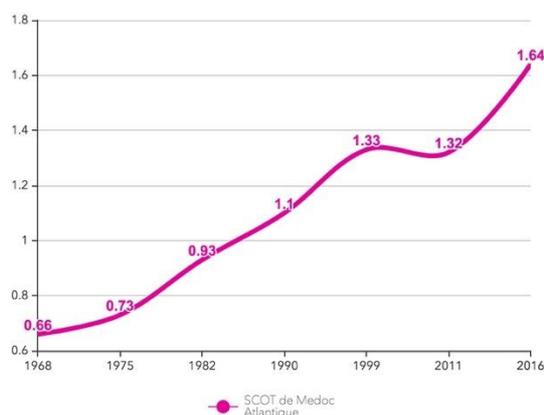
Grandes classes d'âge en 2016 :
Source : INSEE 2019



Ce vieillissement a des racines anciennes, et son évolution montre une pente significative : l'indice de vieillesse (rapport de la population âgée de 65 ans et plus sur celle âgée de moins de 20 ans) progresse rapidement et atteint 1,64.

Évolution de l'indice de vieillesse :

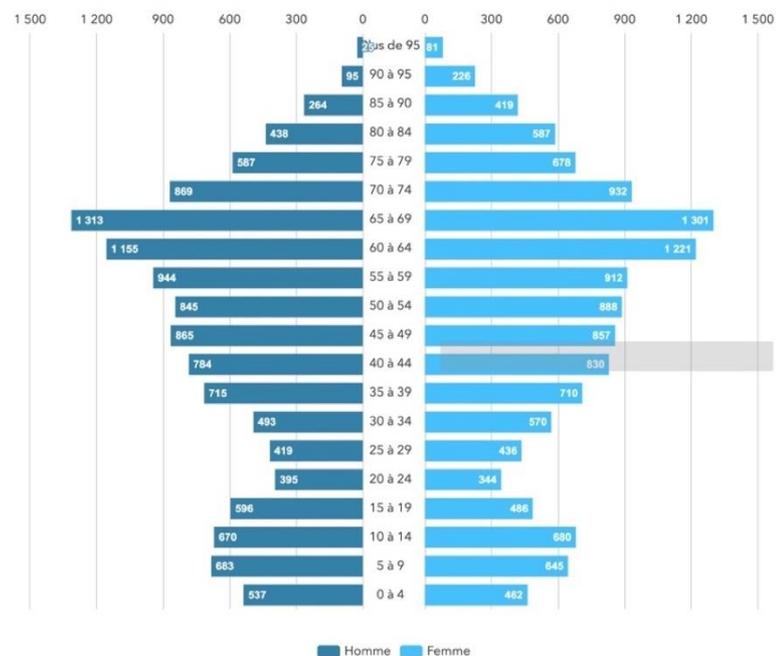
Source : INSEE 2019



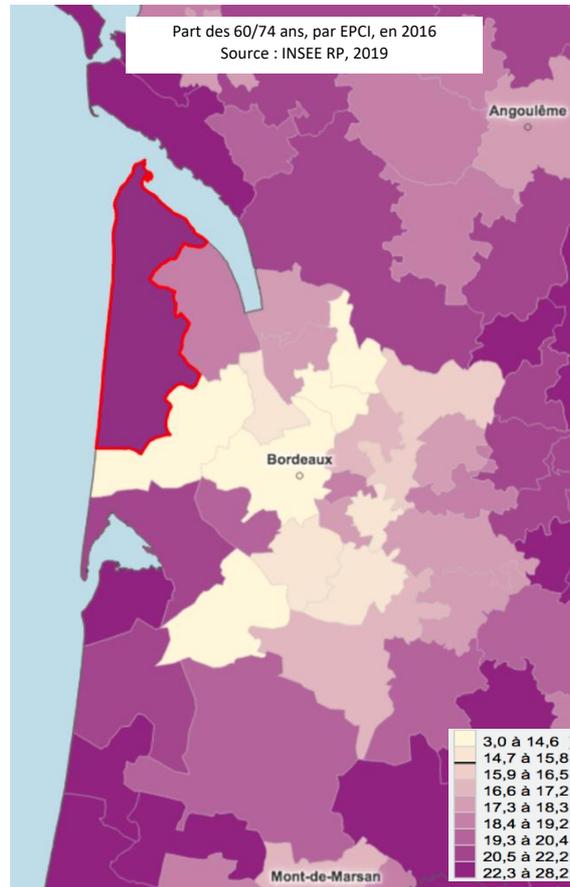
La pyramide des âges est de ce fait déséquilibrée, surtout au niveau des classes d'âge 60/69 ans ; à ce déséquilibre « historique » se greffe celui lié, pour les 20/29 ans, au départ pour études supérieures, comme dans tous les territoires hors équipements universitaires.

Pyramide des âges en 2016 :

Source : INSEE 2019



Cette situation doit, cependant, être replacée dans son contexte géographique : le vieillissement de la population, important, contraste nettement avec la relative jeunesse de l'agglomération de Bordeaux. Il est, cependant, de niveau analogue à la plupart des territoires littoraux, tout en étant un peu plus prononcé en raison du niveau élevé du vieillissement ancien.



1.4.3. Une évolution interne hétérogène

Les différentes communes du SCoT présentent un profil démographique hétérogène :

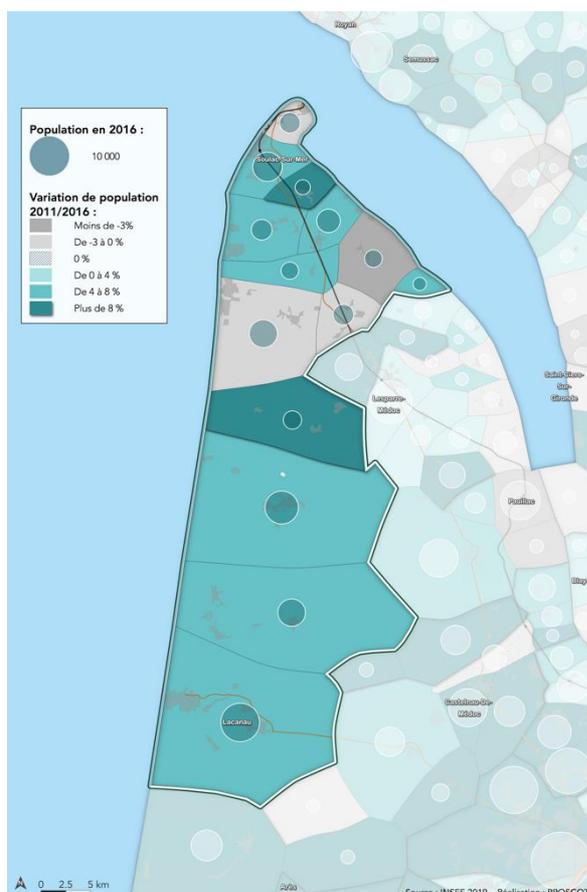
- Les plus nombreuses présentent sur le long terme (depuis 1975) un profil d'accroissement continu de leur population ;
- Certaines communes présentent généralement un taux de progression plus faible et dans la dernière période, voient leur population diminuer légèrement ;
- D'autres communes, tout en présentant un accroissement pour la dernière période, ont oscillé selon les périodes entre accroissement et diminution, et présentent de ce fait un profil incertain.

Le tableau de la page suivante montre le détail de l'évolution de la population des communes du SCoT.

SCOT Medoc Atlantique							
Population depuis 1968							
	Population en 1968	Population en 1975	Population en 1982	Population en 1990	Population en 1999	Population en 2011	Population en 2016
CC Médoc Atlantique	16 423	16 819	16 875	17 958	19 250	24 684	25 956
Lacanau	1 846	2 038	1 961	2 405	3 142	4 460	4 745
Hourtin	2 063	2 290	2 048	2 072	2 324	3 250	3 487
Soulac-sur-Mer	2 198	2 387	2 536	2 790	2 720	2 588	2 716
Vendays-Montalivet	1 630	1 597	1 636	1 681	1 827	2 480	2 464
Carcans	1 134	1 155	1 242	1 503	1 551	2 246	2 401
Saint-Vivien-de-Médoc	1 018	1 096	1 161	1 282	1 365	1 643	1 766
Queyrac	1 099	1 030	1 127	1 129	1 164	1 393	1 369
Grayan-et-l'Hôpital	508	534	553	617	728	1 256	1 351
Le Verdon-sur-Mer	1 630	1 648	1 616	1 344	1 274	1 366	1 343
Naujac-sur-Mer	715	641	600	650	631	858	1 073
Jau-Dignac-et-Loirac	909	808	803	836	866	1 037	986
Vensac	662	620	680	658	694	906	972
Talais	549	566	542	599	547	675	731
Valeyrac	462	409	370	392	417	526	552
SCOT Medoc Atlantique	16 423	16 819	16 875	17 958	19 250	24 684	25 956

La population des communes, depuis 1968 - Source : INSEE RP, 2019 – Traitement : E.A.U.

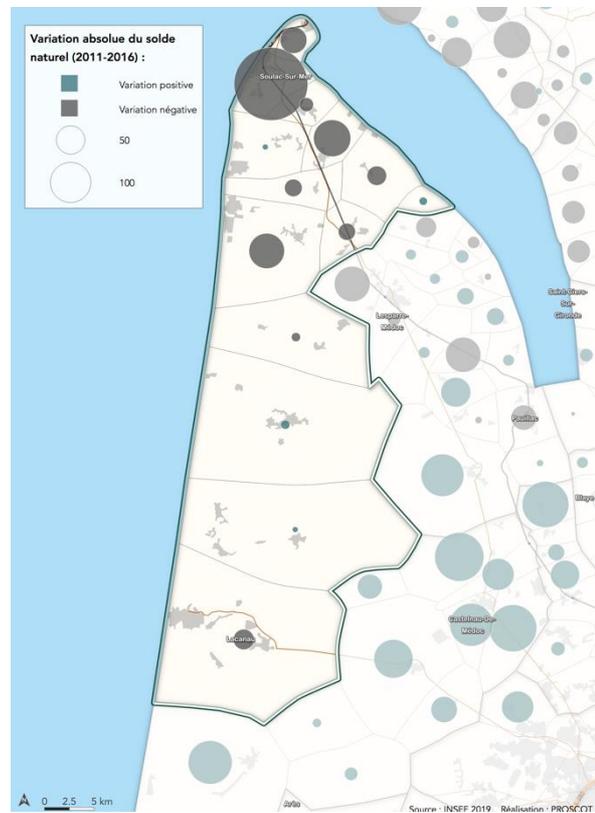
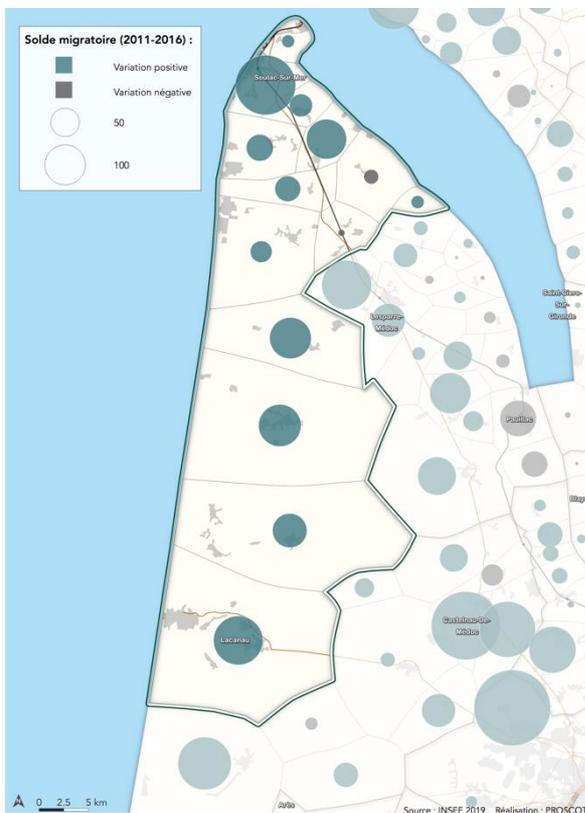
On remarquera que les quatre communes qui, pour la dernière période, ont vu leur population diminuer sont situées au Nord du territoire, et, pour trois d'entre elles, forment un arc-de-cercle entre océan et estuaire.



Ces évolutions communales expriment clairement le mode de développement démographique du territoire : la plupart des communes présentent un solde naturel négatif qui s'accompagne d'un solde migratoire positif suffisant pour permettre la croissance de la population.

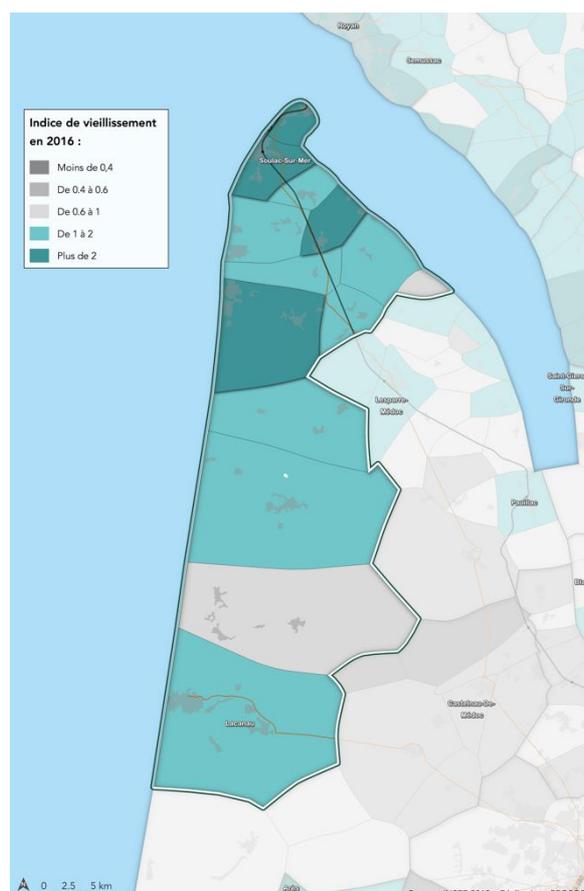
SCOT Medoc Atlantique						
Population par le solde naturel et migratoire 2011-2016						
	Évolution de la population		Solde Naturel		Solde Migratoire	
	Variation de la population	% par an	Variation du solde naturel	% par an	Variation du solde migratoire	% par an
CC Médoc Atlantique	1 272	1,0 %	-628	-0,5 %	1 900	1,5 %
Lacaneau	285	1,2 %	-26	-0,1 %	311	1,4 %
Hourtin	237	1,4 %	5	0,0 %	232	1,4 %
Soulac-sur-Mer	128	1,0 %	-333	-2,5 %	461	3,5 %
Vendays-Montalivet	-16	-0,1 %	-77	-0,6 %	61	0,5 %
Carcans	155	1,3 %	2	0,0 %	153	1,3 %
Saint-Vivien-de-Médoc	123	1,5 %	-84	-1,0 %	207	2,4 %
Queyrac	-24	-0,3 %	-18	-0,3 %	-6	-0,1 %
Grayan-et-l'Hôpital	95	1,5 %	2	0,0 %	93	1,4 %
Le Verdon-sur-Mer	-23	-0,3 %	-44	-0,6 %	21	0,3 %
Naujac-sur-Mer	215	4,6 %	-5	-0,1 %	220	4,7 %
Jau-Dignac-et-Loirac	-51	-1,0 %	-23	-0,5 %	-28	-0,6 %
Vensac	66	1,4 %	-19	-0,4 %	85	1,8 %
Talais	56	1,6 %	-12	-0,3 %	68	2,0 %
Valeyrac	26	1,0 %	4	0,1 %	22	0,8 %
SCOT Medoc Atlantique	1 272	1,0 %	-628	-0,5 %	1 900	1,5 %

Variations de la population des communes, de 2011 à 2016, et les soldes naturels et migratoires - Source : INSEE RP, 2019 – Traitement : E.A.U.



In fine, les taux de progression des communes en développement démographiques sont assez homogènes (de + 1 à + 1,6 % par an), sauf pour Naujac-sur-Mer qui atteint + 4,6 %.

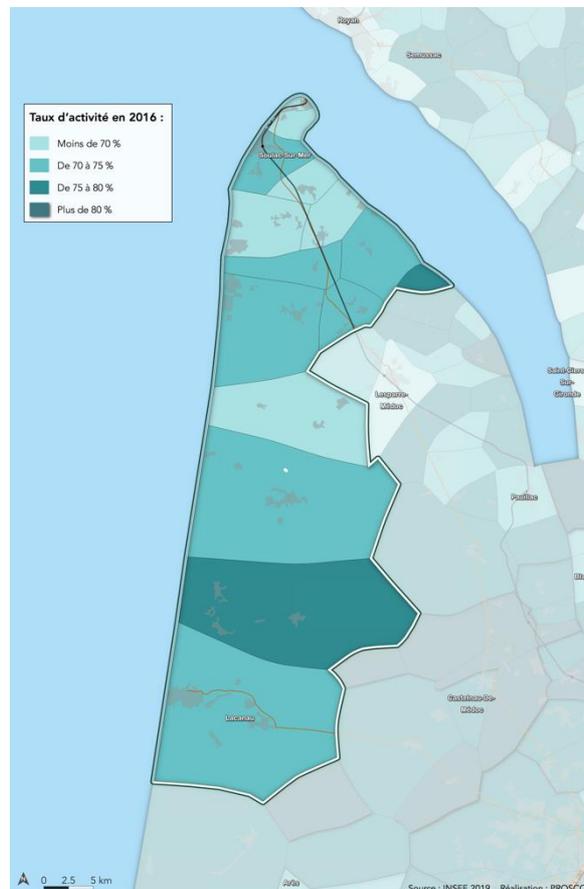
Le vieillissement de la population est partout sensible, sauf à Talais et Valeyrac. Il atteint des niveaux élevés à Soulac-sur-Mer (3,74 pour une moyenne SCoT de 1,64, en progression de + 40,7 % depuis 2011), Vendays-Montalivet et Saint-Vivien-de-Médoc.



1.4.4. Une population active en accroissement plus modéré

Compte-tenu de l'évolution de la population totale, le nombre des actifs progresse dans le SCoT, mais à un rythme plus faible (+ 3 % contre + 5,2 % pour la période 2011-2016), ce qui montre bien l'importance des arrivées de retraités.

Le taux d'activité (rapport entre le nombre d'actifs et la population de 15 à 64 ans. La population active comprend la population active ayant un emploi - ou population active occupée - et les chômeurs) progresse à un niveau proche des moyennes régionale et nationale, de 69,2 à 71,6 de 2011 à 2016, avec des niveaux un peu plus élevés à Valeyrac et Carcans.



1.4.5. Une main d'œuvre avec des qualifications inégales

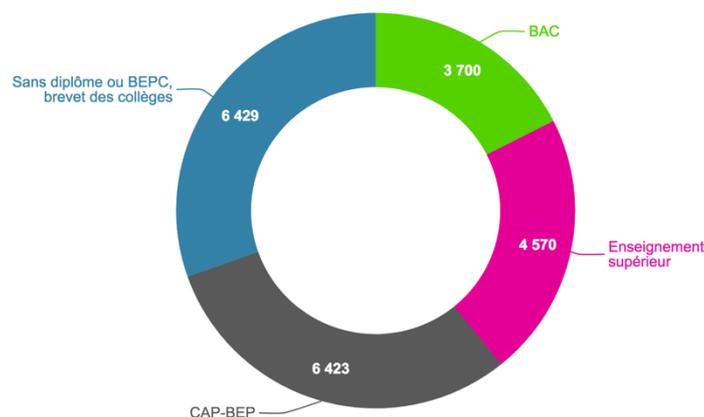
La qualification de la main-d'œuvre est caractéristique des zones rurales ne disposant pas de formations universitaires importantes, avec cependant deux caractéristiques :

- D'une part, la proportion de personnes titulaires d'un diplôme du supérieur est un peu supérieure à celle des territoires environnants. Elle est cependant très inférieure à celle de la Métropole bordelaise et de ses territoires voisins, mais également du pourtour du bassin d'Arcachon (31,4 % des 30/34 ans sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur dans la Communauté de communes de Médoc Atlantique, contre 57,4 pour la Métropole bordelaise, et 40,6 % pour la Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Nord) ;
- D'autre part, les titulaires d'un CAP ou d'un BEP sont également relativement nombreux (30,4 % des + de 15 ans non scolarisés), ce qui, sans doute, traduit une présence forte de l'artisanat.

En revanche, au milieu des parcours possibles de formation (niveau bac ou équivalent), Médoc Atlantique est plutôt moins bien placée, avec 17,5 % des + de 15 ans non scolarisés titulaires du baccalauréat, proportion inférieure à celle de nombre de territoires voisins (la Communauté de communes Médoc Cœur de Presqu'île présentant à cet égard des chiffres moins élevés).

Part de la population par diplôme en 2016 :

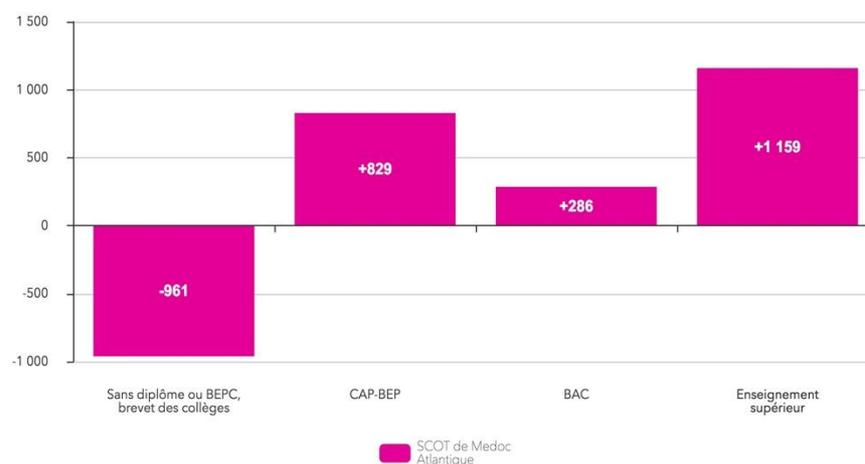
Source : INSEE 2019



Dans tous les cas, à un rythme élevé, les qualifications progressent, notamment pour l'enseignement supérieur.

Évolution absolue des diplômés (2011-2016) :

Source : INSEE 2019



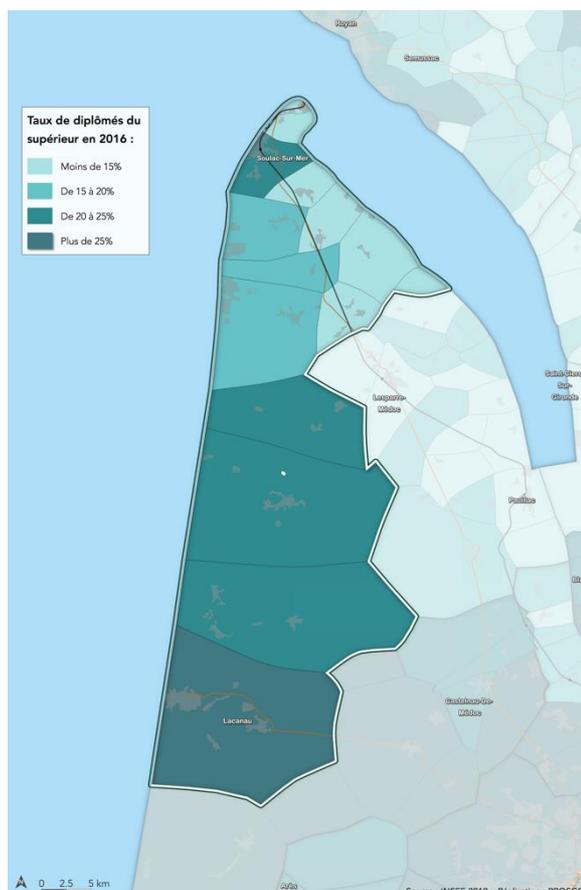
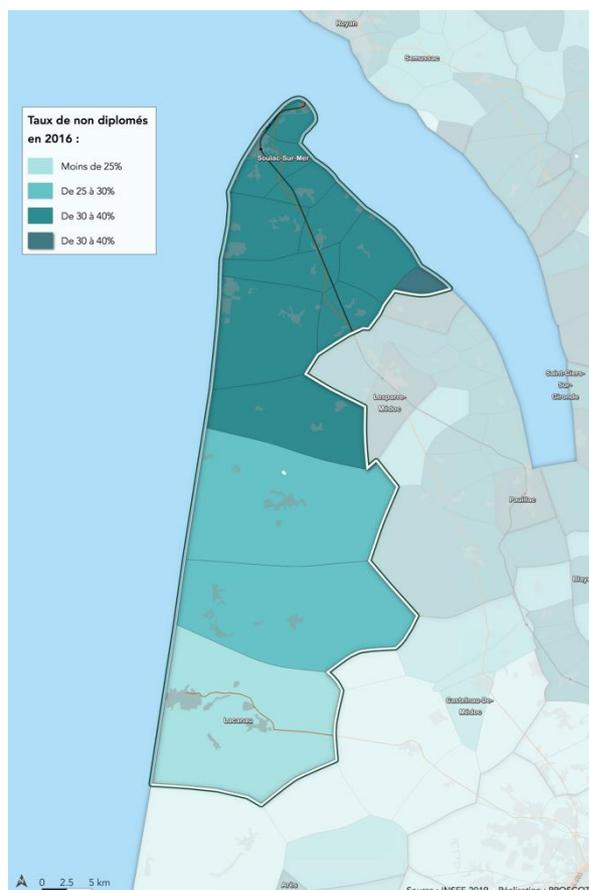
La répartition des niveaux de diplômes par commune fait apparaître une différence Nord-Sud prononcée, les communes plus proches de Bordeaux présentant un taux de diplômés du supérieur plus élevé, et un taux de « sans diplôme » nettement plus faible. C'est en particulier le cas de Lacanau, qui, à cet égard, revêt des caractéristiques plus « péri-urbaines ».

SCOT Medoc Atlantique

Diplômés par type en 2016 : Parts

	Part des sans diplôme ou BEPC, brevet des collèges, DNB	Part des CAP-BEP	Part des bacheliers	Part des enseignements supérieurs
CC Médoc Atlantique	30,4 %	30,4 %	17,5 %	21,6 %
Lacanau	19,6 %	25,6 %	19,6 %	35,2 %
Hourtin	27,2 %	32,2 %	18,2 %	22,4 %
Soulac-sur-Mer	30,1 %	27,2 %	18,9 %	23,8 %
Vendays-Montalivet	36,2 %	30,7 %	16,4 %	16,7 %
Carcans	29,2 %	27,6 %	18,7 %	24,5 %
Saint-Vivien-de-Médoc	37,7 %	32,8 %	16,0 %	13,5 %
Queyrac	39,6 %	30,2 %	15,8 %	14,4 %
Grayan-et-l'Hôpital	30,5 %	35,2 %	16,1 %	18,3 %
Le Verdon-sur-Mer	33,3 %	34,2 %	17,8 %	14,7 %
Naujac-sur-Mer	33,5 %	30,1 %	16,1 %	20,4 %
Jau-Dignac-et-Loirac	34,5 %	35,7 %	14,9 %	14,8 %
Vensac	33,1 %	36,0 %	15,7 %	15,3 %
Talais	35,6 %	37,0 %	15,8 %	11,6 %
Valeyrac	46,7 %	32,1 %	12,4 %	8,8 %
SCOT Medoc Atlantique	30,4 %	30,4 %	17,5 %	21,6 %

Diplômés par niveau, en 2016 - Source : INSEE RP, 2019 – Traitement : E.A.U.



1.5. Conclusions et enjeux

Le mode de développement du territoire apparaît comme marqué par des phénomènes qui s’ancrent dans la longue durée, et par des évolutions plus récentes qui ont profondément transformé la situation traditionnelle.

A une économie de subsistance, liée au terroir et au climat, s’est superposée, récemment, une action publique de développement forestier, puis touristique.

Le Médoc d’aujourd’hui reste marqué par cette double origine, malgré une économie en développement, en dépit de la crise, et une population elle aussi en croissance.

L’enjeu, dans cette situation, est de trouver la voie pour surmonter cette dualité et de mettre en place les moyens d’un développement équilibré, tout en s’appuyant sur les atouts hérités du passé et sur l’identité et les ancrages territoriaux forts qui en sont la conséquence.

Cependant, avec l’apparition de nouveaux modes de travail à distance, la crise sanitaire actuelle semble de nature à provoquer une forte évolution des comportements et donc de l’évolution démographique avec un relatif rajeunissement et une progression des qualifications.

Ainsi, un ancrage sur les pôles principaux de Lacanau, Hourtin et Soulac-sur-Mer et sur les pôles intermédiaires de Saint-Vivien-de-Médoc et Vendays-Montalivet est de nature à conforter les évolutions observées en matière commerciale, touristique et de services, tandis que les activités primaires conservent des capacités de nouveaux développements.

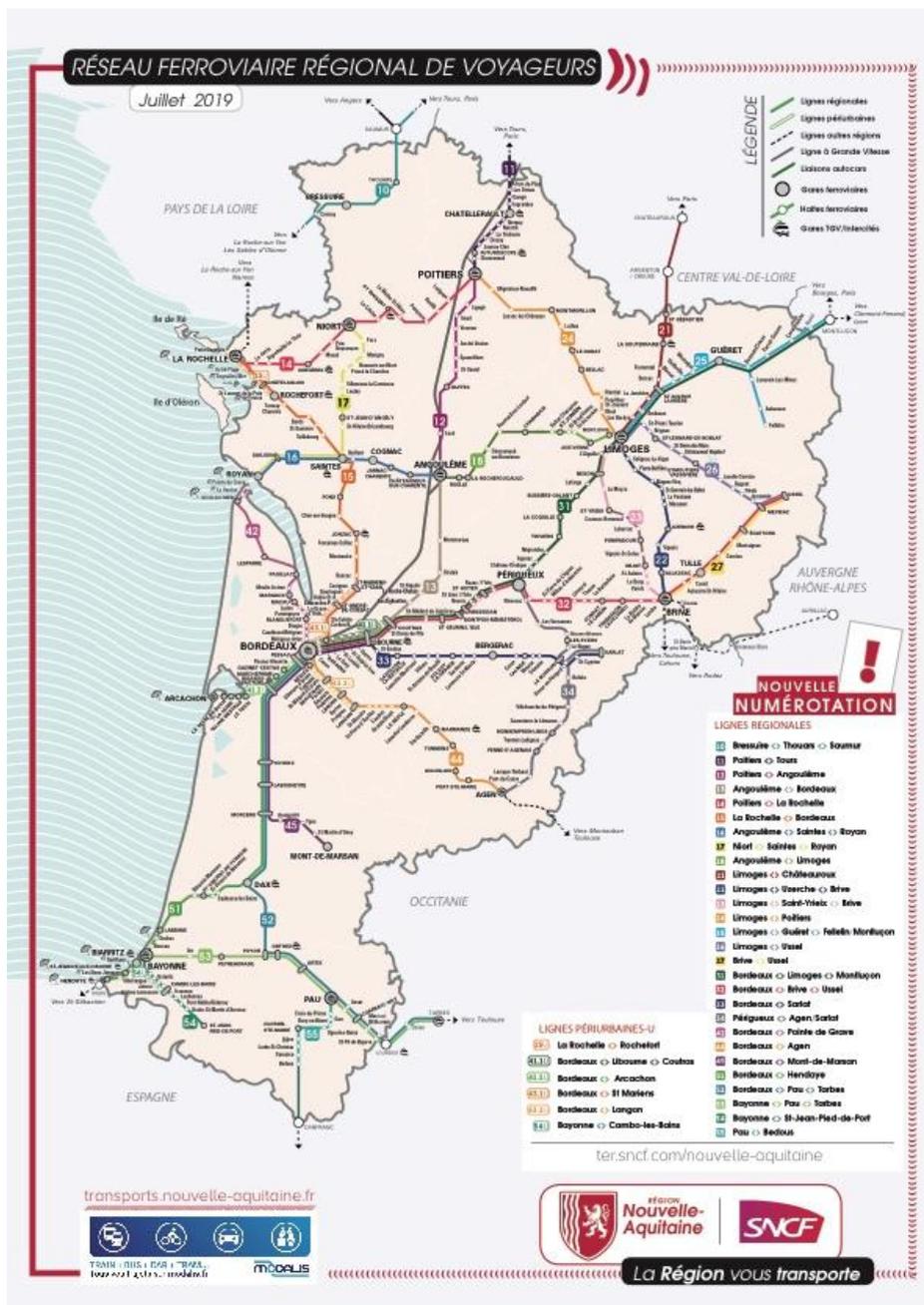
2. Un territoire inscrit dans « l'économie des flux »



2.1. Des transports qui ne surmontent pas l'enclavement

2.1.1. Un réseau ferré limité

Le réseau ferré du territoire comprend une seule ligne (n° 42) à voie unique Bordeaux/Pointe de Grave via Lesparre-Médoc, Soulac-sur-Mer et Le Verdon-Sur-Mer.



Le trajet Bordeaux ⇔ Le Verdon-sur-Mer dure de 1 h 40 à 1 h 50 et on compte 4 allers-retours par jour en semaine et 6 en fin de semaine.

La fréquentation de la ligne est la suivante :

Gares	Fréquentation 2016	Fréquentation 2017	Evolution
Pointe de Grave	831	876	+ 5 %
Le Verdon-sur-Mer	5 146	7 195	+ 40 %
Soulac-sur-Mer	30 526	36 679	+ 20 %
Lesparre-Médoc	64 242	81 713	+ 27 %

Source : opendata SNCF, traitement E.A.U. 2019 - Total des voyageurs partant et arrivant...

Cette fréquentation est – comme la plupart des TER de la Région – en forte augmentation, mais à partir de chiffres relativement bas : une moyenne de 100 voyageurs quotidiens au total des deux sens pour Soulac-sur-Mer et une moyenne de 20 pour Le Verdon-sur-Mer, avec, évidemment, des pics de fréquentation estivale.

La durée des trajets et les horaires ne permettent qu'exceptionnellement d'utiliser cette ligne depuis le territoire de la Communauté de communes Médoc Atlantique pour le travail ou les études vers Bordeaux.

De plus, l'interconnexion entre train et liaison maritime Pointe de Grave ⇔ Royan reste théorique vu le nombre résiduel de voyageurs du train. Toutefois, au départ de Lesparre-Médoc on peut disposer de fréquences supérieures.

Un express de nuit direct (avec couchettes) reliait en été Paris-Austerlitz à La Pointe de Grave a été supprimé dans les années 1990.

Les déplacements au-delà de Bordeaux depuis le Médoc nécessitent donc désormais un changement à Bordeaux.

Cette ligne dessert également le port du Verdon-sur-Mer (fret). La reconstruction du raccordement des Échoppes-Pessac, fermé depuis 1951, permet d'assurer, depuis le 11 décembre 2016, des liaisons directes entre Pessac et la voie de ceinture depuis le Médoc.

A noter : en saison, le petit train touristique (P.G.V.S.), assure la liaison entre la Pointe de Grave au Verdon-sur-Mer et Les Arros à Soulac-sur-Mer (7 kilomètres). Il sillonne, à faible allure, forêt et dunes et permet d'apercevoir l'océan Atlantique ainsi que le phare de Cordouan, classé monument historique depuis 1862.

2.1.2. Des liaisons maritimes importantes

Le Département de la Gironde assure la liaison entre les rives de l'estuaire de la Gironde avec deux lignes intégrées au réseau TransGironde :

- Située à l'embouchure de l'estuaire de la Gironde, la liaison maritime Le Verdon-sur-Mer (pointe Nord du Médoc) à Royan et vice versa ; elle permet ainsi d'éviter le long détour de l'estuaire et le franchissement des ponts sur la Dordogne et la Garonne. La distance est de 3 milles (6 kilomètres) et la traversée de 20 minutes environ.
- La liaison Lamarque/Blaye relie le Nord Gironde et le Médoc assure le lien entre deux territoires éloignés de Bordeaux sans avoir besoin de faire un détour de deux heures. La traversée dure une vingtaine de minutes pour une distance de 2,4 milles (4,5 kilomètres).

Les caractéristiques et la fréquentation de ces deux liaisons sont les suivantes :

Trajet	Nombre de navires	Nombre d'allers-retours en été	Nombre d'allers-retours en hiver	Nombre de passagers en 2017	Nombre de véhicules en 2017
Le Verdon-sur-Mer / Royan	2	18	6	1 027 000	374 000
Lamarque / Blaye	1	10	4	211 000	74 000

Source : Conseil Départemental de la Gironde, traitement E.A.U. 2019

Les navires permettent de transporter des deux roues, voitures, cars, camping-cars, camions, conteneurs, engins agricoles, convois exceptionnels, etc...

La liaison Le Verdon-sur-Mer/Royan est importante pour le territoire, et présente des niveaux importants de fréquentation : en moyenne (avec des pics estivaux), 1 000 véhicules-jour et 3 000 passagers.

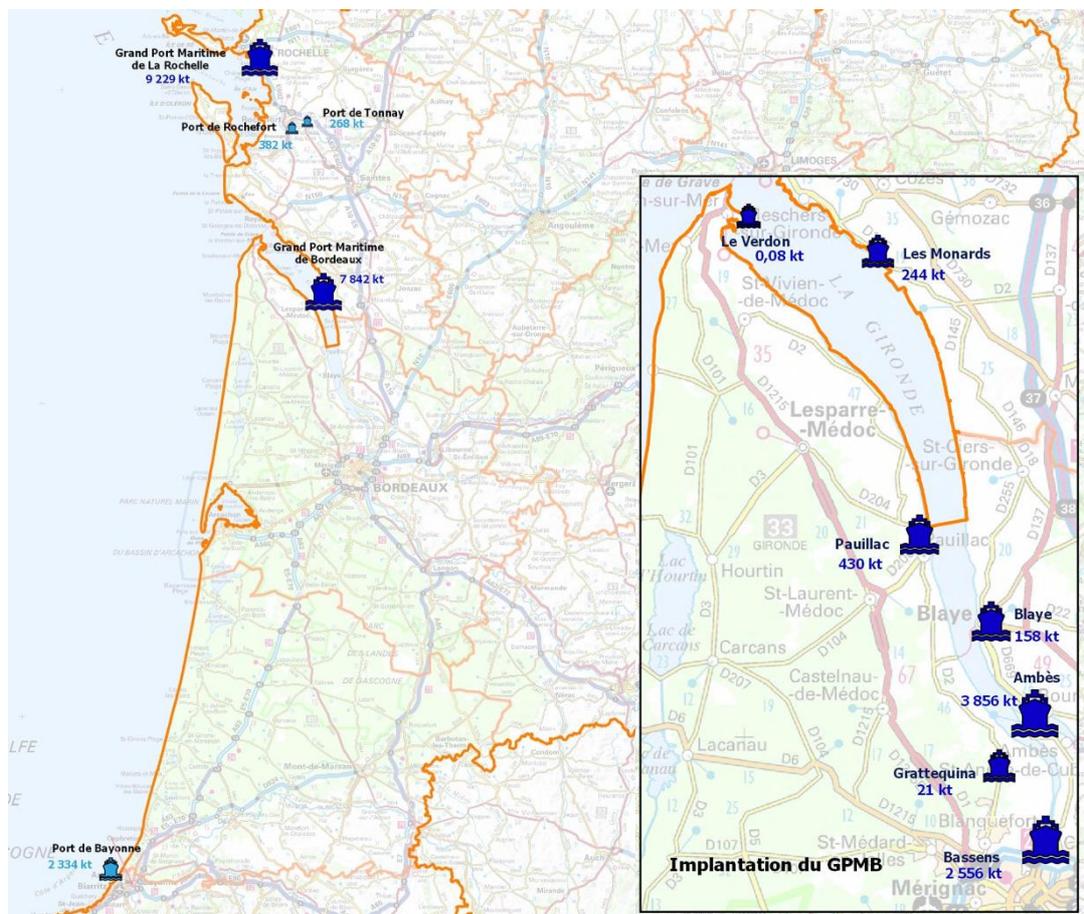
2.1.3. Des ports en question

Les installations portuaires comprennent :

- **Les ports du Verdon-sur-Mer :**

- Port industriel/fret/conteneurs/croisières : ce site est géré par le Grand Port Maritime de Bordeaux (avec six autres terminaux spécialisés : Pauillac, Blaye, Ambès, Grattequina, Bassens et Bordeaux).
 - Le port du Verdon comprend un avant-port rapide, avec un statut de zone franche douanière et fiscale, 12,5 mètres de tirant d'eau, 3 postes à quai, 2 portiques à conteneurs, plus de 600 mètres de quai, un hangar de 12 000 m², de très importantes disponibilités foncières, des prises conteneurs, et des connexions multimodales (rail/route) avec la Métropole bordelaise ;
 - Il permet également l'accueil des navires de croisières, à l'embouchure de l'estuaire et aux portes des vignobles du Médoc et des plus grands châteaux.

Ce qui caractérise la situation actuelle du port du Verdon est qu'il dispose de très importantes infrastructures et installations, de vastes surfaces effectivement utilisables, et que néanmoins, son utilisation est extrêmement faible.





Pan du terminal du Verdon – Source : GPMB

Entre les deux guerres, le port du Verdon a connu une activité importante, liées aux paquebots.

Le môle d'escale a été dynamité pendant la guerre. A la fin des années 60, le Verdon devient un important port pétrolier, qui sera démantelé après la crise pétrolière.

Se succèdent alors des projets de développement proprement industriel, puis de l'activité des conteneurs, qui se développe de façon importante, avant que le site, après 2000, ne soit concurrencé par le site de Bassens.

Depuis, les projets ont continué à voir le jour, notamment dans le domaine des conteneurs pour lesquels des investissements ont été réalisés en 2015, sans que pour autant une concrétisation effective ne soit encore enregistrée.

Il faut noter que le trafic conteneurs de Bordeaux n'est pas en accroissement, avec une concurrence accrue de La Rochelle.

Pour ce qui est des croisières, une activité est notée : en 2016, 50 escales pour 33 200 passagers étaient comptées par GPMB (2ème port de la façade atlantique) : 38 escales concernaient Bordeaux centre, 10 le Verdon et 2 Pauillac. Pour 2019, 56 escales étaient attendues sur l'ensemble des sites du GPMB dont 24 au Verdon.

- Port de plaisance de Port Médoc, avec une capacité d'accueil importante (950 anneaux).
Le port comprend une capitainerie, et une aire de carénage, une zone de stockage, une darse de mise à l'eau avec un élévateur à bateaux, une station-service, une cale de mise à l'eau une laverie, une marina (boutiques de nautisme, épicerie fine, vêtements, articles de plage, décoration, agences immobilières, bars et restaurants) ;
 - Port de trafic voyageurs vers Royan à Port Bloc au Verdon.
- **Les anciens petits ports ostréicoles de la côte estuarienne** à Soulac-sur-Mer (Neyran), Talais, Saint-Vivien-de-Médoc, Jau-Dignac-et-Loirac/Valeyrac.
- Ces ports, dont certains sont situés à l'extrémité de canaux profondément insérés dans les terres, et sont consacrés à la conchyliculture, représentent un atout identitaire, paysager, économique et touristique important, et leur valorisation est un élément du nécessaire développement potentiel de la côte estuarienne.

2.1.4. Un réseau routier peu fluide

Globalement, le réseau routier de la Communauté de communes Médoc Atlantique est façonné par le caractère « presqu'ilien » du territoire, entre estuaire et océan, éléments renforcés, plus au Sud, par les marais de Bruges et la Jalle de Blanquefort/Saint-Médard.

Ce réseau ne comporte ni autoroute, ni route express, ni route nationale.

Il est structuré autour de la RD6 (Lacanau-Océan/Bordeaux) et de la RD1215 (Bordeaux/Pointe de Grave via Lesparre-Médoc), cette dernière permettant une articulation avec le réseau de la rive Nord de la Gironde via la liaison maritime Point de Grave/Royan.

Ces deux routes sont en quelque sorte « bouclées » par la D101 du Verdon-sur-Mer au Cap Ferret, itinéraire parallèle à la côte océane, étant donné qu'entre Montalivet et Carcans, il n'y a aucune route plus proche de la côte.

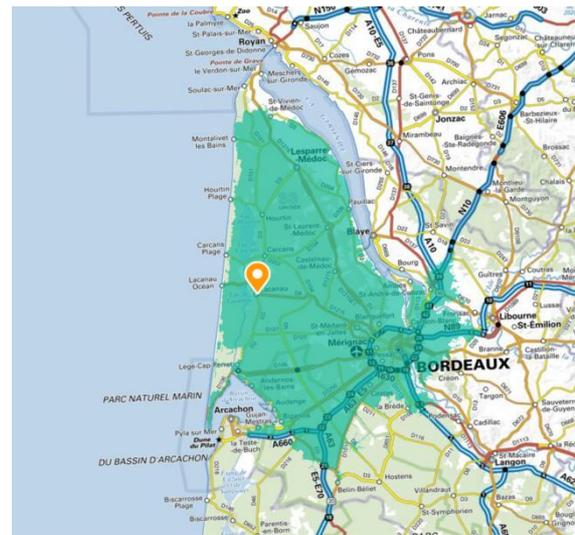
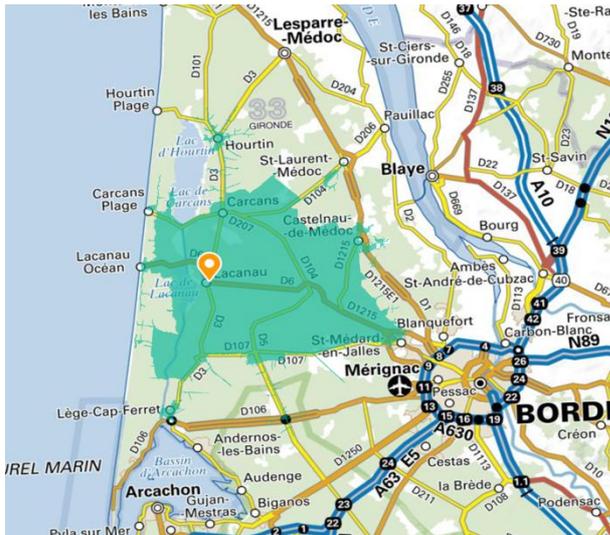
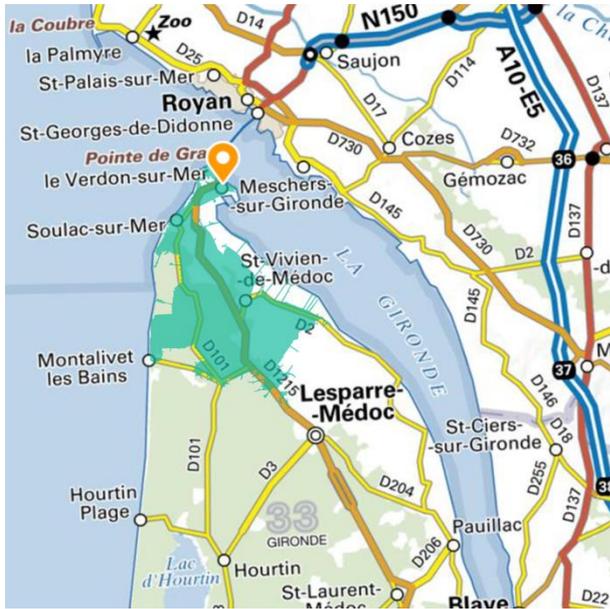
Il faut en effet noter que le caractère de la forêt (notamment domaniale) a interdit la création d'une route côtière, les stations au Sud de Soulac-sur-Mer n'étant généralement accessibles que par des routes Est/Ouest, à partir de la D101.

Ce réseau « en arrêt » a l'avantage de préserver les grandes parcelles forestières, mais allonge les temps de parcours et limite la perméabilité interne du territoire.



De ce fait, les temps de parcours sont importants :

- A l'intérieur du territoire : le trajet Lacanau/Soulac-sur-Mer en voiture dure 1 heure 2 minutes pour 68 kilomètres ;
- Vers l'extérieur : le trajet Le Verdon-sur-Mer/Bordeaux, 99 kilomètres, dure 1 heure 45 minutes en moyenne ; Lacanau/Bordeaux, 47kilomètres, dure 55 minutes...



A gauche : 30 minutes

Temps de parcours (isochrone en vert) en voiture particulière

A droite : 1 heure

En haut : au départ du Verdon-sur-Mer - En bas : au départ de Lacanau

Source : géoportail/IGN, traitement E.A.U., 2019

2.1.5. Deux aérodromes pour les activités de loisir

Le territoire compte deux aérodromes, à Soulac-sur-Mer (aérodrome de la Runde) et Vendays-Montalivet, qui ne sont pas ouverts au trafic commercial.

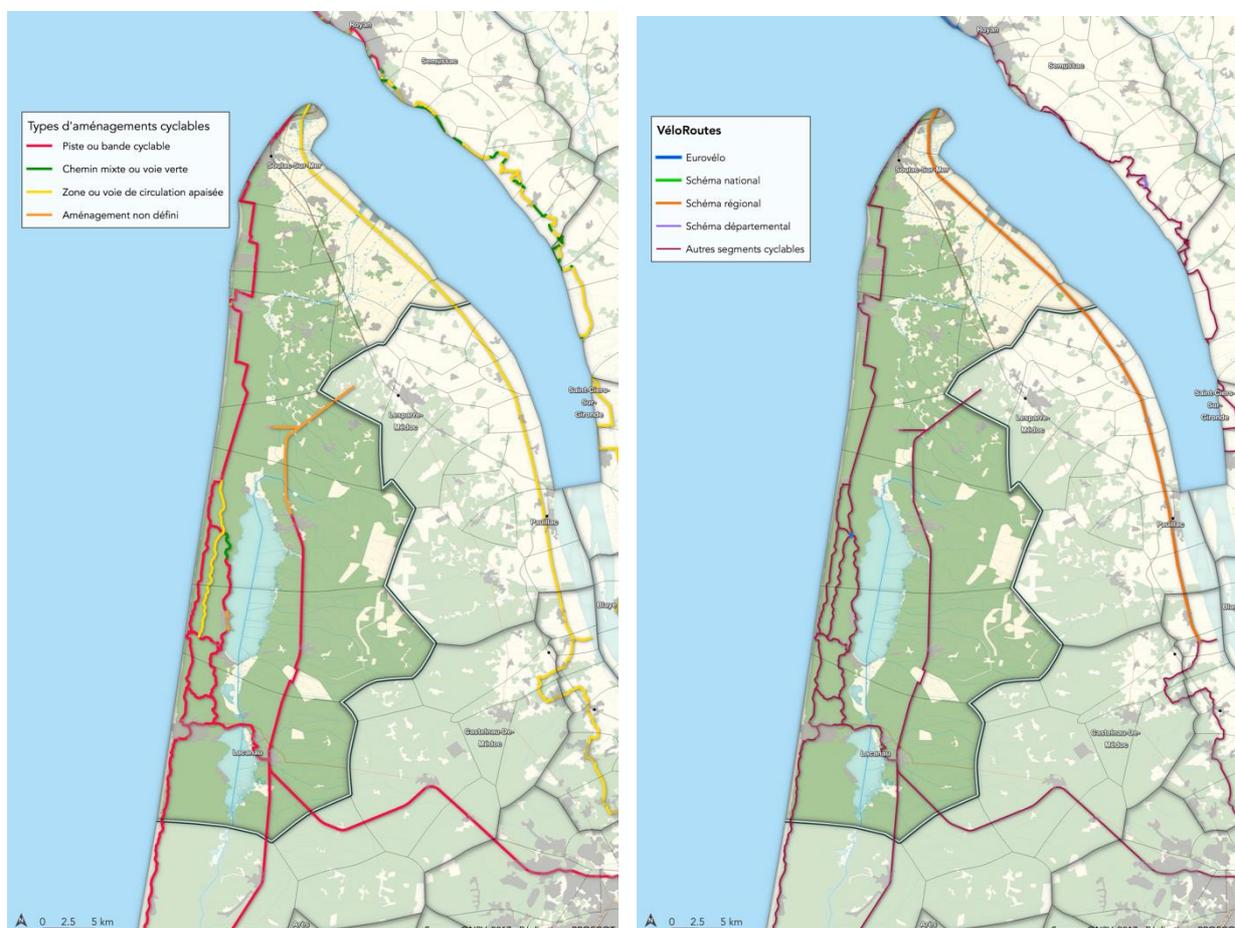
2.1.6. Des circulations douces très développées

Le territoire a développé un très grand nombre de chemins de randonnée dont, avec une variante, la section médocaine des chemins de Saint-Jacques de Compostelle le long du littoral du Verdon-sur-Mer au bassin d'Arcachon.

Le tracé actuel de ce chemin de Saint-Jacques suit souvent le cheminement historique (pour diverses raisons, liées à la géologie et à la pédologie des terrains traversés, et en fonction des hébergements, le tracé initial a été déporté à l'Ouest des lacs).

Également principalement orientées Nord-Sud, les pistes cyclables sont nombreuses dont l'itinéraire européen de la Vélodyssée (ou Eurovélo) qui traverse le territoire et relie Roscoff à Hendaye (pour la partie française).

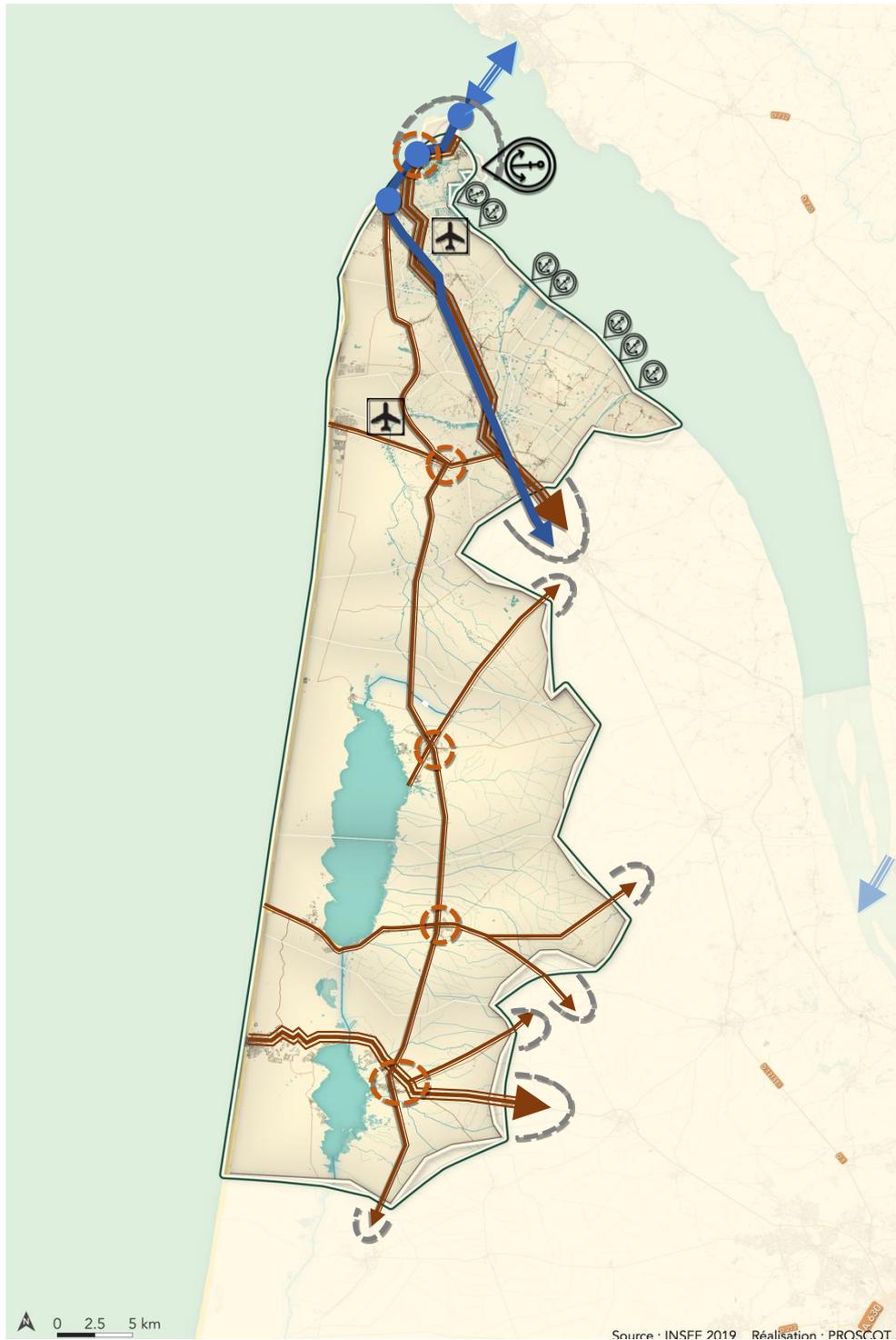
Ces liaisons douces correspondent à une fréquentation touristique ou de loisirs et, pour une part, à des déplacements domicile-travail. Sur le plan touristique, elles jouent un rôle important pour conférer au territoire une image de marque sportive.



2.1.7. Un schéma des infrastructures qui illustre l'enclavement du territoire

Schéma général des infrastructures de transport

-  Voie ferrée
-  Gares/haltes
-  Route principale
-  Route secondaire
-  Autre route
-  Liaison maritime
-  Nœud routier
-  Points de sortie
-  Port
-  Aéro-drome
-  Source : E.A.U., 2019



Au global, l'enclavement issu de la géographie n'est pas surmonté par les infrastructures et les services de transport, avec un réseau ferré d'une efficacité territoriale limitée, un réseau routier qui n'aboutit pas à des temps de parcours faibles et des infrastructures portuaires existantes, largement dimensionnées mais sous-utilisées.

Les « points d'accès » du territoire avec l'extérieur sont relativement peu nombreux.

Deux conclusions se dégagent de cet état de fait :

- La proximité relative de la Métropole bordelaise, du fait des transports existants, recèle moins d'opportunités ou d'avantages pour le territoire, notamment en termes de synergie économique et d'emploi ;
- Il y a une contradiction importante entre « l'économie des flux » touristiques et les infrastructures et services de transport ; à des flux touristiques de très haut niveau correspondent des transports caractéristiques d'un territoire rural peu fréquenté.

Ces éléments constituent une limitation au développement du territoire et à sa durabilité. Ils indiquent également l'importance des marges de progression possibles en cas d'amélioration notable des liaisons du territoire...

2.2. Une économie touristique comme moteur du territoire

2.2.1. Des flux touristiques de très grande ampleur

On rappelle généralement que tourisme, dans le territoire de Médoc Atlantique, est né à la « Belle Époque » avec la mode des bains de mer à Soulac-sur-Mer ou Lacanau.

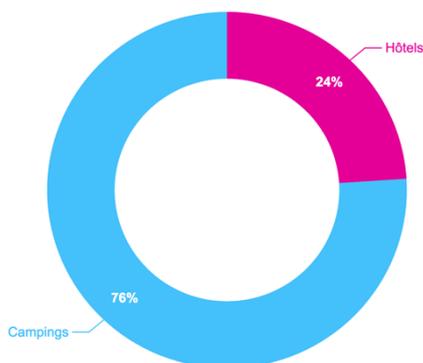
Ces activités touristiques ont été profondément transformées avec l'action de la Mission Interministérielle pour l'Aménagement de la Côte Aquitaine (MIACA), de 1967 à 1988. L'aménagement touristique du littoral aquitain a été alors défini, dans une configuration qui continue à produire ses effets aujourd'hui.

Les actions de la MIACA avaient notamment pour objectif d'intégrer l'exploitation touristique dans le développement économique et social du territoire, avec une attention à l'environnement qui n'était pas si fréquente à cette époque...

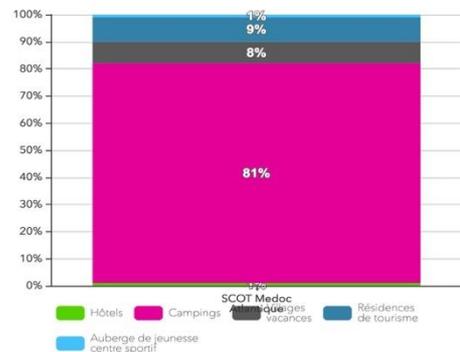
Ce secteur d'activité, qui constitue une part essentielle de l'économie du territoire, peut être analysé sous plusieurs angles : celui de ses flux, celui de sa géographie, celui de sa contribution à l'économie du territoire et, enfin, celui de ses potentiels de développement.

Du point de vue de ses flux, l'activité touristique représente une réalité de très grande ampleur, en accroissement sensible.

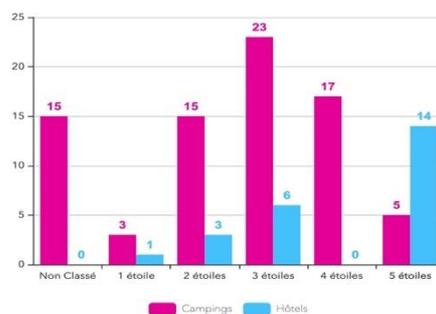
Part des hôtels et camping en 2018 :
Source : INSEE 2019



Part des capacités d'hébergement en 2018 :
Source : INSEE 2019



et de Campings par gamme en 2018 :



La capacité d'accueil (hébergement marchand, résidences secondaires et population permanente) est extrêmement importante avec plus de 200 000 places, notamment dans l'hôtellerie de plein air avec, cependant, une grande faiblesse de l'offre hôtelière (4 % de la capacité totale).

Capacité d'hébergement et population maximale en 2018											
	Lits dans hôtels en 2018	Lits dans camping en 2018	Lits dans Villages vacances en 2018	Lits dans Résidences de tourisme en 2018	Lits dans Auberges de jeunesse - Centre sportif en 2018	Total de lits dans hébergement marchand	Estimation des lits des résidences secondaires en 2018	Total des lits en 2018	Estimation de la population permanente en 2018	Population maximale permanente en 2018	Coefficient multiplicateur
CC Médoc Atlantique	936	62 985	6 321	7 192	652	78 086	111 715	189 801	27 005	216 806	8,03
Lacanau	346	9 246	1 243	2 349	214	13 398	33 756	47 154	4 982	52 136	10,47
Hourtin	70	6 558	450	860	140	8 078	10 108	18 186	3 685	21 871	5,94
Soulac-sur-Mer	246	8 967	494	1 914	0	11 621	17 961	29 582	2 821	32 404	11,48
Vendays-Montalivet	214	16 458	0	0	0	16 672	14 867	31 539	2 451	33 990	13,87
Carcans	0	6 930	3 394	868	298	11 490	12 610	24 100	2 530	26 630	10,53
Saint-Vivien-de-Médoc	0	252	0	0	0	252	1 381	1 633	1 869	3 502	1,87
Queyrac	32	0	0	0	0	32	1 108	1 140	1 350	2 490	1,84
Grayan-et-l'Hôpital	0	8 478	0	0	0	8 478	9 335	17 813	1 430	19 243	13,45
Le Verdon-sur-Mer	28	1 155	740	1 201	0	3 124	6 260	9 384	1 325	10 708	8,08
Naujac-sur-Mer	0	3 147	0	0	0	3 147	870	4 017	1 269	5 286	4,16
Jau-Dignac-et-Loirac	0	0	0	0	0	0	1 066	1 066	946	2 013	2,13
Vensac	0	1 731	0	0	0	1 731	1 285	3 016	1 027	4 043	3,94
Talais	0	63	0	0	0	63	1 000	1 063	778	1 841	2,37
Valeyrac	0	0	0	0	0	0	267	267	573	840	1,46
SCOT Médoc Atlantique	936	62 985	6 321	7 192	652	78 086	111 715	189 801	27 005	216 806	8,03

Capacité d'hébergement des communes et du SCoT, en 2018 - Source : INSEE RP, 2019 – Traitement : E.A.U.

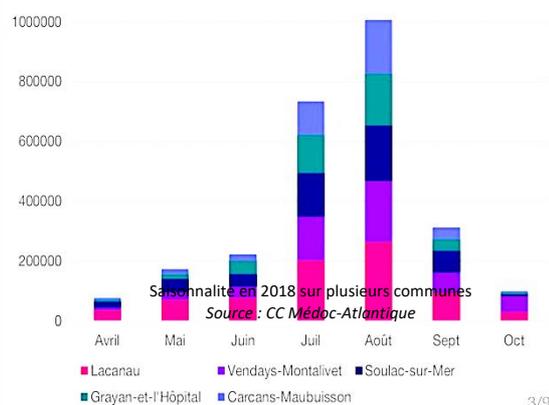
Cette donnée détermine naturellement un grand nombre de besoins spécifiques au territoire, notamment en termes d'équipements et de réseaux (réseaux de transport internes et vers l'extérieur, voiries, réseaux d'électricité, d'eau, téléphonique, internet, ressource en eau et assainissement, etc.), auxquels s'ajoutent les effets d'une très forte pression anthropique sur l'environnement du périmètre.

En été, lorsque l'essentiel des installations sont pleines, l'ensemble de cette population est donc présente dans le territoire, sans compter les « excursionnistes » (ceux qui ne passent pas au moins une nuit sur place).

L'activité est en effet marquée par une saisonnalité particulièrement forte, qui constitue une caractéristique importante des hébergements de plein air.

Il faut ajouter sur ces points qu'à la capacité maximale d'accueil du territoire, il faut également prendre en compte la population présente en moyenne annuelle sur le territoire (population permanente + capacité d'hébergement modulée par le taux de remplissage annuel de chaque catégorie), qui dépasse 100 000 unités.

Évolution des nuitées déclarées sur la période d'avril à octobre 2018 à Lacanau, Vendays-Montalivet, Soulac-sur-Mer, Grayan-et-l'Hôpital et Carcans-Maubuisson



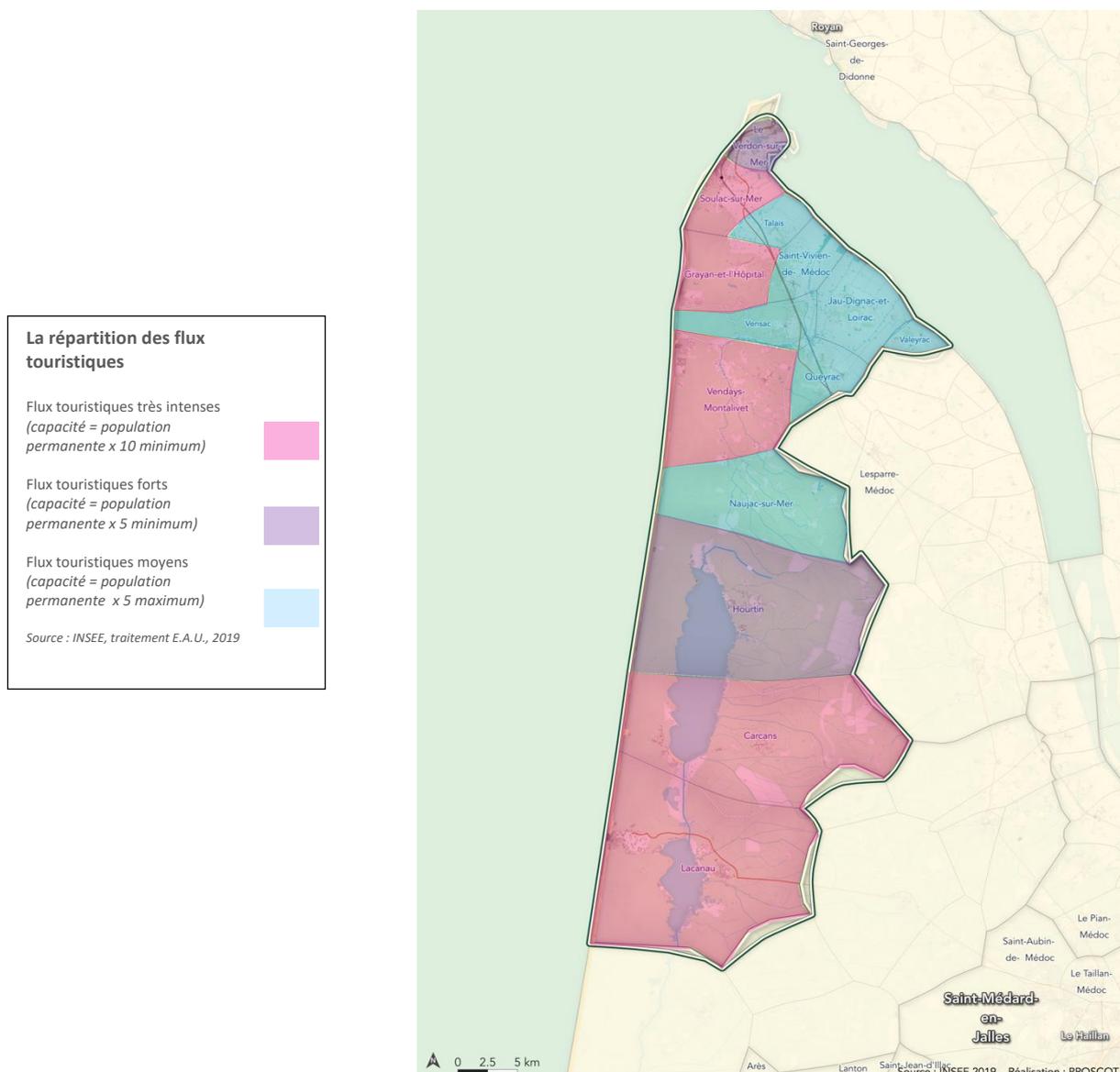
3/9

Ces chiffres augmentent régulièrement : l'année 2018 (dernière année complètement connue) a vu le nombre de ses nuitées progresser de 4,2 % par rapport à l'année précédente, alors que l'ensemble des hébergements ne progressaient que de 2 %.

Les nuitées étrangères progressaient de 14,1 % (avec, en tête, l'Allemagne, les Pays-Bas et le Royaume-Uni), et le cap des trois millions de nuitées a été dépassé en 2018.

2.2.2. Un déséquilibre fort entre le littoral atlantique et la zone viticole et estuarienne

Du point de vue géographique, on constate un déséquilibre fort entre le littoral atlantique et la zone viticole et estuarienne du Nord-Est du territoire.



En effet, la zone du littoral atlantique regroupe environ 78 000 lits touristiques marchands déclarés, auxquels s'ajoutent 107 000 lits en résidence secondaire, alors que le secteur de l'estuaire (si l'on considère Le-Verdon-sur-Mer et Soulac-sur-Mer comme des communes complètement « atlantiques ») ne compte qu'un peu plus de 300 lits marchands déclarés pour environ 3 700 lits en résidence secondaire...

La difficulté à assurer un développement touristique proprement estuarien, en fonction des caractéristiques propres de son espace, notamment littoral) est une des données importantes – et de longue haleine - des capacités de développement du territoire.

2.2.3. Une réalité économique prépondérante

Du point de vue de la contribution du secteur touristique à l'économie du territoire, devant la difficulté d'obtenir des chiffres prenant l'ensemble des paramètres (activités directement touristiques comme l'hébergement, mais également activités induites comme les activités de service aux personnes ou aux entreprises présentes en fonction des flux touristiques, et activités connexes comme l'artisanat en direction des résidences secondaires), nous avons recouru à une méthodologie spécifique, adaptée de surcroît à l'échelle d'un SCOT.

Une approche pragmatique a donc été choisie, qui part d'un double constat à propos du territoire de la Communauté de communes Médoc Atlantique :

- De prime abord, l'économie locale est dominée par des revenus tirés du tourisme et des résidences secondaires, c'est-à-dire par des flux économiques engendrés par des consommateurs et des investisseurs qui disposent de revenus acquis en-dehors du territoire ;
- Au sein de ces flux d'origine externe, il y a lieu de distinguer :
 - Le tourisme « marchand » (qui n'appartient pas au domaine de l'investissement, mais de la consommation), qui est une activité exportatrice (à l'échelle du territoire), classique du point de vue de la production de services, qui retient, de façon distincte, sur toutes les activités locales et pas seulement sur les secteurs généralement considérés comme touristiques ;
 - Le résidentiel secondaire, qui est une activité à base de consommation (qui retient pareillement sur toute l'activité locale) et d'investissement, dont les résidents viennent tous de l'extérieur du territoire et dont les durées de séjour sont plus faibles que celles des résidents principaux.

Ces problématiques aboutissent à distinguer deux catégories et quatre sous-catégories :

- La production de biens et de services, elle-même répartie en production hors tourisme et en tourisme marchand ;
- Le résidentiel, qui se décompose en résidentiel principal et résidentiel secondaire.

Méthodologie

L'analyse part de la Nomenclature des Activités Française (NAF), révisée en 2008 (rev2), niveau des sous-classes, qui comprend une liste ordonnée de 732 activités.

Pour chaque commune du territoire, ces activités ont été réparties dans les 4 fonctions indiquées lorsque l'activité pouvait être rattachée principalement à une de ces fonctions. Les activités non directement rattachables ont été finalement ventilées comme la somme des activités rattachables de leur classe.

Au final, la totalité des emplois et des établissements des communes concernées est donc ventilée selon ces quatre catégories fonctionnelles, sans recouvrement de catégorie, et sans retraitement.

Des contrôles de cohérence sont effectués en fonction des données disponibles.

Le tableau ci-dessous fournit la répartition des emplois totaux du territoire en 2011 et 2016.

Emplois (CDI+CDD) - unité : nombre d'emplois 2011

2011	TOURISME	%	FONCTION RESIDENTIELLE SECONDAIRE	%	TOTAL	% de l'emploi total
Salariés	733	57,88%	1 227	63,11%	1 960	46,20%
Non salariés	533	42,12%	717	36,89%	1 250	66,76%
Total général	1 266	20,71%	1 944	31,79%	3 210	52,50%

Emplois (CDI+CDD) - unité : nombre d'emplois 2016

2016	TOURISME	%	FONCTION RESIDENTIELLE SECONDAIRE	%	TOTAL	% de l'emploi total
Salariés	944	59,97%	1 092	55,69%	2 036	46,27%
Non salariés	630	40,03%	869	44,31%	1 499	69,48%
Total général	1 574	24,00%	1 962	29,91%	3 536	53,91%

On voit que le tourisme, au sens large, représente plus de la moitié des emplois du territoire, l'autre moitié étant liée aux activités productives (industrie et services) hors tourisme et aux activités liées aux résidents principaux (population permanente).

Cette proportion est en augmentation, le territoire devenant « de plus en plus touristique ».

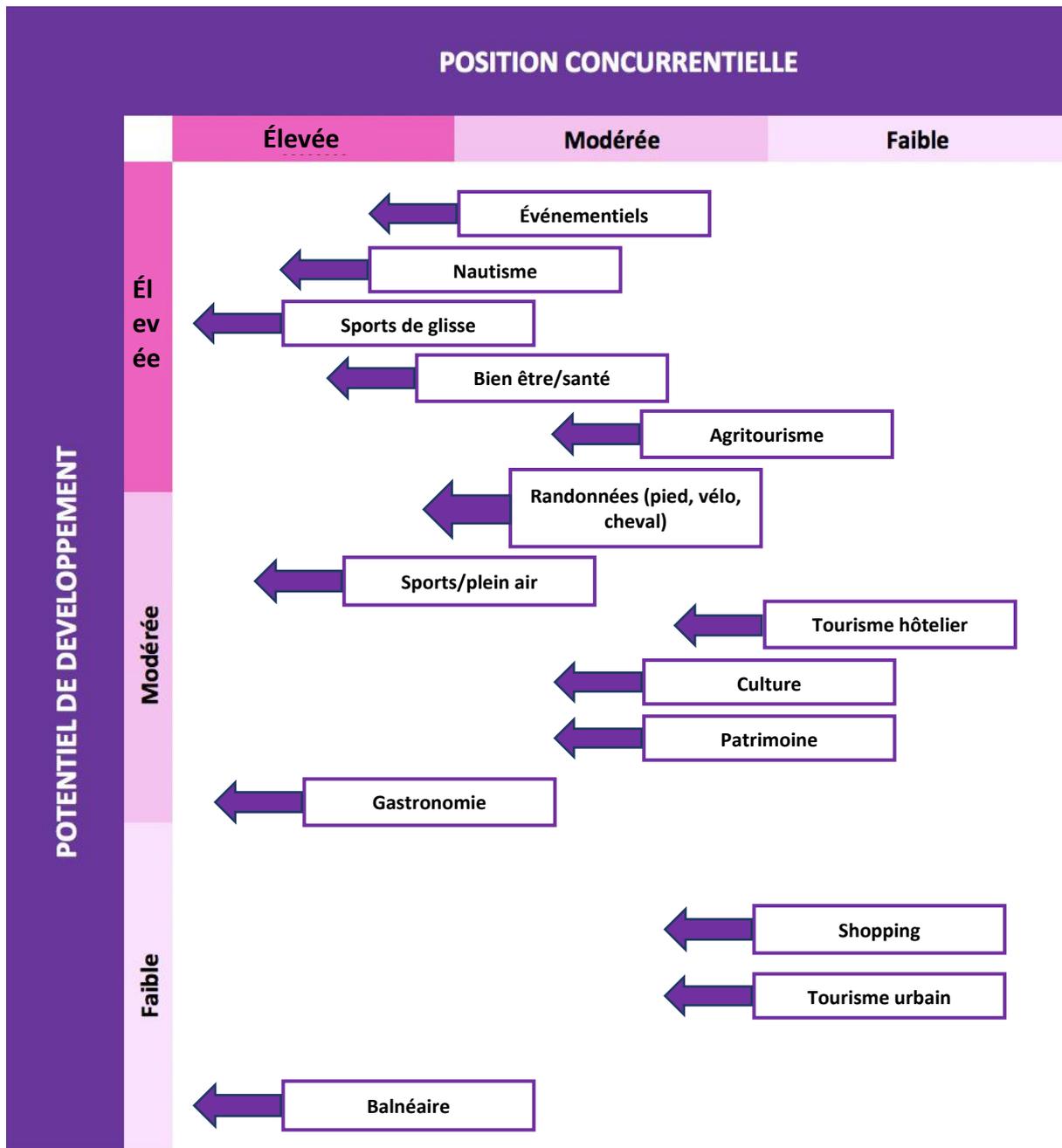
Les résidences secondaires représentent 59 % des hébergements touristiques et permettent une part importante des emplois touristiques du territoire. Cette part est cependant en diminution relative, l'hébergement marchand et notamment l'hôtellerie connaissant un essor, tandis que le nombre de résidences secondaires stagne autour de 21 700 unités depuis 2006, avec un « creux » en 2011.

2.2.4. Une capacité importante de développement

Du point de vue, enfin, des capacités de développement du secteur touristique, il faut prendre en compte la variété des espaces du territoire :

- Sur le littoral :
 - Le tourisme balnéaire, favorisé par l'héliotropisme, reste un des atouts majeurs du territoire. Il a amené le développement d'une offre complète autour des activités de pleine nature.
 - Le surf et, plus généralement, les sports de glisse aquatique, représentent une activité de loisir très présente sur le littoral.
La notoriété d'une station comme Lacanau, mais aussi de nombreux spots tout le long du littoral, des événements majeurs (Lacanau Pro par exemple), ont contribué à une notoriété nationale et internationale de ce sport.
- Dans l'ensemble du territoire :
 - Les activités nautiques (voile, ski nautique, etc.), grâce à des plans d'eau particulièrement adaptés à cette pratique (lac de Carcans-Hourtin, lac de Lacanau, estuaire de la Gironde), se sont développées, notamment grâce à un régime des vents propice, et des installations portuaires (Port-Médoc notamment avec 950 anneaux).
 - Le vélo a modifié des pratiques de déplacements des touristes en vacances sur le littoral, grâce aux nombreuses pistes cyclables qui sillonnent le territoire. Ajoutées aux randonnées à cheval et à pied, ces activités mettent l'accent sur le « bien-être » et la santé qui sont désormais des sujets essentiels de l'attractivité touristique.
 - Le golf est également présent, à Lacanau notamment.
 - Le naturisme est regroupé en particulier sur de grands centres de vacances (Vendays-Montalivet, Grayan-et-L'Hôpital), faisant du Médoc une des grandes destinations naturistes en France.
 - La gastronomie représente également un potentiel important, liée à la viticulture et aux autres productions locales ou régionales.
 - L'œnotourisme : pour tirer le meilleur parti des atouts de Médoc Atlantique, une attention particulière est accordée à la recherche de complémentarité entre la côte et l'estuaire, notamment avec la valorisation du potentiel offert par l'œnotourisme.

Le tableau de la page suivante synthétise, au niveau du SCOT, la situation de marché (aspects concurrentiels) et le potentiel de développement dans ce qu'il est convenu d'appeler une « matrice de Mac Kinsey », généralement utilisée pour analyser les potentiels touristiques d'un territoire.



Le tourisme de la Communauté de communes Médoc Atlantique comporte des créneaux de développement, notamment sur les « créneaux émergents », et sur ce qui est lié au cadre de vie, au bien-être, à la santé, aux sports, et à l'événementiel qui est un des moyens d'accroître la visibilité de ces activités.

En revanche, les créneaux traditionnels, en premier lieu, le balnéaire, qui jouissent (comme le montre les taux de remplissage des campings et hôtels) d'une excellente situation concurrentielle, ne présentent qu'un potentiel plus limité, en fonction du niveau déjà atteint (produit « mature »), mais également de l'occupation de l'espace déjà réalisée et des limitations environnementales et législatives (loi Littoral, etc.).

On voit donc que la typologie des produits touristiques du territoire, et pas seulement leur niveau de gamme, sont également à l'orée d'une évolution profonde, qui suppose cependant une « aide à la mutation » pour révéler pleinement leurs potentiels.

Enfin, plusieurs enjeux d'aménagement sont impliqués dans ce processus d'évolution et de mutation du tourisme de la Communauté de communes Médoc Atlantique :

- Les actions de valorisation des paysages urbains et naturels et plus généralement la gestion environnementale du territoire,
- La qualité des nouveaux quartiers et nouvelles constructions, dans une optique de préservation de la typicité bâtie et paysagère et d'économie qualitative de l'espace,
- Le renouvellement des infrastructures touristiques (Lacanau, Carcans, Hourtin), élément toujours difficile comme le montre la reconversion avortée du CFM à Hourtin,
- L'amélioration de l'accessibilité générale au territoire, routière, maritime et ferrée depuis la rive Nord de la Gironde et depuis la Métropole bordelaise.

En lien avec ces enjeux, plusieurs communes mettent en œuvre des actions appropriées dans le cadre de démarches Aménagement Durable des Plages (Lacanau) ou Aménagement Durable des stations (Carcans, Hourtin, Lacanau, Soulac-sur-Mer, Talais, Vendays-Montalivet, Le Verdon-sur-Mer).

Par ailleurs, dans le cadre des démarches Plan Plage, Carcans et Lacanau, proches de la Métropole bordelaise, se sont engagées dans une stratégie d'accueil avec un plan d'actions visant à maintenir et retrouver une fréquentation soutenable.

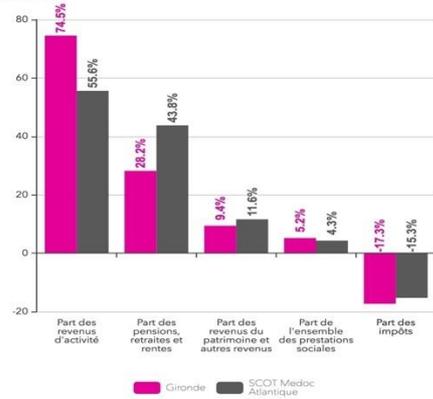
2.3. La traduction financière de l'économie des flux

2.3.1. Des revenus liés aux retraites, moins élevés que dans les villes

Les revenus des habitants du territoire du SCoT se caractérisent, d'abord, par une part importante des revenus de transfert et notamment des retraites, en fonction des spécificités démographiques du territoire où les retraités sont nettement plus nombreux qu'au niveau départemental.

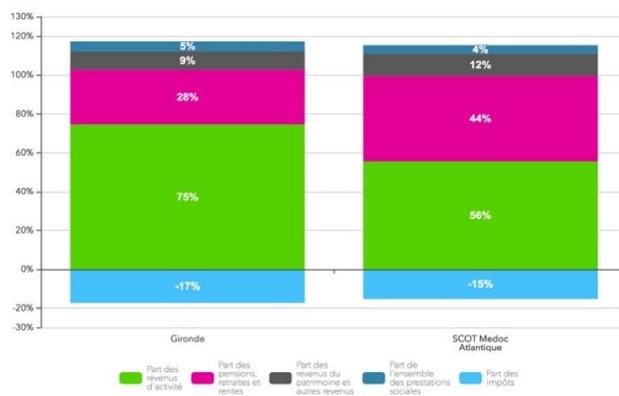
Décomposition du revenu en 2016 :

Source : INSEE 2019



Décomposition du revenu en 2016 :

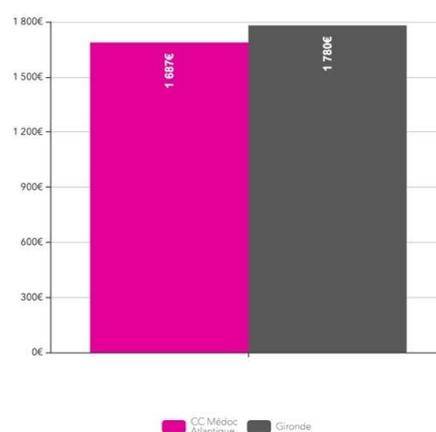
Source : INSEE 2019



Ces revenus présentent globalement un niveau inférieur à celui du Département, ce qui correspond notamment au poids de la Métropole bordelaise dans la Gironde, les revenus élevés se rencontrant généralement surtout dans les grandes villes.

Médiane du niveau de vie par mois (par EPCI 2016), en 2016 :

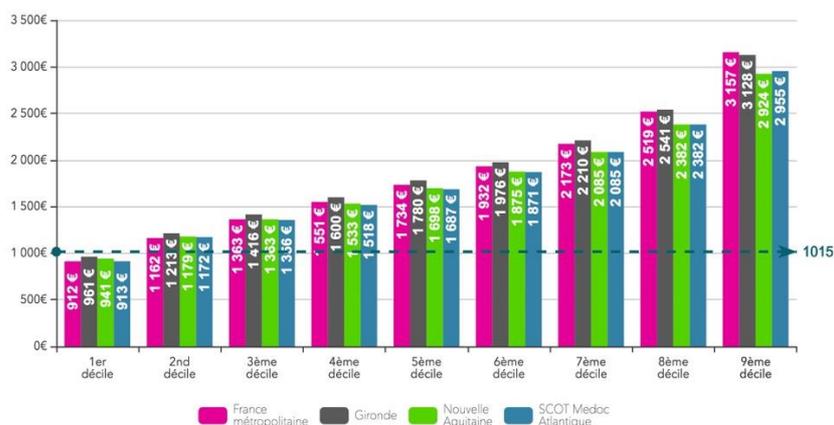
Source : INSEE 2019



C'est d'ailleurs dans les déciles élevés que la différence entre les revenus locaux, départementaux, régionaux et nationaux sont les plus élevés.

Revenus disponible par mois en décile en 2016 :

Source : INSEE 2019



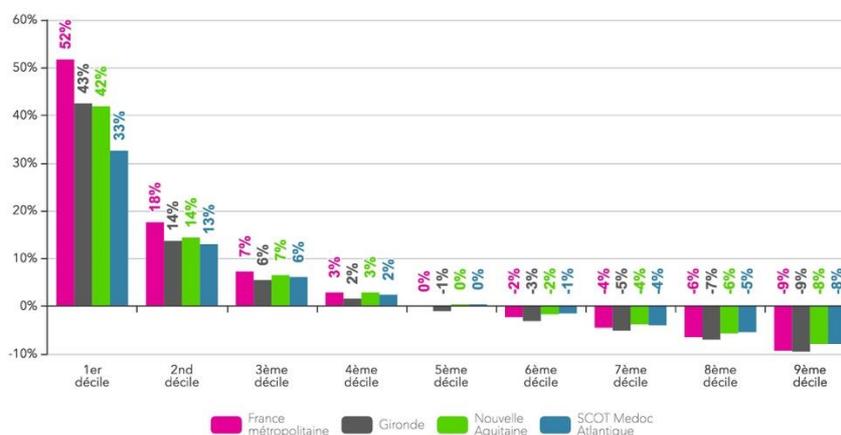
Deux éléments permettent d’apprécier les revenus du territoire :

- L’origine des revenus, et notamment la part des revenus provenant de prestations sociales (hors retraites).

Celle-ci peut être analysée à partir de l’écart entre les revenus déclarés et revenus effectivement disponibles après transfert sociaux.

Écart entre le revenu déclaré et le revenu disponible en 2016 :

Source : INSEE 2019

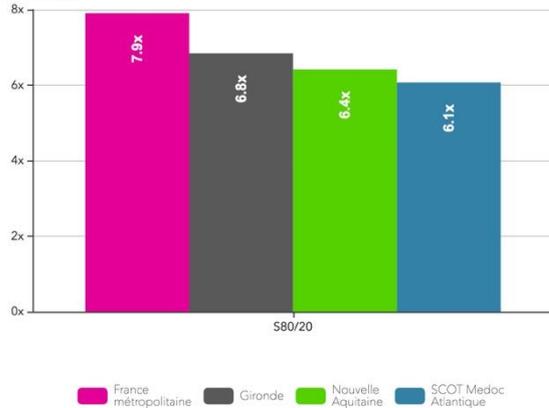


Au sein de Médoc Atlantique, on voit comme partout l’effet « égalisateur » des transferts sociaux, mais également le fait que ces transferts sont relativement plus faibles qu’ailleurs, même pour les revenus les moins élevés.

Comme beaucoup de territoires ruraux, les revenus sont moins dissemblables que dans les villes, et le niveau des transferts sociaux s’en ressent.

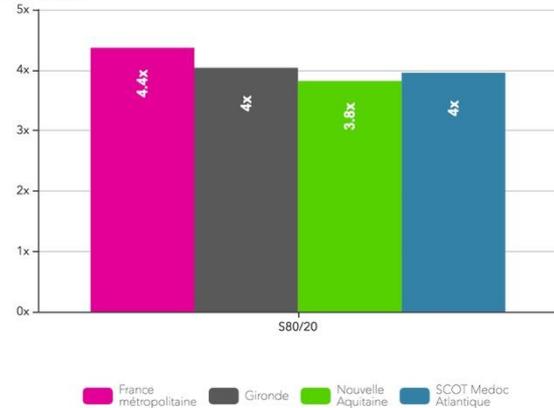
Rapport des revenus déclarés des 20% plus riche et des 20% plus pauvres en 2016 :

Source : INSEE 2019



Rapport des revenus disponibles des 20% plus riche et des 20% plus pauvres en 2016 :

Source : INSEE 2019

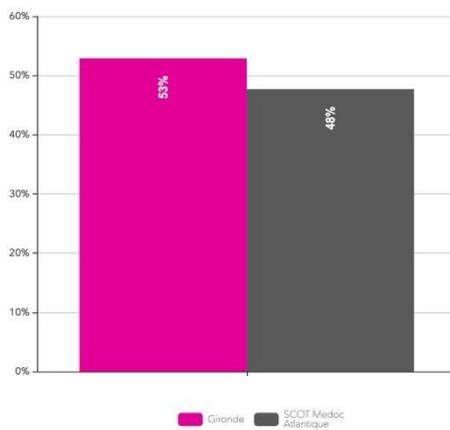


- Néanmoins, la pauvreté est dans certains cas plus forte, comme en témoigne la proportion de foyers fiscaux imposés et le taux général de pauvreté.

Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). En Europe, le seuil de 60 % du niveau de vie médian a été choisi.

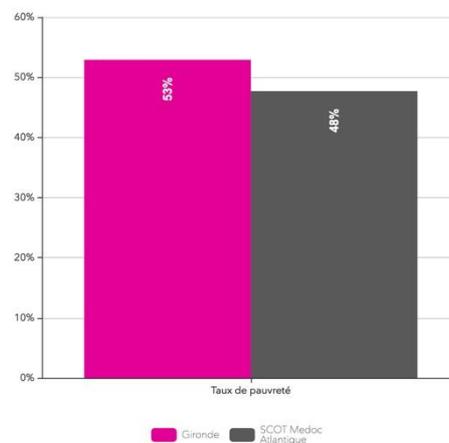
Part des ménages fiscaux imposés en 2016 :

Source : INSEE 2019



Part des ménages fiscaux imposés en 2016 :

Source : INSEE 2019



2.3.2. Des flux économiques et financiers de niveau élevé

Trois questions permettent d'analyser le niveau des flux financiers qui affectent le territoire :

- La conséquence territoriale des revenus des habitants. Ceux-ci peuvent être estimés de la manière suivante :

Catégorie	Total SCoT en K€	%
Salaires et autres revenus d'activité	206 449 K€	44 %
Retraites	219 559 K€	47 %
Transferts sociaux (hors retraites)	43 228 K€	9 %
TOTAL	469 236 K€	100 %

Source : INSEE, DGFIP IRCOM 2016 - traitement E.A.U. 2019

On observera que les retraites « pèsent » plus que les revenus d'activité, ce qui provient à la fois du nombre des retraités et du niveau des retraites (par exemple, en 2016, la moyenne des retraites était de 23 131 € annuels pour le total SCoT, alors que la moyenne des salaires s'établissait à 22 094 € annuels).

Cette réalité traduit le fait que, pour un part, les retraités proviennent d'autres territoires, avec des carrières relativement plus rémunératrices que la population médocaine d'origine.

Ces revenus sont en accroissement non négligeable, de 14 % pour les retraites et de 7,5 % pour les salaires pour la période 2011/2016.

Ce niveau global de revenus situe le territoire en-dessous de la moyenne régionale (tirée vers le haut par les grandes villes), mais dans la fourchette haute des territoires ruraux.

- L'activité immobilière, qui est importante dans le territoire, et qui traduit le niveau de l'investissement qui y est réalisé par les entreprises et, surtout, par les ménages.

On peut estimer le montant global TTC de l'investissement immobilier lié aux transactions immobilières à 234 450 K€ pour 2018, chiffre en accroissement en fonction de l'augmentation de la valeur des biens et du nombre de transactions.

- La valeur ajoutée, qui connaît une croissance importante de 2011 à 2016, surtout dans la fonction résidentielle secondaire (ce qui est lié aux revenus dépensés sur place par les résidents secondaires).

La valeur ajoutée (VA) est un indicateur économique qui mesure la valeur ou la richesse créée par une entreprise, un secteur d'activité ou un agent économique au cours d'une période donnée (ici une année). La valeur ajoutée est définie comme la différence entre la valeur finale de la production (chiffre d'affaires) et la valeur des biens consommés par le processus de production (consommations intermédiaires, comme les matières premières). Elle exprime l'accroissement de valeur que l'entreprise apporte du fait de son activité.

Dans les tableaux ci-dessous la valeur ajoutée de chaque catégorie fonctionnelle est obtenue par affectation de la productivité apparente du travail (valeur ajoutée par emploi) sur la base d'une extrapolation des données régionales. Il s'agit donc dans ce dernier cas d'une estimation, elle aussi confrontée à des tests de cohérence.

Valeur Ajoutée - unité : K€ en 2016

2016	PRODUCTION	%	TOURISME	%	FONCTION	%	FONCTION	%	TOTAL	%
	HORS TOURISME				RESIDENTIELLE PRINCIPALE		RESIDENTIELLE SECONDAIRE			
Total général	67 389	18,65%	89 684	24,82%	87 877	24,32%	116 387	32,21%	361 337	100,00%

Productivité apparente du travail - par emploi - 2011 et 2016 - En Euros

PRODUCTIVITE	PRODUCTION HORS TOURISME	TOURISME	FONCTION RESIDENTIELLE PRINCIPALE	FONCTION RESIDENTIELLE SECONDAIRE	TOTAL
Productivité apparente du travail - par emploi - 2011	37 994 €	50 988 €	42 051 €	43 771 €	43 609 €
Productivité apparente du travail - par emploi - 2016	49 992 €	70 817 €	56 444 €	59 879 €	59 090 €
Evolution 2011/2016	31,58 %	38,89 %	34,23 %	36,80 %	35,50 %

Comme on le voit, le tourisme est l'activité qui crée le plus de richesses, puis l'activité liée à la fonction résidentielle secondaire. Les activités productives, très dispersées, sont moins créatrices de valeur, au rebours de la situation nationale et régionale.

La période 2011/2016, que l'on peut qualifier de « sortie de crise » a été marquée par un accroissement important de la valeur ajoutée (qui avait baissé en 2008/2011).

Ces trois données (qui ne s'additionnent pas, mais qui donnent une vision différenciée de la réalité des flux qui affectent le territoire), montrent un niveau relativement élevé, pour un territoire dépourvu de villes importantes, des flux économiques et financiers, essentiellement liés au tourisme marchand et au tourisme résidentiel.

2.4. Un fonctionnement environnemental à grande échelle

La diversité et la qualité des milieux naturels sont les garants du maintien de la richesse du « vivant » : chaque type de milieu, et plus encore l'imbrication et la complexité de l'occupation de l'espace par les milieux naturels du territoire, répondent aux besoins de refuge, de déplacements, de reproduction, d'alimentation... des espèces végétales et animales.

C'est pourquoi, la prise en compte de la biodiversité dans les documents de planification est liée à une notion de réseau des espaces naturels. Il ne s'agit pas nécessairement d'espaces remarquables au sens où les inventaires répertorient un plus ou moins grand nombre d'espèces au sein d'un site, mais d'habitats naturels, connectés, imbriqués, et non pollués. La constitution de réseaux d'espaces naturels est mise en place, à très grande échelle, par la politique européenne des sites Natura 2000. Elle se prolonge dans les documents de planification par la mise en place de trames vertes et bleues de manière de plus en plus fine et précise lorsqu'elle se rapproche de l'échelon local.

La Trame Verte et Bleue est un outil d'aménagement du territoire qui a pour objectif de faciliter la prise en compte et la préservation des milieux naturels et de la biodiversité, dans le cadre des projets d'aménagement du territoire.

La définition de la trame verte et bleue d'un territoire s'appuie à la fois sur l'identification des réservoirs de biodiversité, qui correspondent aux habitats naturels favorables à un groupe d'espèces donné (par exemple, les espèces forestières), et des corridors écologiques assurant la connexion entre ces réservoirs.

Dans le cadre du SCoT, la trame verte et bleue identifiera schématiquement les principales continuités entre les espaces naturels les plus importants, en compatibilité ou en prenant en compte les documents supra :

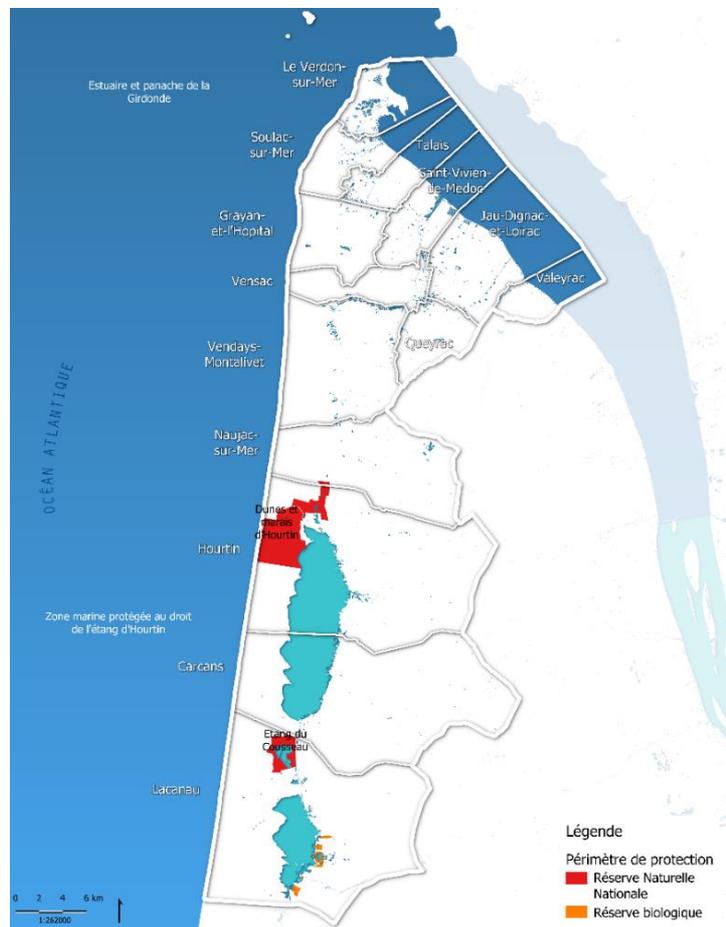
- Les volets biodiversité du SRADDET de la Nouvelle-Aquitaine (l'ex-Schéma Régional de Cohérence Ecologique) ;
- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Adour-Garonne (SDAGE) et les Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'eau Estuaire de la Gironde et milieux associés, Nappes profondes en Gironde et Lacs Médocains (SAGE) ;
- La Charte du Parc naturel régional Médoc. Une attention particulière devra être apportée aux dispositions concernant les continuités écologiques, la protection des lagunes disséminées dans le massif forestier, l'aménagement et la qualité architecturale des ZAE, les conditions de mise en place des dispositifs de production d'énergies renouvelables, la réduction de la consommation d'espaces, et la protection du patrimoine bâti identitaire du territoire.

2.4.1. Un réseau dense d'espaces de protection, de gestion et d'inventaire¹

Le territoire du SCoT est caractérisé par une grande richesse naturelle concentrée sur une petite surface. Les enjeux sont tels qu'il bénéficie d'un réseau d'espaces de protection, de gestion et d'inventaires, très dense. Ces zonages sont très imbriqués et souvent superposés, ce qui rend la lecture règlementaire du territoire complexe.

En effet, Médoc Atlantique est concerné par les périmètres suivants, qui ont une incidence sur l'aménagement du territoire et doivent être pris en compte par le SCoT :

- Des périmètres de protection sur les communes d'Hourtin et Lacanau, qui concernent des milieux de dunes, de marais et de forêts :
 - Deux Réserves Naturelles Nationales : celle des Dunes et Marais d'Hourtin (dernière réserve naturelle créée en Aquitaine, mais également la plus étendue, regroupe 43 types d'habitats dont 26 d'intérêt communautaire (4 sont prioritaires) et celle de l'Étang de Cousseau (où sur une surface relativement réduite, se trouve représenté un échantillonnage des principaux milieux naturels des Landes de Gascogne) ;
 - La Réserve Biologique Dirigée De Vire Vieille, Vignotte et Batejin dispose d'un complexe d'habitats naturels représentatif de grands lacs aquitains et de la biodiversité (faune et flore) associée.

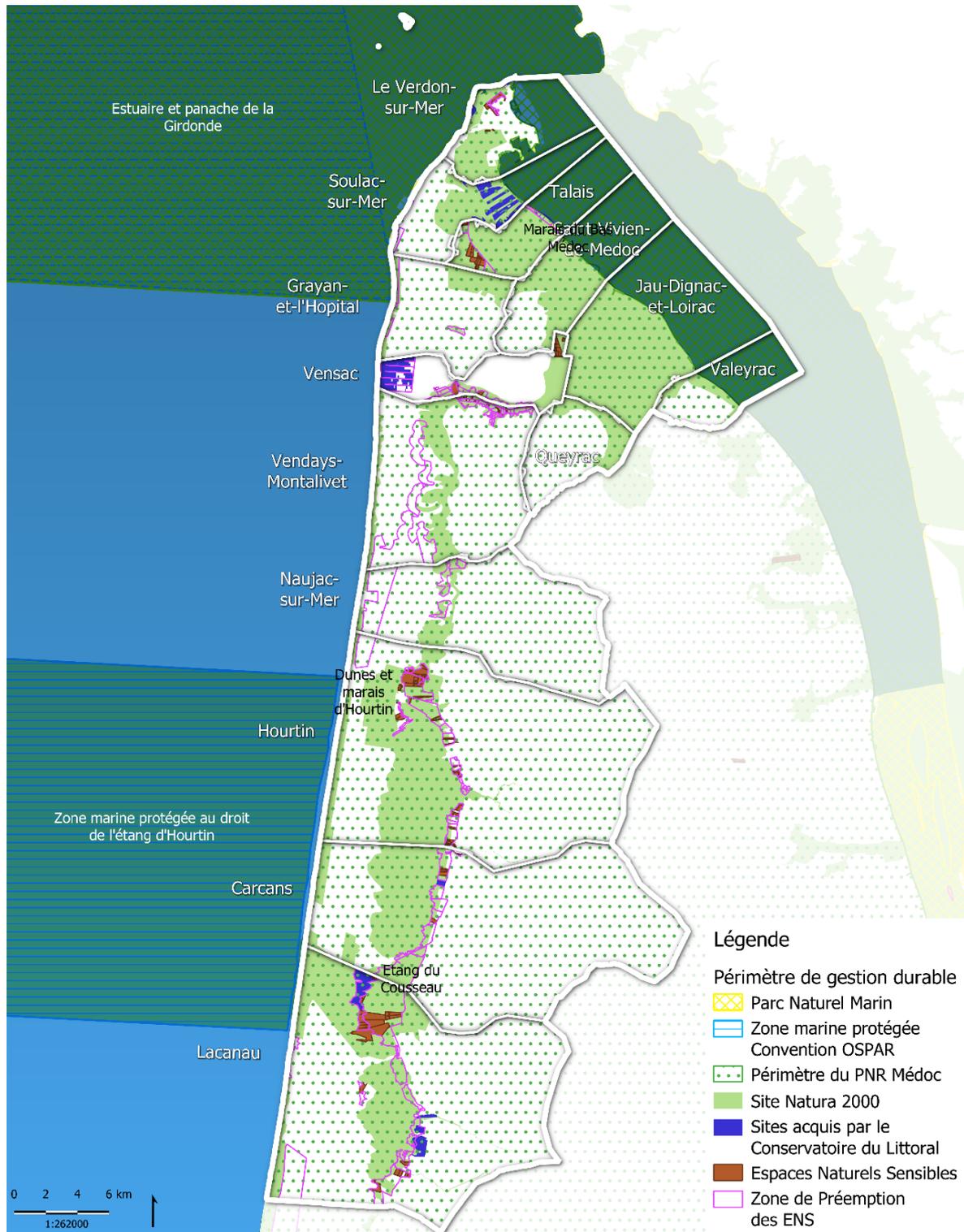


Les périmètres de protection de la biodiversité
Réalisation E2D Septembre 2019 – Source : DREAL Nouvelle Aquitaine

¹ En annexe : précisions sur les périmètres de protection, de gestion et d'inventaire

	Superficie en Médoc Atlantique (hors mer)	Part du territoire (%)
2 Réserves Naturelles Nationales	2681 ha	2,1%
1 Réserve Biologique Dirigée	214 ha	0,2%
Total périmètres de protection	2 895ha	2,3%

- De nombreux périmètres de gestion durable :
 - Le Parc Naturel Marin de l’Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis : l’estuaire de la Gironde est le plus grand estuaire d’Europe et constitue un milieu peu artificialisé, avec une biodiversité importante et emblématique. Créé 15 avril 2015, il borde environ 1 000 kilomètres de côtes et comprend l’estuaire de la Gironde jusqu’au Bec d’Ambès. Au large, il s’étend jusqu’aux fonds de 50 mètres.
 - Le Parc naturel régional Médoc : de création récente (mai 2019), le PNR concerne toutes les communes du SCoT, à l’exception de Vensac. Il a vocation à « *protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire en mettant en œuvre une politique innovante d’aménagement et de développement économique, social et culturel, respectueuse de l’environnement* ». Le SCoT doit être compatible avec sa Charte.
 - Les Sites Natura 2000 : le territoire du SCoT compte 11 sites Natura 2000 terrestres et 2 marins, dont les objectifs de gestion, de prévention, d’information et de sensibilisation, traduits dans les DOCOB, doivent être pris en compte. Les habitats naturels les plus représentés sur le territoire du Médoc Atlantique sont les milieux marins (mer et bras de mer), les prairies (prairies semi-naturelles humides, prairies mésophiles améliorées) et les forêts (résineux, forêts mixtes, caducifoliées). Les 2 sites Natura 2000 en mer ont été institués pour faire suite à la définition de 2 zones marines protégées de la Convention OSPAR : la zone marine au droit de l’étang d’Hourtin-Carcans et le panache de La Gironde.
 - Les sites acquis par le Conservatoire du Littoral : il s’agit de sites soumis à différentes pressions sur le littoral, préservés et valorisés par le Conservatoire. Ils comprennent ici des milieux spécifiques d’étang, de dunes et de mattes.
 - Les Espaces Naturels Sensibles : 10 des 48 ENS acquis par le Département de la Gironde jusqu’en 2019 sont situés sur le territoire du SCoT. Il s’agit de sites de zones humides et plans d’eau (étang, lagune, marais, palu), avec un intérêt en particulier pour la préservation de la ressource en eau, leur aménagement et leur gestion ; ou de chemins le long de plans d’eau. En prolongement de ce dispositif, on recense 19 zones de préemption ENS à l’échelle du SCoT, sur lesquelles le département dispose d’une priorité d’achat. Ce sont essentiellement des zones humides, plans d’eau et systèmes dunaires.



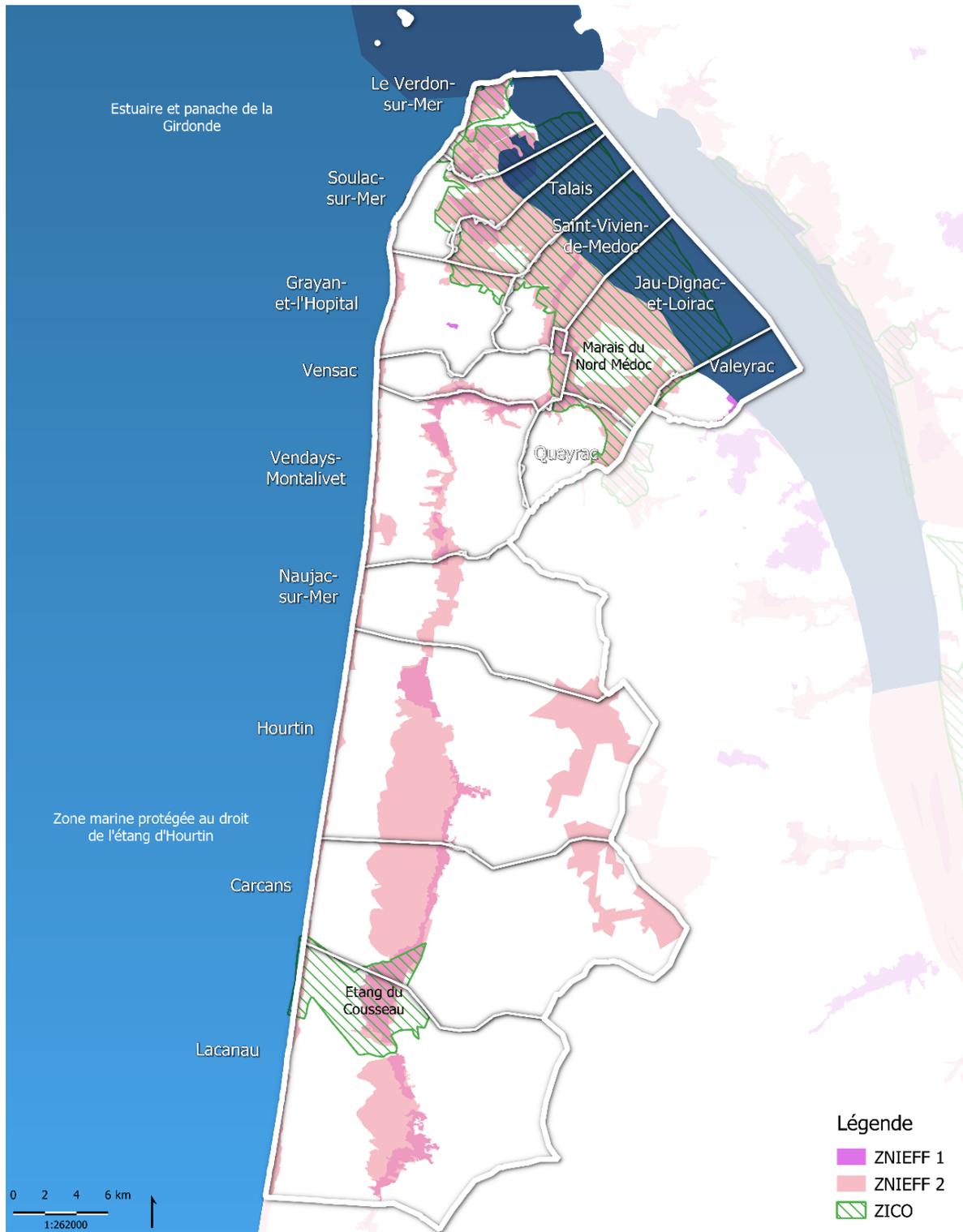
Les périmètres de gestion durable de la biodiversité
Réalisation E2D Septembre 2019 – Source : DREAL Nouvelle Aquitaine

	Superficie en Médoc Atlantique (hors mer)	Part du territoire (%)
1 Parc Naturel Régional	107 737 ha	86,2%
11 Sites Natura 2000 :	47 054 ha	37,6%
7 sites acquis par le Conservatoire du Littoral :	1 170 ha	0,9%
10 sites Espaces Naturels Sensibles	1 010 ha	0,8%
Total périmètres de gestion durable	122 329 ha	97,9%

- Les inventaires : 24 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique sont recensées sur le territoire.
 - Les habitats naturels qui y sont les plus représentés sont les espaces littoraux (lagunes, dunes) et les zones humides associées (marais et étangs).
 - La plupart de ces ZNIEFF se superposent avec des zones de protection et de gestion, même si l'on peut constater que la zone « Landes médocaines entre Hourtin, Carcans et Saint-Laurent-Médoc », en limite est du territoire, n'est couverte que par le PNR.
 - Quant aux trois Zones d'Intérêt Communautaire pour Oiseaux, elles ont globalement été transformées en sites Natura 2000 existants.
 - Quelques secteurs, sur Le Verdon-sur-Mer, n'ont cependant pas été intégrés aux sites Natura 2000 et ne bénéficient pas de mesures de protection ou de gestion.

Il s'agit en particulier :

- Du marais du Logit ;
- Et de 2 secteurs sur la partie terrestre de la ZNIEFF 1 de la Conche du Neyran, dont celui le plus à l'Est est concerné par le projet d'extension du Port de Bordeaux Le Verdon.

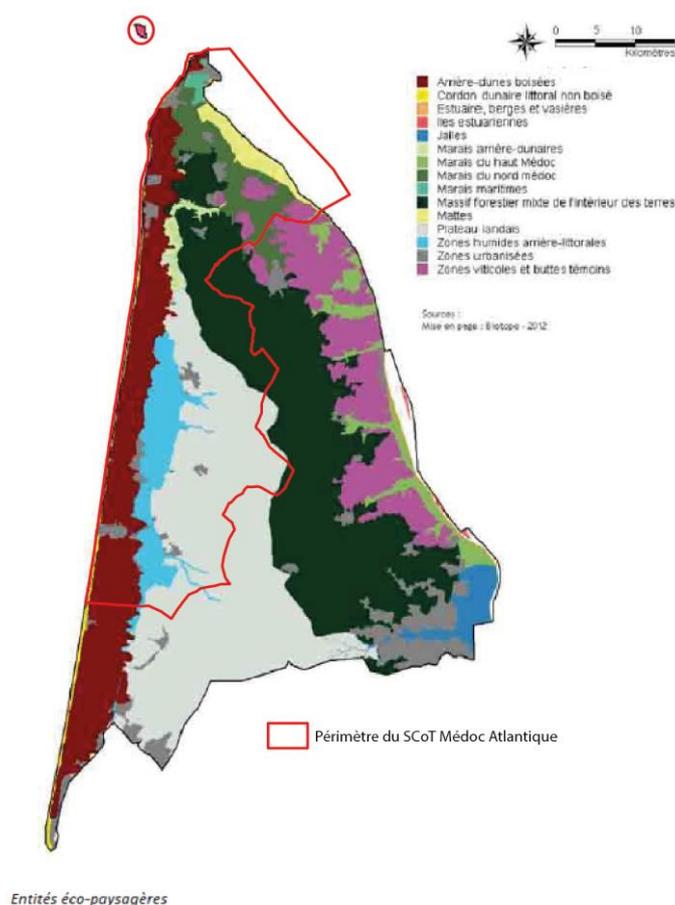


Les périmètres d'inventaires de la biodiversité
Réalisation E2D Septembre 2019 – Source : DREAL Nouvelle Aquitaine

	Superficie en Médoc Atlantique (hors mer)	Part du territoire (%)
17 ZNIEFF 1	6 718 ha	5,4%
7 ZNIEFF 2	45 474 ha	36,4%
3 ZICO	25 697 ha	20,6%
Total périmètres d'inventaires	50 727 ha	40,6%

2.4.2. Une palette composée de multiples entités éco-paysagères

Le territoire se caractérise par la diversité des structures éco-paysagères qui le composent et que décrit le diagnostic écologique réalisé dans le cadre du projet de création du PNR Médoc, et le plan paysage du Parc. Onze entités identifiées sur le Parc sont représentées sur le territoire du SCoT et peuvent être regroupées en cinq grands ensembles associés aux milieux dunaires ; aux milieux humides et marais ; aux milieux forestiers ; aux milieux estuariens et marins ; ou enfin aux milieux agricoles.



Les milieux dunaires

Le système écologique plage/cordon dunaire/dune boisée de l'Aquitaine constitue un ensemble écologique remarquable de la façade atlantique, avec une grande diversité de faciès morpho dynamiques et de cortèges végétaux. Les habitats dunaires sont particulièrement interdépendants : tout changement sur la face externe induit une chaîne de réactions sur la face interne.

Le cordon dunaire s'étend sur près de 75 kilomètres de long, avec deux types de milieux dunaires principaux identifiés : le cordon dunaire et les arrières dunes.



Illustration Source site Internet du site Natura 2000 « dunes du littoral girondin de la pointe de grave au cap ferret »

Le cordon dunaire littoral non boisé

Enjeux, particularités du territoire



Exemple d'habitat correspondant :
Dunes mobile sur Hourtin (source :
<http://dune-littorale-aquitaine.n2000.fr>)

- Des milieux en constante évolution, modelés par le vent et les influences marines.
- Des habitats dunaires interdépendants et quasiment tous considérés comme étant d'intérêt communautaire par la Directive « Habitat ».
- Des espèces végétales endémiques, dont certains taxons vulnérables.
- Des espèces faunistiques d'intérêt patrimonial ; un couloir de migration majeur pour l'avifaune ; une zone de halte nourricière et de repos pour de nombreuses espèces. Intérêt possible pour les chauves-souris.
- Rôle d'amortissement de l'érosion marine et protection de l'arrière-pays.

Contraintes

- L'érosion du trait de côte.
- La pression d'urbanisation forte, en particulier sur les secteurs de Soulac et le développement des activités touristiques et des aménagements liés aux loisirs.
- La surfréquentation.
- Les projets de développement de certaines communes littorales laissant présager une augmentation de la pression anthropique sur ces milieux.
- Le nettoyage mécanique des plages.
- Le développement d'espèces exogènes.
- La chasse, perturbant la migration des oiseaux.

Les arrières-dunes boisées

Enjeux, particularités du territoire



Exemple d'habitat correspondant :
Frange forestière sur Hourtin
(source : <http://dune-littorale-aquitaine.n2000.fr>)

- Grande valeur biologique et floristique ; endémisme de la forêt littorale de chêne vert et de pin maritime ; mycoflore intéressante.
- Présence de bois morts et de feuillus sur certaines forêts, avec une biodiversité plus importante.
- Augmentation de la richesse faunistique liée à l'installation de feuillus et à la création artificielle de petits points d'eau ; zones de gagnage de la grue cendrée ; intérêt probable pour les chauves-souris.
- Rôle de conservation de la ressource génétique du pin maritime : existence d'un réseau conservatoire et utilisation exclusive des provenances locales landaises.
- Rôle de protection contre les risques naturels (incendie, érosion marine et éolienne...).
- Enjeu de conciliation de la préservation de la biodiversité avec les multiples activités sur le littoral.

Contraintes

- Les incendies.
- Le développement de l'urbanisation et aménagement de loisirs.
- La surfréquentation.
- Le niveau d'eau des nappes superficielles.
- L'enrésinement massif et la gestion forestière intensive (contrainte créée par l'usage).
- La fragmentation des habitats et des populations.
- Les problèmes phytosanitaires des pins maritimes, l'enjeu de conserver les feuillus en substitution.
- L'ensablement en bordure du cordon dunaire littoral et le recul de l'arrière-dune boisée.

Les zones humides et les marais

Le territoire dispose de nombreuses zones humides de différents types, constituées pour partie par l'évolution naturelle et pour partie par action anthropique. A titre d'exemple, les Marais du Nord du Médoc sont localisés sur les terres gagnées sur la mer après la mise en place d'une digue côtière le long de l'estuaire.

La diversité des zones humides est importante à l'échelle du SCoT (marais, lacs, lagunes). Toutefois, l'action naturelle de fermeture des milieux, les périodes de sécheresse, l'activité humaine et touristique participent à renforcer leur vulnérabilité et leur appauvrissement. En effet, les marais disposant d'une diversité d'espèces et de matériaux ont longtemps été mobilisés pour l'élevage, la chasse et la cueillette, permettant l'entretien du milieu.

Leur abandon progressif au profit de pratiques agricoles modernisées sur d'autres espaces engendre la fermeture des espaces et une altération du milieu : remplissage des fossés et des cours d'eau entraînant une mauvaise régulation du niveau des eaux, colonisation croissante des parcelles par une végétation pionnière, disparition de la flore agissant sur l'équilibre des écosystèmes à la fixation des sols dans les secteurs en surpâturage.

Les zones humides arrière-littorales	
Enjeux, particularités du territoire	
	<ul style="list-style-type: none"> • Intérêt écologique majeur ; présence d'une mosaïque de milieux humides et aquatiques ; présence d'habitats d'intérêt communautaires. • Nombreuses espèces floristiques protégées, dont certaines prioritaires au livre rouge de la flore menacée de France. • Marais ouverts réservoirs pour l'avifaune paludicole ; présence du vison d'Europe ; intérêt très probable pour les chauves-souris. • Enjeu de restauration de la continuité écologique le long de la chaîne des étangs et sur les canaux arrière-littoraux.
Contraintes	
<ul style="list-style-type: none"> • La plantation et/ou la colonisation du pin maritime. • La pollution des eaux, l'eutrophisation progressive des plans d'eau, la forte sensibilité à la gestion des niveaux d'eau. • L'abandon des terres et de leur utilisation en pâturage ou fauchage, provoquant une fermeture des milieux ouverts. • L'intensification de la pression urbaine ; l'augmentation de la fréquentation ; la destruction/ perturbation de milieux suite à des aménagements de loisirs ; l'artificialisation des berges ; le développement de nouvelles formes de nautisme rendant accessibles des milieux qui ne l'étaient pas jusqu'alors. • La prolifération d'espèces invasives. 	

Les marais arrière-dunaires

Enjeux, particularités du territoire



Marais de la Perge, Vendays-Montalivet
(source : atlas des paysages de la Gironde)

- Intérêt écologique fort, bien que ce système soit relativement répandu dans le triangle landais.
- Mosaïque de milieux humides et aquatiques ; cortège floristique particulièrement intéressant aux abords de certaines mares de tonnes ; présence de plusieurs espèces végétales considérées comme très rares dans le département.
- De grands rassemblements d'anatidés hivernants ; réservoirs pour l'avifaune paludicole et de nombreux insectes ; seul site remarquable français pour le Graphodère à deux tiges ; l'un des principaux milieux pour le Vison d'Europe ; intérêt très probable pour les chauves-souris.

Contraintes

- Les dérangements liés à une forte pression de chasse.
- L'atterrissement et vieillissement du marais ; la colonisation par des espèces arbustives et appauvrissement écologique ; modification du fonctionnement hydraulique.
- L'extension de la sylviculture (contrainte créée par l'usage) et de l'agriculture ; l'abandon des systèmes pastoraux extensifs.
- La forte sensibilité à la gestion des niveaux d'eau.
- La destruction/ perturbation de milieux suite à des aménagements de loisirs ; l'artificialisation des berges.

Les marais maritimes

Enjeux, particularités du territoire



Marais à Verdon sur Mer (source : atlas des paysages de la Gironde)

- Très grand intérêt floristique et phytocénotique, un enjeu majeur de conservation de ces marais pour l'Aquitaine.
- Mosaïque de milieux très complexe et étroitement liée à la gestion hydraulique et au maintien de micro-variations topographiques.
- Coexistence d'habitats halophiles et sub-halophiles présentant un intérêt patrimonial au niveau régional ; habitats d'intérêt communautaire.
- Cortège floristique particulièrement intéressant aux abords de certains bassins et canaux saumâtres.
- Relations fortes avec les vasières en bordure de l'estuaire.
- Espace favorable à l'accueil des anatidés en hivernage ; réservoirs pour l'avifaune paludicole ; populations de cistude d'Europe d'intérêt régional.

Contraintes

- L'abandon des terres et de leur utilisation en pâturage ou fauchage : fermeture des milieux.
- Le développement d'espèces exogènes.
- La modification de la qualité des eaux.
- La surfréquentation et le développement des aménagements en vue de l'ouverture plus large au public.

Les marais et palus du nord Médoc	
Enjeux, particularités du territoire	
 <p>Marais du Bas Médoc (Source : DOCOB du site Natura 2000)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Intérêt écologique fort, système peu fréquent à l'échelle régionale et nationale. • Mosaïque de milieux ouverts, humides et aquatiques à caractère eutrophe. • Cortège floristique particulièrement intéressant aux abords de certaines mares de tonne ; cortège d'espèces végétales patrimoniales des prairies hygrophiles longuement inondables. • Présence d'un réseau de mares de tonne important, qui confère au secteur un intérêt régional voir national pour l'avifaune en période de halte migratoire et d'hivernage ; intérêt très probable pour les chauves-souris. • Qualité des habitats largement dépendante de la gestion de l'eau.
Contraintes	
<ul style="list-style-type: none"> • Les dérangements liés à une forte pression de chasse. • La modification du fonctionnement hydraulique. • L'extension de la sylviculture (contrainte créée par l'usage) et de l'agriculture, ainsi que de l'aquaculture et de la pisciculture ; abandon de systèmes pastoraux extensifs. • Utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des bords de mares de tonne. • Le développement d'espèces exogènes. 	

Selon l'article L.211-1 du Code de l'Environnement, les zones humides sont « des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire ».

La végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Les sols et la végétation se développent de manière spécifique dans les zones humides et persistent au-delà des périodes d'engorgement des terrains et, dans une certaine mesure, de leur aménagement. Ils constituent ainsi des critères fiables de diagnostic, c'est pourquoi ils sont retenus pour délimiter les zones humides.

Les zones humides sont, le plus souvent, des interfaces entre les milieux terrestres et aquatiques et s'identifient par leurs fonctions et leurs valeurs.

Elles représentent 3 grandes fonctions :

- Hydrologiques, par la régulation de la ressource en eau (stockage de l'eau, atténuation des crues, restitution de l'eau en période de sécheresse, échange avec les nappes souterraines),
- Biologiques, par la constitution de réservoirs de biodiversité (faune et flore particulières) et de production de biomasse,
- Physiques et biochimiques, par la dépollution des eaux (filtre naturel, transformation des matières organiques et chimiques).



Source : SAGE Lacs Médocains, disposition D7 « Préserver les zones humides »

Ainsi, le rôle et la présence des zones humides sont très importants, elles sont omni présentes dans ce territoire et diverses dans leurs caractéristiques (marais estuariens, marais saumâtres, lagunes au sein du massif forestiers).

Celles situées dans le périmètre du SAGE Lacs Médocains sont inventoriées en tant que zones humides prioritaires du SAGE ou proposées comme zones humides d'intérêt environnemental particulier, tandis que dans le reste du territoire, leur inventaire n'est pas réalisé.

Comme indiqué en tant que menaces et contraintes dans les tableaux précédents, la qualité des zones humides est intrinsèquement liée à l'apport en eau douce, par les cours d'eau.

Ceux-ci font l'objet de classifications établies sur la base des réservoirs biologiques du SDAGE 2022-2027, des cours d'eau en très bon état écologique et des cours d'eau nécessitant une protection complète des poissons migrateurs amphihalins.

L'article L214-17 du Code de l'Environnement se traduit ainsi par la définition de cours d'eau liste 1 ou 2 :

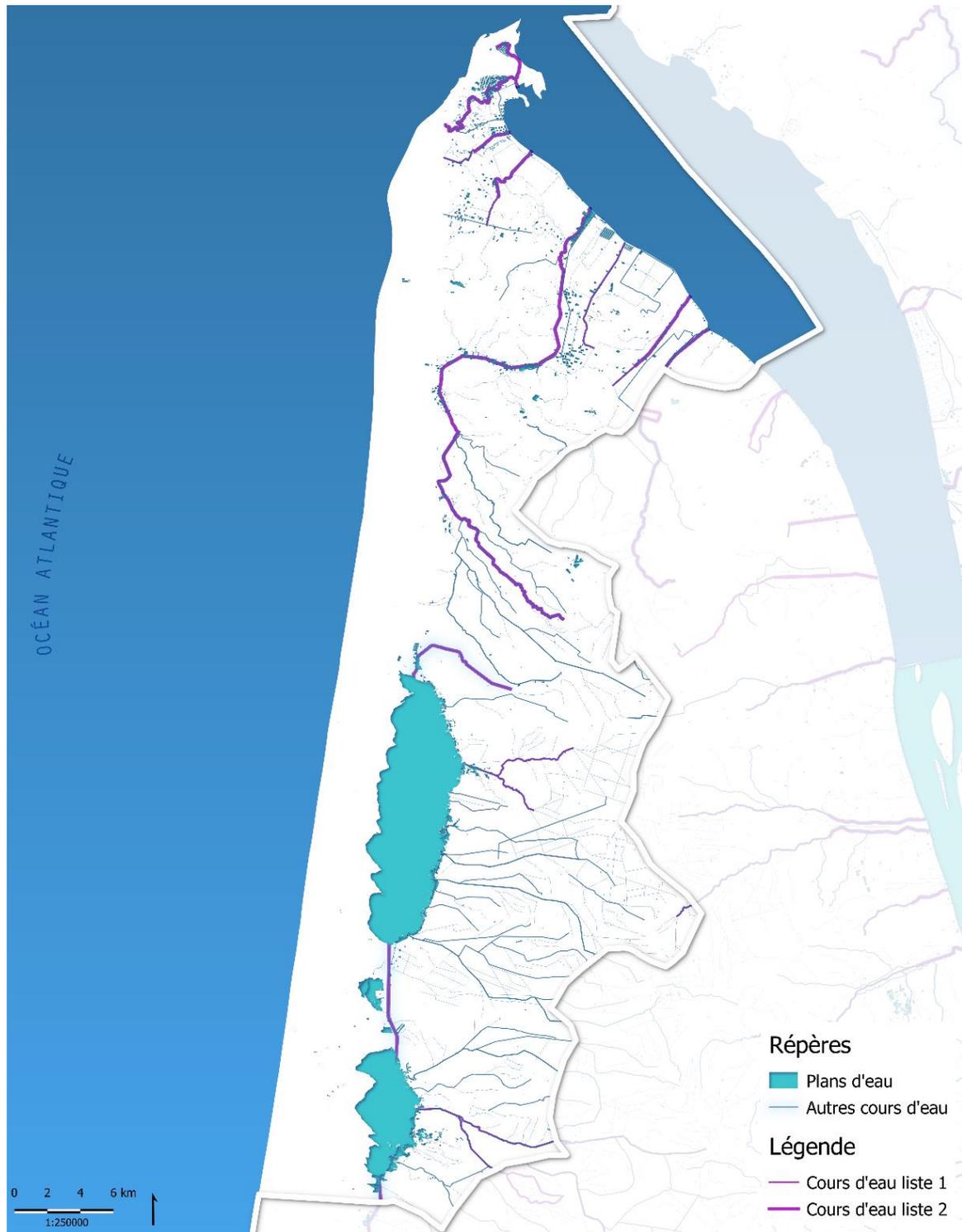
- Sur les cours d'eau dits « liste 1 », l'objectif est la préservation des cours d'eau à caractère « patrimonial » sur lesquels il sera interdit de construire de nouveaux ouvrages faisant obstacle à la continuité ;
- Les cours d'eau dits « liste 2 », comprennent des rivières ou canaux nécessitant une restauration des milieux en intervenant sur les ouvrages existants pour rétablir la continuité écologique dans les 5 ans suivant l'arrêté de classement.

Sur le territoire du SCoT, on constate que les cours d'eau considérés comme remarquables selon les critères identifiés plus haut sont nombreux.

Ce sont en particulier ceux qui permettent de réguler le niveau des eaux de l'étang de Lacanau et du lac d'Hourtin, ainsi que les effluents de l'estuaire.

Ils sont tous classés en liste 1 et certains d'entre eux cumulent les deux classements, liste 1 et liste 2.

Les cours d'eau principaux du territoire sont concernés, ce qui devra particulièrement être pris en compte dans la définition de la trame verte et bleue du SCoT.



*Localisation des cours d'eau liste 1 et 2,
Réalisation E2D Septembre 2019 – Source Agence de l'eau Adour Garonne*

Les milieux forestiers

Les boisements représentent une grande partie du territoire de Médoc Atlantique.

Toutefois, ces derniers ne sont pas endogènes et sont issus d'un programme de plantation de pins maritimes, mené par les pouvoirs publics locaux au milieu du XVIIIème siècle.

A cette époque, on constatait la présence de boisements mixtes et de feuillus le long des cours d'eau.

Quelques boisements linéaires de feuillus perdurent le long de certains cours d'eau.

Cette ripisylve protège les cours d'eau (stabilisation des berges, filtration des eaux de ruissellement, maintien de la température de l'eau, etc.) et abritent de très nombreuses espèces de milieux aquatiques et humides.

Ce programme de plantation avait pour objectif de fixer les dunes en façade Atlantique et d'assainir les sols de landes saturés en eau.

La gestion de la forêt domaniale est assurée par l'ONF, qui en a fait l'acquisition à la fin du XXème siècle.

La tempête de 1999 a détruit de nombreux espaces et rompu l'équilibre recréé par la plantation des pins, engendrant une accentuation des phénomènes de ruissellement et de fixation des sols dans les landes, en partie Est du territoire.

Un réseau de haies est encore présent le long de l'estuaire, au Nord du Médoc. Elles ont un rôle de coupe-vent et de maintien des sols et servent de repères pour le déplacement de nombreuses espèces, notamment les oiseaux et les chauves-souris, et de lieu de repos et de nourrissage.

Le diagnostic écologique du PNR distingue plusieurs types de milieux forestiers :

Le plateau landais	
Enjeux, particularités du territoire	
 <p>Zone humide de Naujac-sur-Mer, France3-régions</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des milieux à fort intérêt écologique par une mosaïque de milieux humides et aquatiques, leur fonctionnement et l'originalité des cortèges floristiques existants. • Des entités interconnectées qui disposent d'une diversité de substrats et de végétation favorable à la faune. • Elles accueillent des espèces rares, de grands rassemblements d'anatidés hivernants et représentent des réservoirs majeurs pour l'avifaune paludicole entre autres.
Contraintes	
<ul style="list-style-type: none"> • Anthropisation, artificialisation des berges, activités de loisirs et développement de la sylviculture. • Atterrissement, vieillissement du marais et abandon des systèmes pastoraux qui entraînent une colonisation du milieu par des espèces arbustives et modifient le fonctionnement hydraulique du site. • Gestion du niveau de l'eau opposée à la dynamique naturelle du milieu et engendre des ruptures artificielles brutales entre le milieu aquatique et le milieu terrestre. 	

Le massif forestier mixte de l'intérieur des terres	
Enjeux, particularités du territoire	
 <p>Forêt domaniale d'Hourtin, hourtin-medoc.fr</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un faible niveau de connaissance du milieu. • Des zones humides nombreuses mais hétérogènes et discontinues. • Des zones ouvertes du massif forestier (bord de route, servitudes, pares-feux) qui constituent un lieu privilégié du développement de la végétation spontanée à valeur de refuge pour de nombreuses espèces. • Présence d'espèces végétales très rares en Aquitaine et protégées au niveau national.
Contraintes	
<ul style="list-style-type: none"> • La forte pression liée à l'urbanisation, à la fréquentation automobile et aux risques, notamment les risques incendie. • Le comblement et l'assèchement des zones humides induits par la baisse du niveau des nappes superficielles. • La gestion forestière (contrainte créée par l'usage) et agricole intensive entraîne une simplification de l'écosystème et un enrésinement du massif. • La fermeture des milieux. 	

Les milieux estuariens et marins

Estuaire – berges et vasières associées	
Enjeux, particularités du territoire	
	<ul style="list-style-type: none"> • Des milieux à haute productivité biologique, à l'origine de nombreuses chaînes alimentaires ; le niveau d'artificialisation des berges influence fortement la structuration des habitats et le degré de naturalité des formations végétales se développant. • Intérêt particulier de la « conche de Neyran » sur Soulac-sur-Mer et Le Verdon-sur-Mer, constituée d'une vaste vasière et de prés salés. • Nombreux habitats d'intérêt communautaire. • Nombreuses espèces floristiques protégées, dont certaines « vulnérables » au livre rouge de la flore menacée de France. • Haltes migratoires et secteurs de nourrissage d'importance régionale voire nationale pour les Anatidés, foulques et Limicoles. • Voie de passage obligée pour les poissons migrateurs amphihalins. • Sensibilités fortes à la qualité des eaux.
Contraintes	
<ul style="list-style-type: none"> • Anthropisation et aménagement des berges. • Modification de la physionomie du trait de côte ou des fonds. • Développement des activités récréatives occasionnant notamment un dérangement des espèces avifaunistiques. • Développement d'espèces exogènes. 	

Iles maritimes	
Enjeux, particularités du territoire	
	<ul style="list-style-type: none"> • Le plateau de Cordouan constitue la seule zone de substrat rocheux entre l'estuaire de la Gironde et la Côte basque. • Des strates et des cuvettes d'une trentaine de centimètres de profondeur abritent une faune et une flore relativement diversifiée (stratification algale et animale) : fortes potentialités pour la faune marine inféodée à ce type de milieu.
Contraintes	
<ul style="list-style-type: none"> • Développement d'espèces exogènes, expansion de la Sargasse japonaise. • Surfréquentation ; dérangement. 	

Les milieux à vocation agricole

L'agriculture se concentre plus particulièrement en bordure de l'estuaire. Ce sont des milieux ouverts, dominés par la culture céréalière. Les prairies à vocation agricole sont situées à l'Est du territoire, entre les franges de vignes le long de l'estuaire et le massif forestier de pins maritimes.

On peut également en identifier quelques-unes autour des secteurs urbanisés. Ces milieux ne sont pas très propices au développement de la biodiversité du fait de l'usage des pesticides et du désherbage, qui implique une concentration de la biodiversité en bordure de champs (fossés, haies quand elles existent, bordures enherbées de chemins, etc.).

Les mattes	
Enjeux, particularités du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Les mattes qui conservent une vocation naturelle ont un intérêt écologique plus élevée que les espaces cultivés et à vocation de chasse. • Une apparition d'espèces et de cortèges floristiques particuliers. • Une accessibilité réduite et un site artificialisé.
Contraintes	<ul style="list-style-type: none"> • Modification du fonctionnement hydraulique du site liée à une mauvaise gestion du site ou à la multiplication des mares de tonne. • Dérangement de l'avifaune par une forte pression de chasse. • Modification de la qualité des eaux, extension et intensification de l'agriculture et des productions aquacoles et piscicoles.

Les zones viticoles et buttes témoins	
Enjeux, particularités du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Les buttes témoins disposent d'une mosaïque de milieux calcicoles à haute valeur patrimoniale, alors que les espaces cultivés présentent une régression spectaculaire de la flore messicole. • Les buttes témoins disposent également d'un cortège d'espèces végétales patrimoniales et d'une graminée endémique française dont la présence est remarquable. • Les zones viticoles présentent une grande valeur biologique et ethnobotanique des espèces messicoles, toutefois, certaines espèces se maintiennent en situation de refuge ou/ précaire.
Contraintes	<ul style="list-style-type: none"> • Fermeture du milieu et envahissement des pelouses par des espèces arbustives. • Dépôts sauvages de déchets.

2.4.3. Une trame verte et bleue à l'échelle du SCoT

La Trame Verte et Bleue identifie les grands réservoirs de biodiversité du territoire, qui correspondent aux habitats naturels favorables à un groupe d'espèces donné, et leur maillage, traduit par les corridors écologiques.

En plus des mesures de protection, de gestion et d'inventaire, qui constituent des éléments de connaissance du territoire, le SCoT pour définir sa propre trame verte et bleue, doit également s'appuyer sur les propositions à l'échelle du SRADDET et du PNR.

Le SRADDET de la Nouvelle-Aquitaine

Le SRADDET de la Nouvelle-Aquitaine, en cours de finalisation, se substitue désormais aux Schémas de Cohérence Ecologique.

Le SCoT doit à présent être compatible avec le fascicule de règles générales et prendre en compte le rapport d'objectifs.

Le fascicule de règles générales comporte quatre règles qui s'inscrivent dans la thématique 6.5 « *Protection et restauration de la biodiversité* ».

- RG33 - Les documents de planification et d'urbanisme doivent lors de l'identification des continuités écologiques de leur territoire à leur échelle :
 - 1. intégrer les enjeux régionaux de continuités écologiques à savoir préserver et restaurer les continuités, limiter l'artificialisation des sols et la fragmentation des milieux, intégrer la biodiversité, la fonctionnalité et les services écosystémiques dans le développement territorial (nature en ville, contribution des acteurs socio-économiques, lutte contre les pollutions), intégrer l'enjeu relatif au changement climatique et améliorer et partager la connaissance.
 - 2. caractériser les sous-trames et les continuités de leur territoire en s'appuyant sur les sous trames précisées dans l'objectif 40 et cartographiées à l'échelle 1/150 000 et justifier de leur prise en compte.
- RG34 - Les projets d'aménagements ou d'équipements susceptibles de dégrader la qualité des milieux naturels sont à éviter, sinon à réduire, au pire à compenser, dans les réservoirs de biodiversité et les corridors, écologiques définis localement ou à défaut dans ceux définis dans l'objectif 40 et cartographiés dans l'atlas régional au 1/150 000.

- RG35 - Les documents de planification et d'urbanisme qui identifient des secteurs voués à l'urbanisation doivent y prévoir des principes d'aménagement visant à préserver et à restaurer la fonctionnalité des écosystèmes, la biodiversité et le paysage.
- RG36 - Les documents de planification et d'urbanisme protègent les continuités écologiques et préservent la nature en ville. Pour cela ils peuvent mobiliser des outils adaptés tels que les zonages, les Orientations d'Aménagement et de Programmation, la définition d'un Coefficient de Biotope par Surface, ou encore la définition d'emplacements réservés.

Le rapport d'objectifs, quant à lui, est structuré en orientations, objectifs stratégiques et objectifs.

L'orientation 2 s'intitule « *Une Nouvelle-Aquitaine audacieuse, des territoires innovants face aux défis démographiques et environnementaux* » et comprend un objectif stratégique 2.2 qui fixe le cap pour « *Préserver et valoriser les milieux naturels, les espaces agricoles, forestiers et garantir la ressource en eau* ».

Deux objectifs sont spécifiques à la biodiversité :

- Objectif 40 « Préserver et restaurer les continuités écologiques (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques) » :
 - Identification de la trame verte et bleue régionale et objectifs associés.

Sous-trames de milieux	Objectifs associés
Sous-trames de milieux régionales communes à l'ensemble de la Région	
Les milieux bocagers	Garantir un réseau fonctionnel d'infrastructures agro-écologiques en maintenant et confortant les éléments fixes du paysage.
Les milieux humides	Préserver et restaurer la fonctionnalité des zones humides et continuités latérales des cours d'eau. Pour les axes de migration majeurs des oiseaux : préserver les milieux utilisés par ces espèces au cours de leur migration.
Les milieux ouverts, pelouses et autres milieux secs et rocheux	Préserver et restaurer les secteurs de pelouses et autres milieux secs, en particulier en limitant la fermeture des milieux ouverts.
Les cours d'eau	Assurer la libre circulation des espèces aquatiques et semi aquatiques, gérer les étangs en prenant en compte leur impact écologique Pour les axes de migration majeurs des migrateurs amphihalins : préserver les milieux utilisés par ces espèces au cours de leur migration.

Sous-trames de milieux	Objectifs associés
Les sous-trames spécifiques	
Les boisements de conifères et les milieux associés propres à l'ex-Aquitaine	Préserver les landes et les surfaces boisées identifiées comme réservoirs de biodiversité et garantir leur fonctionnalité. Maintenir la diversité de boisements en essence et en âge tout en maintenant un équilibre entre milieux ouverts et milieux fermés.
Les boisements et milieux associés (hors boisements de conifères en ex-Aquitaine)	
Les landes du massif des Landes de Gascogne	
Les plaines agricoles à enjeux majoritaires oiseaux (ex-Aquitaine et ex-Poitou-Charentes)	Favoriser les mosaïques de cultures et toutes les pratiques agricoles favorables aux insectes et aux oiseaux de plaines et aux plantes messicoles. Pour les axes de migration majeurs des oiseaux : préserver les milieux utilisés par ces espèces au cours de leur migration.
La mosaïque de milieux ouverts de piémont et d'altitude de l'ex-Aquitaine	Permettre un juste équilibre entre le développement local et la préservation de la biodiversité, notamment les milieux boisés remarquables sur le massif pyrénéen. Pour les axes de migration majeurs des oiseaux : préserver les milieux utilisés par ces espèces au cours de leur migration.
Les milieux littoraux	Gérer durablement le trait de côte, les milieux littoraux et retro littoraux (marais, forêts) en préservant la continuité nord sud du Massif dunaire et les falaises du littoral basque notamment. Pour les axes de migration majeurs des oiseaux : préserver les milieux utilisés par ces espèces au cours de leur migration.
Les réservoirs qui concernent les enjeux chiroptères (ex-Aquitaine et ex-Poitou-Charentes)	Préserver les sites d'hivernage et de mise bas et garantir la fonctionnalité des milieux nécessaires à leur cycle de vie.
Éléments fragmentants	
Infrastructures de transports et obstacles à l'écoulement	Favoriser la transparence écologique des infrastructures de transport et des ouvrages hydrauliques et accompagner la prise en compte des continuités écologiques dans la construction de nouvelles infrastructures.

- Maintien, préservation et restauration des continuités écologiques, mettre en œuvre une stratégie en deux temps :
 - Définition et précision des continuités écologiques locales (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques), ce travail de définition à l'échelle des territoires pourra être l'occasion de s'intéresser à la « trame noire ».
 - Mise en œuvre d'actions nécessaires à leur préservation et/ou leur restauration :
 - Limiter l'urbanisation et l'artificialisation des sols ;
 - Identifier et réorienter les initiatives qui conduisent à l'intensification de pratiques, aux pollutions ou à l'expansion géographique de surfaces artificielles ;
 - Limiter la fragmentation des milieux et améliorer la transparence écologique des infrastructures et des ouvrages existants et en projet ;
 - Réduire les risques de collision sur la route et viser à améliorer la perméabilité des aménagements (routiers ou bâtis).
- Objectif 41 « Préserver et restaurer la biodiversité pour enrayer son déclin ». Cela consiste en particulier à :
 - Renforcer la connaissance.
 - Préserver les espaces naturels et les espèces associées : cette préservation passe par la mise en œuvre et la mobilisation d'outils de gestion et de conservation, de maîtrise du foncier ou encore des mesures de protection.
 - Restaurer les habitats naturels fragiles et dégradés et renforcer les populations d'espèces remarquables en danger : la lutte contre les espèces exotiques envahissantes ou la mise en œuvre de plans de restauration sont à développer.
 - La restauration des habitats dégradés devra être mise en œuvre prioritairement sur les cours d'eau, zones humides, bocages, milieux secs (pelouses notamment) et landes.
 - Faire connaître, sensibiliser, rendre acteur.

A l'échelle de Médoc Atlantique, la cartographie du SRADDET détermine les éléments suivants :

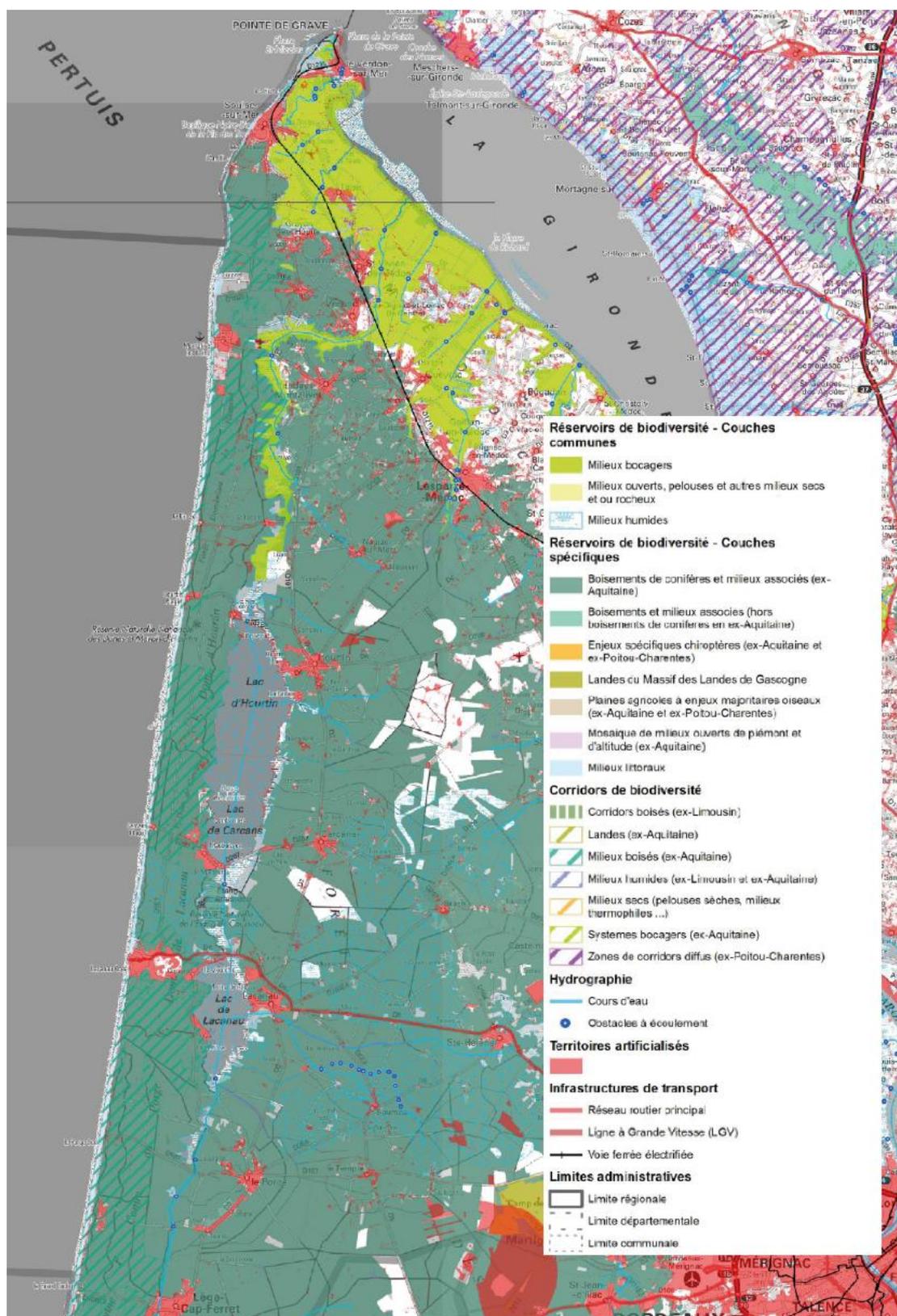
- Des réservoirs de biodiversité pour les trames de milieux suivantes :
 - Les boisements de conifères et milieux associés sont les plus représentés au sein du territoire d'étude, ce réservoir de biodiversité englobe l'ensemble des milieux de pin maritime, localisés essentiellement au sein des entités « Arrières dunes boisées » et « Plateau landais » et dans une moindre mesure au sein de l'entité « Massif forestier mixte de l'intérieur des terres ».

- Milieux bocagers : il s'agit ici de reliquats de bocages humides présents au sein des marais intérieurs estuariens et des plaines alluviales des parties aval de la Garonne.

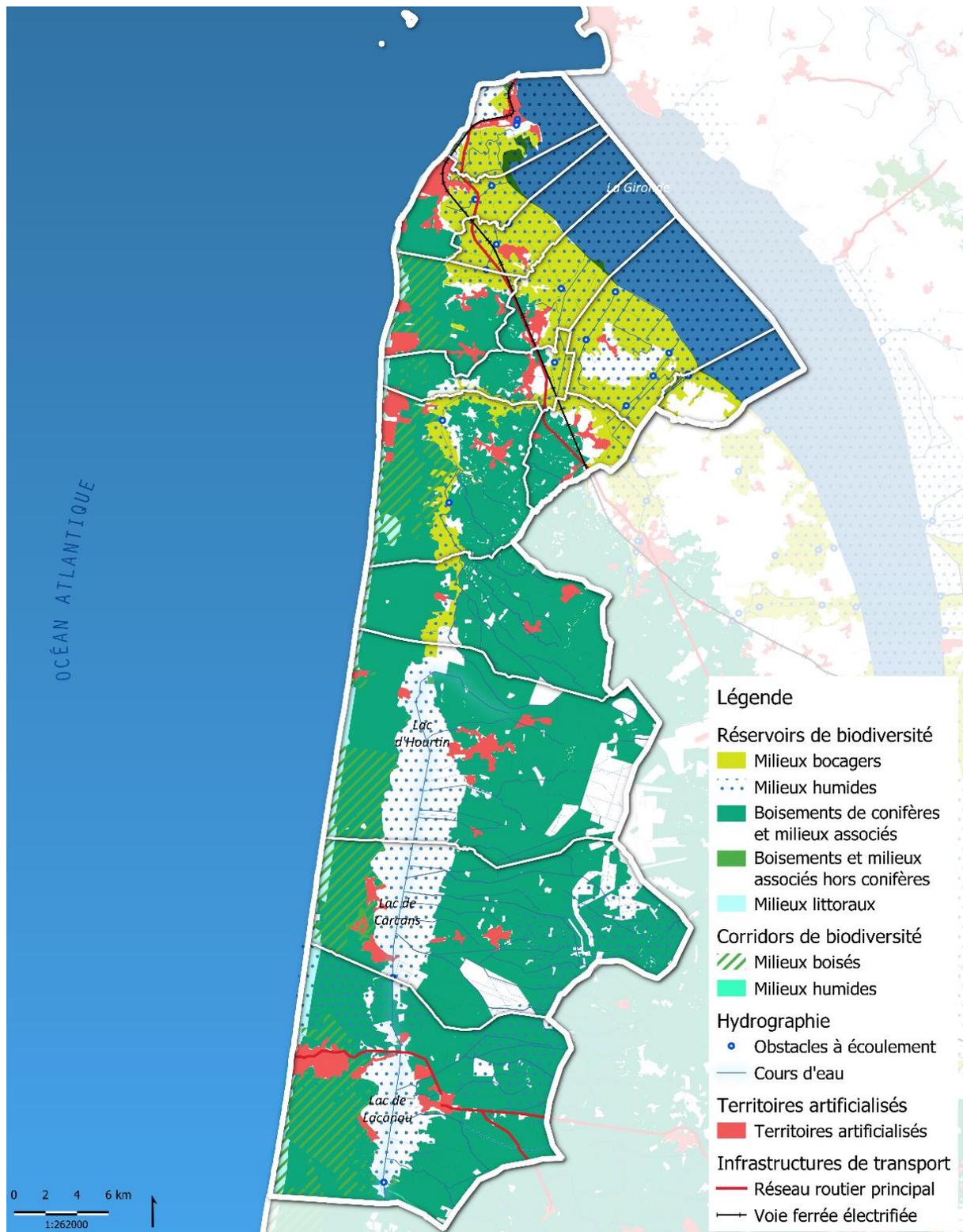
Au sein du territoire d'étude, ces réservoirs de biodiversité régionaux sont intégrés aux entités Marais arrières-dunaires, Marais maritimes, Marais du Nord Médoc, Mattes, Marais du Haut-Médoc et les Jalles.

- Milieux humides.
 - Milieux littoraux : il concerne l'ensemble du littoral médocain et correspond au cordon dunaire et en partie aux arrières-dunes boisées.
 - Les réservoirs boisements et milieux associés hors conifères sont faiblement représentés sur la carte.
Ils sont intégrés dans l'entité du massif forestier mixte.
- Corridors de biodiversité :
 - L'ensemble du réseau hydrographique et des milieux humides singuliers du territoire d'étude (réseau de lagunes notamment) assure à la fois une fonction de réservoir de biodiversité sur l'ensemble du territoire d'étude mais également de corridor, en assurant des liens entre les différentes entités et en permettant le déplacement d'espèces liées aux milieux humides.
 - Des corridors forestiers sont retenus par le SRADDET, qui permettent les liaisons entre le lit littoral et l'arrière littoral boisé.

Ils invitent ici particulièrement à maintenir la diversité de boisements en essence.



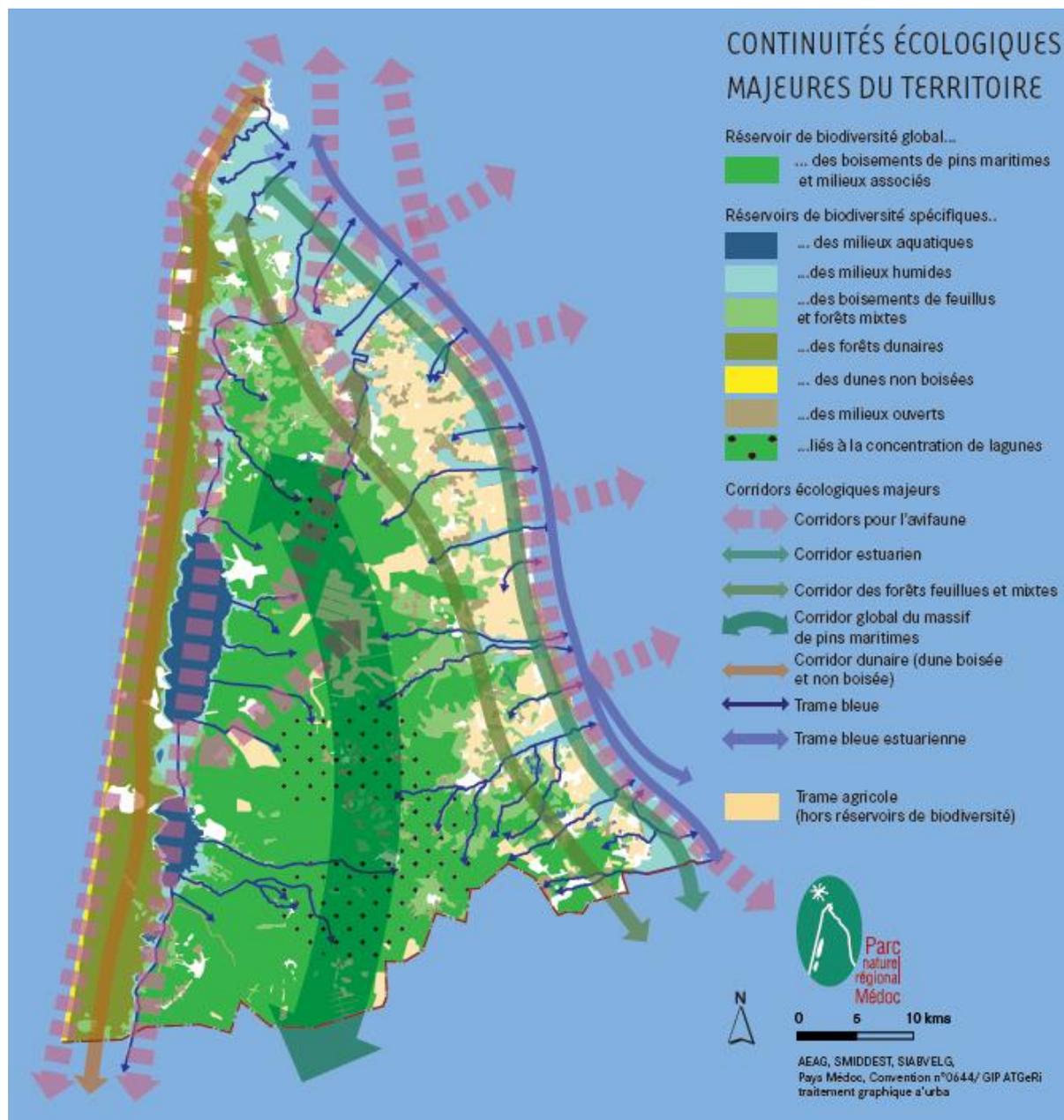
La trame verte et bleue du SRADDET, extrait du document en cours de finalisation



La trame verte et bleue du SRADDET, export au territoire de Médoc-Atlantique
Réalisation E2D Septembre 2019 – Source : SRCE ex-Aquitaine

La trame verte et bleue du PNR Médoc

Le PNR, quant à lui, apporte à son échelle des précisions sur les grandes trames de milieux identifiés dans le SRADDET, ainsi que des corridors par trame, d'intérêt plus local. Ici encore, l'importance des espaces très favorables à la biodiversité est confirmée.



Carte des continuités écologiques du PNR

2.5. Conclusions et enjeux

Le territoire est marqué par des flux touristiques importants, auxquels s'ajoutent des flux provenant de la population locale pour les études et pour le travail, que l'existence de pôles externes rend dans tous les cas obligatoires.

Il est également marqué par une inscription paysagère et environnementale dans un ensemble plus vaste (la forêt des landes, les littoraux océanique et estuarien) qui crée de nombreuses connexions avec l'extérieur.

A ce « territoire de flux » ne correspondent pas des infrastructures et des services de transport d'un niveau suffisant, aboutissant à des temps des parcours longs et relativement malaisés.

A ces éléments s'ajoute l'absence de développement portuaire au Verdon-sur-Mer, malgré des installations, des surfaces et des liaisons importantes.

Le paradoxe auquel cette situation aboutit est que Médoc Atlantique est à la fois un territoire de flux et un territoire enclavé.

Dans une période d'arbitrages délicats, l'enjeu de Médoc Atlantique, sera de faire prendre conscience aux acteurs majeurs des mobilités (Etat, Région, Département) de la situation pénalisante de l'enclavement du territoire et, parallèlement, d'organiser au mieux ses différents flux (services de transport, saisonnalité, polarités internes, etc.), pour améliorer son accessibilité interne et externe.

Ainsi, le SCoT Médoc Atlantique devra préserver les trames vertes et bleues et les caractères d'un territoire varié mais il devra aussi contribuer à l'amélioration des dessertes ; en concours avec les acteurs compétents ; par des initiatives propres lorsqu'il s'agit de mailler le territoire à partir de pôles multimodaux.

3. Un potentiel exceptionnel pour le cadre de vie et la santé



3.1. Une palette incomparable de paysages

Dans le cadre d'un SCoT, l'analyse paysagère permet avant tout d'identifier les qualités d'un espace, qualités fonctionnelles liées à l'occupation des sols, mais aussi les qualités sensibles, esthétiques, qui découlent tant des usages anthropiques que du cadre géophysique du territoire. Cette approche ne suffirait pas à éclairer les choix si elle ne s'arrêtait pas sur les dynamiques en cours et les pressions qui tendent à faire évoluer les paysages.

L'objectif pour la planification territoriale est double : d'une part, agir sur le cadre de vie quotidien des gens sur les lieux de résidence, de travail ou de loisirs, afin de le préserver ou de l'améliorer, d'autre part, conserver et mettre en valeur les éléments remarquables du paysage et du patrimoine afin de valoriser le territoire.

3.1.1. Le triptyque des paysages naturels

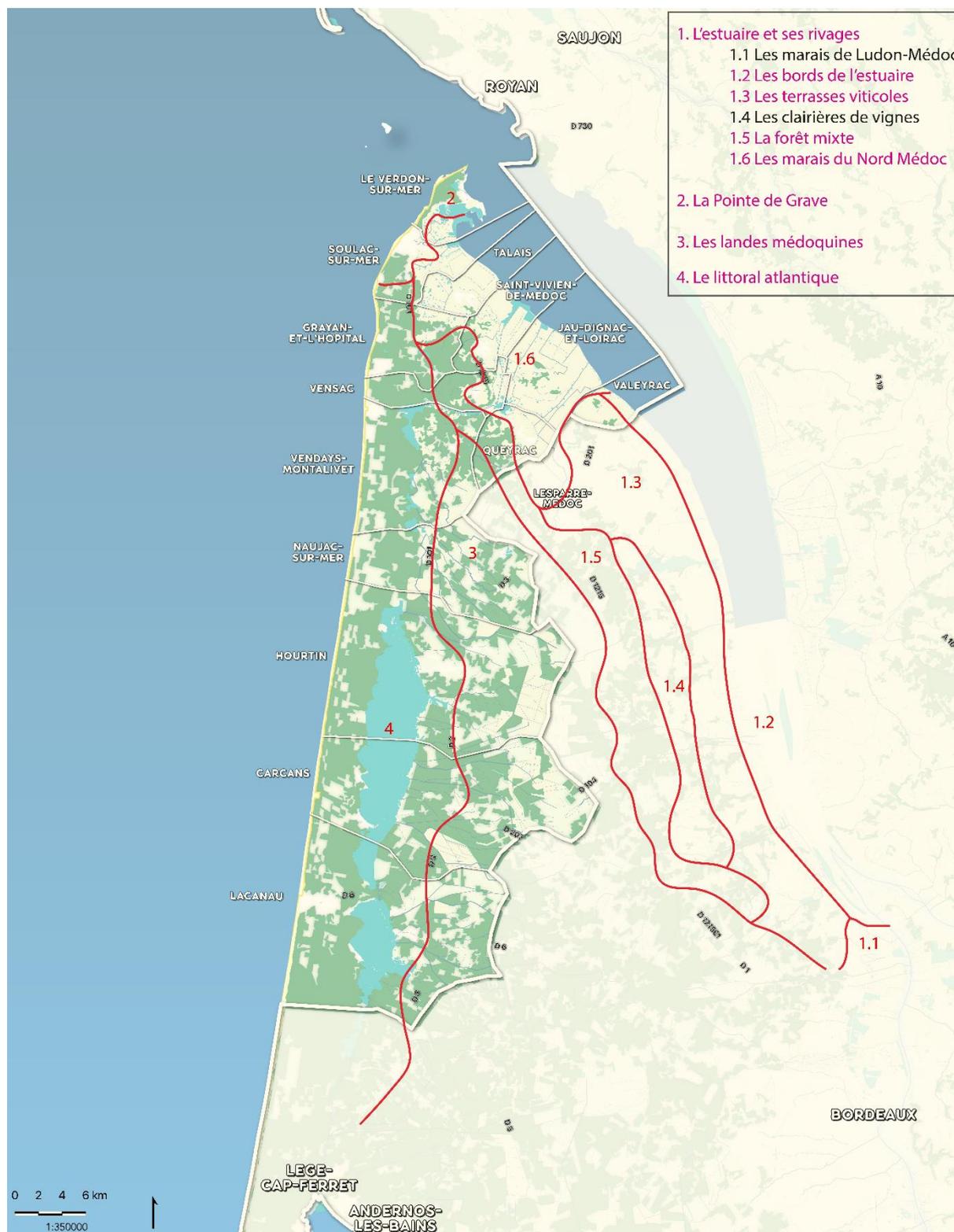
Descriptif des grandes entités paysagères

La description des paysages s'appuie essentiellement sur trois sources principales :

- **L'Atlas des paysages de la Gironde**, publié en 2012 et réalisé par l'Agence Folléa-Gautier ;
- **Le diagnostic** réalisé dans le cadre de l'étude de préfiguration du Parc Naturel Régional Médoc ;
- **Le Cahier des paysages** réalisé par le Parc Naturel Régional Médoc, qui contient notamment des objectifs de qualité paysagère à atteindre.

On distingue ainsi sur le territoire du SCoT Médoc Atlantique un **triptyque paysager organisé autour de trois grandes entités** (l'estuaire et ses rivages, le littoral, les landes girondines), elles-mêmes constituées localement de sous-entités paysagères qui correspondent à des nuances plus fines de paysages (La Pointe de Grave, les Mattes, la bande littorale, les landes médocaines...).

« Une des spécificités du Médoc repose sur la palette de paysage incomparable qu'elle propose. Territoire où l'eau est omniprésente et où il est de possible de passer de l'estuaire aux vignes jardinées entremêlées de zones de marais accrochées à des bourgs viticoles traditionnels, à un paysage de campagne où forêts mixtes s'encroisent avec les parcelles de vigne et de maïs et rejoignent les villages, puis parcourir le gigantesque massif des landes de Gascogne où les bourgs forestiers se nichent pour arriver sur les lacs, la dune et enfin l'océan. » (source :PNR Médoc)



Les entités paysagères, réalisation E2D

ESTUAIRE

L'estuaire et ses rivages...

... La pointe de Grave



Porte d'entrée sur l'estuaire

La Pointe de Grave s'avance **entre estuaire et océan**, marquant l'extrémité septentrionale du Médoc. Faisant face à Royan et à la presqu'île d'Arvert, elle est une des « portes » de l'estuaire de la Gironde, qui baigne sa côte orientale, tandis que sa rive occidentale est bordée par l'océan Atlantique.



Cité portuaire et cité balnéaire

Situées à la pointe de la presqu'île médocaine, les **installations portuaires** de la commune de Le Verdon-sur-Mer marquent les paysages. Celles-ci sont destinées au déchargement des conteneurs sur le site de Bordeaux Port Atlantique, à la plaisance (Port-Médoc) et à la liaison avec Royan (Port Bloc).

Les équipements portuaires ont une forte empreinte et constituent en soi un paysage à découvrir (silhouettes des grues, avancées des jetées et des môles, phares et amers).



La commune de Soulac-sur-Mer correspond davantage à une cité balnéaire. Elle s'est développée avec l'essor du pèlerinage vers Saint-Jacques-de-Compostelle en lien avec sa basilique, puis avec la politique nationale de développement des cités balnéaires.

La commune est connue pour ses nombreuses villas à **l'architecture soulacaise typique du début du XXème**.



La commune a d'ailleurs mis en place une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) afin de protéger et mettre en valeur son architecture et son patrimoine.





Dunes boisées à l'Ouest et marécages à l'Est

La Pointe de la Grave accueille **une vaste dune boisée**, où la pinède est majoritaire bien que les chênes verts soient également bien présents. Ces boisements denses et épais coupent de tout contact avec l'océan la ville de Le Verdon-sur-Mer, celle-ci étant davantage tournée vers l'estuaire.



Au cœur de la forêt domaniale de la Pointe de Grave, se trouvent les **marais du Logit et marais du Conseiller** qui offrent des paysages ouverts entre dune et habitations.

Anciens marais salants recueillant l'eau de l'estuaire par des réseaux de canaux, ils sont aujourd'hui dédiés à **l'élevage aquacole et à l'élevage extensif**. L'empreinte de l'Homme demeure toutefois très visible au sein de ces marais, à travers la présence des écluses et des anciens bassins d'exploitation du sel.



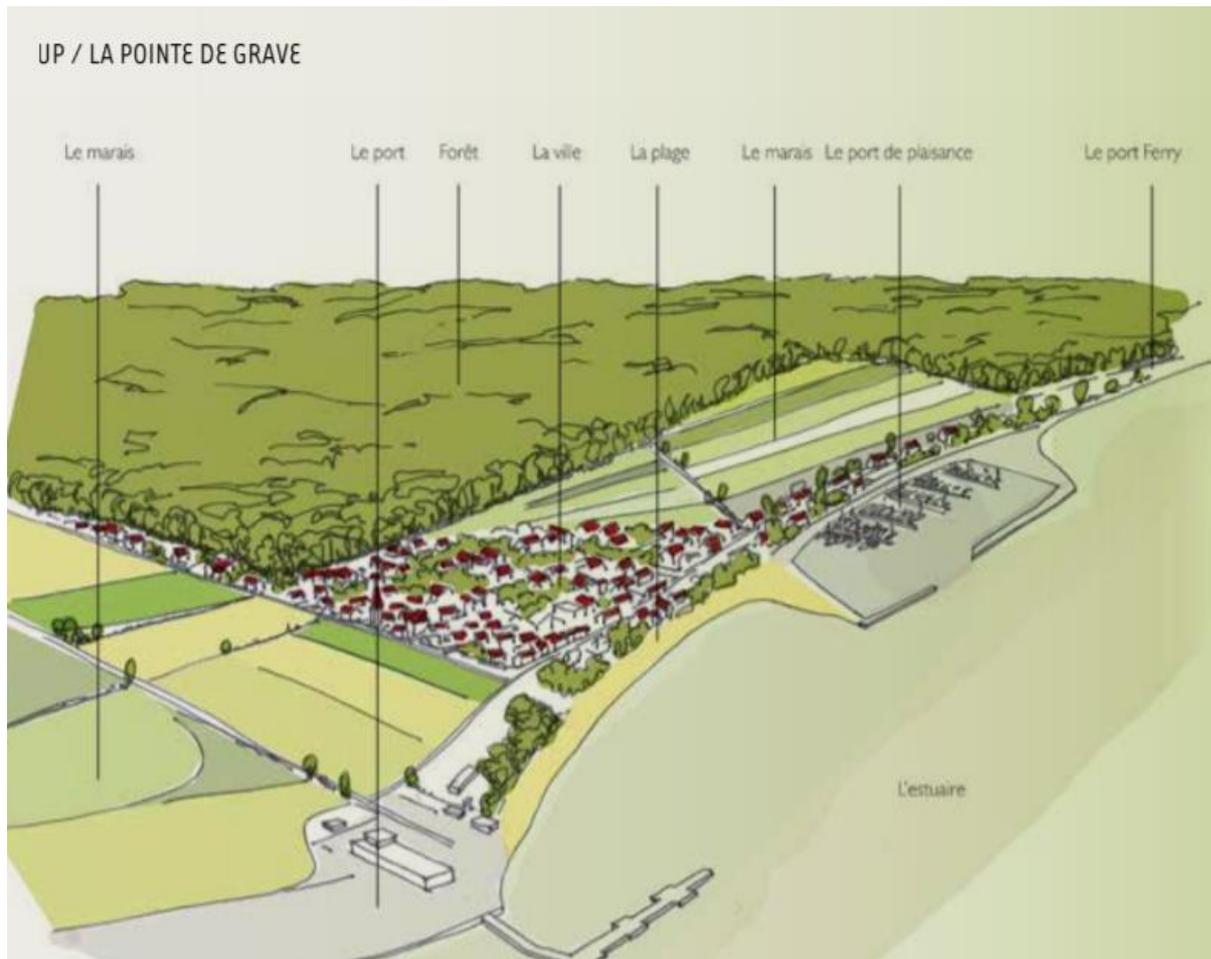
La partie littorale est bien préservée de toute urbanisation au Nord de Soulac-sur-Mer, offrant un paysage de **longues plages ponctuées de blockhaus**. Les boisements sont parcourus de nombreuses pistes cyclables et piétonnes permettant de découvrir ces espaces préservés.



Le phare de Cordouan, sentinelle de l'estuaire

A 7 kilomètres du littoral vers l'Ouest, le plateau de Cordouan, constitué de hauts fonds rocheux affleurants, accueille le phare du même nom, véritable **joyau architectural**. Construit en 1611, celui-ci a connu diverses transformations jusqu'en 1789, et a été classé monument historique dès 1862 : il est un des éléments patrimoniaux les plus précieux de la Pointe.





Dynamiques en cours

La Pointe de Grave est impactée par **l'érosion**, d'autant plus que la disparition des bancs sableux littoraux laisse la côte plus exposée aux marées et à la houle.

Des ouvrages de protection ont été installés le long du rivage (épis, digues...) dès le milieu du XIX^{ème} siècle mais ils ne maintiennent cependant que difficilement la côte, et l'érosion reste un problème majeur, à étudier dans la perspective des changements climatiques en cours.

Les dernières tempêtes ont accentué le recul du trait de côte et **la récurrence des submersions marines** sont des problématiques majeures de cette unité.

Objectifs de qualité paysagère issus du Cahier des paysages

OBJECTIFS	DISPOSITIONS
Anticiper l'érosion du trait de côte	<ul style="list-style-type: none"> > Mettre en œuvre la déclinaison locale de la stratégie régionale sur le recul du trait de côte > Protéger les milieux naturels littoraux océaniques (dunes blanches fragilisées, zones humides des lettres, pinèdes)
Valoriser les paysages de marais en conciliant productions agricoles et préservation des zones humides	<ul style="list-style-type: none"> > Préserver et gérer les milieux humides, aquatiques et lacustres > Identifier, préserver et renouveler les structures végétales, clés de lecture du paysage et supports de la trame verte et bleue (haies, ripisylves, canaux...). Assurer notamment le renouvellement des haies de tamaris traditionnelles > Encourager l'élevage extensif, permettant le maintien des prairies bocagères et participant au développement du système alimentaire local > Structurer les lisières urbaines entre marais et coteaux > Favoriser l'ouverture au public des marais dans le respect de leur biodiversité > Développer les activités aquacoles compatibles avec les spécificités écologiques de ces milieux
Valoriser les paysages industriels	<ul style="list-style-type: none"> > Concilier le développement des activités industrielles avec la préservation des espaces naturels limitrophes, notamment par un travail d'interface entre ces deux espaces > Sensibiliser aux caractères des paysages industriels
Développer le potentiel touristique de la Pointe de Grave en harmonie avec les paysages naturels	<ul style="list-style-type: none"> > Faire de la RD1215 une route-paysage de découverte et d'accès aux éléments d'intérêt touristique > Mettre en valeur la Pointe de Grave : aménagement d'espaces d'accueil de qualité, réaménagement des parkings, développement d'une signalétique, organisation des parkings, création de cheminements piéton, gestion de la circulation automobile, mise en valeur des bunkers et belvédère
Développer le potentiel touristique de la Pointe de Grave en harmonie avec les paysages naturels (suite)	<ul style="list-style-type: none"> > Réaménagement de la promenade et des parkings de Soulac-sur-Mer
Faire du phare de Cordouan une composante de la destination Médoc	<ul style="list-style-type: none"> > Mettre en évidence la destination touristique que constitue le phare de Cordouan depuis le Médoc

ESTUAIRE



L'estuaire et ses rivages... **... Le Médoc des Mattes**

De vastes étendues de marais

Le Médoc des Mattes constitue la dernière unité estuarienne avant la pointe de Le Verdon. Cette unité paysagère, entièrement issue d'aménagements anthropiques, est en très grande partie constituée de terres gagnées sur le fleuve – **les mattes** – après les grands travaux du XVIIIème siècle. Les paysages sont structurés par le réseau hydraulique, les digues et les routes qui en forment la trame.

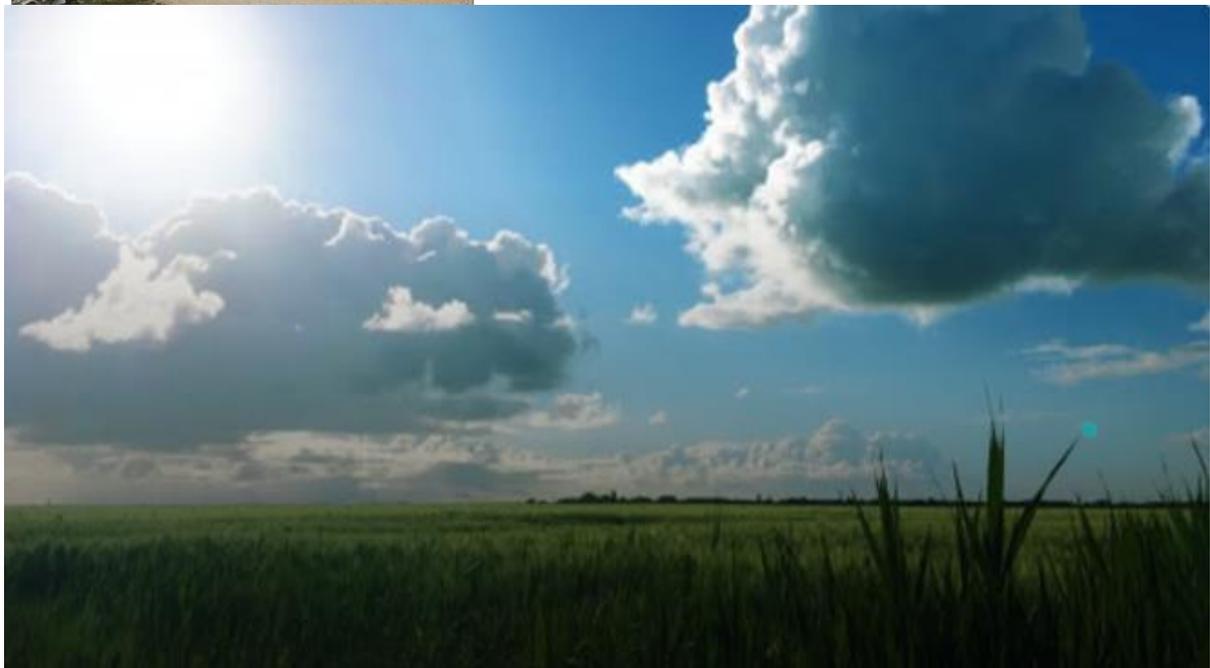
Les marais du Nord Médoc constituent un paysage sans relief où les routes, chenaux, digues, haies et arbres isolés apportent de la diversité. Ces paysages de terres basses, humides et parfaitement horizontales offrent des terres très fertiles occupées par de larges parcelles de **marais pâturés** (bovins, ovins, chevaux) **ou cultivés** (céréales, lin...), et dégagent des **perspectives visuelles lointaines** où les éléments verticaux prennent une grande importance.

L'abondance de l'eau s'accompagne d'une **profusion végétale** qui donne à cette unité paysagère une ambiance particulière, qu'il s'agisse des tamaris traditionnels - souvent sur le déclin et peu remplacés - ou de ripisylves touffues accompagnant les divers canaux.

Un horizon structuré par la digue côtière

Construite tout au long des mattes, la digue est un élément clef dans le maintien hors d'eau des marais. Elle joue un rôle d'interface et offre un point de vue de la rencontre entre les deux paysages des terres des mattes et des eaux de l'estuaire.

Sur les chenaux les plus importants sont installés de **petits ports**, parfois jusqu'à deux kilomètres de l'embouchure, qui s'accompagnent parfois de **villages de cabanes** en bordure des quais.



Une urbanisation hétéroclite

Globalement, cette unité paysagère reste très **peu habitée**, du fait de la nature des terrains marécageux. Les quelques villages présents sont installés sur relatives hauteurs (à peine perceptibles) dépassant légèrement le niveau de la mer.

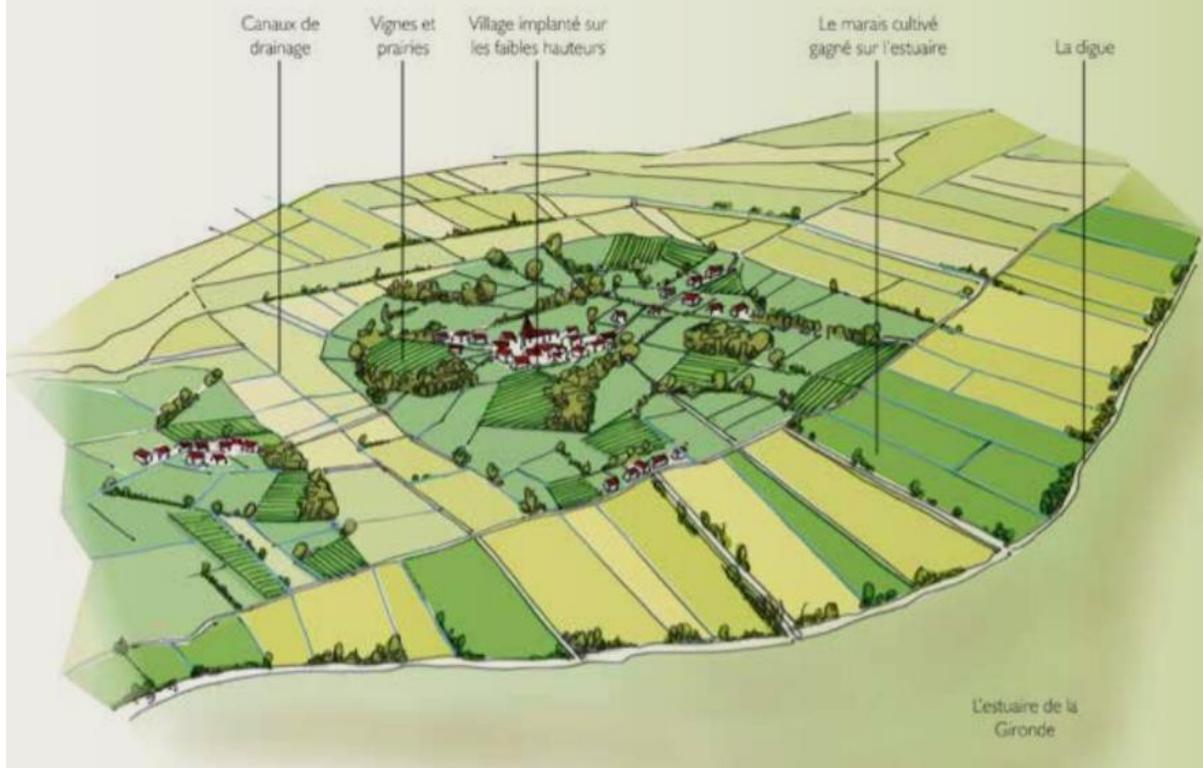
Ce sont donc les **bordures Sud-Ouest** de l'unité ainsi que les communes de Jau-Dignac-et-Loirac et Talais qui constituent ces parties habitées.

L'urbanisation y est assez hétéroclite. Si les villages anciens sont en général bien groupés, leur densité est variable : alignement de façades à Saint-Vivien-de-Médoc, trame plus aérée à Talais.

En sortant de ces cœurs de bourgs organisés, l'habitat pavillonnaire peu dense est souvent de mise ; mais cette configuration, grande consommatrice d'espace, peut créer des ambiances intéressantes lorsque l'exubérance végétale des jardins s'exprime dans l'espace public.

Les franges de la forêt apportent aussi quelques situations composites assez riches où urbanisation, cultures et boisements se trouvent mêlés. Toutefois, la majorité de ces extensions présente aujourd'hui une urbanisation peu qualitative.

UP / LE NORD-MÉDOC / LES MATTES



Dynamiques en cours

Les évolutions récentes de l'agriculture, et la **déprise du pâturage** en particulier, modifient fondamentalement les paysages des marais. Le **développement de grandes cultures céréalières** tend à diminuer fortement, par leur mode de gestion, la naturalité et la biodiversité de ces espaces : les fossés sont complétés ou remplacés par des réseaux souterrains ressuyant totalement les sols. D'autre part, les palus à l'Ouest ont été réinvestis en grande partie par les chasseurs, permettant le maintien des milieux naturels marécageux. Néanmoins, contrairement au pâturage, leur action n'évite pas nécessairement l'enfrichement, et les paysages très ouverts des palus tendent par endroits à se refermer.

Par ailleurs, le **développement d'une urbanisation linéaire et diffuse** est une dynamique perceptible dans les paysages de cette unité, risquant d'estomper le caractère isolé des villages.

Objectifs de qualité paysagère issus du cahier des paysages

OBJECTIFS	DISPOSITIONS
Valoriser les paysages de marais en conciliant productions agricoles et préservation des zones humides	<ul style="list-style-type: none"> > Préserver et gérer les milieux humides, aquatiques et lacustres > Identifier, préserver et renouveler les structures végétales, clés de lecture du paysage et supports de la trame verte et bleue (haies, ripisylves, canaux...). > Encourager l'élevage extensif, permettant le maintien des prairies bocagères et participant au développement du système alimentaire local > Structurer les lisières urbaines entre marais et coteaux > Favoriser l'ouverture au public des marais dans le respect de leur biodiversité
Valoriser les digues et le réseau hydrographique comme support de découverte du territoire	<ul style="list-style-type: none"> > Créer des itinéraires de découverte de l'estuaire et du marais, en s'appuyant sur les digues et principaux canaux, tout en respectant les enjeux écologiques > Aménager les sites clefs de découverte du paysage
Valoriser les routes-paysages, axe de découverte du patrimoine local	<ul style="list-style-type: none"> > Entretenir les haies et canaux de bords de route, tout en aménageant des ouvertures paysagères > Requalifier les ports en tenant compte de l'esprit des lieux
Affirmer le statut "d'îlot" des villages, seuls points légèrement plus hauts, au milieu des palus	<ul style="list-style-type: none"> > Affirmer les limites strictes à l'urbanisation en structurant les lisières entre urbanisation et marais > Encourager la revitalisation des centres-bourgs et la reconquête du parc vacant dégradé
Favoriser l'insertion paysagère des sites de carrières ou de gravières	<ul style="list-style-type: none"> > Favoriser et accompagner les démarches de conciliation des enjeux écologiques et paysagers avec les usages des zones humides artificielles (carrières), ainsi que la réhabilitation des sites après exploitation

LITTORAL

La bande littorale...

... Plages, lacs, océan



Une organisation régulière, parallèle à la côte

La rencontre entre le vaste plateau sableux landais et l'océan Atlantique a constitué une **interface terre-mer complexe et évolutive**, issue de l'influence conjuguée de phénomènes naturels et anthropiques. La bande littorale est structurée autour de plusieurs séquences de paysages : d'abord, une immense **plage de sable** rectiligne ; en arrière, **les milieux dunaires et humides** puis **le massif forestier** se succèdent, l'ensemble allant jusqu'à une douzaine de kilomètre à l'intérieur des terres.

Le **plateau sableux est interrompu par les étangs**, issus du blocage de l'eau par le cordon dunaire (lacs d'Hourtin-Carcans, de Lacanau). La **forêt littorale** établie entre les lacs et la dune non fixée comprend des peuplements plus ou moins mixtes ainsi que certains milieux naturels particuliers (lettes et baruns, marais) nécessitant une gestion équilibrée de l'activité sylvicole et de la fréquentation touristique. La **valeur patrimoniale** de cette forêt littorale est à souligner.



Le cordon dunaire, des paysages différenciés

Les paysages du cordon dunaire se décomposent en plusieurs séquences. A l'est, se dressent les **dunes boisées**, les plus hautes et les plus anciennes, qui surplombent les étangs. Elles sont fixées par les arbres et présentent un profil stabilisé, composant les beaux horizons. Les **dunes grises**, protégées des embruns, comportent une végétation rase et plus clairsemée.



La **dune blanche**, quant à elle, est particulièrement mobile : implantée en front de mer, elle est modelée par le vent, qui la déplace et l'engraisse par de nouveaux apports sableux. Entre la dune boisée et la dune grise, **la lette** prend la forme d'une dépression où se développent des milieux plus humides.



L'épaisseur de la chaîne dunaire diminue au Nord d'Hourtin, pour se réduire à un étroit cordon situé deux à trois kilomètres à l'intérieur des terres, tandis que la plage n'est plus bordée que par un bourrelet sableux peu marqué.





Les lacs médocains, le canal des étangs

Parallèlement à la formation des dunes, sont apparus les grands lacs médocains. Pour assécher les marais et créer une voie navigable entre les lacs et jusqu'au Bassin d'Arcachon, le **canal des étangs** a été creusé dans la moitié du XIX^{ème} siècle. De part et d'autre du canal, s'étendent une succession de milieux humides. Il en est de même au Nord d'Hourtin autour du chenal du Gua qui débouche dans l'estuaire de la Gironde, à la hauteur de Talais.



Le triptyque urbain

Les communes de cette entité sont organisées traditionnellement en trois pôles : **la station balnéaire, le village lacustre et le bourg ancien**. Des hameaux viennent compléter ce triptyque.

Le creusement du canal des étangs a fait baisser les niveaux d'eau à proximité des lacs permettant l'installation des villages lacustres (Lacanau, Hourtin...). Puis avec le développement du tourisme de bord de mer, plusieurs stations balnéaires s'installent sur le rivage océanique (Lacanau-Océan, Carcans-Plage, Montalivet-les-Bains...) desservies par de petites routes perpendiculaires à la côte et rejoignant une longue desserte Nord-Sud.



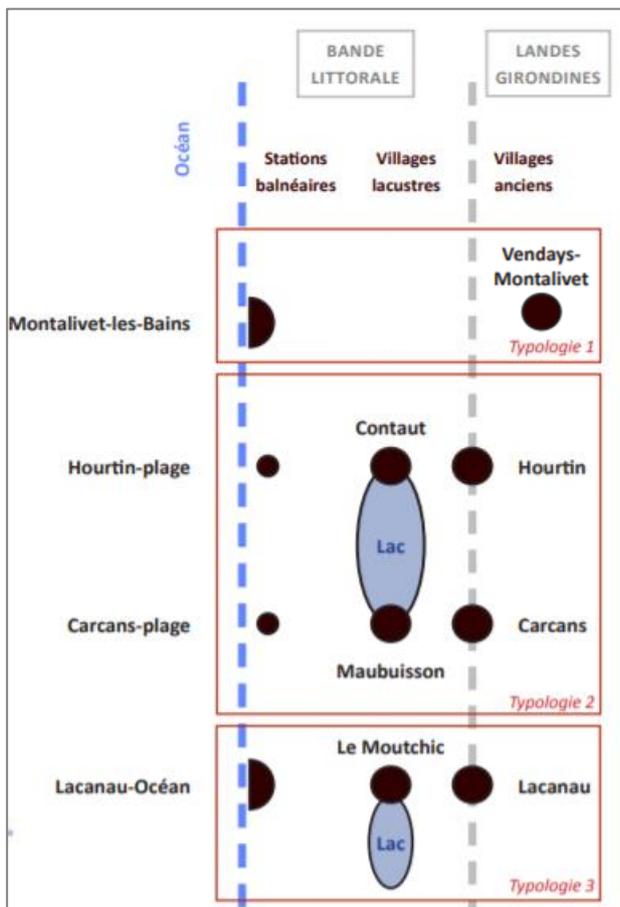
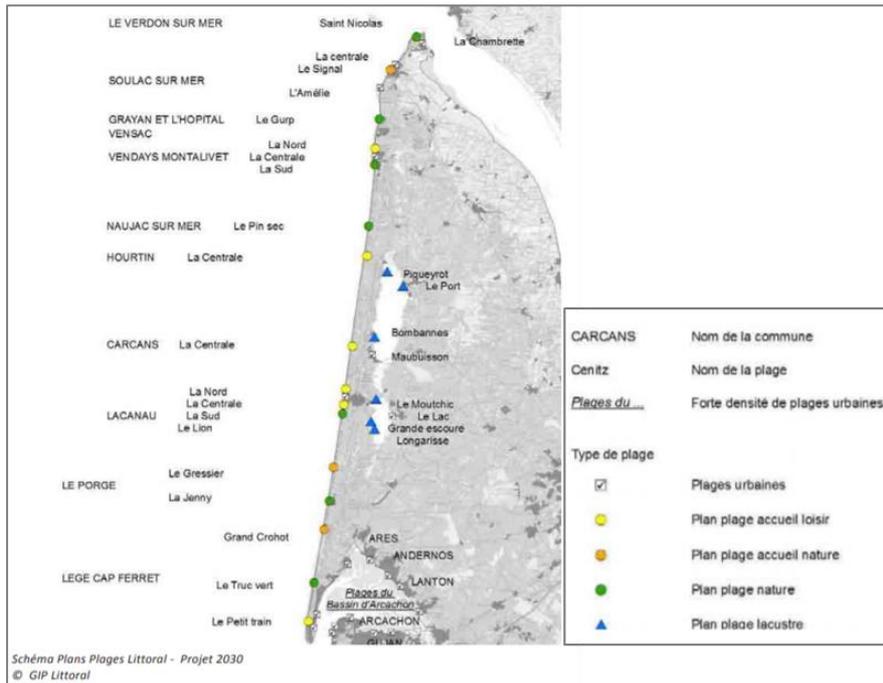
La MIACA et les plans-plages

La Mission Interministérielle d'Aménagement de la Côte Aquitaine (MIACA), mise en place par l'Etat dans les années 1960, avait pour objectif le développement d'un aménagement touristique de qualité sur le littoral, en veillant à protection des milieux naturels. La MIACA a permis d'assurer la **lisibilité du paysage littoral**, ponctuée de stations clairement distinctes les unes des autres.

Le développement des **circulations douces** permet de parcourir ce paysage préservé dans son ensemble. Des circuits sillonnant les dunes ou les zones humides des étangs offrent l'opportunité de découvrir ces paysages exceptionnels.



A la suite de la MIACA, les « **Plans plages** » ont vu le jour pour mieux concilier l'accueil du public et la protection de l'environnement. Ils ont permis d'aménager 12 sites en Gironde, dont 5 sur le territoire du SCoT : Montalivet Sud, Hourtin Plage, Carcans Plage, Lacanau Océan Nord, Lacanau « le Lion ».



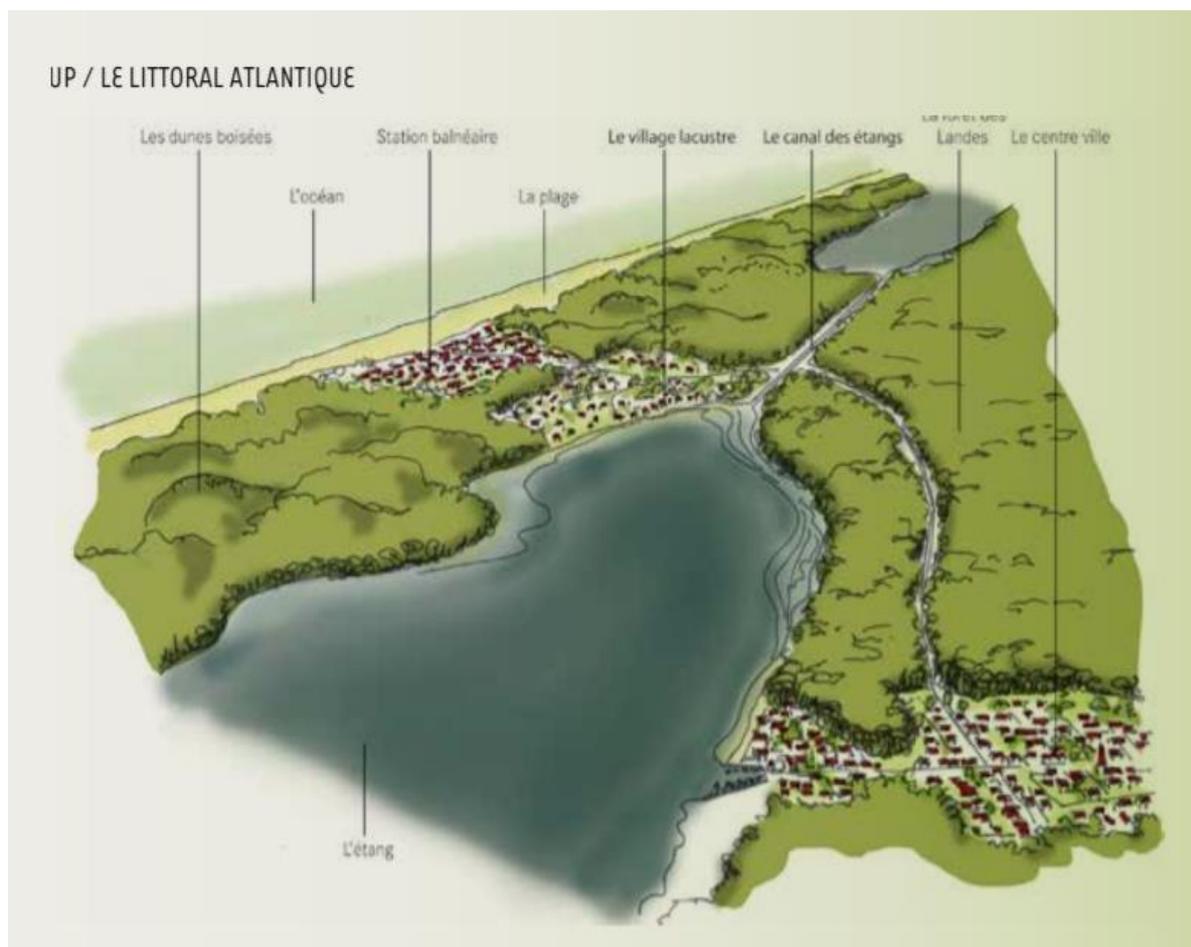
L'urbanisation de la bande littorale a pour spécificité une organisation spatiale en bandes successives formant trois typologies urbaines spécifiques :

- **Typologie 1** : les villages lacustres disposant d'une station balnéaire avec front de mer.
- **Typologie 2** : les villages anciens disposant d'un village lacustre et d'une station balnéaire.
- **Typologie 3** : les villages anciens disposant d'un village lacustre et d'une station balnéaire avec front de mer.

Dans ces organisations, on trouve au plus près du trait de côte, les stations balnéaires. Certaines sont abritées à l'arrière de la dune littorale, d'autres ont un "front" qui regarde l'océan (Soulac-sur-Mer, Montalivet et Lacanau). Ces dernières possèdent un centre ancien à l'architecture typique tandis que les premières, plus petites, se réduisent à une architecture plus récente sans lien de covisibilité avec l'océan.

Au bord des lacs, les villages lacustres offrent des morphologies variées. L'urbanisation est parfois visible sur les rives des étangs parfois plongée dans la forêt.

Non loin de la lisière forestière, dans la partie la plus à l'Est de la bande littorale, les villages anciens sont caractérisés par un style architectural traditionnel et une linéarité des façades le long de la voie principale.



Dynamiques en cours

Les secteurs dunaires sont des milieux fragiles et mobiles, sensibles aux éléments naturels comme aux activités humaines. Les tempêtes de décembre 1999, de janvier 2009, celles de 2010 et 2014 ont confronté le littoral maritime à la réalité de la **réurrence de l'érosion du trait de côte**.

La **fréquentation touristique estivale** très importante implique également une gestion attentive des lieux, afin de maintenir un équilibre permettant de préserver la richesse des milieux naturels tout en assurant au plus grand nombre la jouissance de ces sites exceptionnels.

Objectifs de qualité paysagère issus du cahier des paysages

OBJECTIFS	DISPOSITIONS
Anticiper l'érosion du trait de côte	<ul style="list-style-type: none"> > Mettre en œuvre la déclinaison locale de la stratégie régionale sur le recul du trait de côte
Concilier la préservation des milieux naturels littoraux avec la maîtrise de la fréquentation touristique	<ul style="list-style-type: none"> > Protéger les milieux naturels littoraux océaniques (dunes blanches fragilisées, zones humides des lettes et baruns, pinèdes, forêt littorale) > Assurer une mise en œuvre du réseau d'itinérances compatible avec la préservation des milieux naturels > Améliorer et organiser l'accueil dans les espaces naturels, en ayant une attention particulière sur la question des déplacements et du stationnement > Assurer l'intégration paysagère des campings et stationnement de camping-cars, notamment par le maintien ou la constitution d'un environnement arboré
Stopper l'urbanisation linéaire entre villes balnéaires, villes lacustres et villes forestières	<ul style="list-style-type: none"> > Maintenir les coupures d'urbanisation héritées de la MIACA en conservant ces espaces non bâtis > Assurer un traitement qualitatif des interfaces ville/nature : valoriser les caractéristiques paysagères locales, garantir l'accessibilité et la gestion sécuritaire des espaces forestiers voisins > Maîtriser l'affichage publicitaire et harmoniser la signalétique
Protéger les rivages lacustres et les zones humides, tout en développant l'accessibilité aux espaces de nature	<ul style="list-style-type: none"> > Protéger et gérer les milieux humides, aquatiques et lacustres (urbanisation très limitée, protection de la flore et des habitats remarquables) > Encadrer l'aménagement des circuits de découverte des lacs : ouverture raisonnée au public, accès canalisés, interdiction des véhicules à moteur par exemple

FORET



Les landes médocaines... **... Forêt, vignes, marais**

L'immensité forestière

Les landes médocaines sont délimitées sur le territoire par la Pointe de Grave au nord, les dunes et les lacs à l'Ouest, les terroirs viticoles à l'Est et l'agglomération bordelaise au Sud. Les landes médocaines constituent la partie Nord du massif des landes de Gascogne, soit environ **17 %** de la surface globale de ce dernier.

La première caractéristique de ce paysage est son immensité et une monotonie apparente, qui correspond essentiellement au **relief quasiment plat** et à la **forêt cultivée** où le pin est l'essence principale. Au XIXème siècle, d'importants travaux de drainage ont eu lieu afin de permettre la valorisation économique de ces espaces par la plantation de pins. Le **réseau de fossés** d'écoulement des eaux (craste Moure, craste de la Bache...) permettant de drainer les terres trop humides, continue de marquer les paysages du secteur.

Une mosaïque paysagère discrète

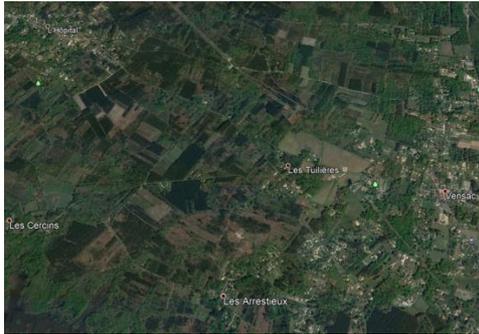
Malgré une apparente monotonie structurale, on retrouve au sein de cette unité paysagère des variations de milieux naturels intéressantes, issues de la variété végétale des sous-étages, de la diversité des âges des peuplements et de la présence plus ou moins visible de l'eau.

On retrouve ainsi au sein du massif des **landes humides**, des **landes rases** qui accompagnent les **airiaux**, des **tourbières**, et de nombreuses **lagunes** qui se présentent le plus souvent sous la forme de dépressions circulaires ou ovales de quelques dizaines de mètres de diamètre. Quelques **cours d'eau** (ruisseau du Casteret, ruisseau du Clariou, ...), souvent accompagnés par une bordure de feuillus, parcourent la forêt.

Le **parcellaire de taille réduite** fait aussi la spécificité de la forêt médocaine.

Suite à des incendies majeurs qui ont détruit des parties conséquentes de la forêt, se sont également développées des **clairières agricoles**, exploitées notamment pour le maïs, qui permettent de dégager des vues et de créer des espaces de respiration au cœur de la forêt.

On trouve aussi au sein de la forêt des **clairières d'occupation humaine** : airiaux et villages. Dans les airiaux, on trouve historiquement une strate arborée variée qui participe à la diversité du cortège floristique de la forêt.



Des lisières peu définies

Contrairement aux clairières agricoles évoquées précédemment, délimitées par une opposition nette entre boisements et cultures, les lisières extérieures du massif ne dessinent pas de rupture précise. La forêt se délite au fur et à mesure pour laisser la place aux **vignes médocaines**, et un paysage de transition se dessine entre ces deux ensembles, constitué de lisières tortueuses et de clairières urbaines et viticoles.



alentours de Vensac et Queyrac

Un chapelet de villages et d'habitat isolé

Les landes médocaines sont la partie la moins peuplée du Médoc. L'occupation humaine y est ancienne, elle s'y est installée dans des bâtis isolés et des airiaux, habitat typique des Landes de Gascogne. La composition spatiale globale de cette entité, sur le plan urbain, a pour spécificité d'être composée en son centre de villages de dimensions moyennes à faible densité, et sur ses rives Ouest et Est, d'espaces urbains plus étalés et de plus grande envergure. A partir des noyaux originels, installés le long des axes en lien avec l'activité sylvicole, l'urbanisation s'est développée de manière plutôt lâche, s'implantant en bordure de voie et selon une architecture parfois peu en lien avec le contexte local.

UP / LA GRANDE PINÈDE





Dynamiques en cours

Le massif est soumis à plusieurs risques naturels majeurs (tempêtes, incendies, attaques sanitaires...) qui impactent de manière significative la filière économique. Ces phénomènes ont ouvert de nouvelles opportunités pour l'installation de nouvelles activités, comme la production photovoltaïque. Un équilibre entre les usages est à rechercher pour assurer la pérennité du massif forestier dans sa multifonctionnalité.

Cette entité tend à être impactée par un développement urbain linéaire parfois peu qualitatif. D'autre part, les particularités des paysages autour des bourgs forestiers tendent à être gommées : airiaux, prairies, bois de feuillus...



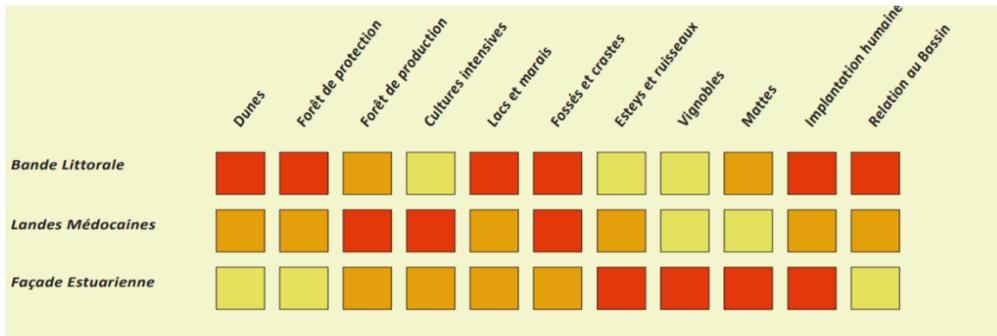
Evolution des paysages à Queyrac entre 2015 et 1957



Evolution des paysages à Naujac-sur-Mer entre 2015 et 1957

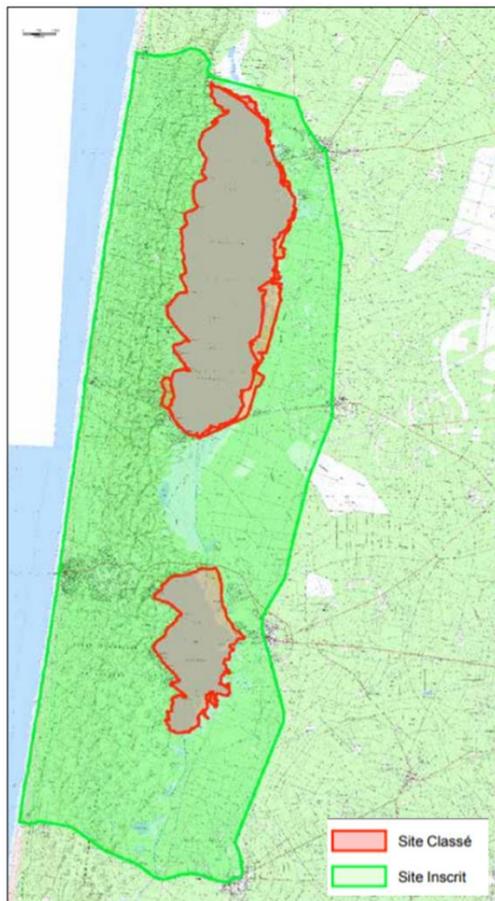
Synthèse des caractéristiques des entités paysagères

Le territoire du SCoT Médoc Atlantique est concerné par un diagnostic territorial récent réalisé à l'échelle du PNR Médoc ; pour le cadre physique et paysager, il ressort la synthèse ci-après :



En rouge : très présent ; En orange : moyennement présent ; En jaune : peu présent.
Source : Diagnostic réalisé dans le cadre de l'étude de préfiguration du PNR Médoc.

Les sites paysagers inscrits et classés



Les lacs médocains

Le site inscrit des étangs girondins, d'une superficie de près de 39 500 ha, s'étend sur les communes de Carcans, Hourtin, Lacanau et Le Porge, de l'océan à la RD 3, enserrant le site classé consacré aux étangs eux-mêmes sur 7 600 hectares.

Ces sites présentent en succession rapprochée quatre types de paysages très différents et pittoresques. Ainsi, d'Est en Ouest se développent : le plateau landais / les étangs et les marais / le cordon dunaire forestier / le littoral océanique et ses dunes.

Ces sites subissent des pressions fortes issues du développement de l'urbanisation et de l'accroissement de la pression foncière. Ces pressions ont entraîné des changements définitifs des paysages notamment par l'extension des lotissements à proximité des bourgs, ou encore par l'ouverture de zones artisanales et commerciales. L'urbanisation peut également correspondre au durcissement de nombreux campings dont l'aspect a complètement changé. Ces paysages nouvellement urbanisés ne présentent pas toujours de qualité architecturale ou paysagère et sont pourtant situés dans le périmètre du site inscrit. Malgré ces évolutions, les paysages emblématiques des étangs littoraux dominent et l'impression générale qui se dégage de ces lieux est celle d'espaces encore préservés et à dominante naturelle.

Enjeux et préconisations (source : DREAL Nouvelle Aquitaine) :

- Conserver et valoriser les caractéristiques des paysages lacustres naturels et les paysages qui leur sont liés (ruisseaux, canaux et courants),
- Maintenir les discontinuités urbaines,
- Maîtriser le développement des bourgs aux abords des lacs,
- Adapter les niveaux de protection aux enjeux paysagers,
- Se doter d'outil de gestion permettant une fluidité des procédures en ce qui concerne la gestion forestière de la pinède.



La pointe de Verdon-sur-Mer

La commune de Le Verdon-sur-Mer est concernée par les sites inscrits et classés suivants :

- Le site classé : « Partie du canton de Rabat et de la forêt domaniale de Soulac ». Cette partie de la forêt, en lisière de la façade estuarienne de la Pointe de Grave, présente un intérêt historique et paysager remarquable. Les chênes verts qui composent l'essentiel du couvert forestier témoignent des premiers ateliers de plantations de dune au XIX^e siècle et créent une ambiance paysagère tout à fait originale.
- Le site inscrit : bande de terrain, le long du chemin de la Claire. En l'absence de documents écrits et photographiques, on peut penser que l'allée devait être bordée par une plantation d'alignement bilatérale de chênes verts au regard de quelques individus très âgés encore présents sur le site.

Enjeux et préconisations (source : DREAL Nouvelle Aquitaine) :

- Ces deux sites protégés participent d'un vaste ensemble forestier où les enjeux de préservation sont primordiaux à plusieurs titres (biodiversité, forêt, paysage). Ils font également et surtout partie de la Pointe de Grave, site emblématique de l'Aquitaine, qui est à la fois une porte d'entrée et un bout du monde, achevant la côte sablonneuse ininterrompue depuis le Pays basque, s'ouvrant sur l'embouchure de la Gironde et les côtes de Charente.
- Ce secteur, où transitent des milliers de touristes, est porteur d'enjeux de développement touristique importants qui exigent une valorisation écologique et paysagère du site et la préfiguration d'un plan de gestion des différents pôles d'attractivité (forêt, pointe, phare, ports...).

- Les deux sites protégés, dans leur périmètre actuel, ne répondent que très partiellement à ces enjeux de préservation et de réhabilitation de ce paysage exceptionnel, d'intérêt national et européen et une extension du site classé à l'ensemble de la Pointe de Grave est à l'étude.

3.1.2. Le patrimoine bâti, une richesse culturelle et identitaire

Le Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Soulac-sur-Mer de Soulac-sur-Mer



Créée le 16 avril 2002, la Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager, ZPPAUP, de Soulac-sur-Mer (aujourd'hui Site Patrimonial Remarquable), vise à préserver et mettre en valeur l'architecture balnéaire de la commune. Elle énonce les règles constructives à respecter et des conseils pour protéger et mettre en valeur l'architecture balnéaire, les éléments de clôture ainsi que les jardins privatifs de la commune ainsi que les espaces paysagers protégés.

La commune de Soulac-sur-Mer dispose d'une richesse patrimoniale diversifiée :

- Une basilique médiévale du XI^{ème} siècle, récemment inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- Un ensemble architectural caractéristique formé de 500 villas construites en pierre et terre cuite de 1880 à 1930,
- Un ensemble urbain et paysager constituer sous forme de cité-jardin implantée en bordure immédiate de l'océan.



L'architecture de ces villas est inspirée directement de l'architecture des territoires et colonies d'outre-mer.

Ainsi, les grandes caractéristiques de ce patrimoine résident dans :

- L'alternance des matériaux de constructions : briquettes rouges, pierre, terre cuite, bois ;
- Les nombreuses décorations : lambrequins, pignons, tourelles... ;
- Les clôtures maçonnées structurant le paysage.

Les Monuments historiques inscrits ou classés

Le territoire du SCoT Médoc Atlantique possède :

- Trois sites classés :
 - **Saint-Vivien-de-Médoc** : l'abside de l'église.
 - **Soulac-sur-Mer** : la basilique Notre-Dame-de-la-fin-des-Terres
 - Elle figure aussi depuis 1998, au titre de la « Voie de Soulac » des Chemins vers Saint-Jacques de Compostelle, dans la liste des biens inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO.
 - **Le Verdon-sur-Mer** : le phare de Cordouan (XVIIe siècle).

- Trois sites inscrits :
 - **Hourtin** : le phare, avec les anciens logements des gardiens et les communs.
 - **Saint-Vivien-de-Médoc** : la nef de l'église.
 - **Le Verdon-sur-Mer** : le phare de la Pointe de Grave (XIXe siècle) ainsi que ses anciens logements, occupés par le musée du Verdon.



Sources : Mairie d'Hourtin, Gironde Tourisme

Chaque phare du Médoc est singulier dans son architecture et symbolise un certain « génie » maritime, mettant en valeur les paysages qu'ils dominent.

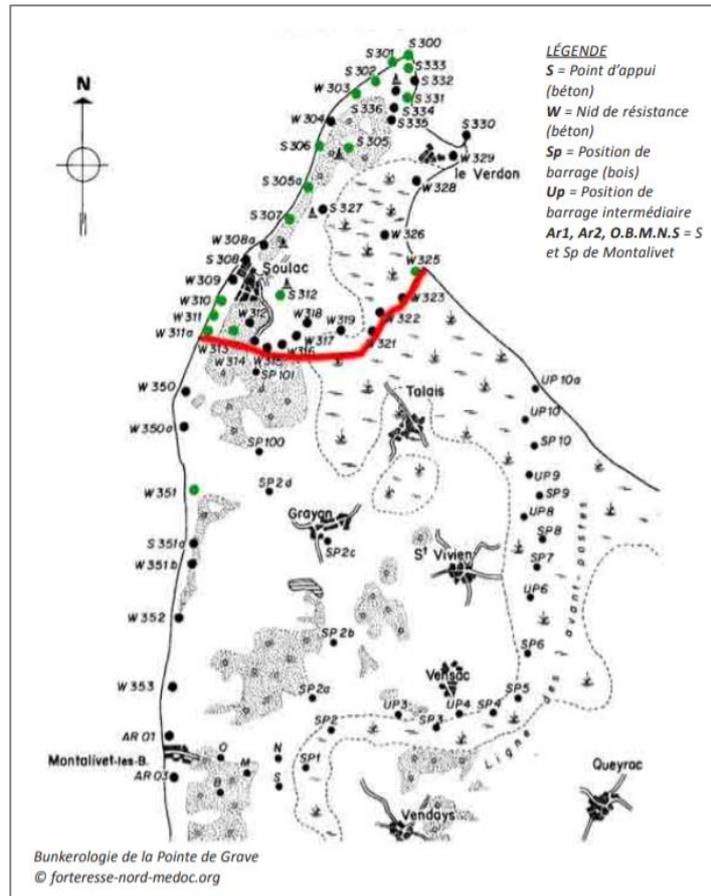
Le phare de Cordouan est considéré comme l'un des plus beaux phares du monde, appelé le « Phare des rois », ou encore le « Roi des phares ». Il fut le premier édifice classé monument historique en France. En service depuis 1611, le phare de Cordouan demeure le dernier phare français sur lequel vivent et travaillent des gardiens.

Le patrimoine militaire

Outre les fortifications anciennes présentes sur la façade estuarienne du territoire (**fort du Verdon**), on retrouve également des fortifications contemporaines sur le littoral, avec une concentration massive sur la pointe Nord du Médoc. C'est au cours de la seconde Guerre Mondiale que le « **Mur de l'Atlantique** » fut mis en place par les armées allemandes pour empêcher une invasion par les Alliés.

La **forteresse du Nord Médoc** (de Soulac-sur-Mer au Verdon-sur-Mer), comprend 37 positions plus ou moins importantes comptant environ **350 bunkers** de formes et tailles variables selon leur fonction.

Elle est limitée au Sud de Soulac-sur-Mer par un fossé anti-chars (en rouge sur la carte), mais se prolonge par un terrain de combat avancé jusqu'à Montalivet.



Bunkers du mur de l'Atlantique. Source : Gironde-tourisme

Reflets de l'histoire contemporaine de la France mais aussi du Médoc, les édifices militaires méritent une mise en valeur au même titre que les constructions anciennes médiévales.

Le patrimoine viticole

La viticulture occupe une place importante dans le territoire médocain. Elle contribue à l'image du Médoc qui est véhiculée à l'échelle nationale et internationale. Les terrasses viticoles sont surtout présentes sur la partie Sud-Est du territoire du SCoT, notamment dans les communes de Valeyrac, Queyrac ou encore Jau-Dignac-et-Loirac.

Les vignes contribuent à la richesse paysagère et constituent un levier économique mais elle s'accompagne également d'un patrimoine de qualité que l'on retrouve dans certains secteurs du territoire, notamment des châteaux et des chais sur la façade estuarienne.

Il convient aussi de citer la route des vins du Médoc, dite « route des châteaux », qui aboutit à la Pointe de Grave.



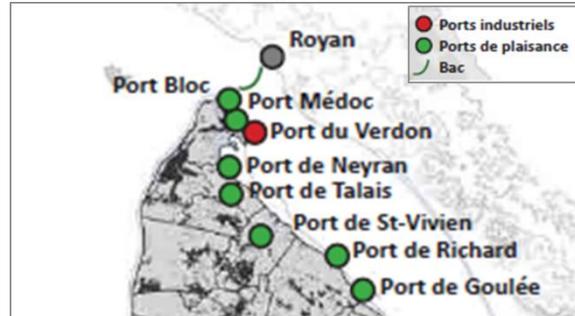
Château Noillac à Jau-Dignac-et-Loirac. Source : Gironde Tourisme

Le patrimoine vernaculaire

Les ports

La façade estuarienne du territoire s'accompagne d'une succession de ports, industriels ou de plaisance, qui témoignent de l'importance du commerce maritime. Les ports du territoire sont riches et variés, ils rythment et identifient la façade estuarienne médocaine.

Avant-port de Bordeaux, le port du Verdon représente un enjeu stratégique sur le territoire d'Aquitaine.



Ports de Verdon-sur-mer. Source : Médoc Atlantique et Port de Bordeaux

Aux ports très construits à caractère industriel ou touristique fort, s'opposent, tout en discrétion, les petits ports anciennement ostréicoles devenus de plaisance qui révèlent des paysages maritimes où le marnage estuarien est naturellement mis en valeur.

Les carrelets

Les carrelets font partie du patrimoine typique des bords de Gironde. Ce patrimoine de pêcheurs est très identitaire de l'estuaire. Ces constructions insolites émergeant des roselières, des prairies ou, accrochées au rivage, offrent aux visiteurs des paysages bucoliques originaux.

La fragilité de ce patrimoine particulier identitaire est à souligner. En effet, les carrelets sont une des premières victimes des tempêtes successives qui balayent le Médoc.

Durant la décennie 1990, presque tous les carrelets des deux rives de l'estuaire ont été détruits ou abandonnés. Leur sauvegarde n'est due qu'à la bonne volonté des titulaires d'autorisations d'occupation délivrées par le Grand Port Maritime de Bordeaux.

Le bâti traditionnel hérité de l'agro-pastoralisme

Avant d'être un territoire fondé sur la sylviculture et la viticulture, le Médoc était une terre où le système agropastoral dominait. Ainsi, le territoire est animé de ce petit patrimoine vernaculaire qui contribue à conserver l'esprit des lieux. Deux grands types de bâti vernaculaire parsèment le territoire et animent les paysages : les moulins à vents, les airiaux.



Moulin de Vensac. Source : Gironde Tourisme

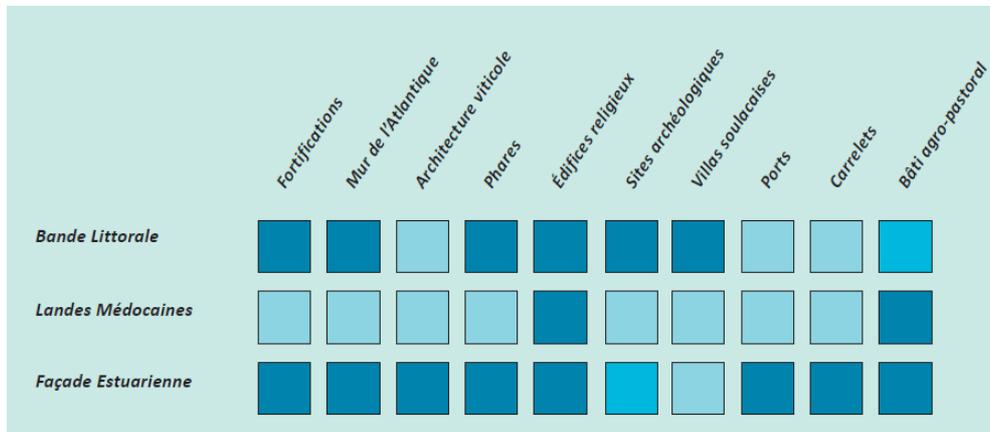
Le patrimoine archéologique

On trouve sur le territoire du SCoT Médoc Atlantique une forte présence de zones de protection archéologiques, définies sur l'emprise avérée ou supposée de sites archéologiques au titre du Code du patrimoine. 12 communes sont concernées par un total de 46 zones de protection archéologique :

- Carcans : 2 sites.
- Grayan-et-L'Hôpital : 6 sites.
- Hourtin : 4 sites.
- Jau-Dignac-et-Loirac : 5 sites.
- Queyrac : 6 sites.
- Saint-Vivien-de-Médoc : 3 sites.
- Soulac-sur-Mer : 2 sites.
- Vendays-Montalivet : 1 site.
- Talais : 9 sites.
- Valeyrac : 2 sites.
- Vensac : 4 sites.
- Le Verdon-sur-Mer : 2 sites.

Synthèse des caractéristiques patrimoniales

Le territoire du SCoT Médoc Atlantique est concerné par un diagnostic territorial récent réalisé à l'échelle du PNR Médoc, d'où il ressort la synthèse ci-après, relative au patrimoine.



En bleu foncé : très présent ; En bleu moyen : moyennement présent ; En bleu clair : peu présent.
Source : Diagnostic réalisé dans le cadre de l'étude de préfiguration du PNR Médoc.

3.1.3. Des entrées de ville qui impactent l'image du territoire

Les entrées de ville marquent la première image perçue d'un territoire et relèvent d'enjeux d'autant plus importants que ce sont des espaces généralement monofonctionnels et de transition. Conformément au Code de l'urbanisme (art. 141-5), le SCoT « *détermine [...] les conditions [...] de mise en valeur des entrées de ville* ». En effet, la qualité des entrées de ville répond à plusieurs enjeux :

- Un **enjeu d'image** : renforcer l'attrait touristique et l'effet de vitrine, améliorer le cadre de vie des riverains et des habitants du territoire ; tout en assurant la promotion du patrimoine bâti et naturel local et la valorisation de l'identité locale pour éviter la banalisation des paysages.
- Un **enjeu paysager** : l'entrée de ville doit assurer une transition de qualité entre l'espace urbanisé et l'espace naturel. Pour cela, une gestion attentive des espaces délaissés ou en friche doit être mise en place, tout comme une maîtrise de l'affichage publicitaire et des dispositions de mise en valeur spécifique (traitement paysager, mobilier spécifique, enfouissement des réseaux...).
- Un **enjeu urbain et architectural** : l'entrée de ville, de par son positionnement stratégique et son rôle pour la valorisation des territoires et des identités locales, doit tendre vers une qualité de l'aspect et de l'implantation des constructions.

- Un **enjeu d'usage** : l'entrée de ville est souvent marquée par un environnement routier prépondérant et une fonction de desserte prédominante. Pour autant, il peut être intéressant, selon les contextes locaux, de renforcer la multiplicité des fonctions des entrées de ville pour valoriser la diversité des potentiels d'attraction des communes, tout en favorisant l'usage par les modes doux.

Principales caractéristiques des entrées de ville sur le territoire du SCoT Médoc Atlantique

Une partie des entrées de ville des communes-pôles du territoire sont accompagnées de zones d'activités, zones artisanales ou de zones commerciales.

Elles sont caractérisées par leur fonction principalement routière et présentent un aspect fortement artificialisé. Les transitions avec les espaces agricoles ou naturels alentours sont souvent abruptes et ne permettent pas d'intégrer les activités aux paysages. Ces secteurs sont en général banalisés, en l'absence d'aménagements qualitatifs portant sur la végétalisation du site, le développement des liaisons douces et l'organisation des stationnements notamment.

Le cas des zones d'activités est à différencier des zones d'hébergement touristique (campings) ou de loisirs (centres équestres) qui sont en outre plus nombreux en entrées de ville et qui bénéficient d'une meilleure insertion paysagère de par leur vocation de loisirs et de détente.

En effet, ces espaces sont généralement intégrés dans un environnement naturel très boisé, permettant d'assurer une transition plus douce entre espace rural et espace urbain. Ils contribuent à affirmer la vocation touristique du SCoT Médoc Atlantique.

Au-delà des zones d'activités économiques et touristiques, l'urbanisation située en entrée de ville présente souvent les caractéristiques de lotissements ou extensions urbaines périphériques peu denses, en interface entre le centre ancien et les espaces naturels et agricoles. Les entrées de ville peu denses et présentant une structure urbaine diffuse sont en grande majorité entourées d'un écran végétal naturel. Le bâti est masqué, entièrement ou en partie, par des écrans boisés, permettant de créer une transition de qualité entre les différents espaces.

Ces entrées de villes permettent d'illustrer une proximité entre nature et espace urbain, favorisant la qualité paysagère tout en apaisant la densité et la fonction routière du site. L'alternance de vides et de pleins peut parfois avoir tendance à souligner le caractère diffus de l'entrée de ville.

Par ailleurs, on constate que certaines entrées s'accompagnent d'un traitement paysager et d'aménagements qualitatifs, qui traitent l'interface entre les différents espaces et annoncent progressivement le paysage urbain plus dense et compact du centre.

Ce sont des espaces plantés, boisés, disposant de trottoirs et de voies douces, voire d'infrastructures routières (de type rond-point) aux aménagements paysagers de qualité. Pour autant, l'intégration paysagère et urbaine de certains secteurs gagnerait à être consolidée. Les alignements et l'aspect des constructions peuvent parfois manquer d'harmonie au détriment d'une identité locale spécifique.

Enfin, on note que la présence discrète des panneaux publicitaires et enseignes sur certaines entrées de ville du territoire permet de préserver une réelle qualité des perspectives visuelles. Il importe qu'un effort soit engagé pour généraliser cette situation.

L'exemple de Lacanau

La structure urbaine est celle d'un petit bourg organisé autour de l'intersection de deux voies importantes : la RD 6 vers Bordeaux et la RD 3 vers Carcans et Hourtin. Ce tissu ancien présente une façade souvent continue sur les voies et possède assez peu d'espaces libres.

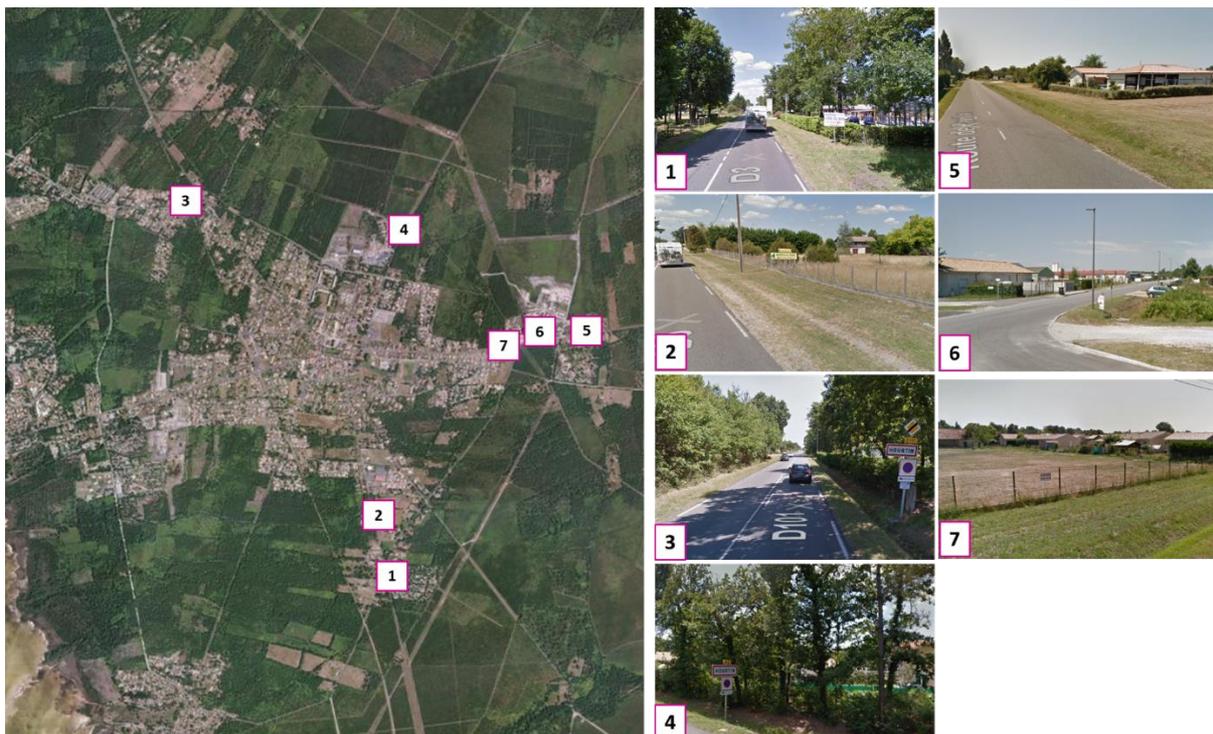
- 1. De vastes boisements de pins et de feuillus.
- 2. Une succession de ronds-points, avec des aménagements paysagers de qualité.
- 3. Une zone commerciale, sans éléments identitaires ou aménagements paysagers spécifiques.
- 4 et 5 Des séquences urbaines plus denses.
- 6. Une coupure d'urbanisation boisée, en amont de la zone d'hébergements touristiques.
- 7. Une zone d'activités masquée par les boisements de pins.



L'exemple d'Hourtin

Le tissu urbain du bourg s'est développé en étoile autour de la place de l'église et rayonne autour de celle-ci en suivant cinq routes menant à Carcans/Lacanau, le Contaut, Lesparre-Médoc, Saint-Laurent-de-Médoc et Soulac-sur-Mer.

- 1. Plusieurs campings et un centre équestre sont présents sur l'entrée Sud affirmant fortement la vocation touristique de la commune.
- 2. Une zone d'habitat peu dense avec de vastes parcelles où l'alternance de vides et de pleins tend à souligner le caractère diffus de l'entrée de ville.
- 3 et 4. Des extensions pavillonnaires insérées et masquées par les boisements.
- 5 et 6. Une séquence entre campings, zone d'activités économique « Les Bruyères » et habitat dont la lisibilité est à consolider.
- 7. Une séquence davantage marquée par les lotissements récents ou en cours d'aménagement, avec une densité et une cohérence urbaine et paysagère plus marquée.



L'exemple de Soulac-sur-Mer

- 1. Une entrée Sud (D101) marquée par la présence des centres équestres et des campings.
- 2. Un linéaire urbanisé assez dense qui mixe des codes architecturaux et urbanistiques différenciés.
- 3. Une petite zone artisanale sans aménagements paysagers.
- 4. Des enseignes publicitaires qui tendent à banaliser l'entrée de ville.
- 5. Un patrimoine en entrée de ville à mieux mettre en valeur.
- 6. Un linéaire urbanisé qui mixe des codes architecturaux et urbanistiques différenciés.
- 7. Des aménagements paysagers accompagnent la direction vers le centre-ville.



Conclusion

Globalement, les entrées de ville du territoire ne présentent pas de problématiques particulières. Elles s'accompagnent généralement de perspectives visuelles permises par la platitude du relief, la linéarité des infrastructures routières et orientées par les boisements. La vocation touristique forte du territoire s'y impose souvent, avec la présence de nombreux campings et d'activités touristiques (centre équestre, accrobranche, parcs animaliers...).

Si certains aménagements paysagers mériteraient d'être développés, notamment aux abords des zones commerciales situées en entrée de ville, on constate parfois la quasi absence de dégradations liées aux enseignes et pré-enseignes publicitaires qui mériterait d'être généralisée à l'ensemble des communes.

3.2. Une démarche de transition énergétique

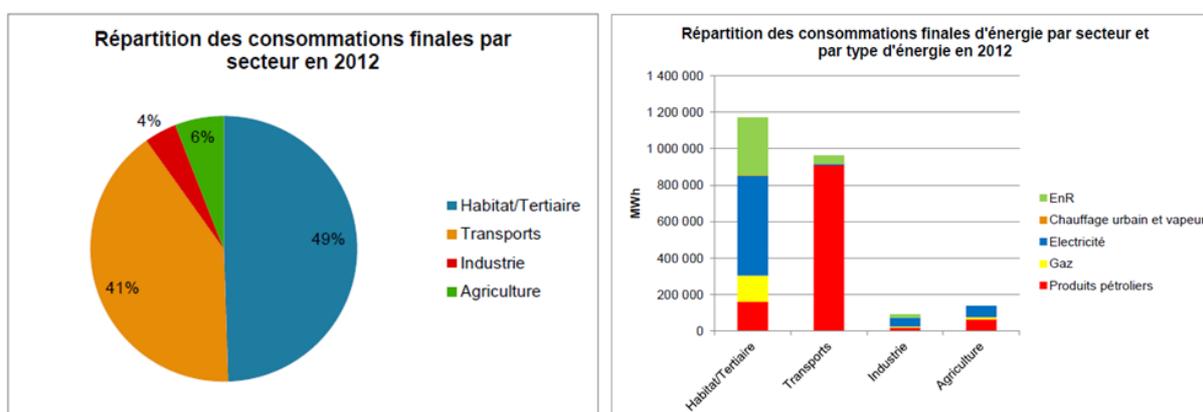
La réduction des consommations d'énergie, la sécurité de l'approvisionnement énergétique, ainsi que la lutte contre le dérèglement climatique sont aujourd'hui au cœur des problématiques locales qui ont amené Médoc Atlantique à s'engager dans une démarche de sobriété et d'efficacité énergétiques et de développement des énergies renouvelables.

Les données présentées ci-après sont extraites du **Bilan énergétique territorial du Pays Médoc**, mis à jour en 2016 par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) de la Métropole bordelaise et de la Gironde. Le territoire d'études, le Pays Médoc, comprend les six intercommunalités d'alors : Centre Médoc, Cœur Médoc, Lacs Médocains, Médoc Estuaire, Médulienne et Pointe du Médoc, auxquelles se rattachent également historiquement 3 communes de la Métropole bordelaise (Blanquefort, Eysines et Parempuyre), soit 57 communes au total.

3.2.1. Une consommation énergétique pour moitié résidentielle

La consommation d'énergie finale sur le territoire du Pays Médoc ainsi estimée est de 2 370 GWh, ce qui représente une consommation énergétique d'environ 24 000 kWh par habitant. Cette consommation est légèrement inférieure à la moyenne départementale qui est d'environ 26 700 kWh par habitant. Le secteur habitat/tertiaire compte pour près de la moitié des consommations du territoire (49 %), suivi par celui des transports qui pèse pour 41 %. Les secteurs agricole et industriel représentent des parts beaucoup plus faibles, avec respectivement 6 % et 4 %.

Chacun de ces quatre secteurs a recours à différentes sources d'énergie, dont la répartition est présentée dans le graphique ci-après.



Source : ALEC 2016

Le secteur habitat/tertiaire consomme essentiellement de l'électricité (47 %) – chauffage et appareils notamment, puis viennent les énergies renouvelables (bois, solaire thermique et pompes à chaleur) (27 %). Les produits pétroliers et le gaz comptent respectivement pour 14 % et 12 % de la consommation totale du secteur, tandis que la chaleur réseau représente 0,1 % (réseau de Lesparre-Médoc).

Les consommations du secteur des transports sont, elles, quasi intégralement constituées de produits pétroliers (essence et diesel surtout) (94 %).

Le secteur de l'industrie consomme pour moitié de l'électricité (53 %). Les EnR, les produits pétroliers et le gaz représentent respectivement 21 %, 19 % et 7 %. Enfin, le secteur de l'agriculture consomme également essentiellement des produits pétroliers (47 %) et de l'électricité (45 %).

3.2.2. Un potentiel important d'énergies renouvelables

Les énergies terrestres

De par sa position géographique, le territoire du SCoT Médoc Atlantique présente un fort potentiel pour le développement des énergies renouvelables : solaire, biomasse.... De nombreuses initiatives pour leur développement voient le jour depuis plusieurs années.

- Production d'électricité primaire

Le territoire ne possédant aucune éolienne ni installation hydroélectrique, seule est détaillée ici l'énergie solaire photovoltaïque. Pour l'éolien, il convient de noter que le Médoc possède un fort potentiel (jusqu'à 105 MW à l'horizon 2020). Plusieurs projets ont été ou sont envisagés mais aucun n'a encore vu le jour sur le territoire, du fait des nombreuses contraintes qui se superposent (loi littoral, couloir aérien, défense incendie, contraintes réglementaires, enjeux patrimoniaux, etc.).

D'après le bilan énergétique territorial du Pays Médoc, la puissance raccordée au 31 décembre 2012 à l'échelle du Pays était de 5 MWc, dont près de la moitié à l'échelle du SCoT Médoc Atlantique (1,4 MWc produits sur le territoire de l'ex Communauté de communes des Lacs Médocains et 1 MWc sur le territoire de l'ex Communauté de communes de la Pointe Médoc).

Le solaire photovoltaïque ayant connu une forte croissance ces dernières années, la puissance raccordée a été multipliée par quatre par rapport à fin 2010, et s'est accrue encore davantage depuis, avec près de 125 MWc installés en 2015 à l'échelle du Pays Médoc.

D'après les données SOES 2017, la puissance raccordée sur le territoire du SCoT est de 33 MW pour un total de 306 installations. *NB : Seules sont prises en compte les installations produisant de l'électricité renouvelable et pour lesquelles a été conclu un contrat d'obligation d'achat en vertu de la loi du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité.*

Nom de la commune	Solaire photovoltaïque	
	Nombre d'installations	Puissance installée (MW)
Carcans	43	0,43
Grayan-et-l'Hôpital	24	0,09
Hourtin	35	31,10
Jau-Dignac-et-Loirac	18	0,08
Lacanaud	44	0,17
Naujac-sur-Mer	30	0,35
Queyrac	17	0,25
Saint-Vivien-de-Médoc	16	0,08
Soulac-sur-Mer	19	0,07
Talais	9	0,03
Valeyrac	3	0,01
Vendays-Montalivet	27	0,32
Vensac	14	0,05
Le Verdon-sur-Mer	7	0,03
Total	306	33

Source : SOES – 2017

- Production de chaleur primaire

Concernant le solaire thermique, il est difficile de connaître précisément le parc et les productions résultantes pour cette énergie, les installations étant très diffuses et souvent sans comptage des consommations réelles. Il en est de même pour le nombre de pompes à chaleur installées sur le territoire.

- Production d'énergie secondaire

Pour la production d'électricité thermique, le territoire du SCoT accueille le centre de stockage des déchets de Naujac-sur-Mer, qui produit 623 MWh d'électricité à partir du biogaz produit sur site. D'autre part, trois Sociétés Civiles d'Exploitation Agricole (SCEA) de la commune d'Hourtin viennent de créer une unité de méthanisation afin de valoriser leurs déchets organiques. Elles valorisent ainsi du biogaz par cogénération. D'une puissance de 1 415 KW, cet équipement est capable de traiter jusqu'à 45 500 tonnes de déchets par an permettant une production annuelle de 11 419 MWh.

Il n'existe pas de réseau de chaleur sur le territoire du SCoT.

- Postes de transformation et potentiel de raccordement des énergies renouvelables

Le S3REnR (Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables) détermine les conditions d'accueil des énergies renouvelables à l'horizon 2020 par le réseau électrique et définit le renforcement de ce réseau pour permettre l'injection de la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable, selon les objectifs définis par le Schéma Régional Climat Air Énergie.

Le Pays Médoc compte 9 postes de transformation de l'électricité sur son territoire, dont 4 sur le territoire du SCoT Médoc Atlantique à Lacanau, Hourtin, Soulac-sur-Mer et Saint-Vivien-de-Médoc.

Les caractéristiques de ces postes, dans la perspective du développement des énergies renouvelables et leur raccordement au réseau électrique, sont présentées dans le tableau suivant :

Nom du poste	PV raccordé, en service (au 19/01/2015) (MW)	PV en liste d'attente (MW)	Autres ENR raccordées (MW)	Potentiel de raccordement (MW)	Capacité d'accueil réservée au titre du S3REnR (MW)
Hourtin	1,8	45,5	0	8	3
Saint-Vivien-de-Médoc	0,6	0,5	0	48	2
Lacanau	0,6	0,3	0	40	2
Soulac	0,1	0	0	40	2

Caractéristiques des postes-sources sur le territoire du SCoT Médoc Atlantique. Source : Extrait du Bilan énergétique territorial du Pays Médoc sur la base des données RTE, Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables de la région Aquitaine (avril 2015)

On voit que le **territoire dispose d'un potentiel de raccordement² des énergies renouvelables** de 136 MW (soit 52% du potentiel recensé à l'échelle du Pays), **mais la capacité d'accueil réservée est modérée** puisqu'elle est de 9 MW. A noter que le Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) de Nouvelle-Aquitaine est en cours de révision.

² Le potentiel de raccordement est la puissance supplémentaire maximale acceptable par le réseau sans nécessité de développement d'ouvrages ; il est calculé et calculé en prenant en compte les projets en file d'attente.

Les énergies marines renouvelables : les technologies existantes et les potentiels du territoire

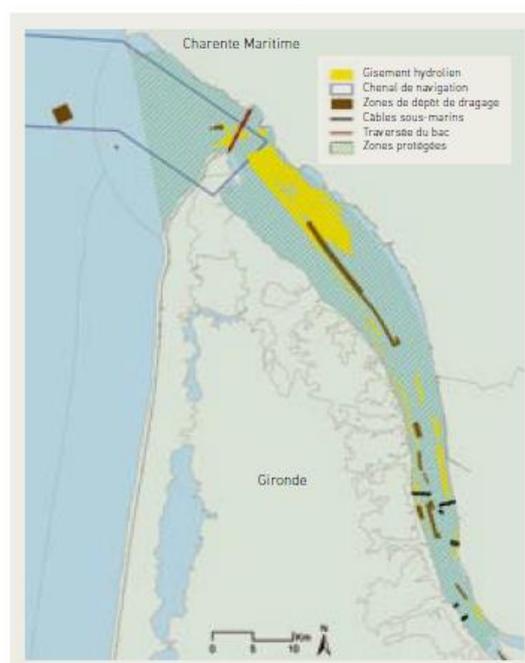
Comme le souligne le **Petit Livre Bleu** élaboré par le GIP Littoral aquitaine et la Région Nouvelle-Aquitaine, l'émergence des énergies marines renouvelables est une réelle opportunité de créer et de structurer une nouvelle filière économique. Les emplois concernent des secteurs diversifiés (industrie, services, recherche et développement) et les formations universitaires et professionnelles se développent afin de proposer, à terme, du personnel qualifié et adapté aux attentes des acteurs de la filière.

Adaptées aux conditions océaniques de la façade aquitaine, l'hydrolien, le houlomoteur et l'éolien en mer représentent des opportunités majeures pour la transition énergétique des territoires.

L'énergie hydrolienne (transformation de l'énergie cinétique des courants en électricité) possède plusieurs avantages notables : cette technologie s'appuie sur une ressource connue et fortement prédictible (les courants de marée) ; l'eau étant 1000 fois plus dense que l'air, une hydrolienne de 8 m de diamètre avec un courant de 2,7 m/s. produit autant qu'une éolienne de 54 mètres de diamètre avec un vent de 8,3 m/s.

- Le potentiel :
 - Gisement dans l'estuaire de la Gironde.
 - Superficie concernée : 75 km²
 - Puissance potentielle : 100 MW.
- Les usages à prendre en compte :
 - Le chenal de navigation ;
 - Les zones de dépôts de dragage (le dragage permet de maintenir la navigation dans l'estuaire) ;
 - La présence de câbles sous-marins ;
 - La trajectoire de la traversée du bac Royan-Le Verdon.
- Les enjeux environnementaux :
 - La présence importante de poissons caractéristiques comme les soles, les maigres et les esturgeons ;
 - Les zones protégées (Natura 2000, Directive Oiseaux et Directive Habitats).
- Prospective :
 - Le développement des parcs hydroliens rencontre encore des difficultés techniques au niveau de leur installation car il est impossible d'envoyer des plongeurs ou des robots pour l'installation et la maintenance dans ces endroits où les courants sont très forts.

Carte : GIP Littoral Aquitaine

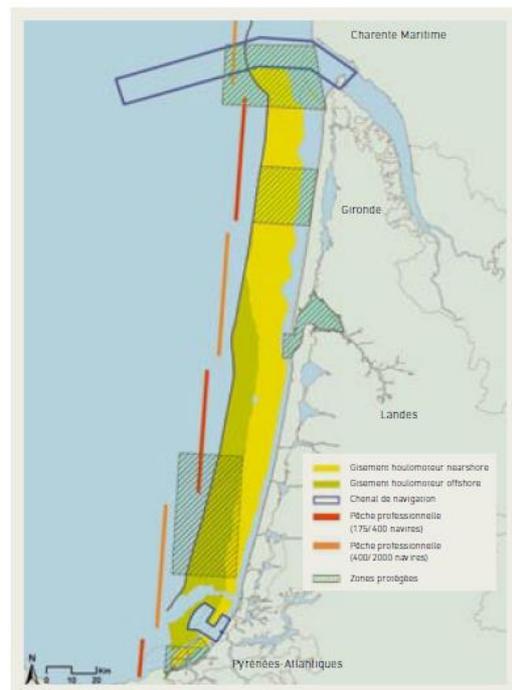


L'énergie houlomotrice (transformation de l'énergie mécanique engendrée par la force des vagues en électricité) s'appuie sur une ressource abondante qui peut voyager sur de très longues distances avec peu de pertes.

Cependant, elle est peu prévisible et les conditions extrêmes de la surface impliquent des systèmes particulièrement robustes.

Certains systèmes sont immergés avec un impact paysager faible. Une ferme qui s'étend sur 1 km², comprend 40 machines (type Pelamis) et une puissance installée de 90 MW, peut fournir de l'électricité pour 54 000 foyers.

- Le potentiel :
 - Gisement sur la façade littorale.
 - Superficie concernée : entre 1480 et 2655 km²
 - Puissance potentielle : entre 2540 et 4600 MW.
- Les usages à prendre en compte :
 - Le chenal de navigation ;
 - La pêche professionnelle ;
 - Les sports nautiques (surf...).
- Les enjeux environnementaux :
 - Les zones protégées (Natura 2000, Parc Naturel Marin, Directive Oiseaux et Directive Habitats).
- Prospective :
 - Il existe encore aujourd'hui un grand nombre de technologies dont la maturation permettra de parvenir à fabriquer des machines capables de supporter les conditions marines du large.



Carte : GIP Littoral Aquitain. Source : France Energie Éolienne

L'énergie éolienne en mer n'est pas envisageable en raison des contraintes militaires liées au centre d'essais des Landes au Sud et au classement du phare de Cordouan comme patrimoine mondial de l'UNESCO au Nord.

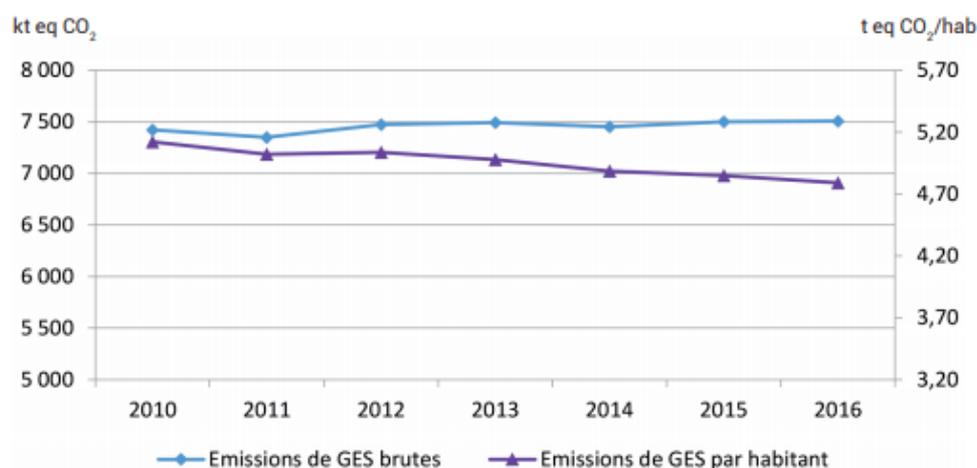
Des **infrastructures portuaires** adaptées sont indispensables pour le développement de la filière énergies marines. Des quais et des aires de déchargement doivent être aménagés de façon à faciliter la réception, le stockage et l'assemblage de machines.

L'Aquitaine dispose d'un maillage pertinent, d'une part pour l'industrialisation de la filière avec les ports de Bordeaux, **Le Verdon** et Bayonne, et d'autre part pour la maintenance, avec les ports d'Arcachon et de Capbreton.

3.2.3. Des émissions de GES liées au caractère naturel du territoire

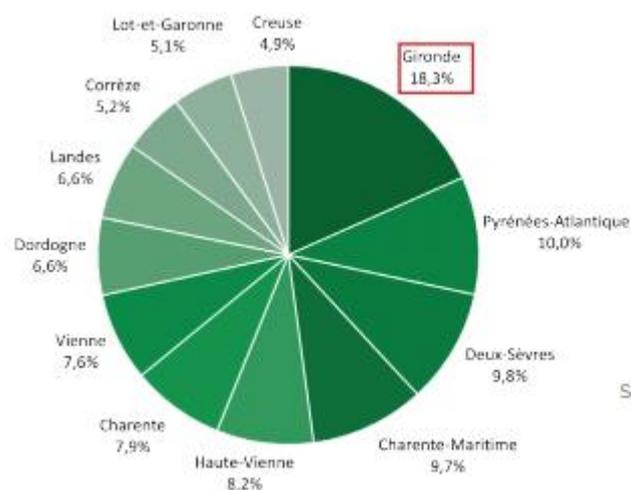
Les émissions de gaz à effet de serre liées à l'activité humaine de la Gironde sont estimées à 7 500 tonnes équivalent CO₂ en 2016, soit 4.8 tCO₂e par habitant.

On observe que ce ratio a diminué de 8 % par rapport aux émissions par habitant de 2010, permettant au territoire girondin de se rapprocher progressivement de l'objectif du facteur 4, fixé à 2 tCO₂e/hab. et par an.



Evolution de l'émission de GES en Gironde, de 2010 à 2016, source ALEC

Néanmoins, la Gironde est le département qui émet le plus de GES à l'échelle régionale, avec 18.3 % des émissions totales de Nouvelle-Aquitaine si l'on considère l'intégralité des émissions de GES du territoire (avec les émissions liées à l'extraction, le transport, le traitement et la distribution de l'énergie).



Source : © AREC

Cela équivaut à 9 000 ktCO₂e, soit 5.8 tCO₂e/hab.

A l'échelle du Département, les émissions de GES sont fortement impactées par le secteur des transports, qui représente à lui seul la moitié des émissions totales (51 %). Le secteur résidentiel et celui de l'industrie émettent respectivement 17 et 15 % des émissions totales girondines. 80 % des émissions de CO2 sont d'ailleurs en lien avec la combustion d'énergies fossiles.

Le SCoT Médoc Atlantique dispose d'un territoire peu urbanisé et principalement constitué d'espaces boisés, en eau et de zones humides.

En l'absence de grosses structures industrielles, mis à part le terminal portuaire du Verdon, on peut considérer que les émissions de GES y sont plus faibles que les totaux calculés à l'échelle départementale.

D'autre part, la prédominance des milieux naturels sur le territoire du SCoT induit que le captage et le stockage de carbone effectué par la biomasse constitue un levier de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Les conclusions à tirer pour le SCoT

Ces deux sujets (préservation de la biodiversité et transition énergétique) font déjà l'objet de l'action des collectivités : la création du PNR, la gestion des sites Natura 2000, la gestion de sites par le conservatoire du littoral, etc.

Le SCoT permettra d'aller plus loin en faveur de la biodiversité en inscrivant dans les continuités, des espaces de grande richesse écologique qui ne sont pas actuellement protégés.

Quant à la transition énergétique, le territoire dispose de potentiels multiples, y compris dans des filières innovantes liées à la mer et à l'estuaire. Pour autant, les atouts paysagers et patrimoniaux contraignent les conditions de développement.

3.3. La qualité de l'eau et l'assainissement

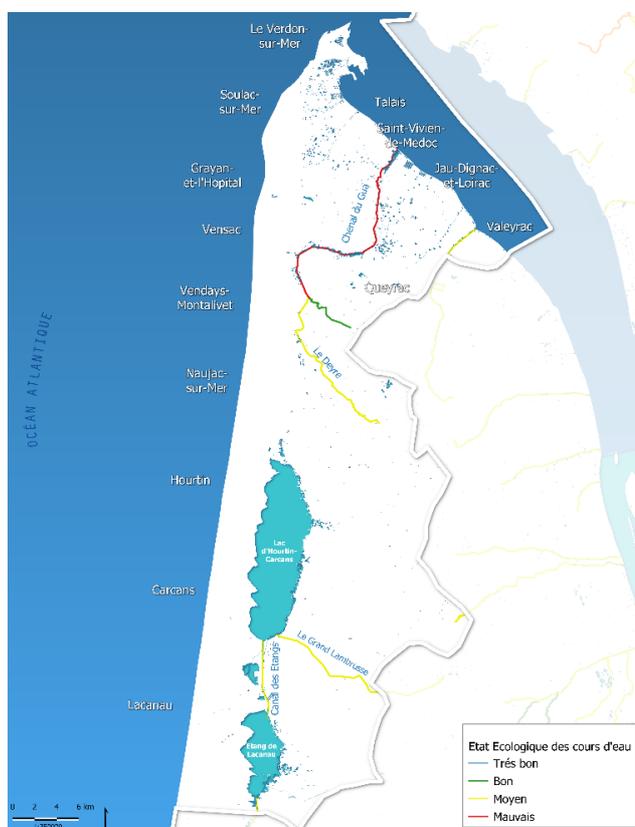
3.3.1. Une qualité des eaux à surveiller

La notion de « bon état des eaux » telle que la fixe la directive cadre européenne qui encadre la législation récente sur l'eau en France, rencontre un niveau d'atteinte de l'objectif pour la plupart des « masses d'eau », nombreuses et diverses, qui composent le territoire de l'eau en Médoc Atlantique ; les états « moyens à mauvais » concernent en majorité les eaux superficielles. La définition des objectifs de qualité a bénéficié d'états des lieux récents (2019 dans le cadre du SDAGE Adour Garonne 2022-2027) et le bilan de la qualité a fait l'objet d'une actualisation à 2019.

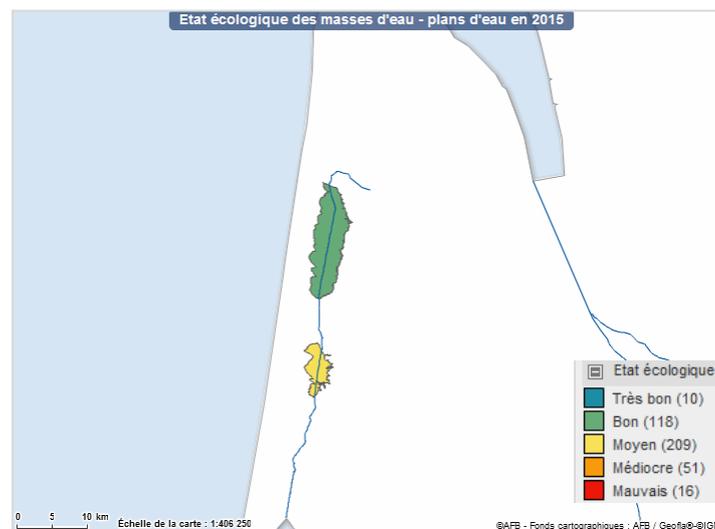
Le territoire comprend cinq types de masses d'eau de surface (cf. annexe) :

- Les masses d'eau côtières,
- La masse d'eau de transition que constitue l'estuaire de la Gironde,
- Les masses d'eau lacs,
- Les masses d'eau rivières,
- Les masses d'eau superficielles.

*Etat écologique des cours d'eau – données
2015*



- Le réseau hydrographique de surface présente un bon état chimique ; l'état écologique est jugé « mauvais » sur le canal du Gua et « moyen » pour le canal des Étangs et pour le Lambrusse.
- L'état écologique des masses d'eau côtières est jugé « bon » sur tout le littoral.
- L'état écologique des lacs est jugé « bon » pour le lac d'Hourtin-Carcans et « moyen » pour le lac de Lacanau.
- L'état écologique de l'estuaire est jugé « médiocre ».



Quant aux masses d'eau souterraines, nombreuses et abondantes dans le sous-sol du territoire, elles présentent toutes un bon état chimique, tandis que deux masses d'eau sur quinze présentent un état quantitatif « médiocre ».

Nom	Etat quantitatif	LIBELLE
FRFG044	Bon	MOLASSES DU BASSIN DE L'ADOUR ET ALLUVIONS ANCIENNES DE PIEMONT
FRFG045	Bon	SABLES PLIO-QUATERNAIRES DES BASSINS COTIERS REGION HYDRO S ET TERRASSES ANCIENNES DE LA GIRONDE
FRFG070	Bon	CALCAIRES ET FALUNS DE L'AQUITANIEN-BURDIGALIEN (MIOCENE) CAPTIF
FRFG071	Médiocre	SABLES, GRAVIERS, GALETS ET CALCAIRES DE L'EOCENE NORD AG
FRFG072	Médiocre	CALCAIRES DU SOMMET DU CRETACE SUPERIEUR CAPTIF NORD-AQUITAIN
FRFG073	Bon	CALCAIRES ET SABLES DU TURONIEN CONIACIEN CAPTIF NORD-AQUITAIN
FRFG074	Bon	SABLES ET GRAVIERS DU PLIOCENE CAPTIF SECTEUR MEDOC ESTUAIRE
FRFG075	Bon	CALCAIRES, GRES ET SABLES DE L'INFRA-CENOMANIEN/CENOMANIEN CAPTIF NORD-QUITAIN
FRFG080	Bon	CALCAIRES DU JURASSIQUE MOYEN ET SUPERIEUR CAPTIF
FRFG083	Bon	CALCAIRES ET SABLES DE L'OLIGOCENE A L'OUEST DE LA GARONNE
FRFG100	Bon	CALCAIRES DU SOMMET DU CRETACE SUPERIEUR CAPTIF DU LITTORAL NORD AQUITAIN
FRFG101	Bon	SABLES, GRAVIERS, GALETS ET CALCAIRES DE L'EOCENE CAPTIF DU LITTORAL NORD AQUITAIN
FRFG102	Bon	CALCAIRES ET SABLES DE L'OLIGOCENE CAPTIF DU LITTORAL NORD AQUITAIN
FRFG103	Bon	CALCAIRES ET FALUNS DE L'AQUITANIEN-BURDIGALIEN (MIOCENE) CAPTIF DU LITTORAL NORD AQUITAIN
FRFG104	Bon	GRES CALCAIRES ET SABLES DE L'HEVETIEN (MIOCENE) CAPTIF DU LITTORAL NORD AQUITAIN
FRFG105	Bon	SABLES ET GRAVIERS DU PLIOCENE CAPTIF DU LITTORAL AQUITAIN

3.3.2. Une gestion des eaux usées domestiques globalement conforme

La loi NOTRe de 2015 accroît le rôle des EPCI en matière d'eau et assainissement, prolongeant la réforme territoriale mise en place par la loi Maptam en instaurant, selon un calendrier progressif, le transfert de cette compétence aux EPCI-FP d'au moins 15 000 habitants.

Toutefois, ce transfert est encore sujet à interrogations, des communes ou syndicats intercommunaux n'étant pas favorables au transfert.

La compétence en matière d'assainissement est actuellement partagée entre les communes pour l'assainissement collectif et la communauté de communes pour le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Les communes exercent donc leur compétence de collecte et traitement des eaux usées domestiques (L. 2228-8 du CGCT), selon les cas en régie communale, en régie intercommunale, ou en délégation de service public.

Le territoire du SCoT est équipé de dix stations d'épuration disposant d'une capacité nominale totale de 158 000 Équivalent-Habitants. Toutes sont conformes en termes de performance et de capacités.

COMMUNE et situation STEP	Code SANDRE	capacité nominale (EH)	date mise en service	Milieu récepteur	débit de référence	charge max en entrée	débit entrant moyen	production de boues (tonnes matière sèche)	Filières
CARCANS	0533097V005	4 000	01/09/2016		600 m3/j	1853	310 m3/j	0	Eau - Filtres Plantés Boue - Epaissement statique gravitaire
CARCANS BOMBANNES	0533097V003	12 000	31/12/1982	sol	2400 m3/j	8037	413 m3/j	38.14 tMS/an	Eau - Boue activée aération prolongée (très faible charge) Boue - Centrifugation
GRAYAN ET L'HOPITAL	0533193V001	14 000	31/12/1990	sol	2100 m3/j	7791	397 m3/j	0	Eau - Lagunage aéré Boue - Stockage boues liquides
HOURTIN (Contaut)	0533203V002	20 000	31/12/1976	sol	3000 m3/j	13266	878 m3/j	94.49 tMS/an	Eau - Boue activée aération prolongée (très faible charge) Boue - Epaissement statique gravitaire
LACANAU	0533214V008	51 600	13/07/2011	sol	7200 m3/j	37088	2114 m3/j	143.81 tMS/an	Eau - Boue activée aération prolongée (très faible charge) Boue - Centrifugation
QUEYRAC	0533348V001	1 200	01/01/2009	eau de surface	180 m3/j	179	10 m3/j	0	Eau - Filtres Plantés
SOULAC SUR MER	0533514V005	24 000	31/12/1975	eau de surface	3840 m3/j	24780	1079 m3/j	93.04 tMS/an	Eau - Boue activée aération prolongée (très faible charge) Boue - Filtration à bande
St-VIVIEN DE MEDOC (Les Clares)	0533490V002	1 200	31/12/1992	eau de surface	180 m3/j	537	101 m3/j	13.10 tMS/an	Eau - Boue activée aération prolongée (très faible charge) Boue - Epaissement statique gravitaire
VENDAYS-MONTALIVET	0533540V004	25 000	31/12/2000	sol	3750 m3/j	12037	817 m3/j	205.51 tMS/an	Eau - Boue activée aération prolongée (très faible charge) Boue - Centrifugation
LE VERDON SUR MER	0533544V001	5 000	01/01/1983	estuaire	750 m3/j	2542	324 m3/j	16.19 tMS/an	Eau - Boue activée aération prolongée (très faible charge) Boue - Filtres plantés (autres)
Totaux		158 000				108110			

Types de réseaux (source : Plans Locaux d'Urbanisme) :

- La commune de Hourtin dispose d'un réseau entièrement séparatif. Le réseau d'assainissement collectif dessert la majorité des zones urbaines : le centre-bourg, Hourtin Port, Hourtin Plage, Contaut et Piqueyrot, ainsi que le quartier de Lachanau et le quartier du Port. Les hameaux plus éloignés sont traités en assainissement autonome : Cartignac, Sainte-Hélène, Garthieu Sud, Garthieu Nord, Lupian, Haut-de-Bré, Bas-Bré, Lagunan, Vieux Loupdat...
- La Commune de Soulac-Sur-Mer dispose d'un réseau collectif à 98 %.
- La commune de Carcans dispose de deux réseaux séparatifs, l'un collectant le bourg et le hameau du Pouch, dont les effluents sont traités par une lagune d'une capacité de 2000 EH (ancienne). L'autre réseau dessert les secteurs de Maubuisson, Carcans-Plage et Bombannes. Ces effluents sont traités par une station d'épuration de 12 000 EH. La station desservant le bourg, a été reconstruite en 2016 avec une capacité de 4000 EH.
- La commune de Lacanau dispose d'un réseau d'assainissement collectif et d'une station d'épuration permettant de traiter une charge nominale globale de 50 000 EH, avec de nouvelles installations réalisées en 2011. Les nouvelles installations sont adaptées aux variations de charge entre l'hiver et l'été, (charge de pollution à traiter multipliée par quatre, et charge hydraulique par cinq) et pour les fins de semaine (d'avril et de mai, la population peut augmenter de 5 800 EH à 15 000 EH). Peu de secteurs sont en assainissement autonome (de l'ordre de 150 installations).
- La commune de Saint-Vivien-de-Médoc, gère en délégation de service public par affermage avec Véolia.
- Les communes de Grayan-et-L'Hôpital, Vensac et Talais gèrent l'assainissement en régie communale. 75% des habitations sont raccordées au réseau collectif avec convention intercommunale pour le traitement à la station de Grayan.
- Les communes de Jau-Dignac-et-Loirac, Queyrac et Valeyrac sont gérées par le syndicat du Médoc.
- La commune de Vendays-Montalivet est équipée de 52 km réseau séparatif ayant fait l'objet de travaux d'extension en 2018, desservant 84% des habitations de la commune.

3.3.3. La gestion des eaux pluviales

La problématique de gestion des eaux pluviales concerne directement la qualité des eaux des lacs de Lacanau et de Hourtin-Carcans qui reçoivent les eaux.

Les eaux pluviales sont collectées par des réseaux de fossés puis de crastes.

Le SIAEBVELG a en charge l'entretien des crastes principales, du canal des Etangs et du canal de Porge. Les communes ont la charge de l'entretien des crastes secondaires : il s'agit de limiter l'ensablement des lacs par le transport de matières solides.

Les eaux pluviales collectées à Hourtin et Carcans se rejettent dans le lac de Hourtin-Carcans via un réseau de fossés et de crastes très étendu.

Parmi les problématiques rencontrées, l'intrusion d'eaux parasites d'origine météorique ou de remontée de nappes, ainsi que l'affluence estivale qui augmente les volumes traités. Il n'existe pas de système de traitement des eaux pluviales qui se déversent dans le lac et peuvent donc constituer une source de pollution de ses eaux (source PLU, rapport de présentation).

De la même manière, les eaux pluviales de Lacanau sont drainées vers un réseau de fossés puis crastes qui les acheminent pour partie vers le sol par infiltration, pour partie vers le lac. De nombreux puisards recueillent une partie de l'eau de ruissellement afin de les infiltrer dans les nappes superficielles.

Un bassin de rétention est présent sur un lotissement de Lacanau (le Bocage) dont il permet d'écrêter les ruissellements.

3.3.4. Une qualité des eaux de baignade excellente ou bonne

8 communes du Nord du littoral girondin appartiennent au périmètre du SCOT Médoc Atlantique. Elles assurent la gestion de la qualité des eaux de baignade.

Au sein du périmètre du SCOT, on recense **16 baignades aménagées en mer, 7 baignades aménagées sur les lacs et 1 sur l'estuaire** à Le Verdon-sur-Mer.

Des actions collectives sont inscrites dans le plan de développement durable GIP Littoral depuis 2007, notamment pour mettre en œuvre les obligations liées à la Directive-cadre européenne 2006/CE sur les eaux de baignade instaurant un diagnostic de vulnérabilité sous la forme d'un « profil de baignade » (article D 1332-20 et 21 du Code de la santé publique). Une synthèse de ces études et actions a été entreprise à partir de 2017, dans l'objectif de tendre vers une qualité « excellente » pour chaque baignade.

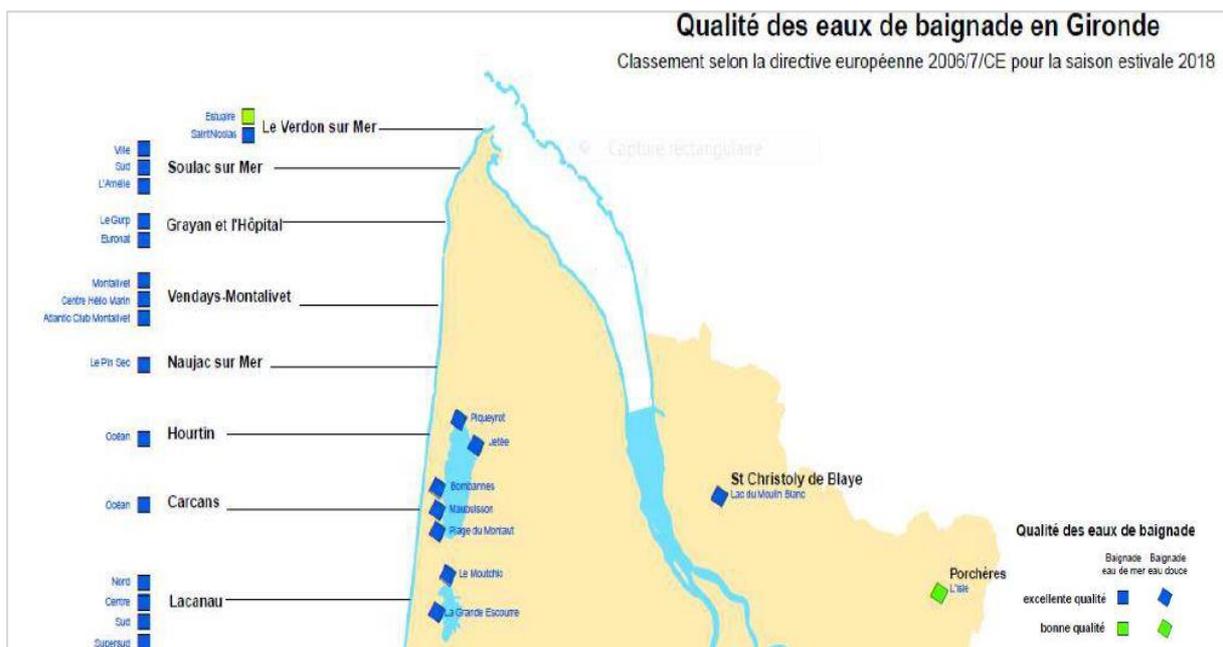
Depuis la saison 2013, la qualité des eaux de baignade est évaluée selon les nouvelles règles de classement communautaires, l'ensemble des dispositions de la directive 2006/7/CE est désormais en vigueur en France.

Le classement des eaux de baignade, établi par les profils situe tous les points de baignade des 8 communes au niveau « excellent » en 2017 et « excellent » ou « bon » (pour la plage sur l'estuaire au Verdon-sur-Mer) en 2018.

Les principaux risques liés aux baignades sont en tout premier lieu la noyade ; mais également l'insolation et la déshydratation qui concerne surtout les nourrissons et les enfants.

Ces risques peuvent être gérés par une bonne sensibilisation des baigneurs.

Une autre famille de risques est celle liée aux altérations de la qualité des eaux : présence de germes pathogènes, leptospirose (en eaux douces), dermatites...



Rapport de l'ARS bilan de la qualité des eaux de baignade, 2018

3.4. D'autres pollutions et nuisances à prendre en compte

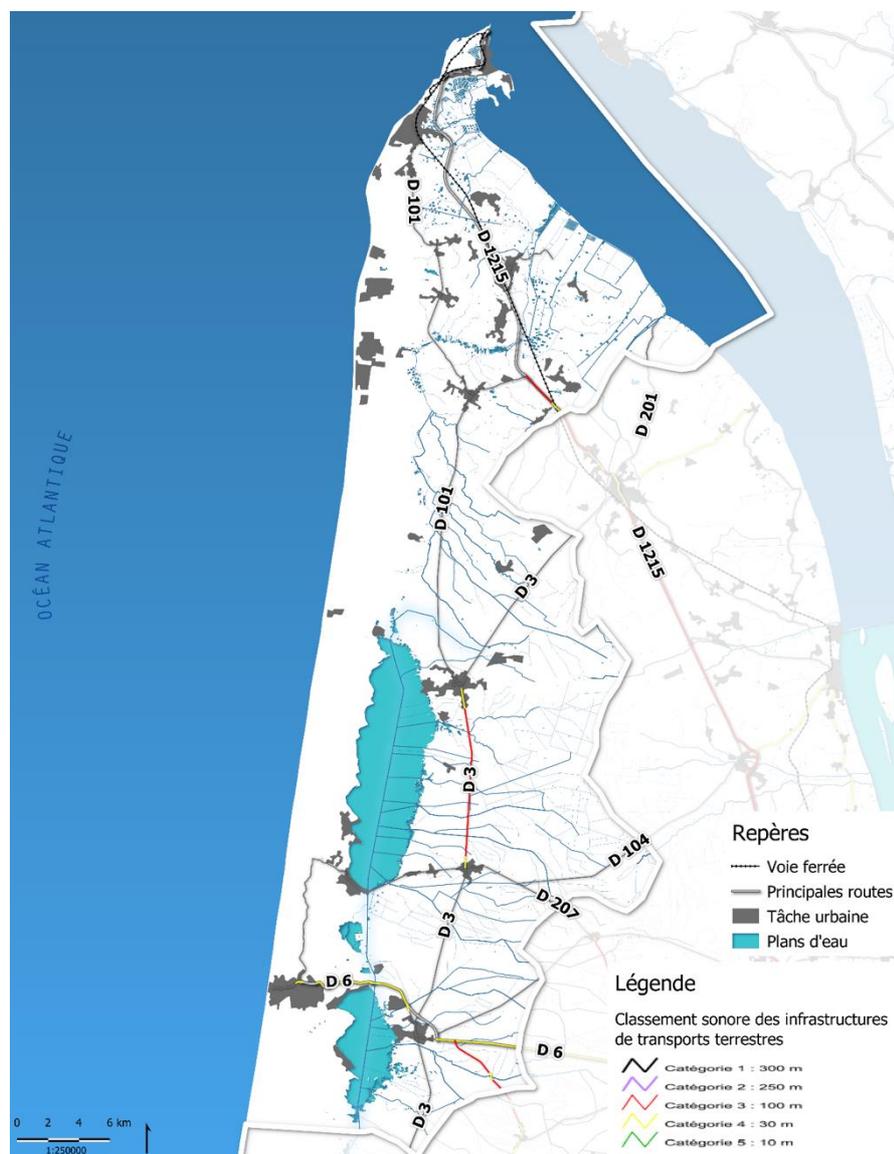
3.4.1. Le bruit : une problématique limitée à quelques tronçons routiers bruyants

Le classement sonore des infrastructures de transport terrestre fait état de quelques tronçons de routes bruyants, où l'isolation des locaux doit être renforcée (voir carte ci-après). Il s'agit des routes concernées par un trafic de plus de 5 000 véhicules/jour pour les routes. Il s'agit des D5e3 et D6 sur Lacanau, de la route de Hourtin (D3) et de la route de Soulac (D1215). Les zones de bruit s'étendent de 30 ou de 100 mètres de part et d'autre de la route, selon les cas.

La réglementation ne vise pas à interdire de futures constructions dans ces secteurs (il ne s'agit pas d'une servitude d'utilité publique), mais à faire en sorte qu'elles soient suffisamment insonorisées.

La voie ferrée n'est pas concernée par le classement et l'aérodrome de Soulac-sur-Mer ne présente pas de Plan d'Exposition au Bruit.

*Classement sonore des infrastructures de transport
Réalisation E2D Août 2019 –
Source : Préfecture de la Gironde*

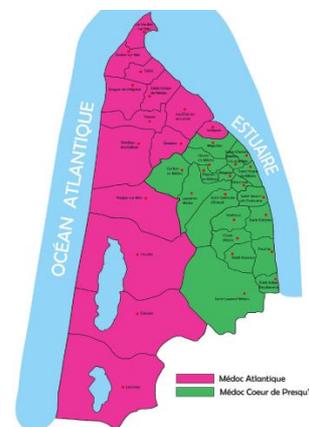


3.4.2. Une gestion des déchets impactée par la saisonnalité

La gestion des déchets

Le Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMICOTOM) est l'établissement public qui possède la compétence de traitement des déchets ménagers (enfouissement des déchets non recyclés, valorisation des déchets triés...) ainsi que la compétence de collecte des Ordures Ménagères (OM) et des Déchets Ménagers Assimilés (DMA), collecte en Apport Volontaire des Points Propres et les services de déchèteries.

Son périmètre d'intervention regroupe actuellement 33 communes issues des Communauté de communes Médoc Atlantique et Médoc Cœur de Presqu'île. Elles représentent 56 701 habitants en 2018.



L'évolution de la production et de la valorisation des déchets

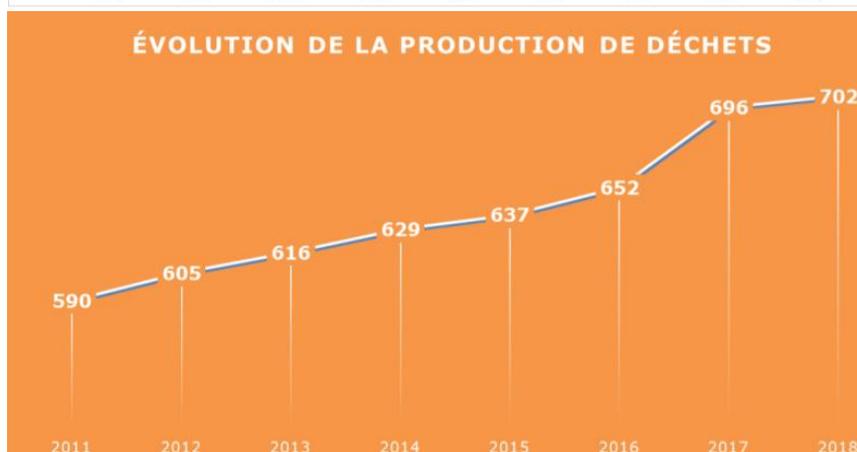
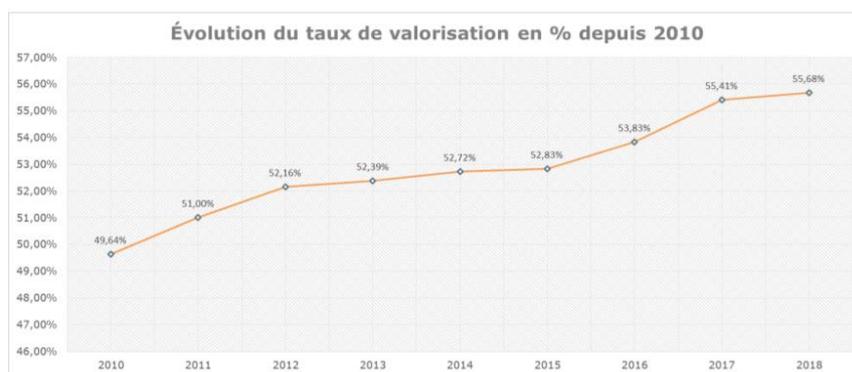
Depuis 2015, le SMICOTOM a adopté un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) avec l'aide du Département de la Gironde.

Le SMICOTOM s'est fixé pour objectif d'atteindre 550 kg/habitant en 2020. Avec une production de déchets de 702 kg/habitant en 2018, l'objectif de réduction du programme de prévention n'est pas atteint, la production de déchets continuant de suivre une tendance à la hausse.

Les chiffres 2022 sont les suivants :

SMICOTOM 2022	TONNAGE (T)
Volume total collecté	34 058
<i>dont ordures ménagères en porte à porte</i>	14 033
<i>dont biodéchets en porte à porte</i>	995
<i>dont verre en bornes de collecte</i>	3260
<i>dont emballages en porte en porte</i>	2200
<i>dont collecte en déchèteries</i>	13570
Traitement des déchets collectés	100%
% de déchets remployés ou recyclés	53%
% de déchets enfouis	42%
% de déchets incinérés	5%

Source: SMICOTOM-juillet 2023



Production de déchets en kg/an/hab. ¹								
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Ordures ménagères résiduelles	255	256	259	262	263	265	271	272
Collectes séparées ²	147	144	148	147	149	148	152	151
Déchèteries	188	205	209	220	225	239	273	279
TOTAL	590	605	616	629	637	652	696	702

¹La population prise en compte est la population DGF INSEE.

²Collectes séparées : collectes de déchets valorisables (emballages/papiers, verre, biodéchets)

La saisonnalité du territoire, des impacts importants sur la gestion des déchets ménagers

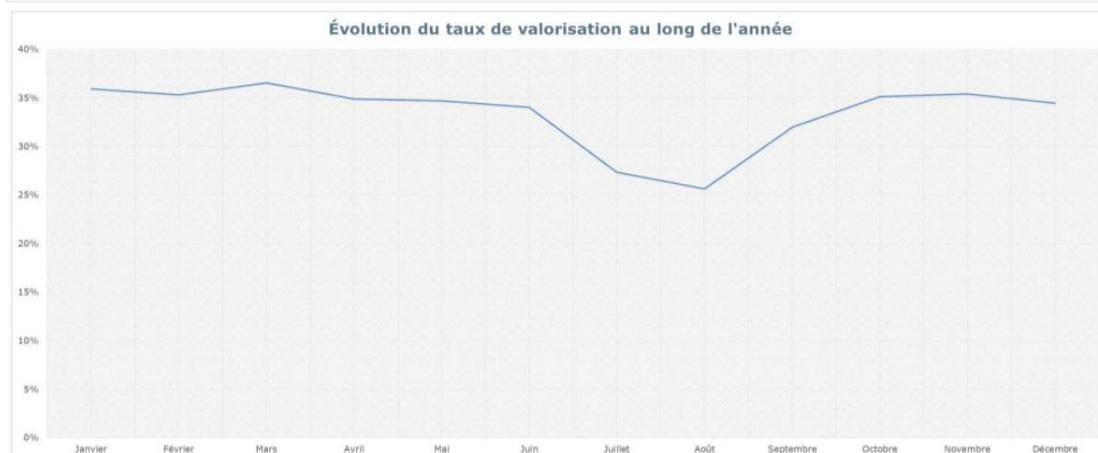
Le territoire du Médoc littoral bénéficie d'une forte attractivité touristique, et possède par conséquent près de 50% des lits marchands de la Gironde et près de 40% des lits en résidences secondaires.

Ce caractère touristique du territoire entraîne des variations significatives de la population au fil des saisons : d'un peu plus de 50 000 habitants en hiver sur le territoire du SMICOTOM, la population peut atteindre près de 200 000 habitants débit août.



La part de déchets valorisables collectés au porte-à-porte baisse lorsque la pression touristique augmente (de juin à septembre).

Cette période correspond à l'augmentation de déchets provenant d'activités commerciales (hébergements touristiques et commerces) mais aussi des services techniques (déchets issus de lieux publics).



Les déchèteries

✦	Déchèterie d'Ordonnac
✦	Déchèterie de Cissac-Médoc
✦	Déchèterie de Hourtin
✦	Déchèterie de Jau-Dignac-et-Loirac
✦	Déchèterie de Lacanau
✦	Déchèterie de Lesparre-Médoc
✦	Déchèterie de Saint-Laurent-Médoc
✦	Déchèterie de Vensac
✦	Déchèterie du Verdon-sur-Mer

Le Syndicat dispose d'un réseau de 9 déchèteries réparties sur l'ensemble de son périmètre d'intervention et gère le transport induit par leur exploitation.

Sur ces 9 déchèteries, 5 sont situées sur le territoire du SCoT Médoc Atlantique. Ces 5 déchetteries ont collecté, en 2022, **13 570 tonnes** de déchets.

Les équipements de traitement

En 2018, le traitement des déchets collectés en porte-à-porte ou en déchetteries s'effectue sur 3 sites dédiés, gérés en régie directe par le Syndicat.



Centre de tri à Saint Laurent Médoc



Plateforme de compostage à Naujac-sur-Mer



Centre de stockage à Naujac-sur-Mer

Les actions de communication et sensibilisation

L'information et la sensibilisation représentent des leviers essentiels pour la réussite des collectes sélectives de déchets.

Le SMICOTOM réalise de nombreuses actions de communication, auprès des scolaires (57 animations dans les établissements et visites du centre d'enfouissement pour l'année 2017-2018 pour 1 264 enfants sensibilisés) et du grand public (37 animations et 274 personnes sensibilisées). Le SMICOTOM propose également un accompagnement à la réduction des déchets dédié aux collectivités, mais en 2018, aucune collectivité n'a répondu à cette offre.

Depuis 2017, le SMICOTOM a relancé sa politique de distribution de composteurs débutée en 2007, pour les développer le compostage domestique dans les zones d'habitat pavillonnaires (près de 250 composteurs distribués sur 2017-2018). En parallèle, les actions pour le

développement du compostage mises en œuvre par le SMICOTOM concernant également les établissements publics et touristiques.

D'autres actions sont menées en parallèle : la promotion du broyage/paillage, la distribution des autocollants stop pub, la création d'une recyclerie en 2017, le développement du réemploi du textile, l'opération exemplarité des entreprises, ...

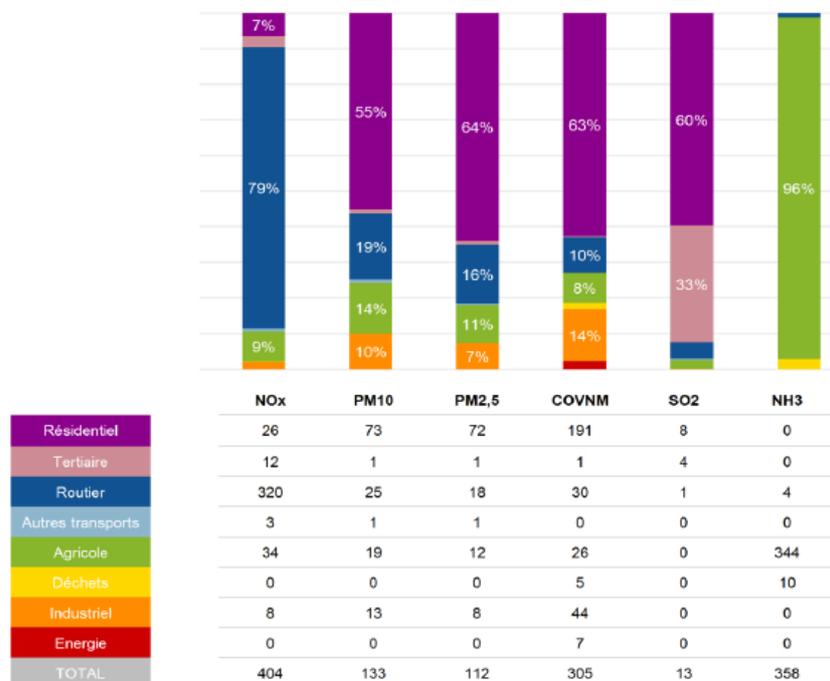
3.4.3. Une bonne qualité de l'air, dégradée par le trafic routier

Le diagnostic qualité de l'air du PCAET réalisé par Atmo en 2018

La Communauté de communes Médoc Atlantique compte plus de 20 000 habitants : elle est donc soumise à l'obligation de réaliser un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Dans ce cadre, Atmo Nouvelle-Aquitaine, l'association régionale de surveillance de la qualité de l'air, a réalisé un diagnostic en 2018, sur la base de l'inventaire des émissions 2014.

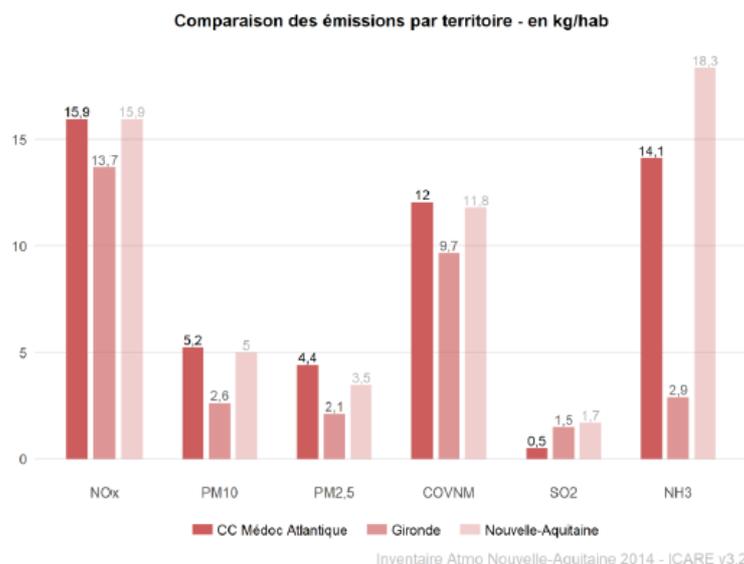
Ce bilan reprend les six polluants et les huit secteurs d'activité indiqués dans l'arrêté du 4 août 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial. Les paragraphes suivants sont tirés de ce bilan.

Répartition et émissions de polluants - en tonnes



CC Médoc Atlantique
Inventaire Atmo Nouvelle-Aquitaine 2014 - ICARE v3.2

Le graphique, ci-dessus, montre la participation des différents secteurs d'activités aux émissions de polluants atmosphériques. Ainsi, les oxydes d'azote (NOx) proviennent essentiellement du trafic routier et l'ammoniac (NH3) des activités agricoles. Le dioxyde de soufre (SO2), d'ordinaire fortement lié au secteur industriel, est ici émis par les secteurs résidentiel et tertiaire, en raison de la faible industrialisation du territoire. Les particules et les Composés Organiques Volatiles Non Méthaniques (COVNM) sont multi-sources, avec une prédominance du résidentiel.



La comparaison avec les territoires de référence que sont le département et la région laisse apparaître que les émissions par habitant du territoire de Médoc Atlantique sont plus fortes que celles du département pour l'ensemble des polluants, hormis le dioxyde de soufre (SO2), ce qui n'est pas surprenant étant donné le peu d'industries sur le territoire.

Les valeurs supérieures s'expliquent de la façon suivante :

- NOx :

Il s'agit du principal polluant émis par le territoire si les émissions sont rapportées au nombre d'habitants. Les émissions en oxydes d'azote sont essentiellement dues au transport routier mais aussi au secteur résidentiel. Ce territoire n'est pas traversé par des axes majeurs (autoroutes) ; cependant, le mode privilégié de déplacement est l'utilisation de la voiture particulière, en raison de la ruralité du territoire, de sa forte orientation vers le tourisme (population saisonnière importante) et de sa proximité de l'agglomération bordelaise, qui entraîne d'importants déplacements domicile-travail pour une partie de la population permanente.

Les fortes émissions de NOx sont par ailleurs accentuées par la forte consommation de bois pour le secteur résidentiel de la communauté de communes, comparée aux autres échelles territoriales.

- Ammoniac :

A l'inverse de la Gironde où la viticulture est dominante, la part des terres arables est la plus importante sur la communauté de communes. Cette culture a la particularité d'être fortement émettrice de NH₃, contrairement à la viticulture. De plus, la superficie des cultures à l'échelle de la communauté de communes est plus faible que celle de la région. Ces raisons combinées participent aux émissions de NH₃ calculées.

- Particules en suspension (PM₁₀, PM_{2,5}) :

Les fortes émissions par habitant s'expliquent, pour le secteur résidentiel/tertiaire, par une consommation de bois plus importante et très émettrice de particules. Par ailleurs, le secteur routier contribue à accentuer ces émissions.

- COVNM :

A l'instar des particules, les émissions plus fortes par habitant s'expliquent, pour le secteur résidentiel/tertiaire, par une consommation de bois plus importante et plus émettrice de COVNM que les autres combustibles.

Comme pour les NO_x et les particules, le secteur routier contribue à accentuer le fait que les émissions de la communauté de communes sont supérieures au département et à la région. Le tissu industriel peu dense participe à réduire l'écart des émissions entre la communauté de communes et la région.

3.4.4. De nombreux sites et sols potentiellement pollués

Les sols sont pollués lorsqu'ils contiennent une concentration anormale de substances chimiques potentiellement dangereuses pour la santé des populations.

C'est pourquoi il est important d'en connaître l'existence, qui impose des actions ou peut limiter l'usage d'un site. Les deux bases de données nationales qui recensent les sites et sols potentiellement pollués sont :

- **Base de données BASIAS** : base de données faisant l'inventaire de tous les sites industriels ou de services, anciens ou actuels, ayant eu une activité potentiellement polluante. Sur le territoire du SCoT, on recense 53 sites BASIAS dont 29 sites identifiés comme en état d'activité.
- **Base de données BASOL** : base de données sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

Cette dernière identifie **19 sites sur le territoire dont 5 sites mis en sécurité et/ou devant faire l'objet d'un diagnostic, 7 sites en cours de travaux, 6 sites traités avec surveillance et/ou restriction d'usage, 1 site traité et libre de toute restriction.**

Le territoire du SCoT est concerné par **6 Secteurs d'Information sur les Sols (SIS)**.

Les secteurs d'information sur les sols (SIS) sont les terrains où l'Etat a connaissance d'une pollution des sols justifiant, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et la mise en place de mesures de gestion de la pollution pour préserver la santé et l'environnement.

La problématique est d'autant plus sensible que le territoire est situé sur des nappes affleurantes.

- Sur la commune du GRAYAN ET L'HOPITAL :

Identifiant SIS	Nom usuel
33SIS06482	Décharge COVED

- Sur la commune de HOURTIN :

Identifiant SIS	Nom usuel
33SIS06214	Ancienne décharge Vignolles

- Sur la commune de LACANAU :

Identifiant SIS	Nom usuel
33SIS06238	SANITRA FOURRIER Lacanau

- Sur la commune de QUEYRAC :

Identifiant SIS	Nom usuel
33SIS06215	Decharge de Queyrac "Lassus"

- Sur la commune de SOULAC SUR MER :

Identifiant SIS	Nom usuel
33SIS06209	Décharge les cousteaux
33SIS06614	Ancienne usine à gaz - Agence d'exploitation d'EDF / GDF

Source : Arrêté préfectoral du 21/02/2019

Les conclusions à tirer pour le SCoT

Si la qualité de l'air sur le territoire est globalement bonne, le SCoT dispose de moyens pour l'améliorer, afin de préserver la santé humaine et l'environnement.

Au regard du bilan tracé, la priorité est d'agir sur le secteur des transports, en multipliant les alternatives à l'autosolisme, pour la population permanente et touristique, mais en rétablissant des services et des équipements.

Concernant la gestion des pollutions, il n'apparaît pas de manque du point de vue des équipements (gestion des déchets, assainissement) mais ce qui est en jeu relève davantage de l'évolution des pratiques et de la stratégie (réduction des déchets à la source).

La vulnérabilité des milieux impose une attention très forte pour concilier les activités humaines et leur qualité (lacs...), principal atout du développement du territoire.

3.5. Conclusions et enjeux

Sur le plan des ressources naturelles (paysagères, liées à l'eau, à l'énergie), le territoire du SCoT présente des qualités exceptionnelles, et des pollutions et des nuisances encore limitées.

La valorisation de ces qualités est à la base des développements que le territoire a connus dans la dernière période : le tourisme s'est alimenté du cadre de vie, mais l'attractivité du territoire pour les résidents permanents également.

En fonction de ces atouts importants, les potentialités restent très fortes, Médoc Atlantique étant en capacité de confirmer son positionnement en termes de sport et de santé, créneaux de plus en plus porteurs, aussi bien pour les touristes que pour les résidents permanents.

4. Une liberté de choix, condition de l'attractivité



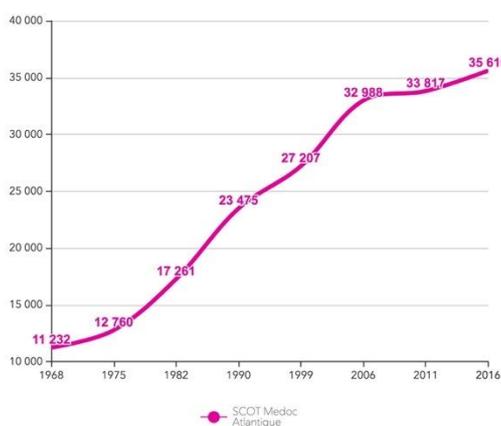
4.1. Un accès au logement limité par une faible diversité

4.1.1. Une croissance du parc qui s'amoindrit

Globalement, le nombre de logements, qui connaissait depuis 1968 une progression très rapide, a vu son rythme d'accroissement stagner après la crise de 2008, avec une reprise récente, cependant moins vigoureuse que par le passé (taux moyen annuel de 1 % de 2011 à 2016).

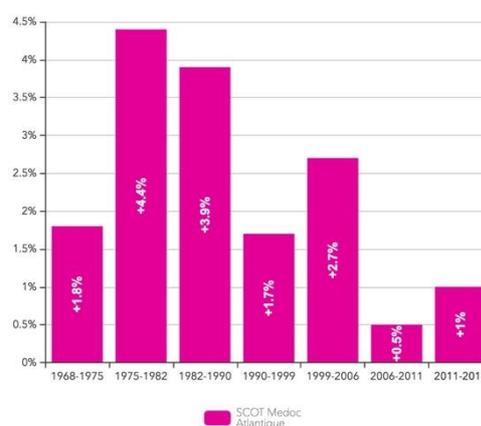
Logement depuis 1968 :

Source : INSEE 2019



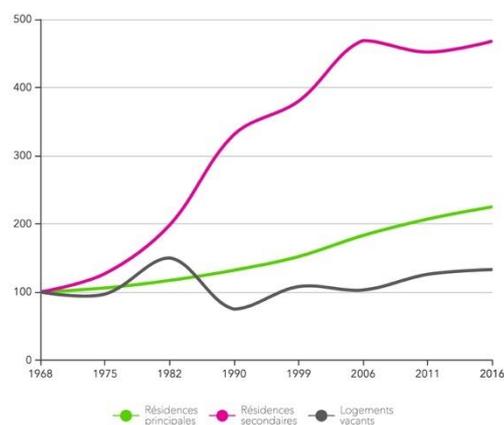
Évolution moyenne annuelle du logement depuis 1968 :

Source : INSEE 2019



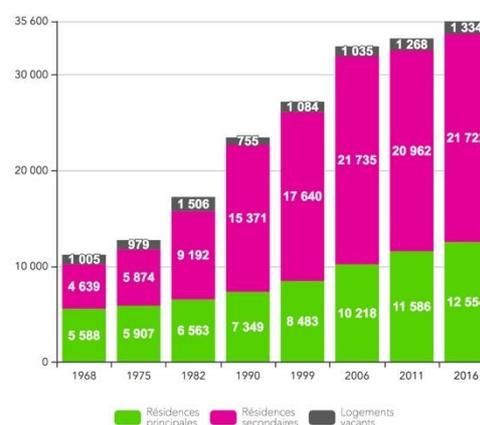
Évolution des résidences principales, secondaires et logements vacants (Base 100)

Source : INSEE 2019



Nombre de résidences principales, secondaires et logements vacants depuis 1968

Source : INSEE 2019

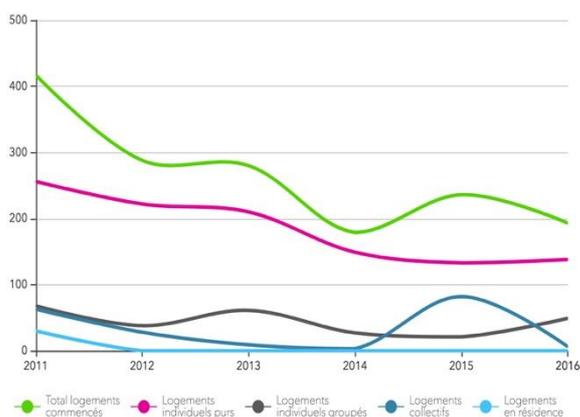


Ce sont les résidences secondaires qui « tirent » la croissance récente, les logements principaux ne connaissant qu'une faible augmentation et les logements vacants étant marqués par une hausse non négligeable depuis 2006 (la baisse, de 2006 à 2011, du nombre de résidences secondaires s'explique par la modification des méthodes de dénombrement et de leur périmètre par l'INSEE).

L'évolution globale du parc est évidemment liée (sous réserve des destructions/renouvellement urbain) à la dynamique constructive, qui montre nettement une courbe orientée à la baisse.

Évolution des logements commencés par type de 2011 à 2016 :

Source : SITADEL2



Logements commencés de 2011 à 2016 :

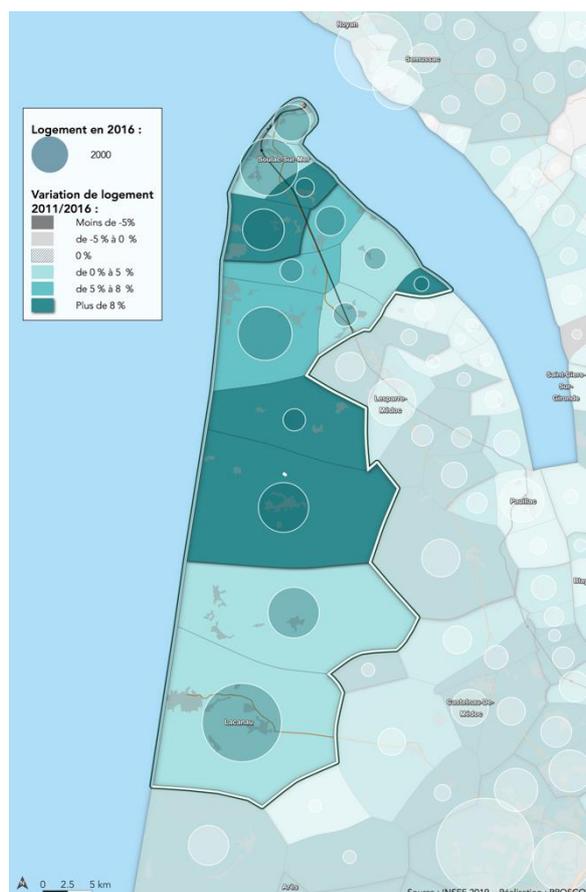
Source : SITADEL2



Les effets de la crise sont donc patents avec, sans doute, comme souvent, la « révélation » par la crise d'éléments sous-jacents, le nombre de logements traduisant à la fois des politiques publiques plus ou moins incitatives, un marché local et surtout une offre plus ou moins dynamique, et une attractivité territoriale pour les ménages et les touristes.

SCOT Medoc Atlantique							
Logement - Nombre et évolution 2011-2016							
	Logements en 2011	Logements en 2016	Poids des logements au sein du SCoT en 2016	Variation absolue de logement 2011-2016	Variation relative de logements 2011-2016	TCAM de logement 2011-2016	
CC Médoc Atlantique	33 817	35 610	100,0 %	1 793	5,3 %	1,0 %	
Lacanau	8 852	9 165	25,7 %	313	3,5 %	0,7 %	
Hourtin	3 241	3 682	10,3 %	441	13,6 %	2,6 %	
Soulac-sur-Mer	4 793	4 920	13,8 %	127	2,7 %	0,5 %	
Vendays-Montalivet	4 017	4 260	12,0 %	243	6,0 %	1,2 %	
Carcans	3 800	3 815	10,7 %	15	0,4 %	0,1 %	
Saint-Vivien-de-Médoc	1 191	1 266	3,6 %	75	6,3 %	1,2 %	
Queyrac	839	853	2,4 %	14	1,7 %	0,3 %	
Grayan-et-l'Hôpital	2 337	2 554	7,2 %	217	9,3 %	1,8 %	
Le Verdon-sur-Mer	1 928	2 017	5,7 %	89	4,6 %	0,9 %	
Naujac-sur-Mer	615	734	2,1 %	120	19,5 %	3,6 %	
Jau-Dignac-et-Loirac	693	718	2,0 %	26	3,7 %	0,7 %	
Vensac	731	773	2,2 %	42	5,7 %	1,1 %	
Talais	490	535	1,5 %	45	9,2 %	1,8 %	
Valeyrc	290	317	0,9 %	27	9,3 %	1,8 %	
SCOT Medoc Atlantique	33 817	35 610	100,0 %	1 793	5,3 %	1,0 %	

En nombre, ce sont les communes de Hourtin, Lacanau, Vendays-Montalivet et Grayan-et-L'Hôpital qui ont connu le plus fort accroissement du nombre de leurs logements. En proportion, Hourtin, puis Talais, Valeyrc et Grayan-et-L'Hôpital qui ont connu la plus forte hausse.

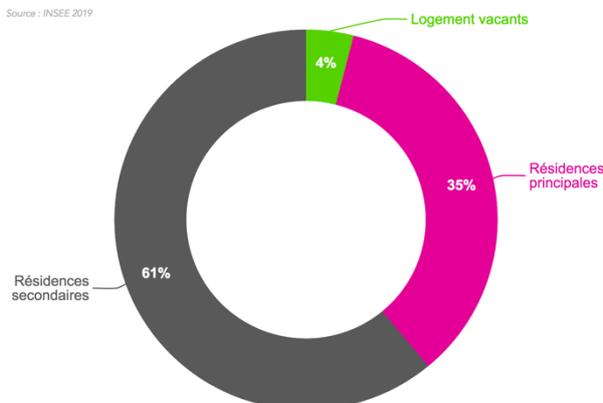


4.1.2. Un parc dominé par les résidences secondaires

La caractéristique la plus notable du parc résidentiel de la Communauté de communes Médoc Atlantique est évidemment la proportion de résidences secondaires, qui atteint 61 %.

Part des résidences principales, secondaires et logements vacants en 2016 :

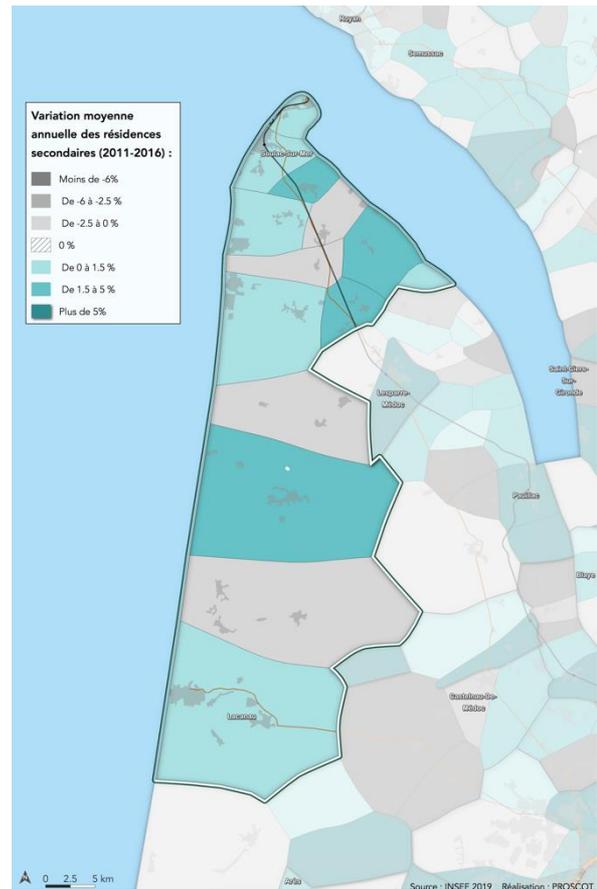
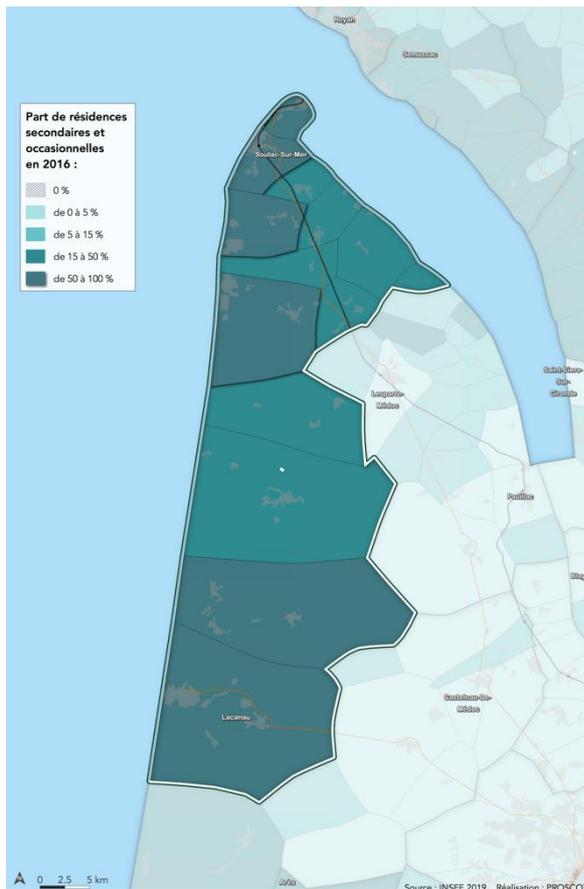
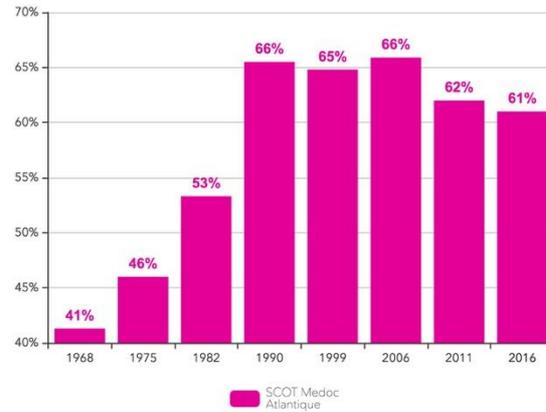
Source : INSEE 2019



La part de ces résidences au sein du parc a atteint un maximum dès 1990 et tend à baisser après avoir stagné jusqu'en 2006.

Part des résidences secondaires depuis 1968 :

Source : INSEE 2019

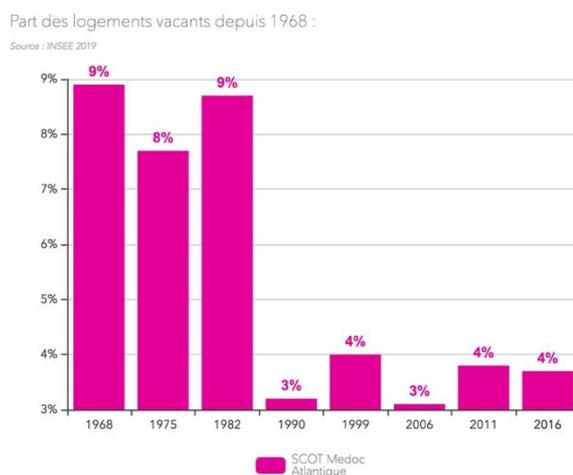


Une des questions posées aux territoires touristiques comme celui de la Communauté de communes Médoc Atlantique est la raison de cette évolution, très souvent constatée.

Des considérations fiscales, de mode de vie (atténuation du phénomène de la « maison de famille » en fonction de l'évolution de la sociologie familiale), de coût et de crise, de pression des résidences principales dans un contexte tendu, peuvent être alléguées, tout en rappelant que les méthodes de dénombrement de l'INSEE ont varié dans la dernière période.

On voit, néanmoins, que l'évolution des résidences secondaires redistribue quelque peu la carte des communes : ce ne sont pas les communes où la proportion de résidences secondaires est la plus importante qui connaissent l'évolution la plus prononcée et on constate, pour la dernière période, un accroissement notable des résidences secondaires dans plusieurs communes estuariennes (Talais, Jau-Dignac-et-Loirac, Queyrac).

4.1.3. Des logements vacants en nombre limité



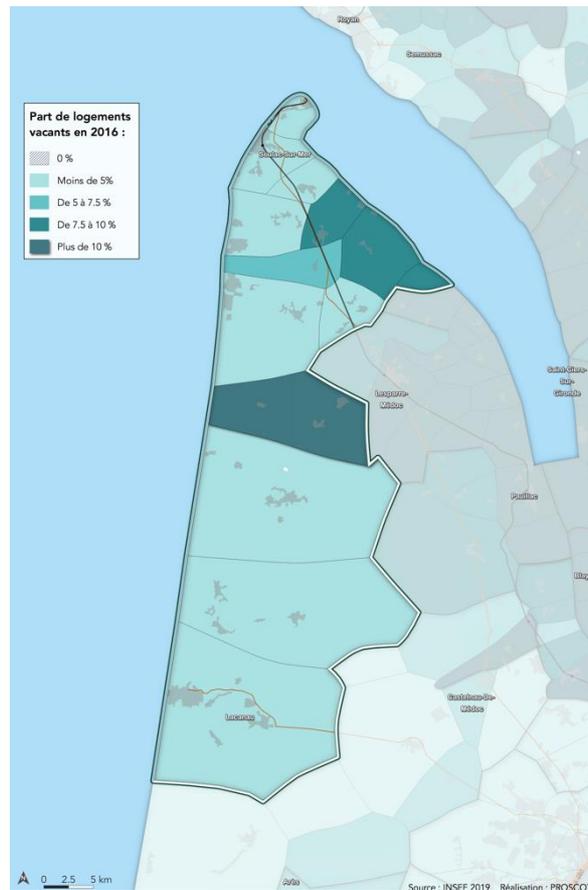
Globalement, le nombre de logements vacants stagne depuis 2011, après une très forte baisse liée aux efforts réalisés pour ce qui concerne l'immobilier de loisir/touristique.

Le taux de 4 % peut globalement être considéré comme proche de l'incompressible, compte tenu des règles successorales, des périodes de travaux, etc...

En 2016, cependant, les logements vacants représentaient 1 334 unités à l'échelle du SCoT.

Ils sont proportionnellement plus nombreux dans des « petites » communes (par leur population) :

- Communes estuariennes de Saint-Vivien-de-Médoc, Jau-Dignac-et-Loirac et Valeyrac ;
- Mais également à Naujac-sur-Mer.



Dans ces communes, la proportion de logements vacants s'accroît ; elle est en forte baisse à Soulac-sur-Mer, Queyrac et Talais.

SCOT Medoc Atlantique							
Logements vacants depuis 1968 : parts							
	Part des logements vacants en 1968	Part des logements vacants en 1975	Part des logements vacants en 1982	Part des logements vacants en 1990	Part des logements vacants en 1999	Part des logements vacants en 2011	Part des logements vacants en 2016
CC Médoc Atlantique	9%	8%	9%	3%	4%	4%	4%
Lacanau	21%	5%	7%	2%	1%	2%	2%
Hourtin	10%	8%	8%	5%	2%	4%	5%
Soulac-sur-Mer	2%	8%	1%	1%	5%	7%	3%
Vendays-Montalivet	3%	5%	3%	2%	4%	4%	4%
Carcans	9%	9%	36%	2%	2%	2%	3%
Saint-Vivien-de-Médoc	6%	10%	4%	7%	7%	7%	8%
Queyrac	9%	12%	2%	10%	7%	7%	4%
Grayan-et-l'Hôpital	10%	7%	24%	3%	4%	2%	5%
Le Verdon-sur-Mer	1%	11%	10%	10%	17%	4%	4%
Naujac-sur-Mer	10%	7%	1%	9%	7%	5%	10%
Jau-Dignac-et-Loirac	12%	11%	4%	8%	7%	8%	8%
Vensac	9%	9%	5%	2%	5%	4%	6%
Talais	4%	9%	6%	6%	8%	7%	4%
Valeyrac	9%	7%	8%	6%	13%	7%	9%
SCOT Medoc Atlantique	9%	8%	9%	3%	4%	4%	4%

L'analyse montre que ce sont pour une part des logements collectifs relativement récents qui sont vacants, illustrant la relative obsolescence des logements des résidences de loisir/tourisme des années 1970 à 2000 :

- Si 77 % des logements vacants sont des maisons, celles-ci représentent 86 % du parc total ;
- Si 5 % des logements vacants sont des logements d'une pièce et 13 % des logements de deux pièces, ceux-ci ne comptent que pour 2 % et 7 % dans les seules résidences principales.

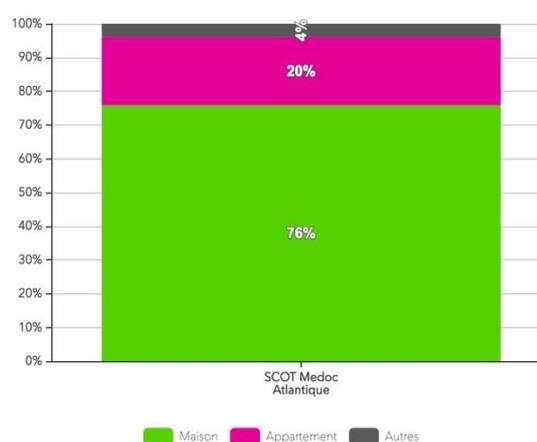
Dates de construction des logements vacants en 2016 :

Source : INSEE 2019



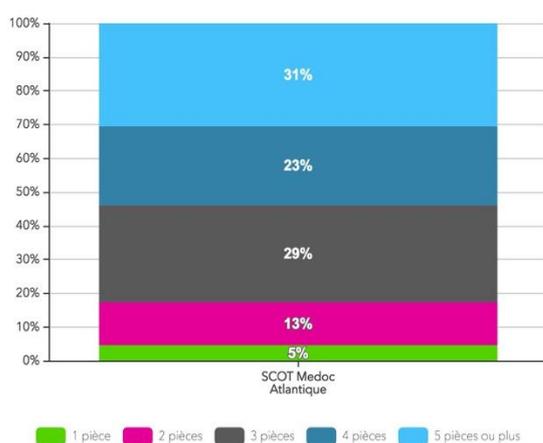
Part des maisons/appartements en 2016 :

Source : INSEE 2019



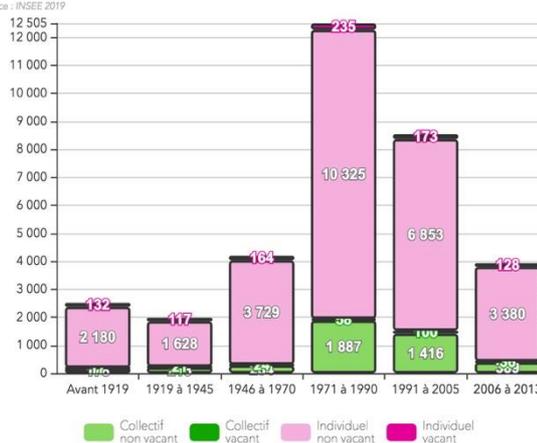
Nombre de pièces des logements vacants en 2016 :

Source : INSEE 2019

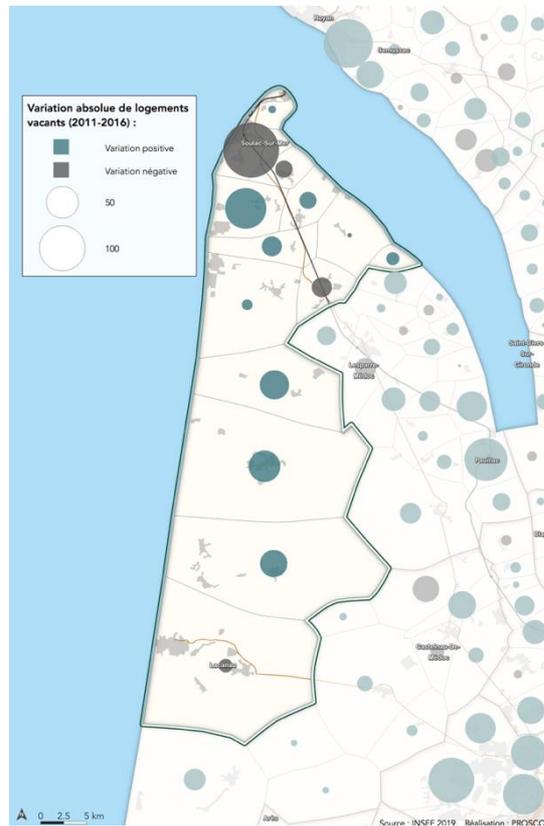


Vacance selon la période de construction et la typologie des logements en 2016 :

Source : INSEE 2019



Il faut, enfin, remarquer que quatre communes (Soulac-sur-Mer, Lacanau, Queyrac et Talais) parviennent, de 2011 à 2016, à faire reculer, non seulement la proportion, mais encore le nombre absolu des logements vacants, avec un recul de 12,3 % à Soulac-sur-Mer et de 10,2 % à Talais.

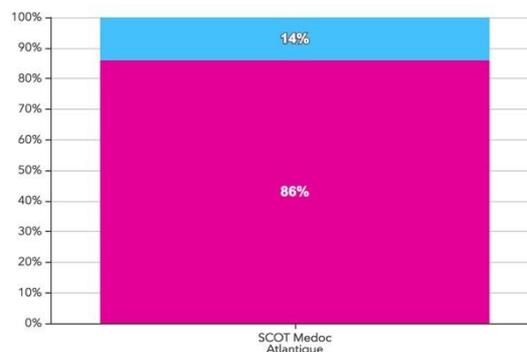


4.1.4. Un parc occupé surtout par ses propriétaires

La première caractéristique des logements est la répartition entre types de logement : globalement, 86 % des logements sont des maisons.

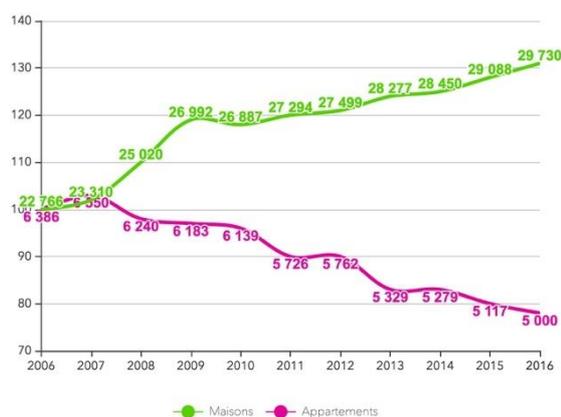
Type de logement en 2016 :

Source : INSEE 2019



Évolution des appartements/maisons depuis 2006 (base 100) :

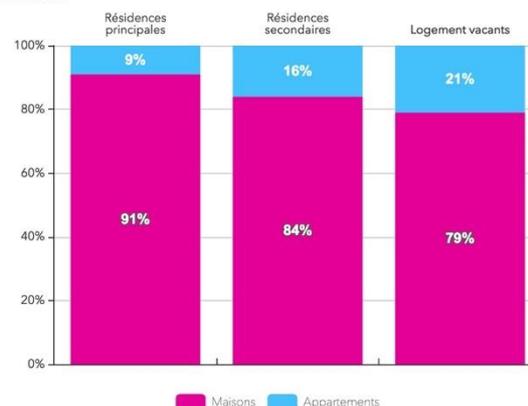
Source : INSEE 2019



Cette proportion se renforce au profit des logements individuels, les logements collectifs étant fréquemment des résidences secondaires construites dans les années 70/90 où, par ailleurs, la proportion de logements vacants est plus élevée. Ce type de construction est plus rare aujourd’hui.

Type de logement des résidences principales, secondaires et des logements vacants en 2016 :

Source : INSEE 2019

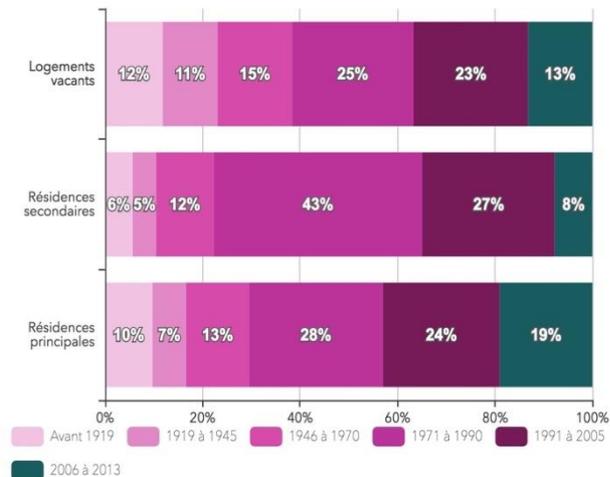


L'ancienneté du parc est liée aux périodes de développement du territoire, avec :

- Une part faible de logements très anciens (antérieurs à la première guerre mondiale) ;
- Une construction assez régulière des résidences principales ;
- Un « pic » de construction des résidences secondaires dans les années 70/90 et un affaiblissement des constructions dans la dernière période ;
- Des logements vacants qui ne sont pas toujours des logements anciens et qui sont même constitués pour une part de logements très récents (13 %), souvent inutilisés depuis leur livraison, ce qui montre une certaine inadaptation de l'offre par rapport à la demande des ménages et des touristes.

Dates de construction par type de logements :

Source : INSEE 2019

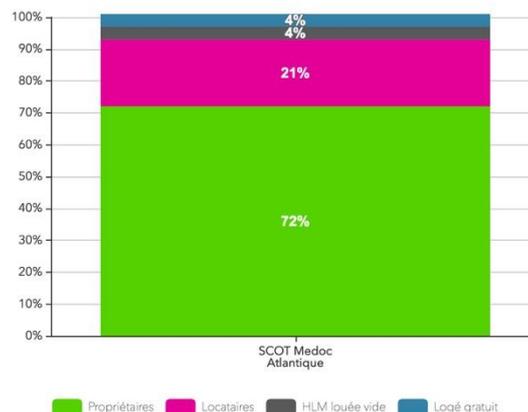


Le type d'occupation des résidences principales montre une nette prépondérance des propriétaires-occupants, qui représentent 72 % du total.

Cependant, les locataires constituent 21 % des ménages résidents principaux, ce qui est relativement élevé comme proportion pour un territoire rural, et qui s'explique sans doute par une offre - originellement plutôt destinée à la location saisonnière – qui a trouvé preneur chez les ménages « permanents ».

Type d'occupation des résidences principales en 2016 :

Source : INSEE 2019



Cette proportion de locataires, plus élevée à Soulac-sur-Mer, Saint-Vivien-de-Médoc, Le Verdon-sur-Mer et Hourtin, tend à se réduire dans la dernière période, dans la presque totalité des communes.

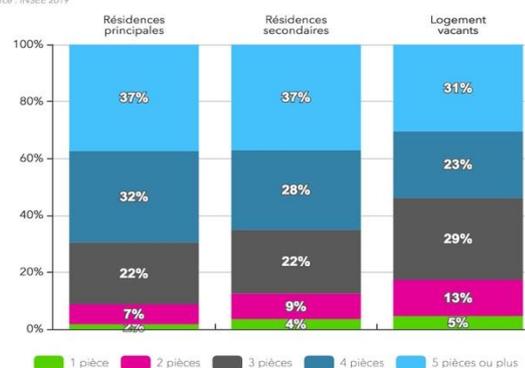
SCOT Medoc Atlantique										
Type d'occupation des résidences principales 2011-2016 : parts										
	Nombre de résidences principales 2016	Nombre de résidences principales 2011	Part des RP occupées par leurs propriétaires 2016	Part des RP occupées par leurs propriétaires 2011	Part des RP occupées par des locataires 2016	Part des RP occupées par des locataires 2011	Dont la part des HLM louées vides 2016	Dont la part des HLM louées vides 2011	Part des RP logées gratuitement 2016	Part des RP logées gratuitement 2011
CC Médoc Atlantique	12 554	11 586	72%	70%	24%	26%	4%	4%	4%	4%
Lacatau	2 317	2 054	73%	70%	23%	26%	5%	6%	4%	5%
Hourtin	1 675	1 499	66%	62%	31%	34%	5%	6%	3%	3%
Soulac-sur-Mer	1 332	1 256	67%	64%	28%	32%	10%	7%	5%	4%
Vendays-Montalivet	1 256	1 194	70%	68%	25%	27%	2%	3%	4%	5%
Carcans	1 102	1 014	73%	73%	23%	22%	3%	2%	4%	5%
Saint-Vivien-de-Médoc	867	778	68%	69%	28%	27%	2%	2%	3%	4%
Queyrac	625	626	75%	76%	22%	21%	0%	0%	3%	3%
Grayan-et-l'Hôpital	645	614	77%	78%	19%	19%	0%	0%	3%	3%
Le Verdon-sur-Mer	738	718	67%	66%	30%	30%	6%	7%	3%	4%
Naujac-sur-Mer	471	373	85%	84%	13%	13%	0%	0%	3%	3%
Jau-Dignac-et-Loirac	480	485	78%	77%	19%	20%	0%	0%	3%	4%
Vensac	463	434	77%	79%	17%	16%	0%	0%	6%	5%
Talais	345	319	78%	79%	20%	19%	0%	0%	1%	3%
Valeyrac	237	222	76%	74%	19%	20%	0%	0%	5%	6%
SCOT Médoc Atlantique	12 554	11 586	72%	70%	24%	26%	4%	4%	4%	4%

Le confort du parc peut être apprécié à partir de deux séries d'éléments :

- Le nombre de pièces, relativement élevé, avec cependant une plus grande proportion de petits logements dans les résidences secondaires. Ce nombre de pièces est assez homogène selon les communes, avec, cependant, une surreprésentation des grands logements dans certaines « petites » communes (Naujac-sur-Mer, Queyrac, Valeyrac), mais également à Carcans.

Nombre de pièces des résidences principales, secondaires et des logements vacants en 2016 :

Source : INSEE 2019



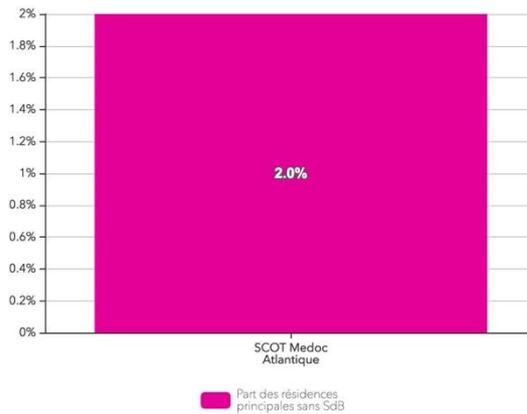
SCOT Medoc Atlantique					
Résidences principales par taille en 2016 : parts					
	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces ou plus
CC Médoc Atlantique	2%	7%	22%	32%	37%
Lacatau	3%	9%	19%	30%	39%
Hourtin	1%	7%	21%	33%	38%
Soulac-sur-Mer	5%	8%	22%	33%	33%
Vendays-Montalivet	2%	6%	26%	32%	34%
Carcans	1%	5%	17%	32%	45%
Saint-Vivien-de-Médoc	1%	8%	24%	35%	31%
Queyrac	0%	4%	22%	28%	45%
Grayan-et-l'Hôpital	1%	7%	24%	33%	36%
Le Verdon-sur-Mer	1%	11%	27%	34%	28%
Naujac-sur-Mer	0%	4%	17%	32%	47%
Jau-Dignac-et-Loirac	1%	6%	21%	31%	41%
Vensac	0%	6%	23%	35%	37%
Talais	1%	7%	25%	35%	32%
Valeyrac	0%	4%	14%	35%	47%
SCOT Médoc Atlantique	2%	7%	22%	32%	37%

- Le confort interne, dont les installations d'hygiène (pièces humides) sont les plus caractéristiques.

De ce point de vue, en lien avec la relative jeunesse du parc, le nombre de logements sans salle de bains est extrêmement faible et montre les efforts réalisés pour maintenir/améliorer le confort du parc.

Part des résidences principales sans salle de bain en 2016 :

Source : INSEE 2019

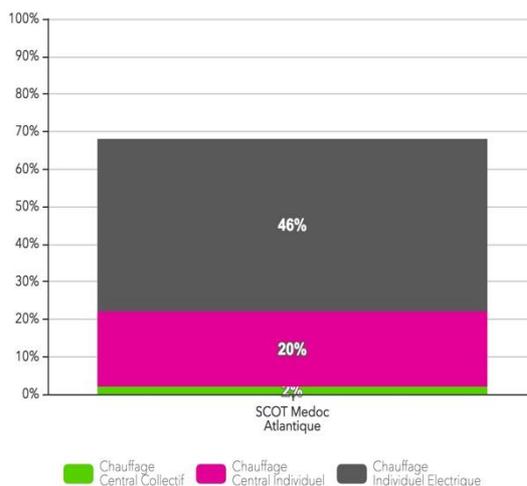


- Le type de chauffage : celui-ci est, très rarement (2 %) un chauffage central collectif, et très souvent (46 %) un chauffage électrique individuel.

Compte-tenu de la date de construction des logements, il est donc vraisemblable que la qualité énergétique d'un nombre important de logements est faible.

Type de chauffage des résidences principales en 2016 :

Source : INSEE 2019



4.1.5. Un parc social limité et en diminution

Les dispositions de l'article L 302-5 du Code de l'Habitation et de la Construction (CCH), qui visent à imposer un nombre de logements sociaux, s'appliquent aux communes :

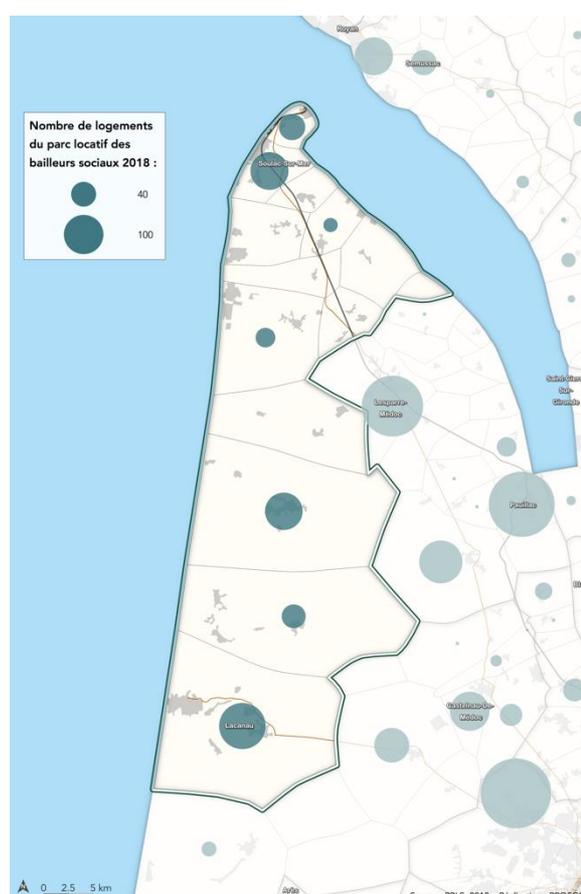
- Dont la population est au moins égale à 3 500 habitants (1 500 en Ile-de-France) ;
- Qui sont comprises, au sens du recensement de la population, dans une agglomération ou un EPCI de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants.

En ce sens, aucune commune du SCoT n'est concernée par cet article de la loi SRU et donc par une obligation de construction.

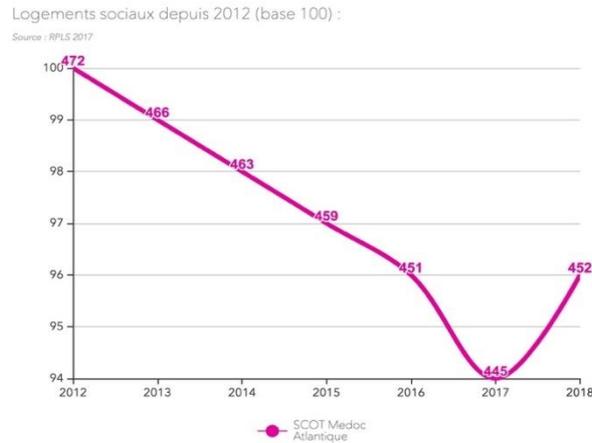
On compte néanmoins 452 logements sociaux au sens de la Loi SRU, répartis de la manière suivante :

Commune	2012	2018	Écart
Carcans	39	38	-1
Hourtin	92	92	0
Lacanau	143	141	-2
Saint-Vivien-de-Médoc	14	14	0
Soulac-sur-Mer	97	95	-2
Vendays-Montalivet	30	26	-4
Verdon-sur-Mer (Le)	57	46	-11
TOTAL	472	452	-20

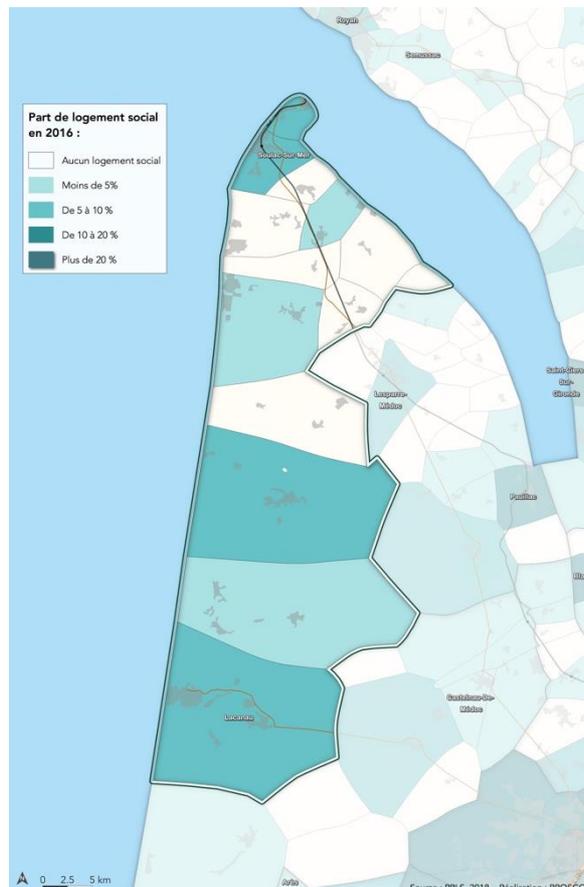
Source : RPLS, traitement E.A.U., 2019



Le nombre de logements sociaux baisse, en fonction des sorties de conventionnement de certains immeubles.



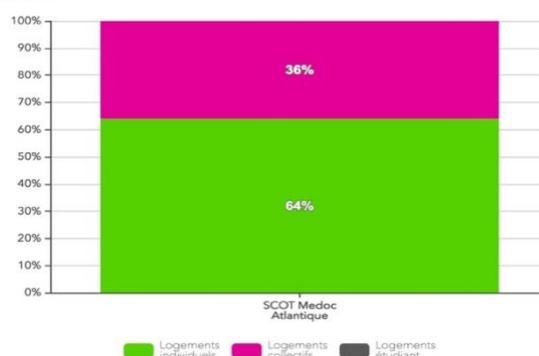
La part de ces logements sociaux, dans l'ensemble du parc résidentiel, est extrêmement variable selon les communes, les communes de Lacanau, Hourtin et Le Verdon-sur-Mer présentant les taux les plus élevés, inférieurs, cependant, à 10 %.



On constate que 36 % de ces logements sociaux sont des logements collectifs, alors que ces logements ne représentent que 14 % du parc total.

Part des logements sociaux par types en 2018 :

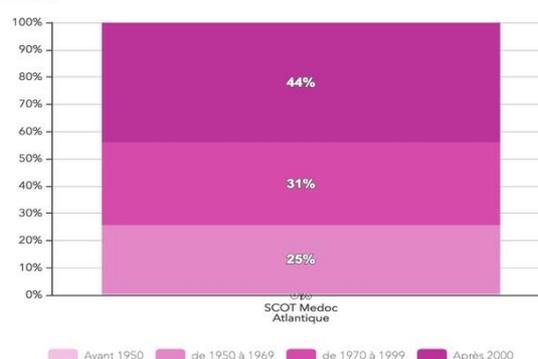
Source : RPLS 2017



Cette proportion s'explique par la date de construction des logements, mais également par leur relative concentration dans les communes les plus importantes du territoire, où la proportion de logements collectifs est plus grande.

Part des logements sociaux par date de construction en 2018 :

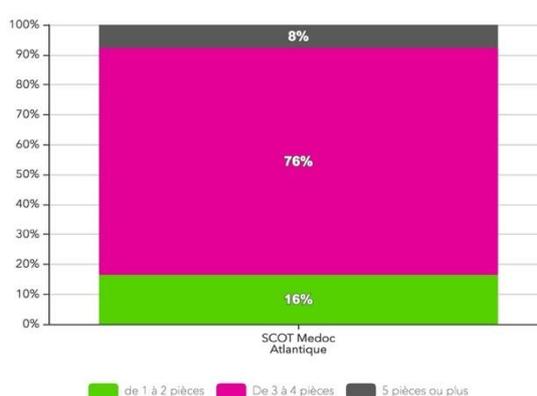
Source : RPLS 2017



Ces logements sociaux sont essentiellement des logements de 3 à 4 pièces, ce qui marque une différence avec les autres résidences principales : dans l'ensemble du parc de résidences principales, seulement 55 % des logements ont 3 à 4 pièces, mais 37 % ont 5 pièces ou plus, proportion qui n'est que de 8 % dans le logement social.

Part des logements sociaux par nombre de pièces en 2018 :

Source : RPLS 2017

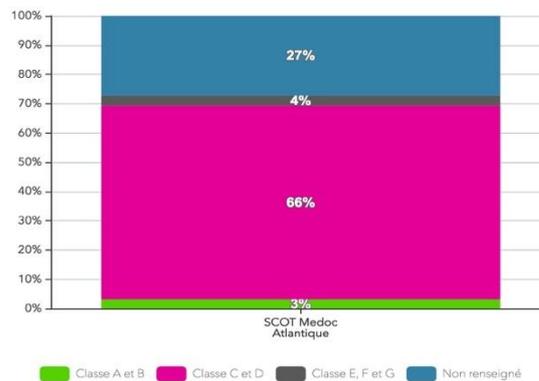


66 % des logements du parc social présentent une classe énergétique C ou D (indice de bonne performance énergétique), ce qui témoigne, également, de leur ancienneté de construction, en fonction des normes applicables à cette époque.

Précisons qu'aucune commune du territoire ne comprend un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) et que les logements sociaux du territoire n'ont pas fait l'objet de grandes opérations de renouvellement urbain, de rénovation ou de réhabilitation, notamment énergétique.

Part des logements sociaux par classe énergétique en 2018 :

Source : RPLS 2017



CLASSES ENERGETIQUES :

A : excellente performance énergétique, pour un logement dont la consommation est inférieure à 50 kWh/m²/an

B : très bonne performance énergétique, pour un logement dont la consommation est comprise entre 51 et 90 kWh/m²/an

C : bonne performance énergétique, pour un logement dont la consommation est comprise entre 91 et 150 kWh/m²/an

D : bonne performance énergétique, pour un logement dont la consommation est comprise entre 151 et 230 kWh/m²/an

E : performance énergétique moyenne, pour un logement dont la consommation est comprise entre 231 et 330 kWh/m²/an

F : performance énergétique faible, pour un logement dont la consommation est comprise entre 331 et 450 kWh/m²/an

G : mauvaise performance énergétique, pour un logement dont la consommation est supérieure à 450 kWh/m²/an.

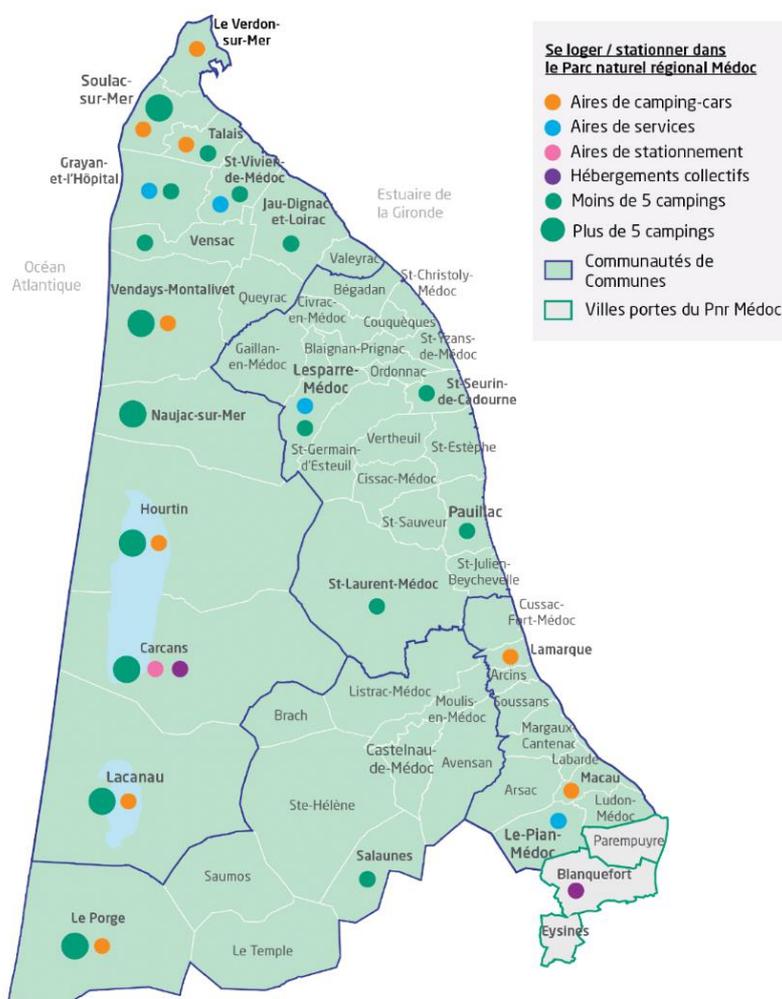
4.1.6. Une politique peu développée pour les publics spécifiques

Pour ce qui concerne les gens du voyage, le Plan Départemental (SDAGDV) 2019-2024, dans sa version approuvée le 30 mars 2022, prévoit la réalisation des aires d'accueil suivantes :

- Vendays-Montalivet : aire d'accueil saisonnière de 25 places (financée).
- Lacanau : Aire de grand passage de 200 places (réalisé)

Les objectifs liés à la sédentarisation ne concernent pas directement le territoire du SCoT.

Pour ce qui concerne les saisonniers, il n'existe pas d'hébergement spécifique. Le PNR a recensé les possibilités de logement (aires de camping-cars, campings, hébergement).



Guide des saisonniers 2019 – PNR du Médoc

Le PNR du Médoc a réalisé en 2019 une étude sur le travail saisonnier en Médoc (donc sur un périmètre plus étendu que celui du SCOT). Des chiffres sur l'estimation des besoins en logements pour les saisonniers y figurent :

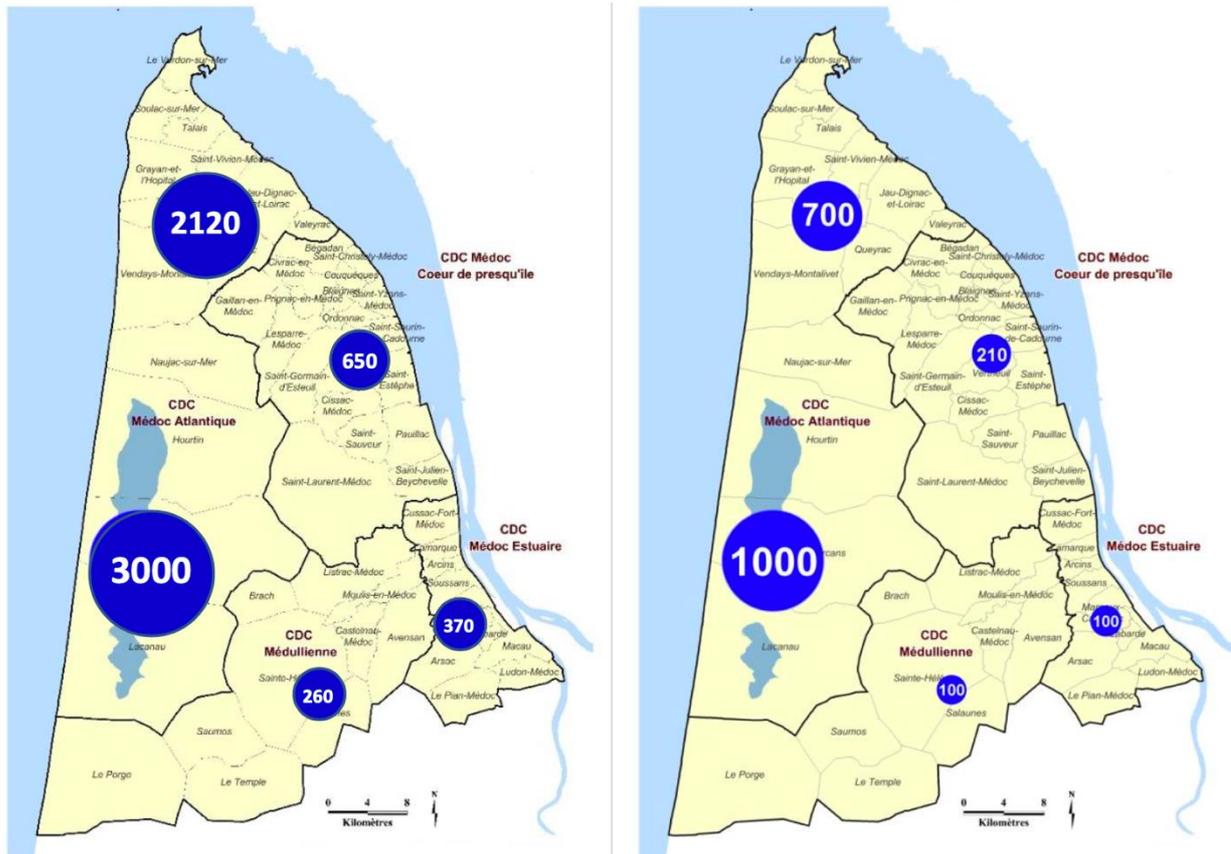
- **Pour le commerce et le tourisme**, l'étude estime que le Médoc emploie environ 7 000 saisonniers, dont 42 % sont étudiants (les étudiants de la Métropole bordelaise représentant 12% du total) et 22 % sont des « nationaux nomades ou itinérants ».

L'estimation des besoins est alors la suivante :

Besoin de logement au moment du pic	Tourisme, commerce, collectivités	
	Part des saisonniers	Effectifs saisonniers
Besoin en aires de stationnement	4 %	150
Besoin en logement en dur	48 %	1950
Pas de besoin de logement	48 %	1900
Pic maxi	juillet - août	

L'enquête qualitative sur le littoral indique que 35% des besoins de logement en dur seraient aujourd'hui satisfaits. Aussi, le besoin de construction (ou aménagement) de logement pour les saisonniers correspond à 1 250 lits, à proposer en logements collectifs ou individuels (petit studio ou chambre ou mobil home).

Nombre de saisonniers tourisme-commerce-collectivités et besoin en logement – PNR du Médoc, janvier 2019



Effectif des saisonniers du tourisme réparti par CdC (Médoc Atlantique étant divisé en nord et sud)

Besoin de lits réparti par CdC (Médoc Atlantique étant divisé en nord et sud)

Source : Traitement sur la base des données statistiques (INSEE) et des résultats de l'enquête

- **Pour le secteur agricole et viticole**, l'étude envisage un effectif de « pic » à 14 700 saisonniers, dont 22 % sont des « itinérants nationaux » et 29 % des « migrants non nomades d'Europe et du Maghreb ».

Le besoin en logements est envisagé à 3 800 lits pour le « pic » saisonnier, le territoire du SCoT étant proportionnellement moins impacté que le reste du Médoc étant donné le plus faible nombre de saisonniers vendangeurs.

Besoin de logement au moment du pic	Viti hors vendanges et autres agriculture		Vendanges	
	Part des saisonniers	Effectifs saisonniers	Part des saisonniers	Effectifs saisonniers
Besoin en aires de stationnement	26%	1150	28%	2250
Besoin en logement en dur	46%	2000	48%	3800
Pas de besoin de logement	28%	1200	24%	1950
Pic maxi	mai – juin – début juillet		fin sept - début octobre	

Source : Traitement sur la base des données statistiques (MSA) et des résultats de l'enquête

L'étude du PNR, sur le plan de l'hébergement et des déplacements, distingue plusieurs pistes d'actions

DOMAINE D'ACTION	<p><i>Les saisonniers non locaux rencontrent beaucoup de difficultés à se loger. Seule une partie des employeurs leur propose un hébergement. Il est courant que les employeurs ne proposent pas de solution(s) de logement car ces solutions n'existent pas, ou n'existent pas à un coût abordable. Les conditions d'hébergement sont souvent médiocres : vétusté, cherté, logement sous toile, éloignement ...</i></p> <p><i>Le Médoc est un territoire vaste et éloigné. Les moyens et modes de liaison sont insuffisants. Les publics médocains concernés par le travail saisonnier sont souvent peu mobiles</i></p>
PRINCIPAUX ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> - Offrir aux saisonniers des hébergements abordables et adaptés aux différents besoins - Rendre le travail saisonnier accessible aux candidats (médocains et extérieurs)
STRATEGIES POSSIBLES D'ACTION	<p>Mobiliser les acteurs autour de la thématique du logement en élaborant des actions diversifiées, favorisant la mixité des publics et des usages</p> <p>Améliorer les mobilités locales</p>

Pour ce qui concerne les personnes défavorisées, le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées de la Gironde 2016 – 2021, approuvé par arrêté préfectoral du 16 mars 2017, prévoit un certain nombre d'orientations, dont nous extrayons celles qui concernent le Médoc et plus particulièrement le territoire du SCoT (les orientations, sauf pour certains pôles hors SCoT, ne sont pas précisément localisées) :

Axe 1 : Développer l'offre de logements adaptés, accessibles et très sociaux.

Programmer 80 logements locatifs sociaux dont 27 logements financés en PLAI chaque année.

Développer l'offre adaptée en réponse aux situations prises en charge dans le cadre de la Commission du Logement Adapté.

Favoriser la réalisation de petites opérations de logement social en centre bourg de moins de 10 logements et comportant 50 % de PLAI (Parc de pays).

Engager la mise en œuvre de programmes comportant des objectifs significatifs de logements locatifs sociaux et très sociaux.

Développer l'intermédiation locative

Axe 2 Compléter l'offre d'hébergement sur le Médoc

Initier une offre de logements accompagnés pour toutes les catégories de public en produisant une petite unité d'accueil regroupant de l'hébergement d'urgence, stabilisation et d'insertion qui permettra d'installer un opérateur ensemblier sur l'ensemble du territoire.

Axe 3 Renforcer la fluidité des parcours résidentiels

Axe 4 Améliorer les conditions d'habitat et de maintien dans le logement

Accompagner les élus dans la mise en œuvre d'actions incitatives et coercitives.

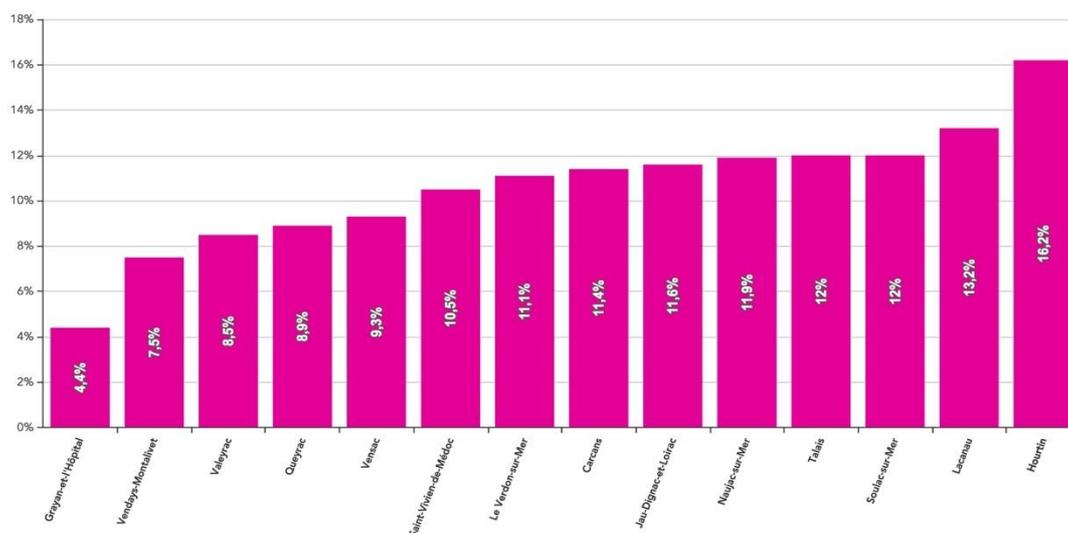
Inscrire la lutte contre la précarité énergétique comme axe prioritaire d'intervention des opérateurs et favoriser la mise en place d'un service local d'intervention pour la maîtrise d'énergie.

4.1.7. Un marché immobilier actif

Le marché immobilier local est actif, avec une moyenne de 10 % des maisons et appartements du territoire ayant fait l'objet de transactions immobilières entre 2014 et 2018.

La ville de Hourtin, qui est celle où l'évolution du parc est la plus rapide, se détache avec un taux de 16,2 %.

Nombre de transaction de maison et appartement par logements entre 2014 et 2018 :
Source : DGFIP 2019



La base de données « Demandes de valeurs foncières », ou DVF, recense l'ensemble des ventes de biens fonciers réalisées au cours des cinq dernières années.

Les biens concernés peuvent être bâtis (appartement et maison) ou non bâtis (parcelles et exploitations).

Les données sont produites par la direction générale des finances publiques. Elles proviennent des actes enregistrés chez les notaires et des informations contenues dans le cadastre.

Valeur foncière : Il s'agit du montant ou de l'évaluation déclaré dans le cadre d'une mutation à titre onéreux. La valeur foncière est le prix net vendeur.

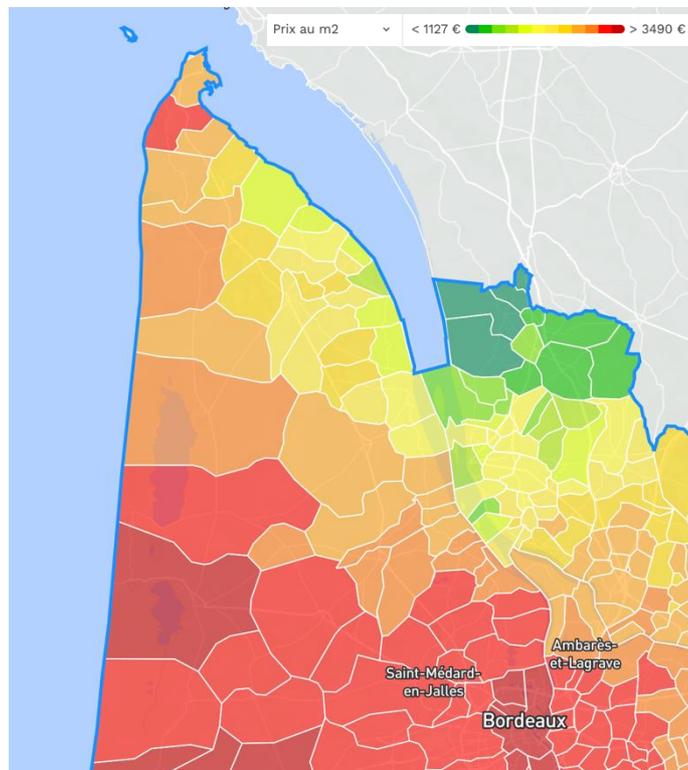
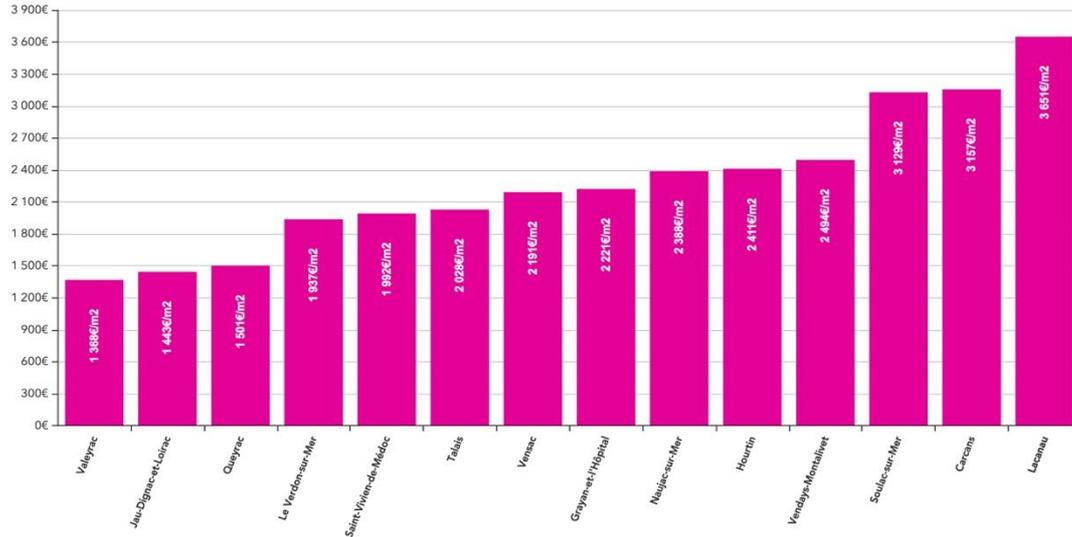
La TVA est incluse. Ce prix n'inclut pas, en revanche, les frais de notaire.

Surface réelle bâtie : la surface réelle est la surface mesurée au sol entre les murs ou séparations et arrondie au mètre carré inférieur. Il s'agit de la somme de la surface réelle du local et de la surface des dépendances.

Les prix de vente sont relativement élevés, tirés par l'activité touristique, avec une « prime » nette au littoral océanique, où les villes de Soulac-sur-Mer, Carcans et Lacanau se détachent.

Valeur foncière moyenne par m² de surface réelle bâti, des transaction de maison et appartement entre 2014 et 2018 :

Source : DGFIP 2019



Prix au M² – Maisons + appartements
Source : Estimation « Meilleurs Agents », sept 2019

4.1.8. Des besoins en logement importants

Les besoins en logement – pour les résidences principales du moins – dépendent des objectifs démographiques retenus (accueil de populations nouvelles), mais également de questions plus techniques comme le renouvellement urbain, l'évolution des résidences secondaires, des logements vacants, et celle des ménages.

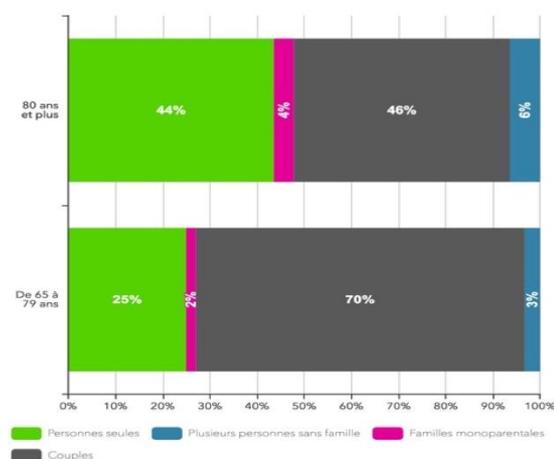
Au sein de ces problématiques, l'évolution des ménages est fondamentale, en sachant que, par construction, pour le système statistique français (INSEE), 1 ménage = 1 résidence principale occupée.

Le nombre de résidences principales nécessaire dépend donc du nombre de ménages.

Or, ce nombre évolue rapidement, en fonction des changements sociologiques (divorces, séparations, mais également recomposition des familles) et vieillissement de la population puisque plus de personnes âgées veut dire plus de ménages (et donc de résidences principales) avec seulement 2 ou 1 personne...

Modes de cohabitation des ménages de 65 ans et plus en 2015 :

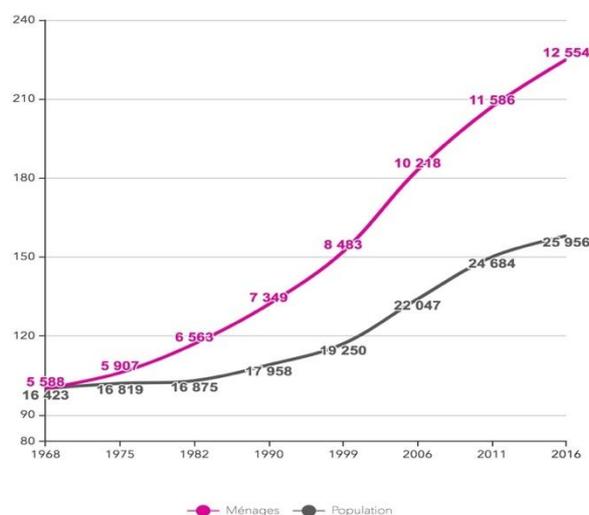
Source : INSEE 2019



Compte-tenu de ces éléments, le nombre de ménages a évolué de la façon suivante :

Évolution de la population et du nombre de ménages (Base 100) :

Source : INSEE 2019

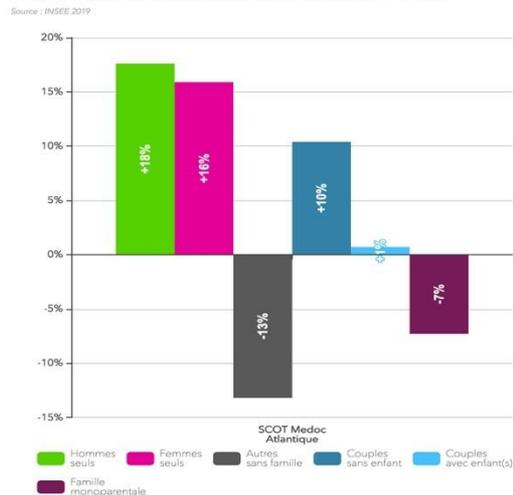


Comme on le voit, le découplage entre évolution de la population et évolution des ménages progresse : la taille moyenne des ménages diminue, passant de 2,92 personnes en moyenne en 1968 à 2,04 en 2016, avec des valeurs un peu plus élevées à Carcans, Naujac-sur-Mer, Queyrac et, surtout, Valeyrac (*nous avons noté dans le chapitre précédent que ces communes possédaient un plus grand nombre de grands logements*).

SCoT Médoc Atlantique							
Taille moyenne des ménages depuis 1968							
	Taille moyenne des ménages en 1968	Taille moyenne des ménages en 1975	Taille moyenne des ménages en 1982	Taille moyenne des ménages en 1990	Taille moyenne des ménages en 1999	Taille moyenne des ménages en 2011	Taille moyenne des ménages en 2016
CC Médoc Atlantique	2,92	2,78	2,54	2,39	2,23	2,10	2,04
Lacatau	2,72	2,62	2,42	2,30	2,19	2,15	2,03
Hourtin	3,21	3,00	2,84	2,56	2,34	2,17	2,08
Soulac-sur-Mer	2,63	2,61	2,32	2,27	2,08	1,90	1,88
Vendays-Montalivet	2,90	2,68	2,50	2,28	2,20	2,05	1,91
Carcans	3,14	2,81	2,46	2,45	2,17	2,21	2,18
Saint-Vivien-de-Médoc	2,79	2,72	2,55	2,43	2,24	2,06	1,99
Queyrac	3,00	2,85	2,69	2,51	2,38	2,22	2,19
Grayan-et-l'Hôpital	2,67	2,66	2,39	2,34	2,24	2,05	2,09
Le Verdon-sur-Mer	3,02	2,88	2,63	2,29	2,16	1,89	1,81
Naujac-sur-Mer	3,74	3,24	3,06	2,97	2,71	2,30	2,28
Jau-Dignac-et-Loirac	2,80	2,81	2,50	2,38	2,20	2,14	2,06
Vensac	3,15	2,99	2,72	2,39	2,21	2,09	2,10
Talais	2,65	2,70	2,45	2,43	2,25	2,12	2,12
Valeyrac	2,98	2,92	2,59	2,48	2,37	2,37	2,33
SCoT Médoc Atlantique	2,92	2,78	2,54	2,39	2,23	2,10	2,04

Cette évolution provient de l'accroissement relatif des personnes seules et des couples sans enfants.

Évolution relative de la composition des ménages (2011-2016) :

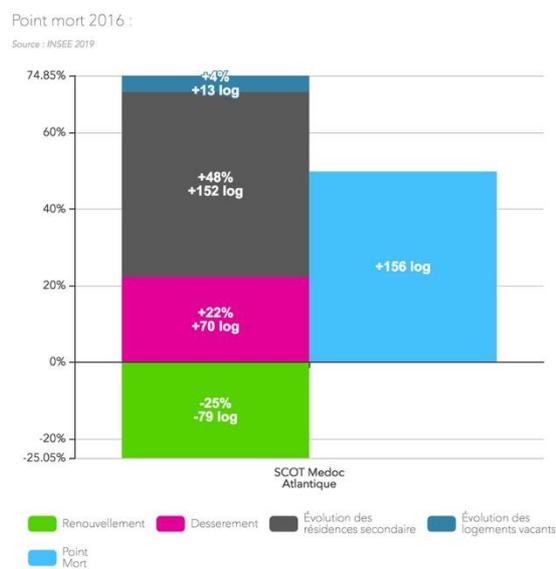


Si l'on prend en compte ce facteur (« desserrement des ménages » = tendance à la diminution de leur taille), mais également :

- L'évolution des résidences secondaires (par exemple : transformation des résidences secondaires en résidences principales) ;

- Le renouvellement urbain (solde des destructions/apparition de logements suite, par exemple, à des divisions en lots) ;
- L'évolution des logements vacants,

Il est possible de calculer le « point mort », c'est à-dire le nombre de logements nécessaires pour garder, dans les conditions prévalant de 2011 à 2016, la population à son niveau de 2011.



Dans ces conditions, il fallait 156 logements par an pour maintenir cette population :

- Le desserrement ayant « consommé » en moyenne 70 logements par an ;
- 152 logements ayant été utilisés par la transformation de résidences principales en résidences secondaires (phénomène de grande ampleur qui montre la tension sur ce marché) ;
- 13 logements supplémentaires par an étant vacants ;
- Et, dans l'autre sens, le renouvellement urbain ayant « créé » 79 logements par an, chiffre important provenant, par exemple, de la division de propriétés en appartements.

Les autres logements construits chaque année ont servi à accroître la population.

Cette donnée est évolutive : pour l'avenir, ces grandeurs seront à anticiper, dans le cadre d'hypothèses prenant en compte la « pente » actuelle de chacun de ces facteurs, mais également les conséquences du « projet » du territoire (*par exemple : un objectif de rajeunissement de la population réduira le desserrement des ménages*).

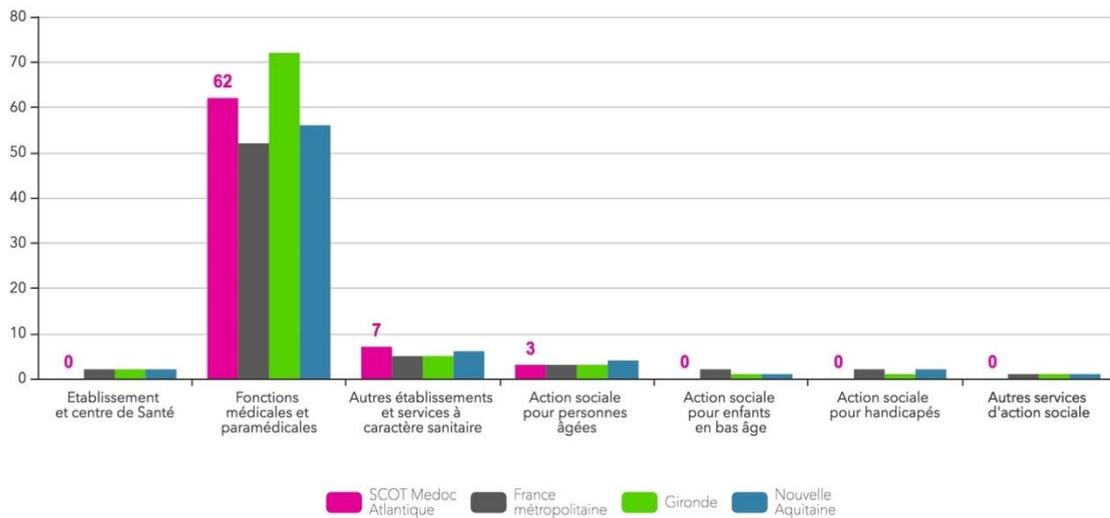
Des hypothèses d'évolution (scénarios) devront être réalisées pour matérialiser les besoins à venir, hypothèses auxquelles il faudra intégrer les objectifs démographiques (croissance plus ou moins soutenue de la population).

4.2. Un accès aisé aux seuls services de proximité

4.2.1. Un système de santé basé sur les praticiens

Densité des équipements de santé pour 10 000 habitants en 2018

Source : INSEE 2019



Établissements et centre de santé : Établissement santé court séjour, Établissement santé moyen séjour, Établissement santé long séjour, Établissement psychiatrique avec hébergement, Centre lutte cancer, Urgences, Maternité, Centre de santé, Structures psychiatriques en ambulatoire, Centre médecine préventive, Dialyse, Hospitalisation à domicile

Fonctions médicales et paramédicales : Médecin omnipraticien, Spécialiste en cardiologie, Spécialiste en dermatologie vénéréologie, Spécialiste en gynécologie, Spécialiste en gastro-entérologie, Spécialiste en psychiatrie, Spécialiste en ophtalmologie, Spécialiste en oto-rhino-laryngologie, Spécialiste en pédiatrie, Spécialiste en pneumologie, Spécialiste en radiodiagnostic et imagerie médicale, Chirurgien-dentiste, Sage-femme, Infirmier, Masseur Kinésithérapeute, Orthophoniste, Orthoptiste, Pédicure-podologue, Audio prothésiste, Ergothérapeute, Psychomotricien

Autres établissements et services à caractère sanitaire : Pharmacie, Laboratoire d'analyses et de biologie médicales, Ambulance, Transfusion sanguine, Établissement thermal

Action sociale pour personnes âgées : Personnes âgées : hébergement, Personnes âgées : soin à domicile, Personnes âgées : foyer restaurant, Personnes âgées : services de repas à domicile
Action sociale pour enfants en bas-âge : Établissement d'accueil du jeune enfant

Action sociale pour handicapé : Enfants handicapés : hébergement, Enfants handicapés : services à domicile ou ambulatoire, Adultes handicapés : hébergement, Adultes handicapés : services

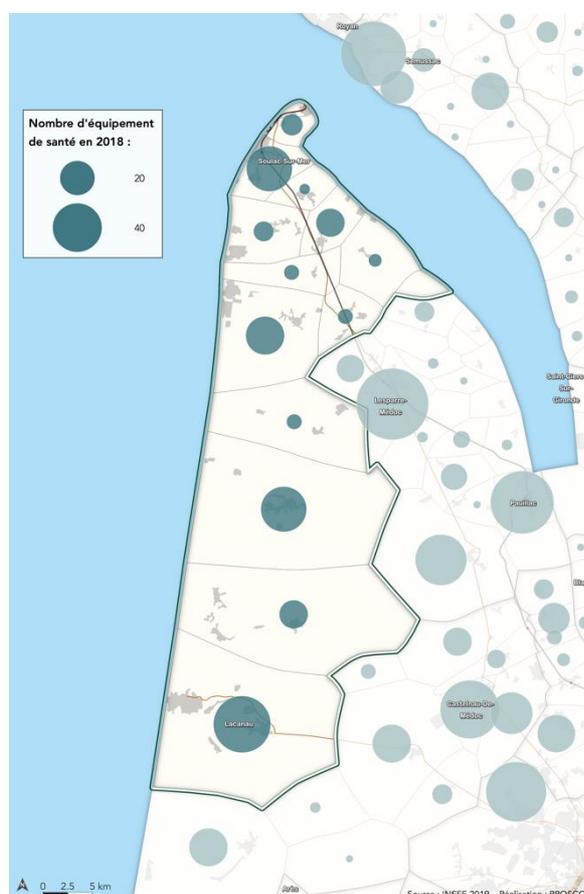
Autres services d'action sociale : Travail protégé, Aide sociale à l'enfance : hébergement, Aide sociale à l'enfance : action éducative, CHRS : centre d'hébergement et de réinsertion sociale, Centre provisoire d'hébergement, Centre accueil demandeur d'asile, Autres établissements

Globalement, les services de santé et notamment les professions médicales et paramédicales sont plutôt bien représentées dans la Communauté de communes Médoc Atlantique, en lien avec les flux touristiques qui rehaussent le volume général d'activité.

Pour ces professions, la Gironde est mieux placée, mais il faut prendre en compte le poids relatif, dans le Département, de l'agglomération de Bordeaux où ces fonctions sont très présentes.

En revanche, pour ce qui est des établissements de santé et de l'action sociale, le niveau d'équipement est faible, voire nul. Les établissements hospitaliers les plus proches sont localisés à Lesparre-Médoc, Royan et, bien sûr, dans la Métropole bordelaise.

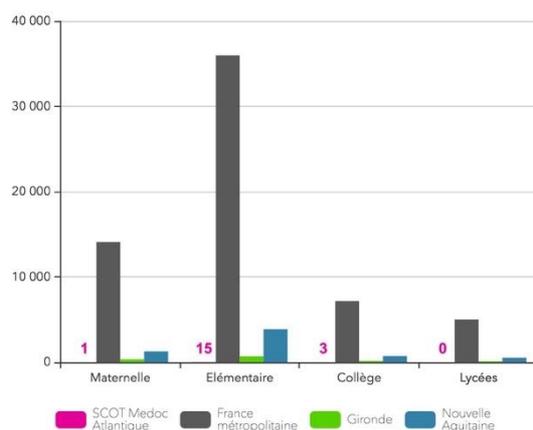
Mais il existe 5 EPHAD (2 à Soulac-sur-Mer et 1 à Lacanau, Saint-Vivien-de-Médoc et Vendays-Montalivet).



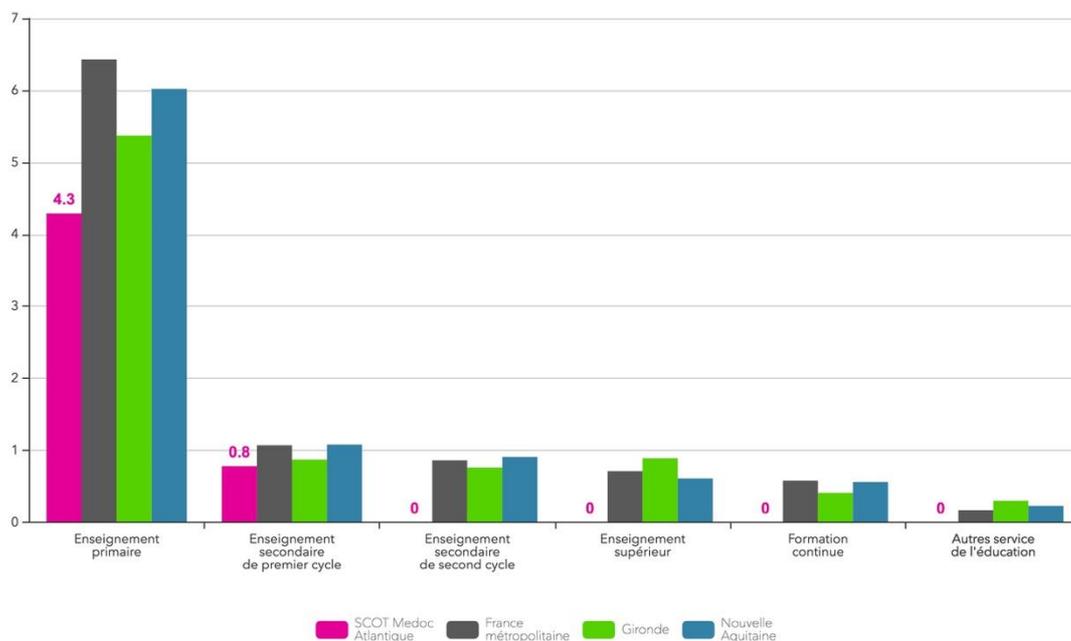
4.2.2. Des équipements et les services d'enseignement très limités

La situation se caractérise avant tout par une présence classique de l'enseignement primaire (compte-tenu du nombre d'enfants), une présence faible des collèges (à Hourtin, Lacanau et Soulac-sur-Mer) et une présence nulle des lycées et des établissements d'enseignement supérieur.

Nombre enseignements primaires et secondaires en 2018 :
Source : INSEE 2019



Densité des enseignements pour 10 000 habitants en 2018 :
Source : INSEE 2019



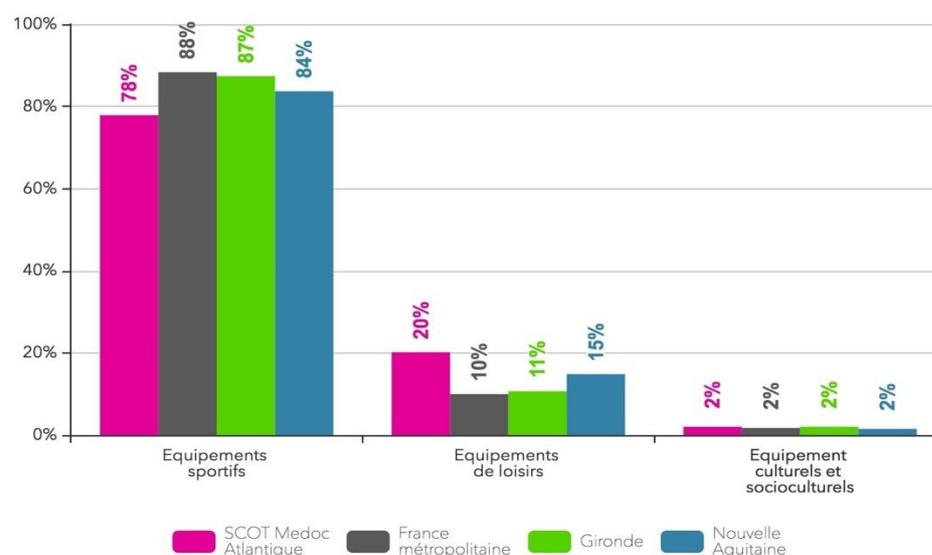
4.2.3. Des équipements sportifs nombreux

Le caractère touristique du territoire se retrouve dans la part des équipements de loisirs.

En revanche, la part et la densité des équipements culturels est faible, comme dans beaucoup de territoires ruraux, les équipements sportifs bénéficiant d'une très forte présence, en lien avec les atouts sportifs du tourisme local.

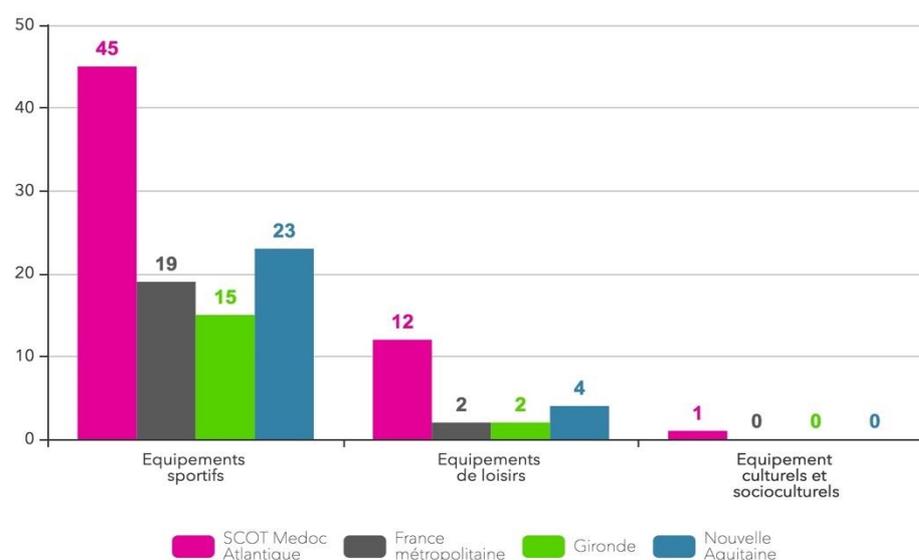
Part des équipements de sports, loisirs et culture par groupe en 2018

Source : INSEE 2019



Densité des équipements de sports, loisirs et culture pour 10 000 habitants en 2018

Source : INSEE 2019



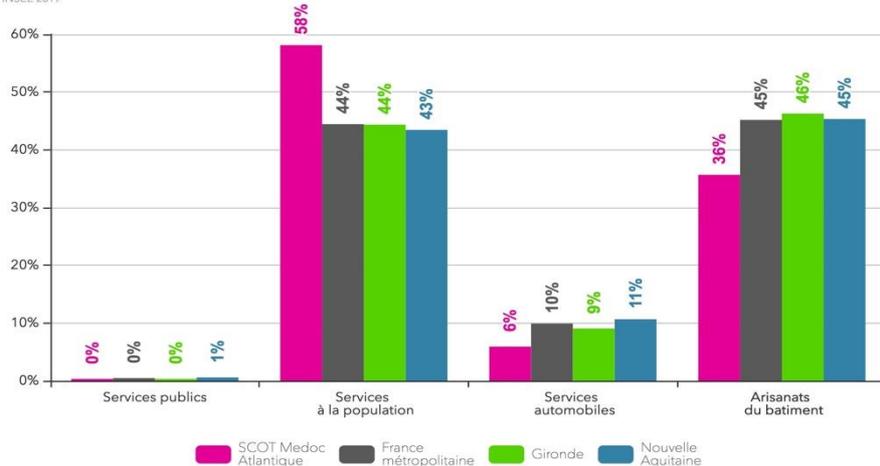
4.2.4. Diminution des services publics, développement des services à la population

La faiblesse des services publics est patente, tout comme la représentation importante des services à la population.

Il faut noter que l'évolution récente des services publics est négative dans le SCOT, de façon beaucoup plus nette qu'à l'échelon national, régional ou départemental.

Part des services aux particuliers par groupe en 2018 :

Source : INSEE 2019



Services publics : Police, Gendarmerie, Cours d'appel (CA), Tribunal de grande instance (TGI), Tribunal d'instance (TI), Conseil de prud'homme (CPH), Tribunal de commerce, Agence de proximité pôle emploi

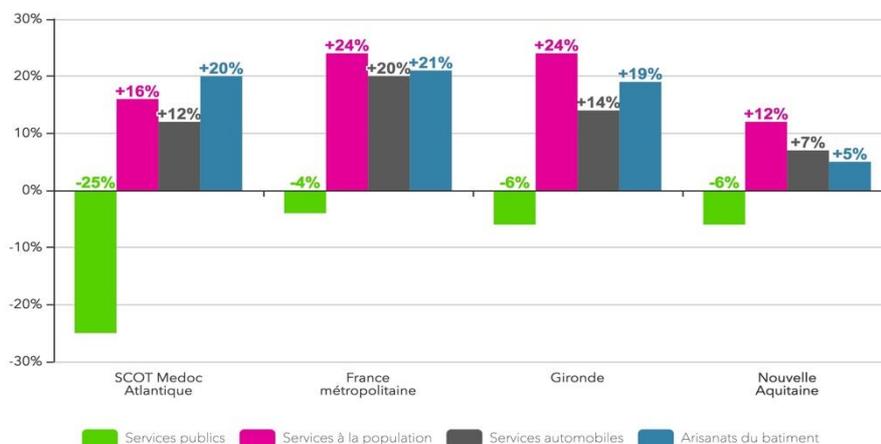
Services à la population : Banque, Caisse d'épargne, Pompes funèbres, Bureau de poste, Relais poste, Agence postale, Coiffure, Vétérinaire, Agence de travail temporaire, Restaurant, Agence immobilière, Blanchisserie-Teinturerie, Soins de beauté

Services automobiles : Réparation automobile et de matériel agricole, Contrôle technique automobile, Location automobiles, utilitaires légers, École de conduite

Artisans du bâtiment : Maçon, Plâtrier peintre, Menuisier, charpentier, serrurier, Plombier, couvreur, chauffagiste, Électricien, Entreprise générale du bâtiment.

Évolution relative des services aux particuliers (2012 à 2017)

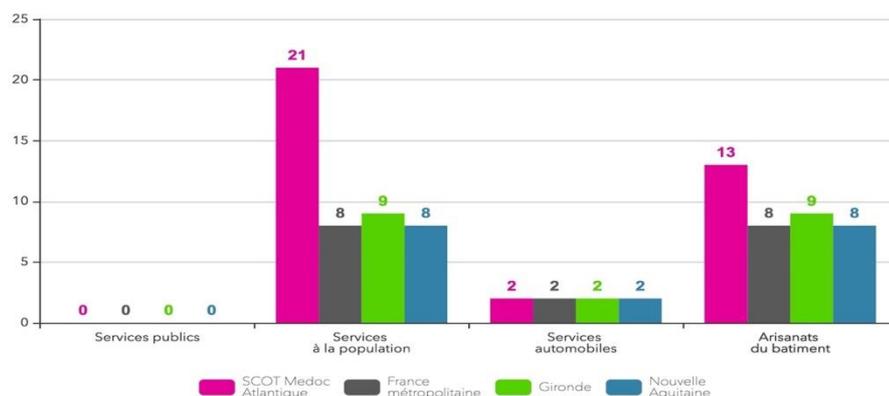
Source : INSEE 2019



Cependant, la densité des services à la population et de l'artisanat est forte, en lien avec les flux touristiques qui innervent le territoire.

Densité des services aux particuliers pour 1 000 habitants en 2018

Source : INSEE 2019



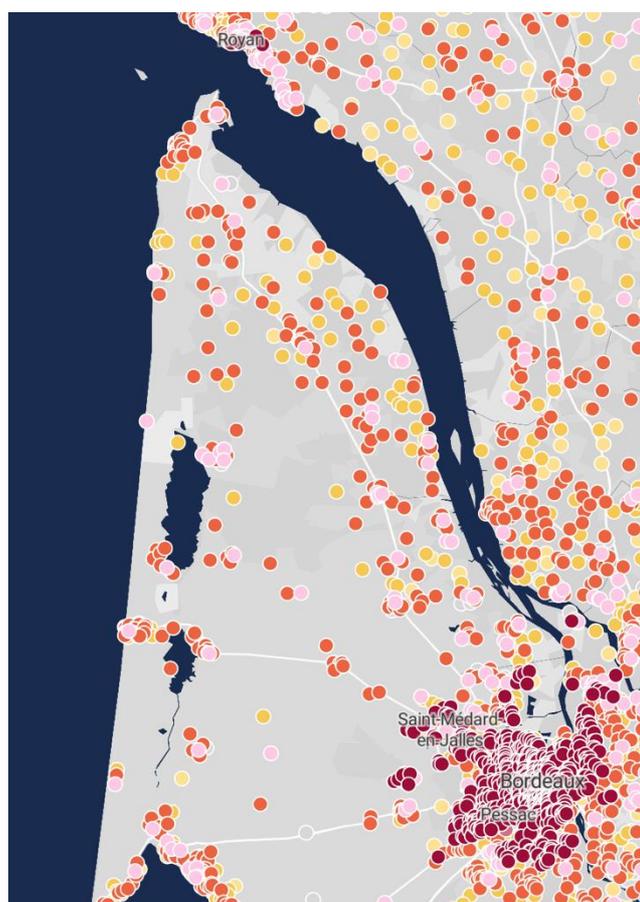
4.2.5. Des communications électroniques inégales

Débits

Connexion internet

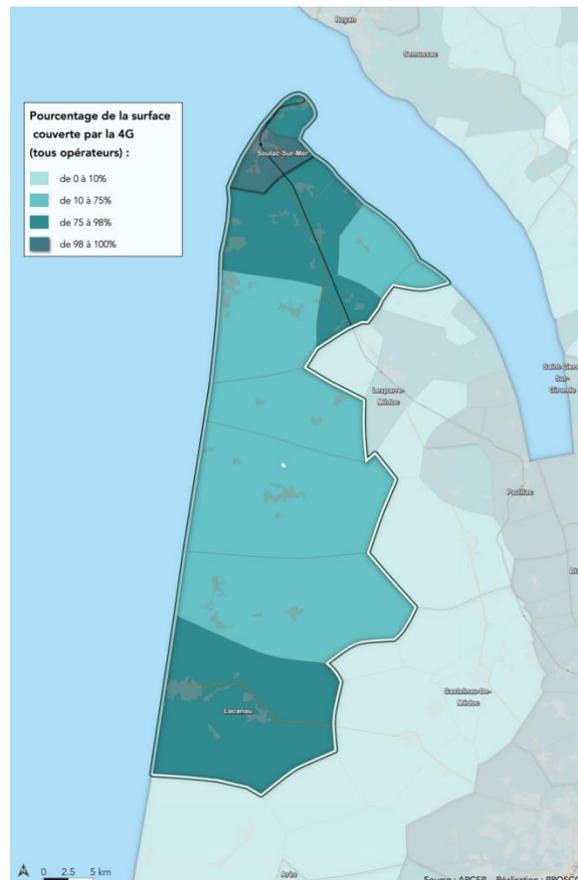
- Inconnu
- Inéligible
- Moins de 3 Mb/s
- Entre 3 et 8 Mb/s
- Entre 8 et 30 Mb/s
- Entre 30 et 100 Mb/s
- Entre 100 et 500 Mb/s
- Plus de 500 Mb/s

Débits internet en octobre 2018 – Source : ARIASE



La desserte internet est à la fois inégale au sein du territoire, et globalement limitée à des débits faibles à moyens.

La couverture 4G en téléphonie mobile ne couvre presque tout le territoire communal que pour Lacanau et le nord du territoire (Soulac-sur-Mer, Le Verdon-sur-Mer, Queyrac, Talais, Saint-Vivien-de-Médoc, Grayan-et-L'Hôpital, Vensac).



4.2.6. La rareté des services supérieurs

L'analyse du niveau d'équipement du territoire, est réalisée à partir du classement de l'INSEE des 177 équipements recensés par la Base permanente des équipements (BPE). Les niveaux de gamme sont analysés en trois catégories :

- Proximité : qui répondent aux besoins de base,
- Intermédiaire : moins fréquents, ils répondent à des besoins de fréquence hebdomadaire,
- Supérieure : rares, ils coûtent relativement cher à réaliser et à faire fonctionner, et dont le public a recours rarement (mensuellement). Dans cette gamme sont compris les lycées, les établissements d'enseignement supérieur et les établissements hospitaliers.

Au global, le territoire du SCoT fait montre d'une capacité à fournir des équipements de proximité et intermédiaires de haut niveau. En revanche, les équipements de la gamme supérieure (culture, enseignement) sont faibles, et, compte-tenu des distances et des temps de parcours (cf. chapitre consacré aux transports), peu accessibles

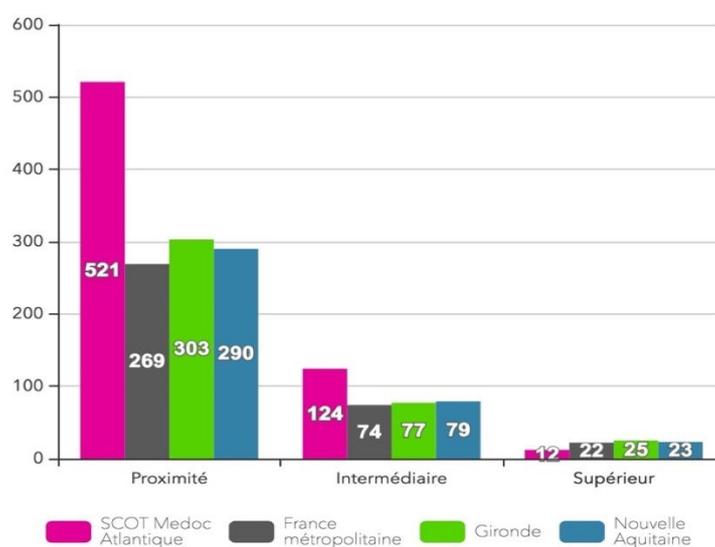
Part des équipements supérieurs, intermédiaires et de proximités en 2018 :

Source : INSEE 2019



Densité équipements pour 10 000 habitants par gamme en 2018

Source : INSEE 2019



4.3. Un accès à l'emploi dépendant des pôles extérieurs

4.3.1. Des actifs qui travaillent souvent à l'extérieur

Les mobilités domicile-travail traduisent la situation économique, avec une forte dépendance à l'extérieur. Le territoire compte 8 598 actifs, dont 4 975 résident et travaillent dans le territoire (58 %) et 3 623 résident dans le territoire mais n'y travaillent pas (42 %). A ces chiffres s'ajoutent 1 372 personnes qui travaillent dans le territoire mais n'y résident pas.

Le rapport entre ceux qui travaillent dans le SCoT mais n'y habitent pas et ceux qui y habitent mais n'y travaillent est négatif (- 2 251 personnes), ce qui exprime le fait que Médoc Atlantique n'est pas un pôle d'emploi.

Cette situation crée un niveau élevé de mobilité, plus ou moins contrainte, un nombre important d'actifs du territoire devant en sortir pour leur travail.

4.3.2. Un poids important, mais pas unique, de la métropole bordelaise

On peut analyser ces échanges entre Médoc Atlantique et l'extérieur de trois manières différentes :

- En termes d'origine et de destination.

Les personnes qui travaillent dans le territoire mais n'y résident pas sont, d'abord, des résidents des communes proches et de Lesparre-Médoc, Bordeaux (agglomération) ne comptant que pour 20 % du total. Le territoire attire ses proches voisins.

SCoT Medoc Atlantique		
Origine des actifs ne résidant pas dans le SCoT en 2016		
	Origine des actifs ne résidant pas dans le SCoT	Part des personnes quittant le territoire
Nouvelle-Aquitaine	1 278	93,1 %
Gironde	1 240	90,4 %
Communes rurales du département 33	491	35,8 %
Bordeaux	280	20,4 %
Lesparre-Médoc	236	17,2 %
Saint-Laurent-Médoc	46	3,3 %
Total	1 372	100,0 %

Les personnes qui résident dans le territoire mais n'y travaillent pas (3 623 personnes dont 3 584 en France et 39 à l'étranger) sont attirées avant tout par la Métropole bordelaise, puis par Lesparre-Médoc : travailler en-dehors de son lieu de résidence signifie donc, pour une part importante, être attiré par les pôles d'emploi, grands et petits.

SCOT Medoc Atlantique		
Destination des résidents travaillant hors du SCoT en France en 2016		
	Destination des résidents travaillant hors du SCoT en France	Part des personnes quittant le territoire
Nouvelle-Aquitaine	3 394	94,7 %
Gironde	3 349	93,4 %
Bordeaux	1 377	38,4 %
Lesparre-Médoc	925	25,8 %
Communes rurales du département 33	509	14,2 %
Pauillac	225	6,3 %
Saint-Laurent-Médoc	89	2,5 %
Castelnau-de-Médoc	34	1,0 %
Île-de-France	92	2,6 %
Paris	92	2,6 %
Occitanie	35	1,0 %
Total	3 584	100,0 %

Il faut noter que :

- Si 4 975 actifs travaillent et résident au sein même de la Communauté de communes Médoc Atlantique en 2016 ;
- 3 707 d'entre eux (75 %) travaillent et habitent non seulement dans la même communauté, mais encore dans la même commune.

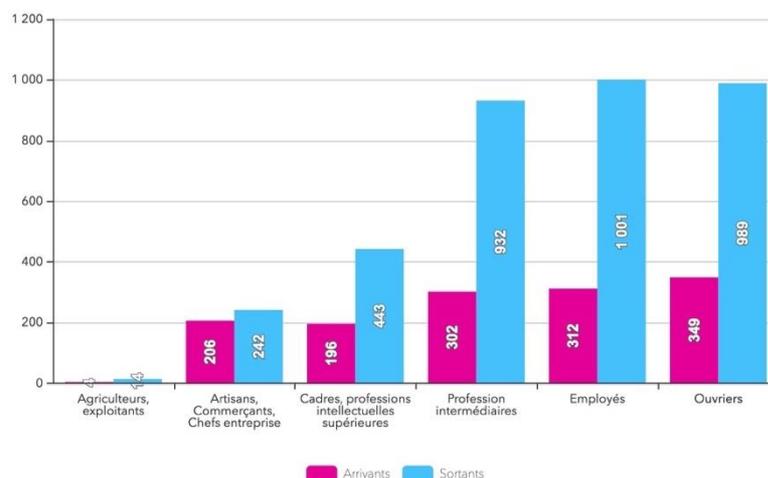
L'emploi du territoire est un phénomène local, que l'on choisisse d'habiter près de là où on a son emploi, ou que l'on cherche à travailler là où on a sa résidence...

- En termes de catégories socio-professionnelles (CSP).

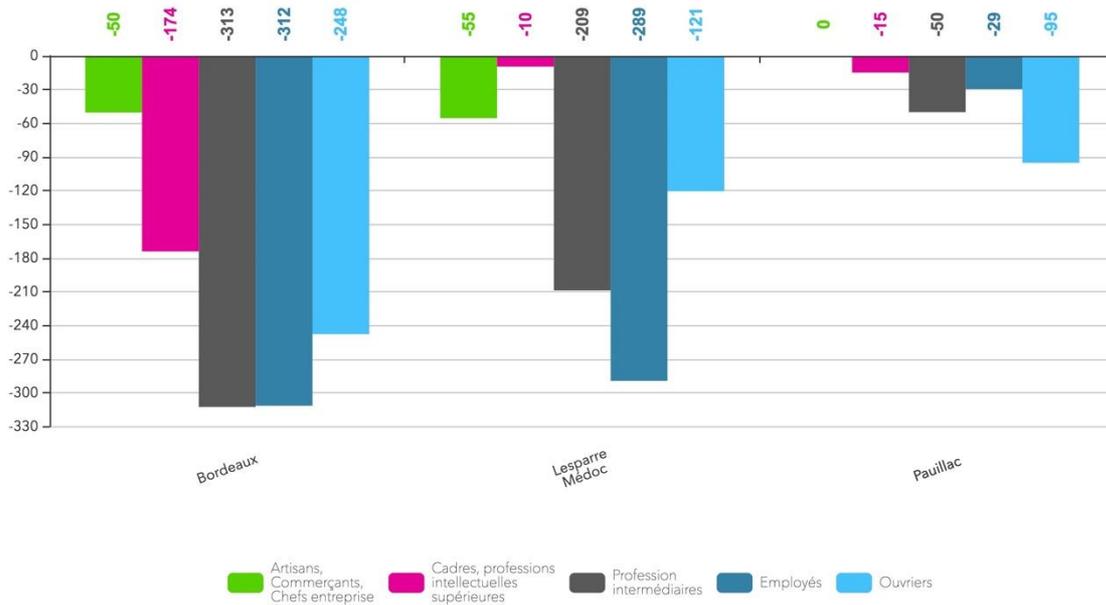
Globalement, on ne distingue pas de différence marquée entre les CSP des entrants et des sortants quant à leur proportion respective.

En revanche, les CSP se différencient en fonction des grands pôles d'accueil, avec une proportion de professions intermédiaires et de cadres d'autant plus importante que le pôle est grand.

CSP de la population entrant/sortant du territoire :
Source : INSEE 2019



Différentiel des CSP entrants/sortants des grands pôles alentours en 2016 :



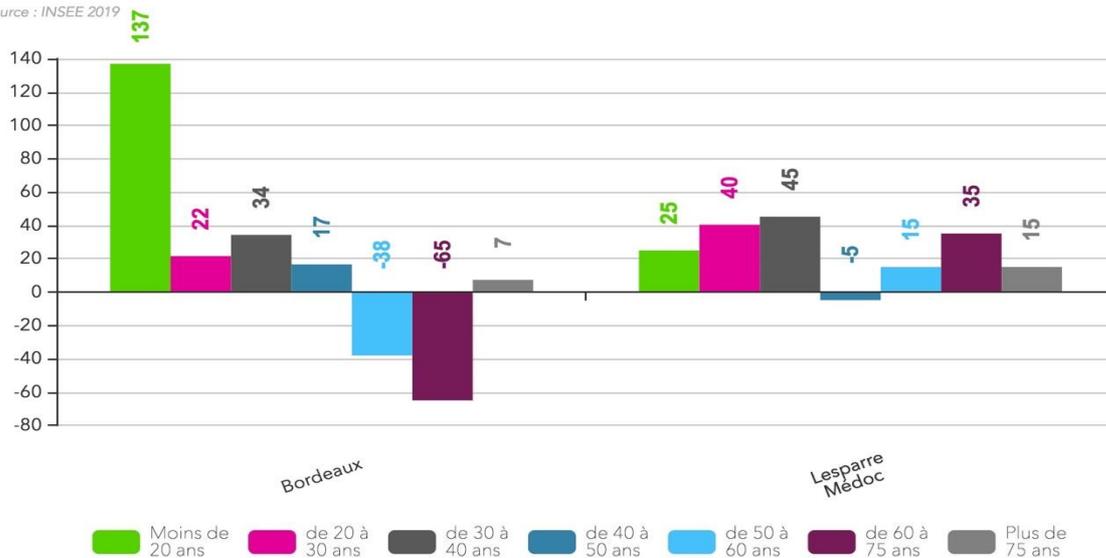
- En termes d'âge.

Les classes d'âge 50/60 ans et surtout 60/75 ans sont les seules à être attirées par le territoire en provenance de l'agglomération bordelaise. Le phénomène semble être double : les travailleurs jeunes sont plutôt attirés par la métropole, tandis que les travailleurs d'âge mûr et les retraités sont plus intéressés par un territoire rural.

Ce phénomène est d'autant plus prononcé que les jeunes (travailleurs moins de 20 ans, surtout), sont, eux, très nettement attirés par le territoire du SCOT.

Différentiel des âges entrants/sortants des grands pôles alentours en 2016 :

Source : INSEE 2019



L'emploi local est donc, pour les « navetteurs », plutôt une donnée de milieu/fin de carrière, les débuts de carrière étant plus aisés dans une métropole où le marché de l'emploi est évidemment plus vaste et divers.

Cette donnée, alliée au vieillissement général de la population, conduit néanmoins à s'interroger sur la capacité du territoire à être attractif pour les jeunes – ou à les retenir pour ceux qui en sont originaires...

4.3.3. Le poids écrasant de la voiture individuelle

Le constat des modes de transports utilisés par les actifs pour leurs déplacements domicile-travail traduit la réalité des transports collectifs : 85 % des déplacements sont réalisés en voiture individuelle, les transports collectifs ne représentant qu'une réalité résiduelle.

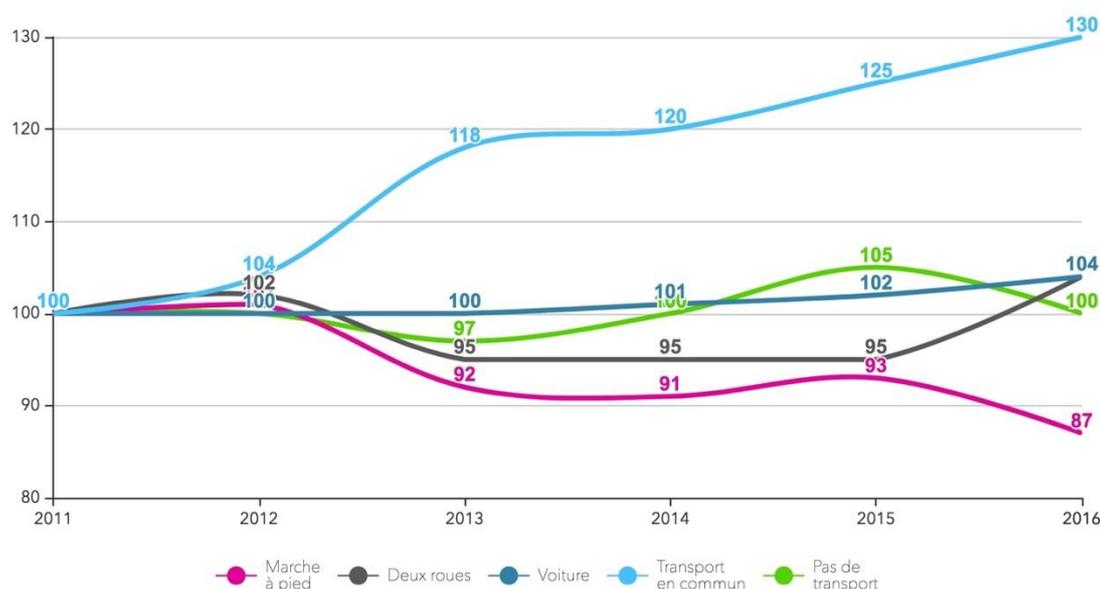
Il faut remarquer que, par exemple, seuls 78 des actifs travaillant dans l'agglomération bordelaise utilisent les transports collectifs, contre 1 265 qui utilisent une voiture individuelle.

SCOT Medoc Atlantique					
Mode de transport des actifs résidant en 2016					
	Transport en commun	Voiture, camion, fourgonnette	Deux roues	Marche à pied	Pas de transport
SCOT Medoc Atlantique	2,0 %	84,6 %	3,9 %	4,3 %	5,2 %

4.3.4. Une évolution en cours ?

Évolution des modes de transport depuis 2011 (base 100) :

Source : INSEE 2019



L'évolution de ces grandeurs montre cependant, en lien avec l'accroissement de la fréquentation du TER, un développement de l'utilisation des transports collectifs, une diminution de la marche à pied et une stagnation des autres modes.

Cette utilisation des modes de transports individuels se retrouve dans les chiffres du nombre de voitures par ménage (91 % des ménages ont une voiture et 43 % plus d'une) et ceux du nombre de parkings (77 % des ménages en ont un).

Part des ménages avec une voiture en 2016 :

Source : INSEE 2019



Part des ménages avec un parking en 2016 :

Source : INSEE 2019



4.4. Un emploi moyennement qualifié

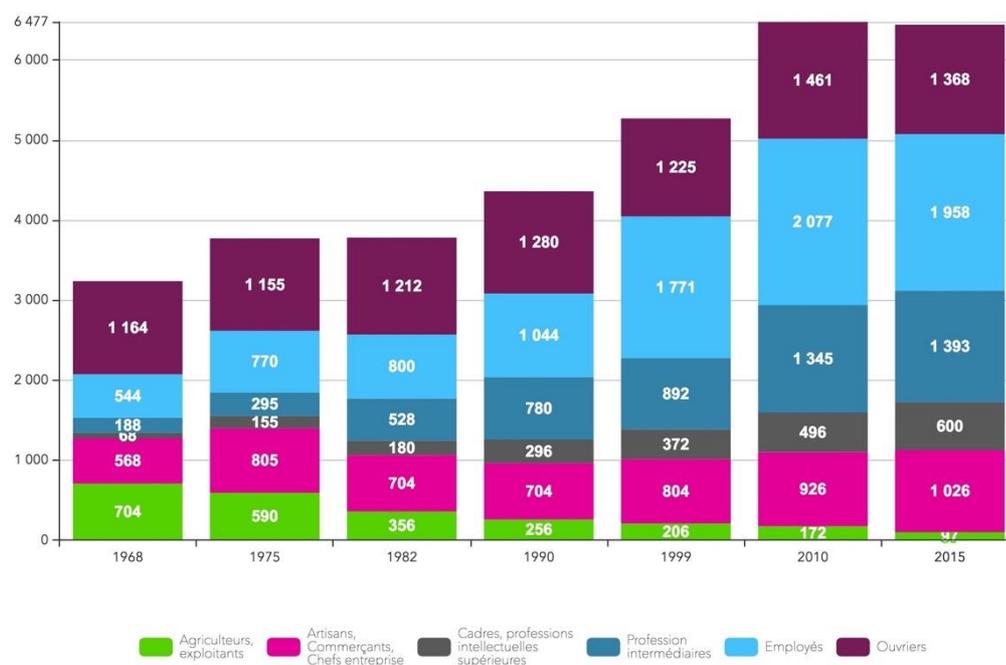
Les emplois, plus nombreux, présentent-ils une qualité supérieure, en termes de qualification et de condition d'emploi ?

4.4.1. Des CSP dominées par les employés

L'évolution ces catégories socio-professionnelles montre, en lien avec l'évolution des fonctions économiques, que la proportion d'agriculteurs, sur le long terme, est en nette diminution ; mais le nombre des ouvriers ne diminue pas, tandis que celui des employés, cadres et professions intermédiaires, chefs d'entreprises et artisans augmente fortement.

Nombre d'actifs occupés par CSP depuis 1968 :

Source : INSEE 2019



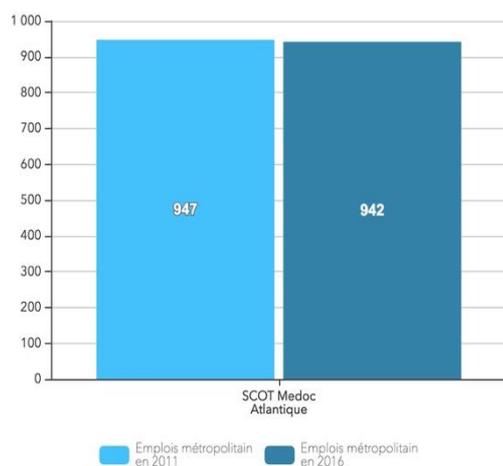
Ces chiffres montrent une certaine résilience industrielle, que nous avons déjà notée à propos des secteurs économiques, mais également une place importante pour les artisans.

4.4.2. Des emplois « métropolitains » peu nombreux

Les fonctions métropolitaines supérieures permettent de cerner, au-delà de la proportion de cadres, la typologie des emplois du territoire.

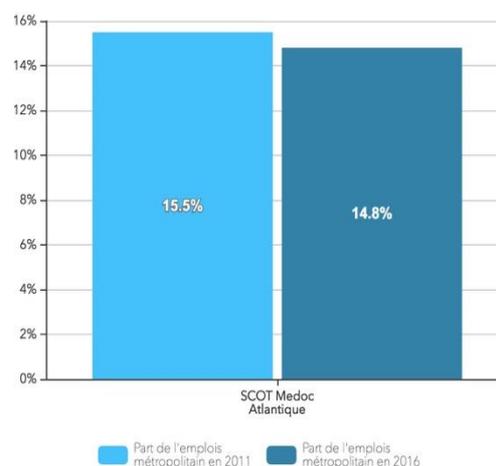
L'emploi métropolitain en 2011 et 2016 :

Source : INSEE 2019



Parts de l'emploi métropolitain en 2011 et 2016 :

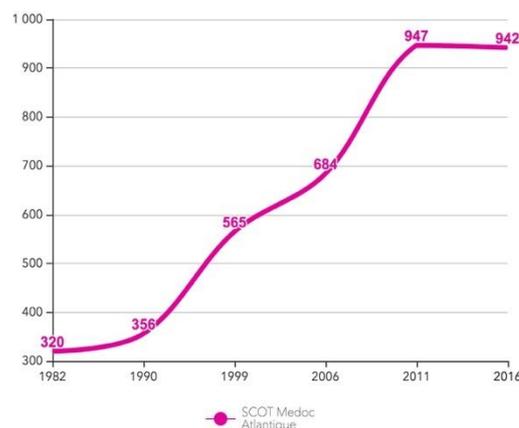
Source : INSEE 2019



Ces fonctions « métropolitaines » (*conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce inter-entreprises, gestion et culture-loisirs*), traditionnellement faibles dans les espaces ruraux, représentent un peu moins d'un millier d'emplois dans la Communauté de communes Médoc Atlantique, sans évolution notable pendant la dernière période, après une très forte hausse après les années '80.

L'emploi métropolitain depuis 1982 :

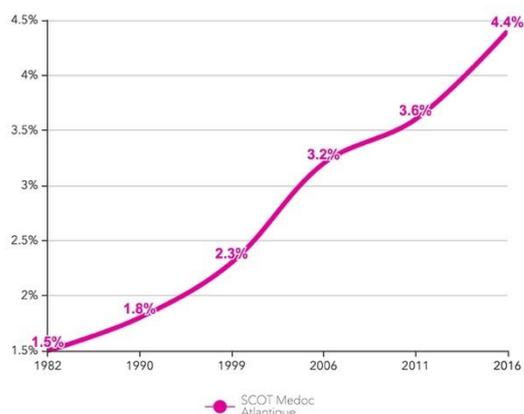
Source : INSEE 2019



En revanche, au sein de ces emplois métropolitains, les emplois d'encadrement (cadres et chefs d'entreprises des cinq fonctions métropolitaines) progressent nettement.

Cette évolution montre une « montée en gamme » du territoire par rapport à ces emplois stratégiques, dits « de commandement », qui conditionnent pour une part importante la capacité du territoire à assurer lui-même certains moyens de son développement.

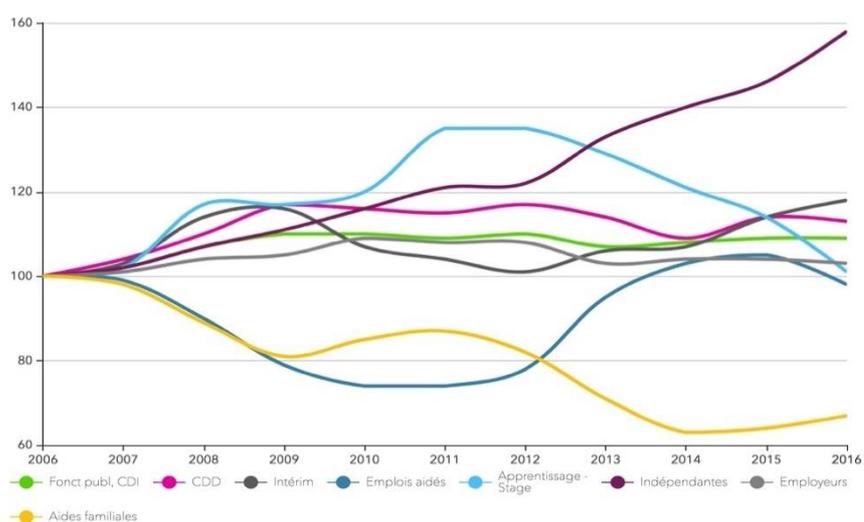
Part de l'encadrement métropolitain depuis 1982 :
Source : INSEE 2019



4.4.3. Des conditions d'emploi stables

Les conditions d'emploi montrent une certaine stabilité, notamment pour ce qui concerne les emplois à durée indéterminée (CDI) et les emplois à durée déterminée (CDD) : le niveau des activités touristiques, donc saisonnières, n'entraîne pas un développement des emplois en CDD, malgré un recours plus fréquent à l'intérim.

Évolution des conditions d'emplois depuis 2006 (base 100)
Source : INSEE 2019



Au total, les fortes évolutions de l'emploi local s'est plutôt accompagnée d'un accroissement de la qualité de ces emplois, avec, cependant, des fonctions d'encadrement qui restent limitées ce qui est caractéristique des espaces ruraux.

4.5. Un accès à la nature de très grande qualité

Les milieux naturels sont porteurs d'aménités, c'est-à-dire de services rendus à l'homme, dont la valorisation peut être primordiale pour un territoire. C'est le cas en particulier pour les territoires touristiques, comme l'est Médoc Atlantique.

Ainsi, les milieux naturels participent à la qualité de vie et à la pratique d'activités de loisirs et de pleine nature. Les protéger et les mettre en valeur constitue un atout économique indéniable, en même temps qu'un potentiel non négligeable pour sensibiliser les populations aux enjeux de la biodiversité, aux paysages, et développer des actions de développement durable.

Il s'agit également d'un enjeu de santé publique, l'accès à la nature facilitant la pratique d'activités sportives et l'accès à des zones souvent préservées de l'îlot de chaleur, durant les périodes les plus chaudes de l'année, dans un contexte de changement climatique. En parallèle, la canalisation de la fréquentation est indispensable pour que les différents usages coïncident avec le maintien des espèces sauvages.

Les gestionnaires des milieux naturels étant nombreux sur le territoire, de nombreux aménagements existent pour faciliter l'accès à la nature des habitants et des touristes. A titre d'exemple, on peut citer les aménagements du Conservatoire du Littoral sur la Dune de la Grave, ou encore les sentiers d'interprétation, chemins et pistes cyclables des lacs médocains.



Dune de la Grave. Source : Conservatoire du Littoral



Source : SIAEBVELG

Plusieurs Espaces Naturels Sensibles départementaux sont par ailleurs recensés sur le territoire :

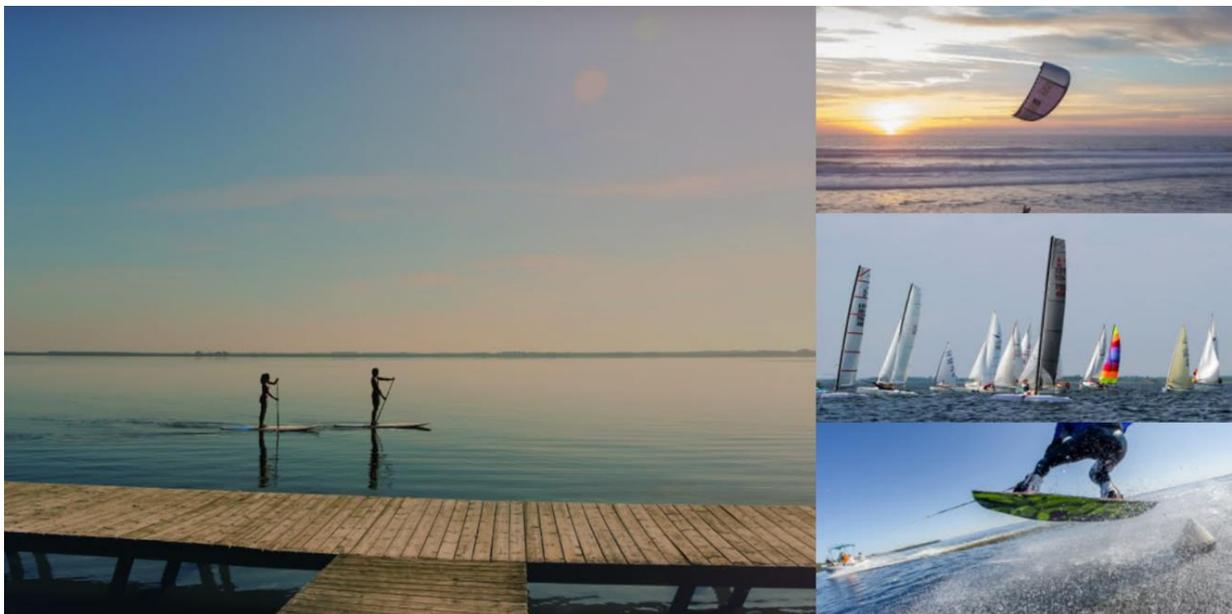
- Étangs de Cousseau, Lacanau, Hourtin-Carcans,
- Lagune de Contant,
- Marais de Gua,
- Prairies de Vensac,
- Marais de Talais,
- Tour du Marais du Logis.

Ce sont des sites naturels présentant une forte valeur patrimoniale et qui sont identitaires d'une région naturelle. Ils sont ouverts au public et dotés d'un plan de gestion et les pratiques (bases de loisirs, sites de sport-nature...) font préalablement l'objet d'une évaluation des incidences sur les milieux naturels.

Enfin, il convient de rappeler que le littoral constitue un formidable terrain de jeu pour un ensemble de sports et loisirs balnéaires.

Les réglementations existantes visent à encadrer ces pratiques pour que coexistent l'ensemble des enjeux sur cet espace restreint.

Le SCoT, en particulier à travers la traduction de la loi Littoral, a notamment un rôle à jouer en ce sens.



Toutefois, la grande fréquentation de ces espaces de nature participe de l'accroissement de leurs fragilités. Des milieux comme la dune littorale mobile sont déjà fragiles et instables en raison du mouvement mécanique des vagues et de l'érosion.

La forte fréquentation du littoral affaiblit un peu plus la stabilité des dunes et accélère le phénomène. Afin de pallier ces difficultés, leur accès est règlementé et concentré en quelques stations. Malgré tout, les promenades en dehors des sentiers sur les dunes peuvent encore fragiliser le milieu.

La gestion de ces conflits entre biodiversité et pratiques touristiques et humaines est effectuée depuis 1979 par des Plans Plages, conçus dans le cadre de l'action de la MIACA, pour réduire au maximum la fragilisation anthropique du patrimoine naturel littoral le plus fréquenté. La démarche est poursuivie de manière partenariale sur de nombreuses communes du territoire.

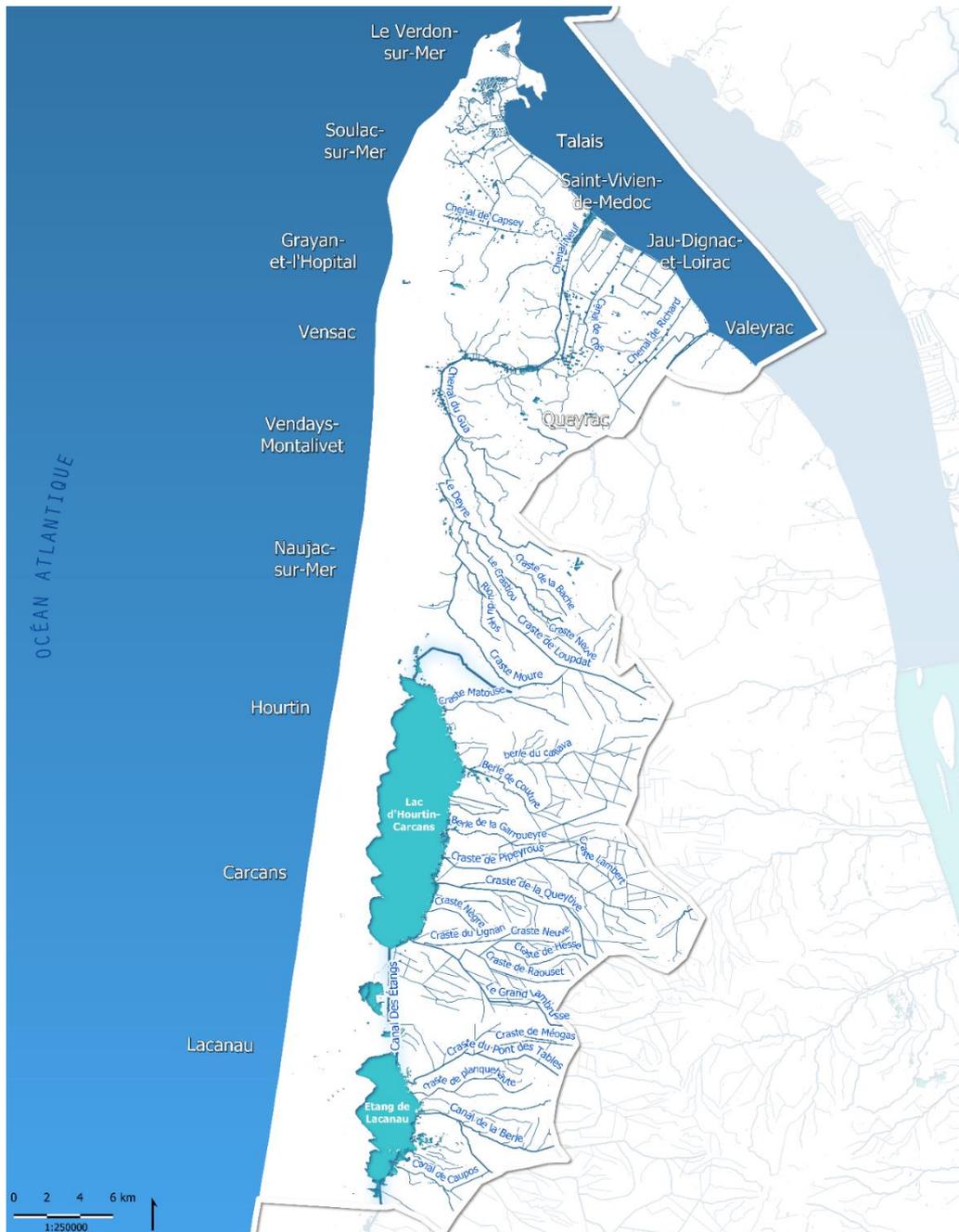
Un plan de plage est actuellement engagé sur la commune de Lacanau.

En parallèle, le Parc naturel régional Médoc s'est saisi de cette problématique et en fait un axe structurant de sa stratégie de développement. Ce deuxième axe, « Préserver et valoriser les éléments constitutifs des grands ensembles paysagers médocains » a vocation à équilibrer ces types d'activités pour assurer leur coexistence.

Ses objectifs sont d'assurer l'avenir du massif forestier multifonctionnel, de veiller au maintien des paysages emblématiques, dont les paysages viticoles, de favoriser la prise en compte de la biodiversité dans les activités agricoles et viticoles et de développer l'animation, la sensibilisation et l'éducation au patrimoine environnemental en s'appuyant sur les initiatives locales.

4.6. Un accès à l'eau favorisé par l'abondance de la ressource

Au sein de ce territoire océanique, lacustre et estuarien, la présence de l'eau est un trait dominant, déterminant de tous les paysages si caractéristiques de Médoc Atlantique.



Le réseau hydrographique - Réalisation E2D Août 2019 – Source : BD Carthage

4.6.1. Une hydrographie organisée autour de deux bassins versants

L'hydrographie de surface s'y organise en deux bassins versants, l'un, côté Ouest, drainant les cours d'eau qui se déversent vers la façade atlantique et les lacs, l'autre, côté Nord-Est, drainant les cours d'eau se déversant vers l'estuaire.

La majeure partie des cours d'eau est d'origine artificielle, formés par les canaux et fossés créés pour le drainage ayant permis la plantation des pins et la mise en culture des landes girondines.

Le sol sableux regorge d'eau avec une nappe phréatique présente à faible profondeur et dont l'eau alimente un réseau dense de cours d'eau et fossés, les lacs médocains et, plus discrètement, les nombreuses zones humides et lagunes qui occupent les légères dépressions de terrain au sein du massif forestier ou encore dans les zones de marais proches de l'estuaire.

Médoc Atlantique est marqué par deux systèmes hydrologiques, l'océanique et l'estuarien, dont la Pointe de la Grave forme le point de rencontre :

- Aux abords du fleuve, les polders ou mattes, qui sont des terres basses aux étroites parcelles, sont protégés du marnage par des digues. Les fossés et petits plans d'eau contribuent à la gestion hydraulique de ces terres cultivées.
- Côté océan, le caractère sableux du littoral qui infiltre les eaux de surface explique l'absence de petits fleuves côtiers.

Les 14 communes de Médoc Atlantique sont couvertes par un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux :

- **Le SAGE « Lacs Médocains »**, approuvé le 25 octobre 2007 qui concerne les communes de Hourtin, Carcans et Lacanau et s'étend sur dix autres communes, en dehors du périmètre du SCoT Médoc Atlantique.

Ce SAGE s'attache à la fois à la qualité biologique des eaux des lacs (qui favorise la sécurité sanitaire des baignades) ainsi qu'à la gestion quantitative de l'eau et permet par ses dispositions de concilier la protection des milieux et le maintien des différents usages de l'eau. Ce SAGE est porté par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Eaux du Bassin Versant des Étangs du Littoral Girondin (SIAEBVELG).

Le SIAEBVELG, créé en 1964, avait pour mission initiale d'améliorer la gestion hydraulique sur le bassin versant des lacs par une mutualisation des moyens entre les communes concernées afin de prévenir des risques tels que les inondations survenues en 1960-1961.

- **Le SAGE « Estuaire et milieux associés »**, s'applique à 142 communes de Gironde et 45 communes de Charente-Maritime. 11 communes de Médoc Atlantique sont incluses en tout ou partie dans ce vaste périmètre estuarien : Jau-Dignac-et-Loirac ; Lacanau ; Naujac-sur-Mer ; Queyrac ; Saint-Vivien-de-Médoc ; Soulac-sur-Mer ; Talais ; Valeyrac ; Vendays-Montalivet ; Vensac ; Le Verdon-sur-Mer.

La structure porteuse pour ce SAGE est le Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde (SMIDDEST).

Les missions du SMIDDEST dépassent le seul cadre de la gestion de l'eau et de l'environnement, elles portent notamment sur le développement territorial lié à l'estuaire et sa mise en valeur touristique.

- Toutes les communes sont également concernées par le **SAGE « Nappes profondes de Gironde »** qui couvre tout le département. Approuvé en 2003, le SAGE a été révisé en 2013.

La structure porteuse est le Syndicat Mixte d'Etudes et de Gestion de la Ressource en Eau en Gironde (SMEGREG) lequel a pour mission de veiller à l'équilibre quantitatif des nappes profondes.

Ce syndicat réalise des prélèvements à la demande des pétitionnaires dans le cadre du respect du Code de l'Environnement et des documents de planification tels que le SAGE Nappes profondes de Gironde. Il vise également à respecter les principes de solidarité et de transparence dans la mise en œuvre des projets et à utiliser et développer des infrastructures de substitution de ressources en eau.

Le SAGE Nappes profondes concerne les nappes correspondant aux formations du Miocène, de l'Oligocène, de l'Éocène et celles du Crétacé supérieur (soit une eau âgée de 5 000 à 20 000 ans contenue dans des couches géologiques datant de 5 à 130 millions d'années), excluant les nappes des socles géologiques du quaternaire et du pliocène (plus récentes) ainsi que les plus anciennes.

Ces nappes sont profondes sur de grands territoires mais peuvent également être à très faible profondeur, voire phréatiques, sur certains secteurs.

Miocène
Oligocène
Éocène
Crétacé



4.6.2. Des ressources en eau particulièrement abondantes

Le territoire, comme l'ensemble de la Gironde, dispose de ressources en eau très abondantes, eaux de surfaces (lacs et cours d'eau) comme eaux souterraines.

Cependant toutes ne présentent pas les mêmes qualités d'usage, notamment pour la production d'eau potable.

Ainsi, les eaux de la Garonne influencées par l'océan sont trop turbides pour une utilisation en eau potable. Les nappes phréatiques du sable des Landes présentent des concentrations en fer très élevées qui rendent son utilisation délicate, quel que soit l'usage.

Les ressources souterraines profondes sont également abondantes ; bien qu'elles soient moins aisément accessibles, elles sont donc privilégiées pour la production d'eau potable. En effet, de par leur profondeur, elles sont moins vulnérables aux pollutions que les nappes phréatiques, elles présentent une stabilité physico-chimique et elles sont également très étendues en superficie.

Cette situation explique que 97 % des prélèvements pour l'eau potable du département sont effectués dans les nappes profondes.

Certaines unités de gestion sont surexploitées et, dès les années 1955-60, des mesures sont prises pour assurer un suivi piézométrique de ces ressources.

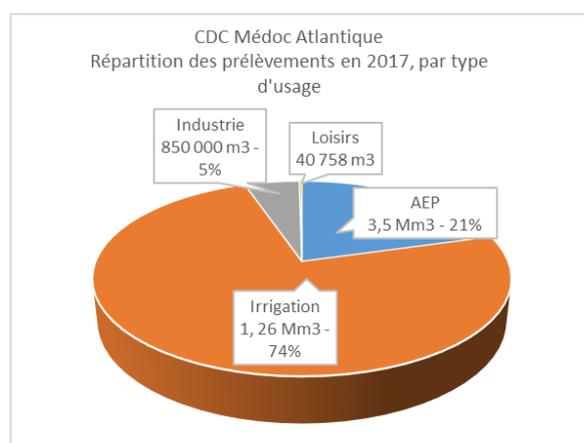
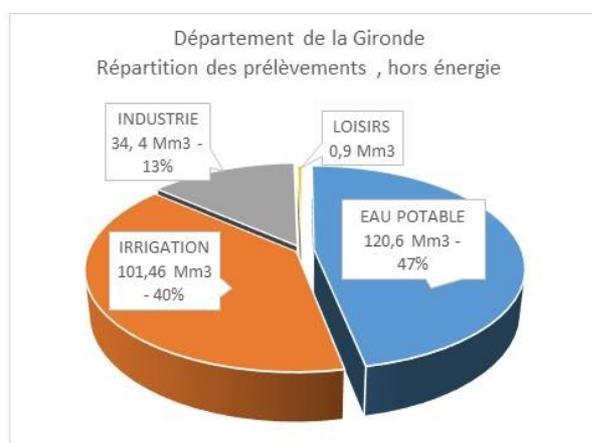
D'autre part, l'extension des différentes nappes sous les sols de la Gironde (et au-delà du département pour certaines nappes) implique de ne pas limiter le regard à la situation de Médoc Atlantique, même si certaines problématiques de la ressource concernent plus particulièrement ce secteur (notamment « un risque, limité à l'extrême pointe du Médoc et aux environs de Pauillac, de salinisation de la nappe Éocène inférieur à moyen, par des eaux fossiles confinées sous les argiles flamandaises en bordure estuarienne limitée » (PAGD SAGE Nappes profondes).

A ce jour, la gestion de la production d'eau potable sur le territoire est assurée par les communes et 3 syndicats (Syndicat de production de la Pointe de Grave : communes de Soulac sur Mer et Le Verdon sur Mer / SIAEP de Saint Vivien de Medoc : communes de Grayan et L'Hôpital, Saint Vivien de Médoc, Talais, Vensac / SIAEP du Médoc : 12 communes dont Jau Dignac et Loirac, Queyrac, Valeyrac).

Malgré les fluctuations saisonnières, les besoins en consommation courante d'eau potable de la population permanente sont largement couverts par les volumes de production, autorisés par les arrêtés préfectoraux portant création de l'autorisation globale des prélèvements par unité de gestion du SAGE Nappe Profonde. En effet, correction faite de la production de SIAEP du Médoc (Jau Dignac et Loirac, Queyrac, Valeyrac), le volume d'eau produit par an ressort à

7, 4 millions de m3 par an, avec des capacités de production d'eau potable supplémentaires, avérées sur certains forages.

COMMUNE/SYNDICAT	Forage	Nom du forage identifiant	Volume de production maximum du forage (m3/jour)	Autorisation de prélèvement (m3/an)
CARCANS	BOMBANNES	BSS001WUMP	560	50 000
CARCANS	MAUBUISSON	BSS001WUNZ	1 400	100 000
CARCANS	MAUBUISSON ZAC	BSS001WUPA	2 400	200 000
CARCANS	LE POUCH	BSS001WUPW	1 600	200 000
HOURTIN	LE CARDIN	BSS001WUQP	NC	365 000
HOURTIN	MOULIN DE BARREAU	BSS001VYWP	NC	
HOURTIN	LES GENÈTS	BSS001VYGK	NC	
HOURTIN	CONTAUT	BSS001VYHA	NC	
LACANAU	ESCOURETTE	BSS001XTLV	NC	584 000
LACANAU	HUGA	BSS001WUPT	NC	450 000
LACANAU	L'OCEAN	BSS001XTKT	NC	897 900
LACANAU	STADE 2 - PARCELLE 43	BSS001XTQU	NC	270 000
LACANAU	TALARIS	BSS001WUPX	NC	350 000
NAUJAC SUR MER	LE BARON	BSS001VYWM	NC	130 000
SIAEP du MEDOC	PETIT MOILIN-GAILLAN	08752X0186/F	1 600	940 000
SIAEP du MEDOC	LA VERDOTTE-CIVRAC	07542X0040/F	1 800	
SIAEP du MEDOC	PLAUTIGNAN-ORDONNAC	07543X0085/F	1 600	
SIAEP DE SAINT VIVIEN DE MEDOC	ST 01-LA LOUBIE	BSS001UZRRV	NC	175 000
SIAEP DE SAINT VIVIEN DE MEDOC	ST 03-VIDEAU 2	BSS001UZFK	NC	250 000
SIAEP DE SAINT VIVIEN DE MEDOC	ST 04 - LES MAURELLES	BSS001UZTW	NC	300 000
SIAEP DE SAINT VIVIEN DE MEDOC	ST 06 - LES PIOTS	BSS001UZTQ	NC	300 000
SYNDICAT DE PRODUCTION DE LA POINTE DE GRAVE	TASTESOULE G1	BSS001UZFM	2 160	657 000
SYNDICAT DE PRODUCTION DE LA POINTE DE GRAVE	L'ESTRAMEYRE G4	BSS001UZGQ	3 300	657 000
SYNDICAT DE PRODUCTION DE LA POINTE DE GRAVE	DEHES G2	BSS001UZTT	2 880	657 000
VENDAYS-MONTALIVET	BOURG 2	BSS001VYJQ	NC	350 403
VENDAYS-MONTALIVET	MONTALIVET 3	BSS001UZFP	NC	300 000
VENDAYS-MONTALIVET	PONT DE LA BREDE	BSS001UEEW	NC	200 000

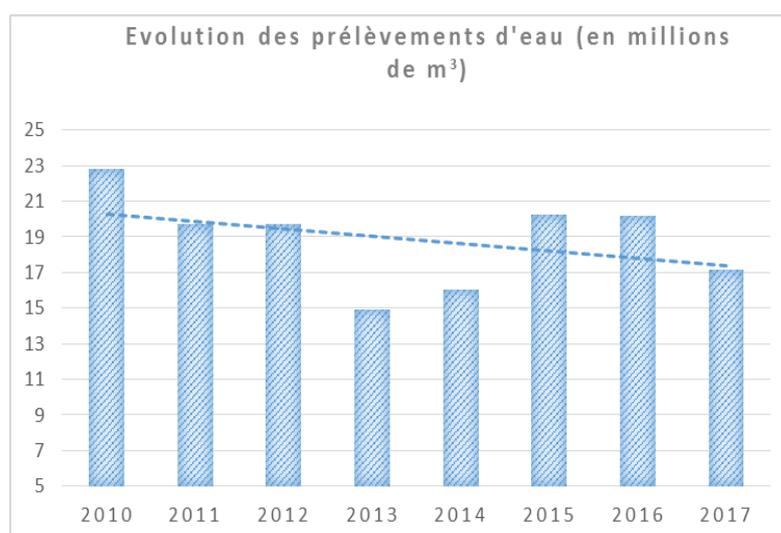


Source : Eau France, base nationale des prélèvements

La Communauté de communes Médoc Atlantique prélève 17 millions de m³ d'eau en 2017 tous usages confondus, dont 74 % pour l'agriculture et 21 % pour l'alimentation en eau potable, ce qui souligne le caractère agricole du territoire plus marqué sur l'ensemble du département où les prélèvements pour l'eau potable sont les plus importants, devant l'irrigation.

La totalité des prélèvements de la communauté de communes pour l'eau potable provient des eaux souterraines.

La tendance d'évolution des prélèvements à l'échelle de la communauté de communes, tous usages confondus, est à la baisse, conformément aux objectifs des SAGE, mais cette évolution étant directement tributaire des conditions climatiques et donc des besoins de l'agriculture, varie sensiblement d'une année à l'autre.



4.6.3. Les objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau

Les objectifs et dispositions règlementaires pour atteindre les objectifs de bon état de toutes les masses d'eau sont fixés par le SDAGE Adour Garonne 2022-2027 et par les trois SAGE dont les périmètres englobent les communes de la Communauté de communes Médoc Atlantique.

Le SCoT, dans un rapport de compatibilité avec les dispositions du SDAGE et des SAGE, jouera un rôle d'intermédiation pour les dispositions contenues dans ces documents susceptibles d'intéresser les PLU et cartes communales afin de permettre à ces documents d'urbanisme de ne pas venir en contradiction avec les politiques de gestion de l'eau (notion de compatibilité).

Dans le cas du SAGE Nappes profondes, la notion de compatibilité des documents d'urbanisme est associée aux conditions d'approvisionnement en eau potable, avec une articulation des objectifs d'urbanisation et des niveaux d'organisation de la gestion de l'eau potable, deux échelles qui diffèrent dans la plupart des cas.

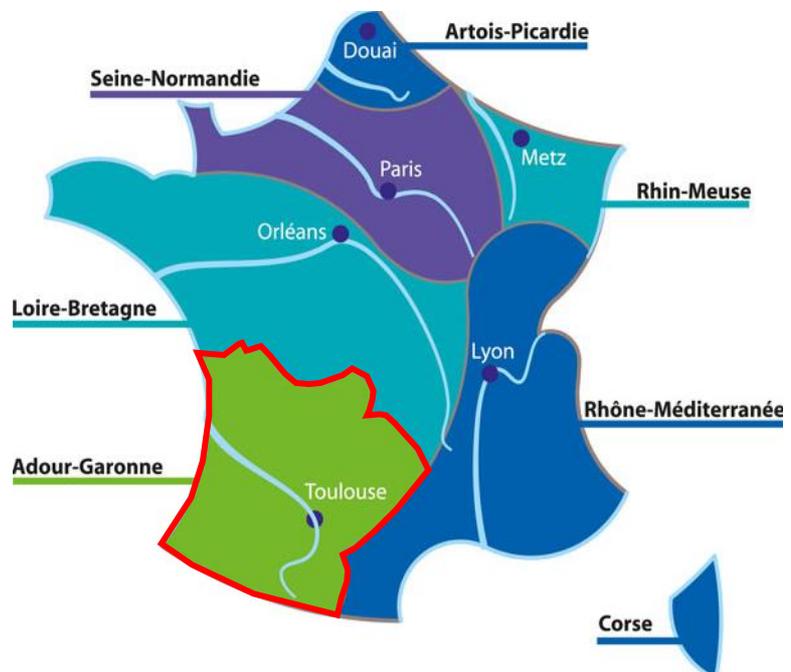
Les tableaux résumant les principes et orientations du SDAGE et des SAGE sont présentés en annexe 2.

Le SDAGE Adour Garonne

Le SDAGE Adour Garonne couvre l'intégralité du bassin versant. Il prend en compte l'intégralité des milieux superficiels et souterrains de son périmètre et fixe un objectif d'atteinte du « bon état » sur l'ensemble du territoire.

Il est accompagné d'un programme de mesures (PDM), qui recueille les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs du SDAGE.

Ces objectifs environnementaux sont précisés au chapitre 5 du SDAGE. Ils tournent autour de quatre orientations et de 172 dispositions.



Ses orientations accompagnées de principes fondamentaux d'action pour 2022-2027 sont les suivantes :

- Orientation A : Créer les conditions de gouvernance favorables à l'atteinte des objectifs du SDAGE,
- Orientation B : Réduire les pollutions,
- Orientation C : Agir pour assurer l'équilibre quantitatif,
- Orientation D : Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides.

La politique d'intervention des collectivités devra s'inscrire dans le programme pluriannuel de gestion et s'accompagner d'une déclaration d'intérêt général d'une durée de validité de cinq ans, en application de l'article L.215-15 du code de l'environnement.

Le SAGE Nappes profondes de Gironde

Le périmètre du SAGE correspond au territoire du département de la Gironde.

Les économies d'eau constituent la première des priorités d'action du SAGE. Les mesures correspondantes portent sur la connaissance préalable indispensable à l'action, l'objectif à atteindre, et les moyens d'actions eux-mêmes.

Le SAGE établit les concepts d'unités de gestion (UG) et de volumes maximum prélevables pour chacune de ces unités.

Médoc Atlantique est concerné par les unités de gestion « littoral » (Carcans, Hourtin, Lacanau, Naujac-sur-Mer) et « estuaire » pour les autres communes.

Ces unités de gestion sont concernées par des nappes non déficitaires (Miocène et Oligocène et Éocène pour l'UG littoral) ou à l'équilibre (Éocène pour l'UG Médoc-estuaire).



Le SAGE « Estuaire et milieux associés »

Médoc Atlantique est concernée par une partie limitée de ce SAGE (11 communes) dont le périmètre englobe, en rives droite et gauche de la Garonne, 185 communes des départements de la Gironde et de Charente-Maritime.

De même que pour le SAGE Nappes profondes, les dispositions applicables concernent principalement des autorisations ou déclarations délivrées au titre de la police de l'eau ou de la police des ICPE. Dans le domaine de l'urbanisme, le SCoT et les PLU ou cartes communales doivent être compatibles avec les objectifs de protection définis par le SAGE.

Cependant, à la différence du SAGE Nappes profondes dont la spécificité est de gérer le sous-sol, le SAGE Estuaire est porteur de multiples enjeux écologiques et d'aménagement de l'espace.



Les orientations du SAGE Estuaire qui concernent le plus précisément le SCoT sont celles qui ont pour objectif la protection des zones humides et la mise en œuvre de la démarche Éviter / Réduire ou à défaut Compenser les atteintes aux zones humides (règle n°2 du SAGE).

Cette règle prévoit, dans le cas où il serait impossible et justifié qu'un projet n'évite pas toute dégradation de zone humide ou ne réduise pas les impacts, une compensation pouvant être, par exemple, l'acquisition ou la création de zones humides équivalentes sur le plan fonctionnel et sur le plan de la biodiversité, à hauteur de 150 % au minimum de la surface perdue.

Le SAGE « Lacs Médocains »

Ce SAGE est, par sa nature même, limité en superficie au bassin versant des lacs médocains. Sa particularité est d'être réalisé et mis en œuvre simultanément avec le Document d'Objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 dont le SIAEBVELG assure la gestion.

Le SAGE Lacs Médocains ne traite pas de l'usage "eau potable". L'eau utilisée pour la production d'eau potable, alimentant les communes du bassin versant, est prélevée dans les nappes souterraines profondes (Oligocène et Éocène) qui sont concernées par le SAGE Nappes profondes de Gironde.

Le périmètre du SAGE Lacs Médocains, défini par l'arrêté préfectoral du 30 mai 2001, représente un territoire de 1 000 km².



Il est constitué des milieux aquatiques suivant :

- Deux lacs d'eau douce, Carcans-Hourtin (62 km²) et Lacanau (20km²),
- Le canal des étangs et le canal du Porge-Lège,
- Un réseau de 500 kilomètres de crastes majeures, tributaires des lacs. Au total, 1 300 kilomètres de cours d'eau créés par l'homme dans le but originel d'assainir la lande. Ils sont alimentés par la nappe des sables,
- La nappe du plio-quaternaire qui s'étend sur tout le périmètre.

Les lacs qui sont de faible profondeur, et dont les eaux connaissent un faible renouvellement sont particulièrement vulnérables à l'enrichissement des eaux et des sédiments en nutriments et présentent ainsi des états d'eutrophisation qui nécessitent un suivi.

Les conclusions à tirer pour le SCoT

La gestion de l'eau est une politique qui bénéficie de documents cadres complémentaires articulés aux différentes échelles permettant de traiter de l'ensemble des problématiques (SDAGE, trois SAGE, schémas d'eau potable, d'assainissement...) en liant le Médoc aux grands bassins versants dans lesquels il se situe. Ainsi, le SCoT doit s'inscrire dans ces orientations et dispositions réglementaires établies afin de jouer son rôle de document de planification intégrateur pour les PLU.

Parmi les enjeux forts du territoire, les zones humides méritent une attention particulière en raison de leurs fonctions importantes pour le bon fonctionnement hydraulique du territoire (rôle de filtrage, d'écrêtage des crues, etc.).

La Communauté de communes Médoc Atlantique bénéficie d'un avantage considérable qui est de disposer d'une ressource abondante et de qualité. Pour autant, ces ressources sont précieuses et vulnérables, aussi il s'agit d'éviter les facteurs de dégradation et de déséquilibre.

L'accès à la nature est fortement lié à deux milieux très présents, l'eau et la forêt, qui sont support de nombreuses aménités et d'une multiplicité d'usages (activités de sport et de loisirs, usage économique et domestique, tourisme). Concernant la forêt, les enjeux y sont également multiples, ce qui nécessite de préserver le potentiel productif de la forêt tout en veillant à maintenir des espaces porteurs d'enjeux particuliers, comme les lagunes dispersées au sein du massif.

Pour maintenir l'accès à la nature dans ces divers milieux, le projet doit continuer à organiser les cheminements, stationnements, aménagements de mise en valeur pour la découverte du territoire.

A ce titre, il convient de rappeler que la présence du public est tolérée par les propriétaires en forêt privée.

Ceux-ci demeurent responsables en cas d'accident au sein de leur parcelle et la fréquentation touristique engendre des conflits d'usage ainsi qu'une augmentation de l'aléa risque incendie. Le SCOT prend en compte ces notions par une approche croisée desserte forestière et risque incendie.

4.7. Conclusions et enjeux

La liberté de choix des habitants du territoire est un élément important de son attractivité.

Celle-ci est assurée par le développement économique et touristique, par un accès aisé à des ressources naturelles de grande qualité.

Elle subit néanmoins les limitations qui sont souvent celles des territoires ne comprenant pas une ville importante : dépendance à l'égard des grands pôles de services et d'emploi, diversité faible du parc résidentiel, absence de base industrielle forte, etc.

Il faut néanmoins constater que la vocation, largement touristique, du territoire, lui a permis de renforcer ses capacités pour tous les usagers du territoire.

L'enjeu dans cette perspective, sera, dans tous les secteurs, de mettre en place une action concertée pour faciliter la « montée en gamme » des activités, des emplois et des qualifications, en s'appuyant sur l'image forte du territoire...

Ici encore, la crise sanitaire conduit à observer l'installation et la sédentarisation de jeunes actifs, attirés par les espaces et la qualité de vie, que les conditions de travail à distance ne contraignent plus à vivre près de leur siège d'entreprise.

Parallèlement, une diversification de l'habitat sera conduite pour favoriser l'habitat permanent et le locatif non saisonnier.

5. Les risques au cœur du fonctionnement du territoire



5.1. Un territoire soumis à d'importants risques naturels

5.1.1. Des risques naturels majeurs

Les risques majeurs sont des risques caractérisés par une faible fréquence et une gravité importante : leur anticipation s'accompagne de contraintes à l'aménagement du territoire que le SCoT se doit de prendre en compte.

Deux grandes familles de risques majeurs existent :

- **Les risques naturels** : avalanche, feu de forêt, inondation, mouvement de terrain, cyclone, tempête, séisme, éruption volcanique...
- **Les risques technologiques** : ils regroupent les risques industriels, nucléaires, ruptures de barrage, transports de matières dangereuses...

Un événement potentiellement dangereux, ou aléa, n'est un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques ou environnementaux sont en présence.

Le territoire n'est pas soumis aux risques technologiques. Seules dix Installations Classées Pour l'Environnement (ICEPE) sont recensées sur le territoire et toutes sont soumises uniquement à autorisation. Cette situation est la traduction du relativement faible ancrage industriel du territoire.

Les risques naturels, quant à eux, sont très présents sur le périmètre et, cumulés, ils concernent de surfaces importantes et contraignent fortement l'aménagement du territoire.

En effet, comme le montre le tableau de page suivante :

- 9 communes sont concernées par un PPR littoral approuvé ;
- 10 par un PPR inondation ;
- 6 par un PPR incendie.

Ces plans déterminent les zones d'aléas et les contraintes d'urbanisme qui s'y exercent et valent servitude d'utilité publique : à ce titre ils doivent être annexés aux documents d'urbanisme locaux.

	PPRn Littoral	PPRN Inondation	PPRN Incendie
Carcans (33097)	X		X
	Approuvé le 31/12/2001		Approuvé le 30/03/2010
Grayan-et-l'Hôpital (33193)	X	X	X
	Approuvé le 31/12/2001	Approuvé le 25/10/2002	Approuvé le 19/12/2008
Hourtin (33203)	X		X
	Approuvé le 31/12/2001		Approuvé le 30/03/2010
Jau-Dignac-et-Loirac (33208)		X	
		Approuvé le 25/10/2002	
Lacanau (33214)	X		X
	Approuvé le 31/12/2001		Approuvé le 19/10/2009
Le Verdon-sur-Mer (33544)	X	X	
	Approuvé le 31/12/2001	Approuvé le 25/10/2002	
Naujac-sur-Mer (33300)	X		X
	30/12/2001		Approuvé le 19/12/2008
Queyrac (33348)		X	
		Approuvé le 25/10/2002	
Saint-Vivien-de-Médoc (33490)		X	
		Approuvé le 25/10/2002	
Soulac-sur-Mer (33514)	X	X	
	Approuvé le 24/06/2004	Approuvé le 25/10/2002	
Talais (33521)		X	
		Approuvé le 25/10/2002	
Valeyrac (33538)		X	
		Approuvé le 25/10/2002	
Vendays-Montalivet (33540)	X	X	
	Approuvé le 31/12/2001	Approuvé le 25/10/2002	Prescrit le 01/10/2004
Vensac (33541)	X	X	X
	Approuvé le 31/12/2001	Approuvé le 25/10/2002	Approuvé le 19/12/2008

Source : Fiches communales d'information risques et pollutions, Aout 2019

5.1.2. Un littoral fortement soumis à l'avancée dunaire et au recul du trait de côte

Caractérisation des risques littoraux

En Médoc Atlantique, les risques littoraux sont liés à l'avancée dunaire et au recul du trait de côte.

L'avancée dunaire est la progression du front de dune vers l'intérieur des terres, résultant du déplacement des sables sous l'effet du vent marin.

Le recul du trait de côte, quant à lui, est le déplacement vers l'intérieur des terres de la limite entre le domaine marin et le domaine continental, conséquence d'une perte de matériaux sous l'effet de l'érosion marine.

Ce phénomène est appelé à s'accroître avec le changement climatique et les effets sur l'élévation du niveau des océans.

Déjà, le trait de côte évolue plus rapidement sur certaines communes que sur d'autres, au gré des phénomènes météorologiques et des aménagements réalisés.



*Evolution du trait de côte entre 2000 et 2016 (trait marron et trait rose)
Exemple sur la commune de Soulac-sur-Mer
Observatoire Régional des Risques, Cartographie informative.*

Le phénomène d'érosion du trait de côte fait l'objet d'une surveillance constante : le suivi historique régulier du trait de côte a permis à l'Observatoire de la Côte Aquitaine de produire en 2011 une première projection des reculs du trait de côte aux horizons 2020 et 2040.

Sur la base de ce diagnostic, la stratégie régionale de gestion de la bande côtière validée par l'Etat et les collectivités territoriales du littoral ex-aquitain, en 2012, a défini des grandes orientations pour la gestion de la bande côtière.

Les tempêtes de 2013/2014 ayant rendu le diagnostic initial obsolète, celui-ci a été actualisé en 2016 par l'Observatoire de la Côte Nouvelle-Aquitaine (ex OCA) avec la production d'une cartographie de l'aléa à l'horizon 2025.

Le BRGM a donc été amené à réaliser, en décembre 2016, une nouvelle « Caractérisation de l'aléa recul du trait de côte sur le littoral de la côte aquitaine aux horizons 2025 et 2050 ».

A l'échelle des côtes sableuses girondines et landaises, le BRGM estime désormais que :

« Le littoral est en érosion généralisée, à des taux moyens de 2,5 m/an en Gironde et 1,7m/an dans les Landes. (...) »

Les forts taux d'érosion sont essentiellement situés dans les zones d'embouchure.

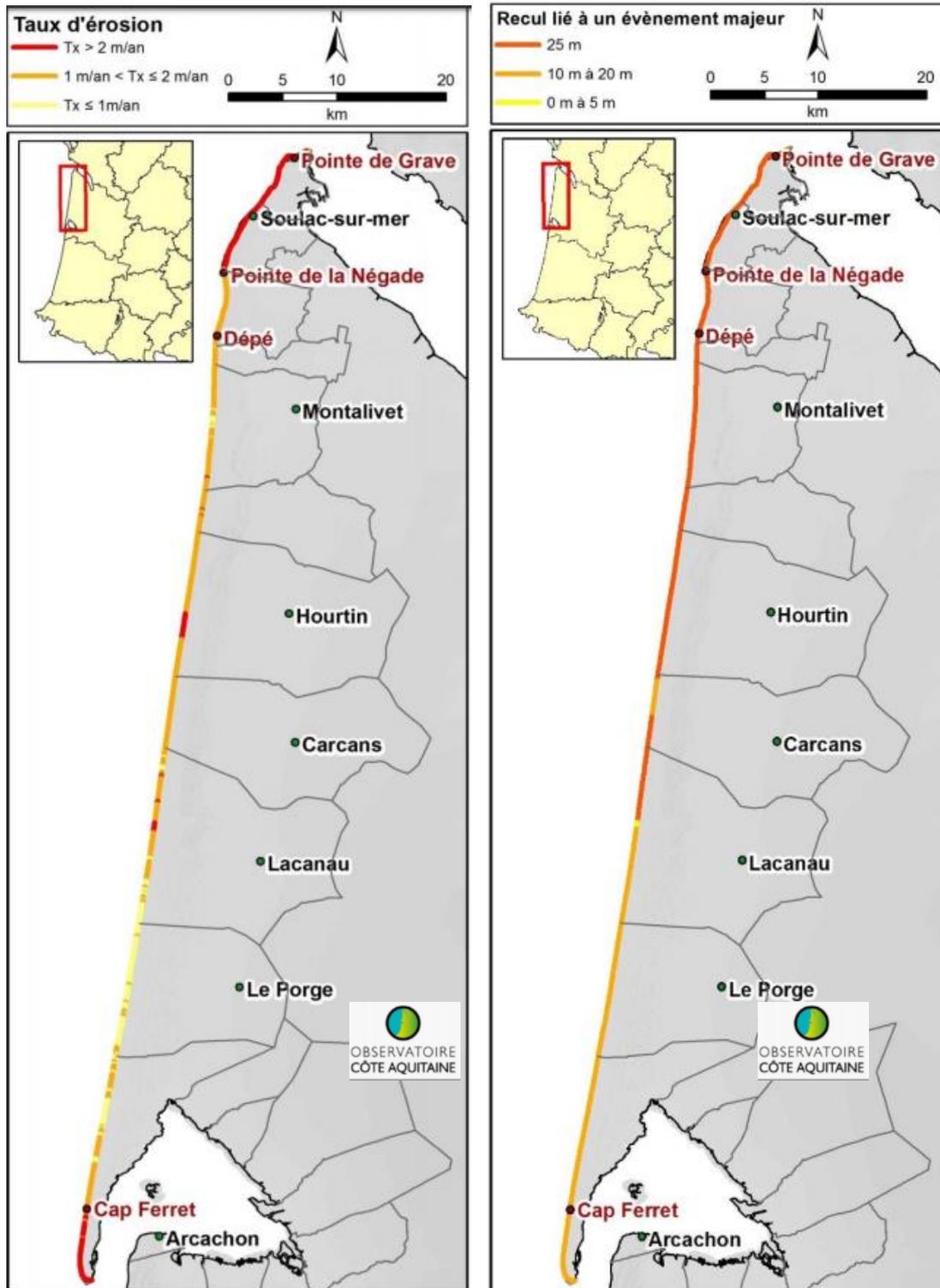
Ils se situent remarquablement au niveau des cellules hydrosédimentaires :

- n°1 (de la Pointe de Grave à la Pointe de la Négade),
- n°4 (du Cap-Ferret à Biscarosse),
- Et n°6 (du gouf de Capbreton à l'Adour).

Ce qui s'explique par la présence de processus hydrosédimentaires complexes à l'origine d'érosions marquées observées par le passé, et susceptibles de se reproduire à l'avenir ».

Déjà, le littoral de Soulac-sur-Mer et du Verdon-sur-Mer est sujet aux taux d'érosion les plus intenses de la façade océanique sableuse aquitaine et, comme le montrent les cartes ci-après, les prévisions concernant l'érosion restent importantes (taux d'érosion supérieur à 2 m/an) sur ces deux communes et plus localement par exemple sur Hourtin et Lacanau.

En cas d'évènement majeur, l'ensemble du territoire pourrait connaître un recul de plus de 20 mètres.



Taux d'érosion annuels moyens « Tx » en m/an sur les côtes sableuses girondine et landaise (à droite) et Reculs moyens susceptibles d'intervenir à la suite d'un évènement majeur (Lmax) sur les côtes sableuses girondine et landaise (à gauche)

Cellule hydrosédimentaire	Secteur	Tx moyen (m/an)	Tx max (m/an)	Tx min (m/an)	Lmax moyen (m)	Lmax max (m)	Lmax min (m)
Cellule 1	Pointe de Grave - Pointe de la Négade	4,8	14,7	0,8	25	25	25
Cellule 2	Anse du Gurg	1,5	2,5	1,2	25	25	25
Cellule 3	Dépé - Cap Ferret	1,3	3,1	0,5	22	25	5

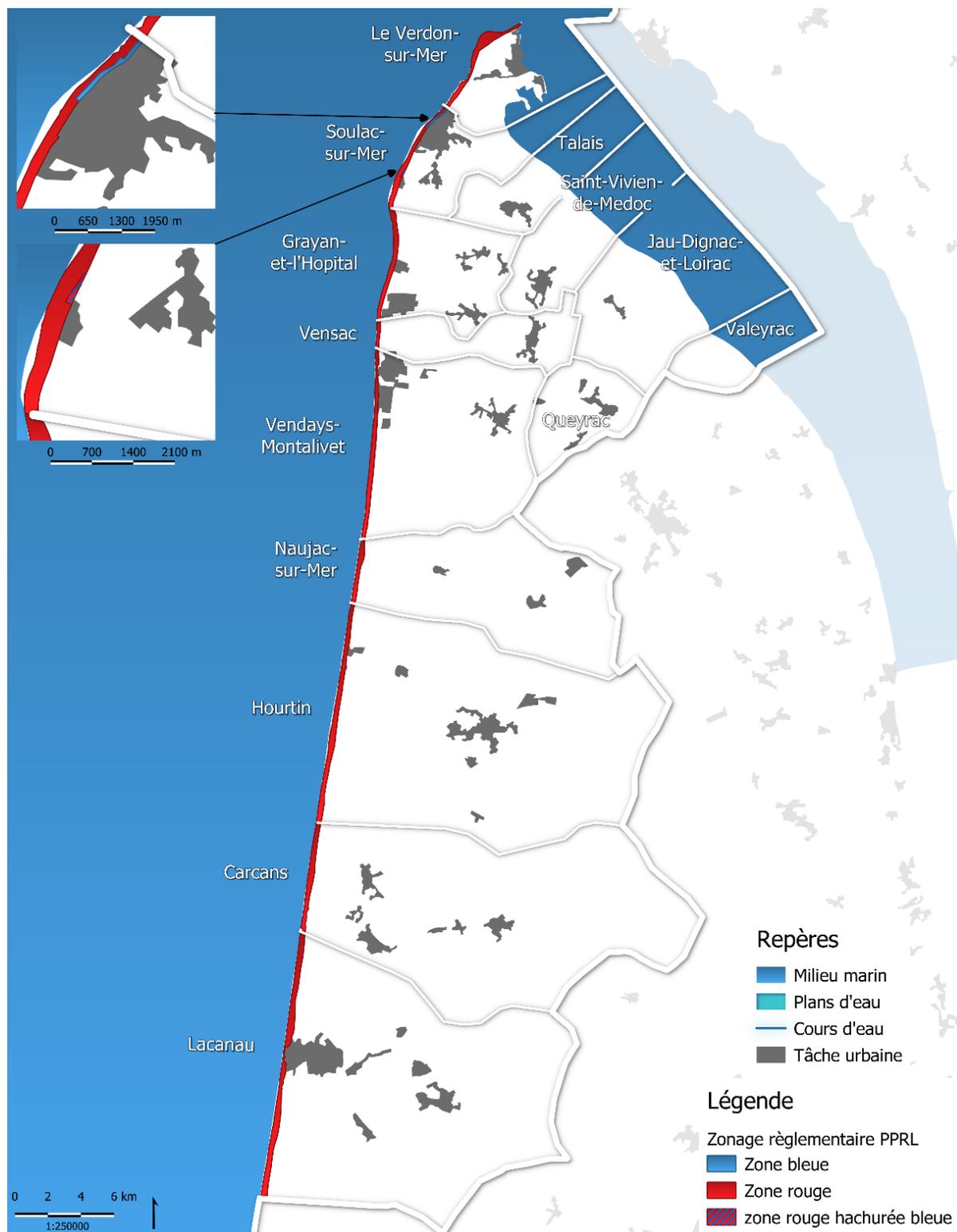
Valeurs des taux d'érosion moyens annuels « Tx » et des reculs liés à l'impact d'un évènement majeur « Lmax » par cellule hydro-sédimentaire de la côte sableuse de Gironde et des Landes

Gestion des risques littoraux

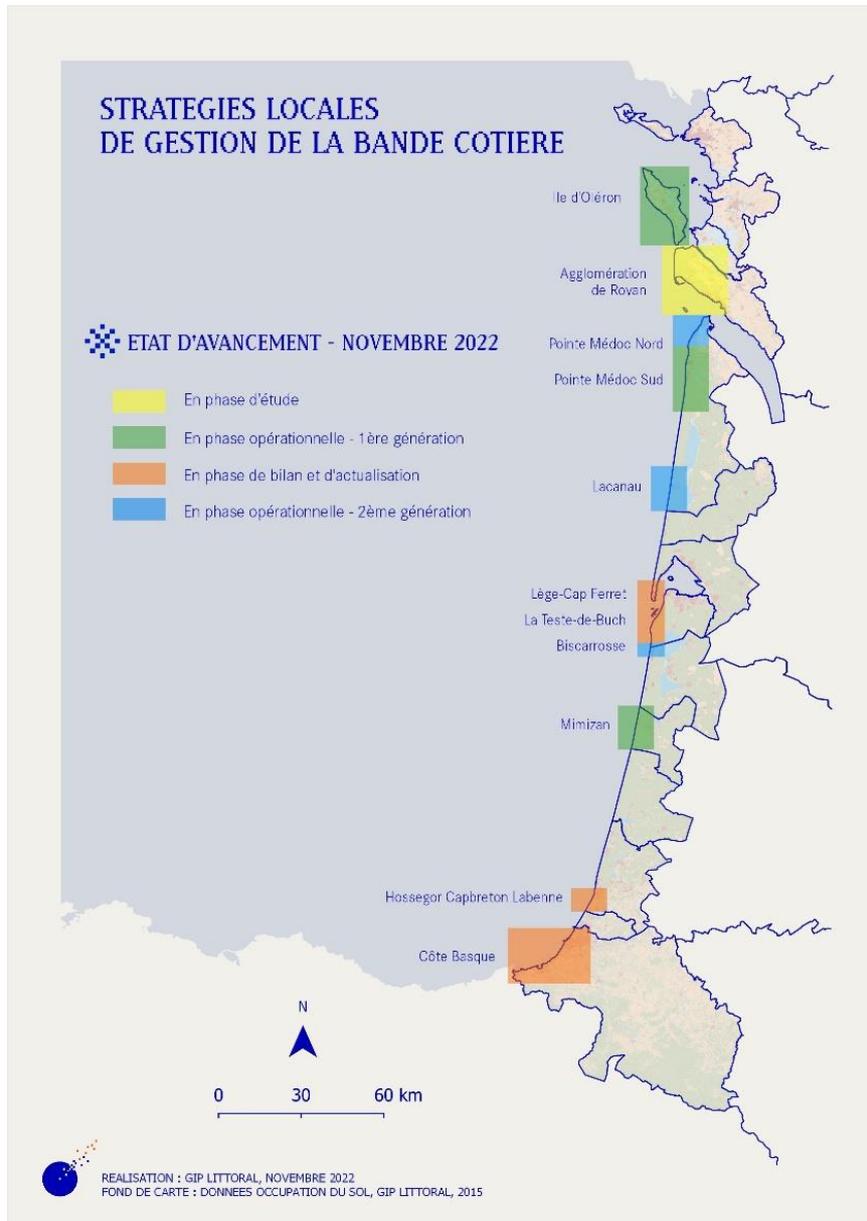
Étant donné l'importance de l'aléa érosion dunaire, le recul du trait de côte et les enjeux constitués par une urbanisation relativement importante, l'ensemble des neuf communes littorales a été doté d'un Plan de Prévention des Risques, dès 2001, exception faite pour la commune de Soulac-sur-Mer dont le PPRI a été approuvé en 2004.

Trois zones apparaissent dans le zonage du risque, avec un règlement pour chacune d'entre elles :

- **La zone inconstructible :**
Elle correspond à l'ensemble des secteurs géographiques du fuseau d'aléa, hormis ceux définis ci-dessous.
Dans la carte ci-après, cette zone est représentée en rouge.
- **La zone constructible sous conditions (uniquement à Soulac-sur-Mer) :**
Elle correspond à un centre urbain en zone d'aléa faible, du fait d'un ouvrage ou d'un aménagement pérenne, efficace et entretenu figeant le trait de côte, et/ou l'avancée dunaire.
Tout développement urbain y est conditionné par un contrôle strict de la bonne qualité de ces ouvrages ou aménagements.
Cette zone est représentée en couleur bleue.
- **La zone aménageable sous conditions (uniquement à Soulac-sur-Mer) :**
Elle correspond à une zone à enjeux futurs identifiés, située à l'abri d'un ouvrage de protection ayant montré une efficacité certaine, mais dont la pérennité n'est pas encore assurée.
Dans cette zone, et sous réserve de la mise en place d'un dispositif fiable et incontestable du suivi du trait de côte et des profils de la plage, seront autorisés des aménagements de loisirs et des extensions limitées de constructions existantes.
Cette zone est représentée en couleur rouge hachurée bleu.



Les zonages réglementaires des Plans de Préventions des Risques littoraux
Réalisation E2D Septembre 2019 – Source : DDTM



Source : GIP Littoral

Hormis les servitudes définies par les PPRL, les territoires littoraux de Nouvelle-Aquitaine font l'objet de différentes politiques et stratégies qui prennent en compte la gestion des risques littoraux.

La communauté de communes, dans le cadre de sa compétence Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI), finance des actions de défense contre la mer, notamment par le biais des stratégies locales de gestion de la bande côtière.

Celles-ci résultent d'une concertation avec la population locale, les communes concernées, le GIP Littoral, les services de l'Etat et les partenaires financiers (Europe, Etat, Région).

A ce jour, l'état d'avancement des stratégies locales est le suivant :

- SLGBC de Lacanau en phase opérationnelle, entrée dans une deuxième génération (2023-2030).
- SLGBC Pointe Médoc Sud (Grayan-et-L'Hôpital, Naujac-sur-Mer, Vendays-Montalivet, Vensac) entrée en phase opérationnelle, première génération (2020-2025).
- SLGBC Pointe Médoc Nord (Soulac-sur-Mer, Le Verdon-sur-Mer) en phase opérationnelle, entrée dans une deuxième génération (2023-2027).

5.1.3. Un risque inondation fluvio-maritime important

Caractérisation du risque inondation

Sur le territoire, le risque d'inondation est principalement lié à une potentielle crue de la Gironde : il s'agit alors d'une inondation fluvio-maritime (soumise à l'influence prépondérante de la marée).

La formation des crues dans l'estuaire est induite par la confrontation entre la propagation de la marée, aggravée par les conditions météorologiques océaniques, le vent, les débits combinés de la Garonne et de la Dordogne.

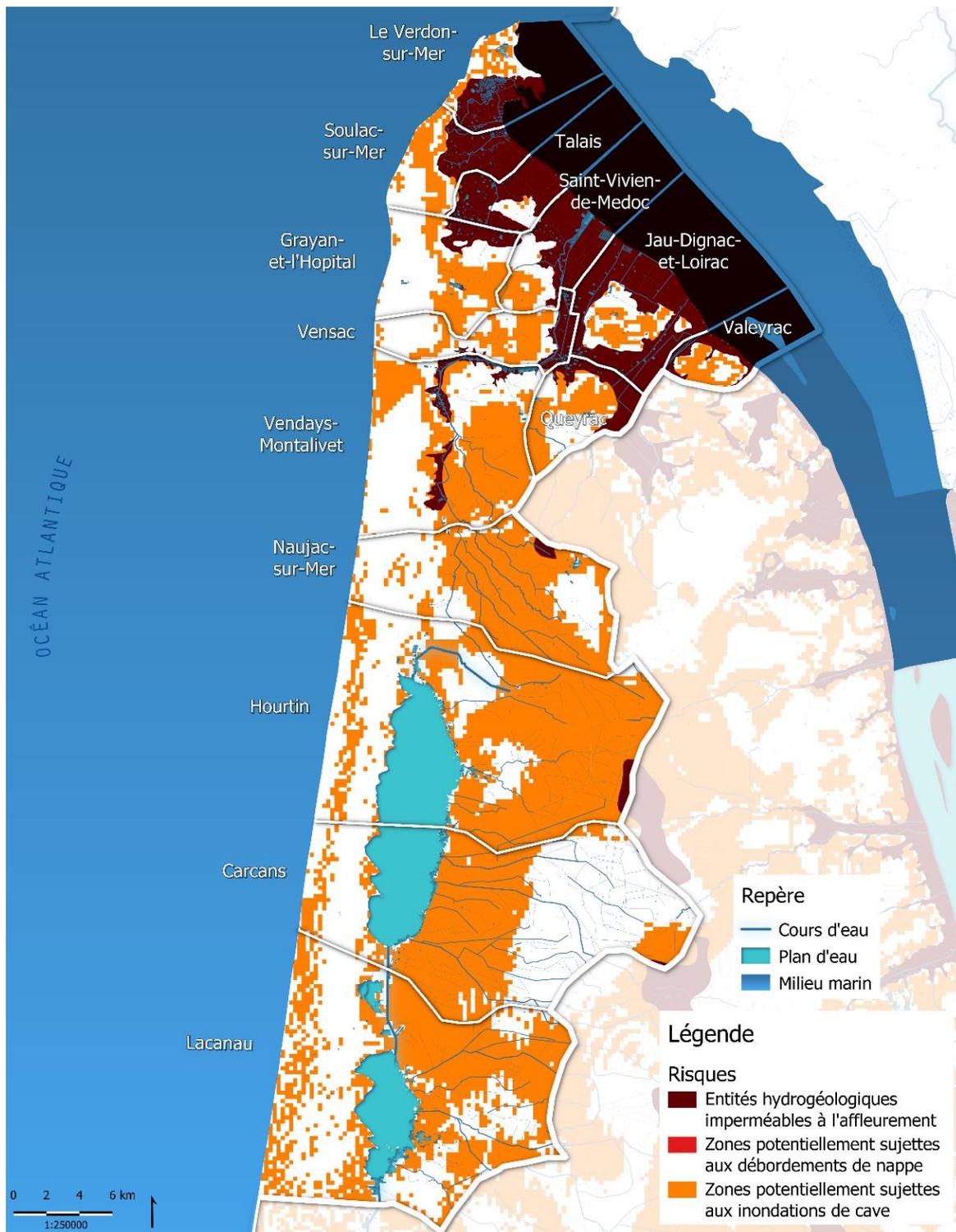
Cela peut entraîner des inondations, la submersion et l'endommagement de digues et de remblais côtiers, d'infrastructures...

Le risque inondation peut être également lié à un débordement des marais en arrière-pays.

Par ailleurs, dans certaines conditions, une élévation exceptionnelle du niveau de la nappe entraîne un type particulier d'inondation : l'inondation « par remontée de nappe », lente et ne présentant pas de danger pour la vie humaine.

Seules des zones potentiellement sujettes aux inondations de caves sont relevées, qui représentent toutefois une grande partie du territoire.

Ce type de désordres peut se limiter à de faibles infiltrations et à quelques suintements, mais l'humidité en remontant dans les murs peut arriver à la longue à désagréger les mortiers, d'autant plus si le phénomène est fréquent.



La sensibilité aux remontées de nappes

Réalisation E2D Août 2019

Source : Étude méthodologique pour l'amélioration de la cartographie de sensibilité aux remontées de nappes et réalisation d'une carte nationale – BRGM 2017-2018

Gestion du risque inondation

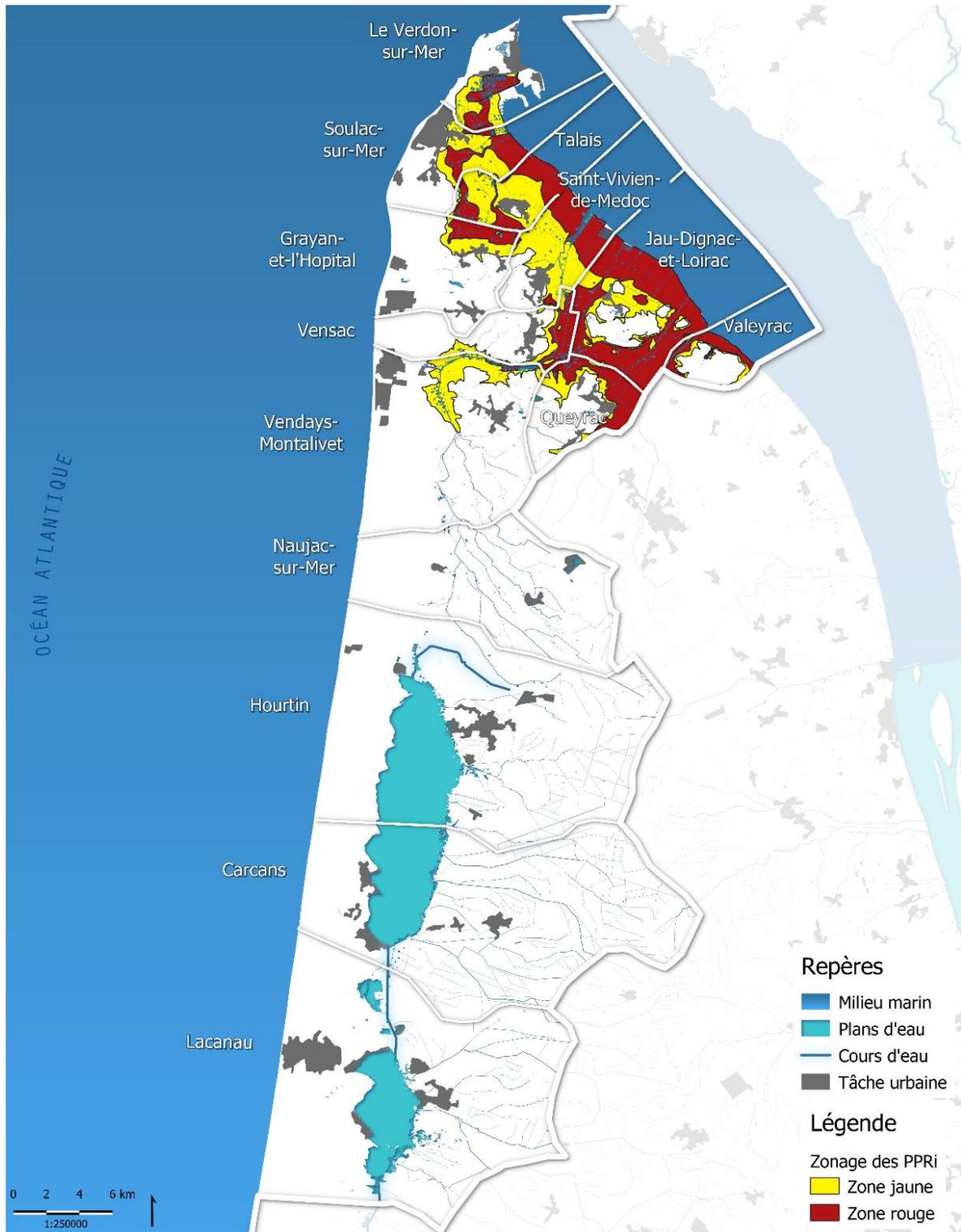
A l'échelle du bassin Adour Garonne, dans lequel est intégré l'ensemble du territoire du SCoT Médoc Atlantique, le Plan de Gestion des Risques d'Inondation 2022-2027 (PGRI) constitue un document de référence pour la gestion des risques d'inondation. Complément du SDAGE à l'échelle du grand bassin, dont il traduit les objectifs de gestion du risque inondation, il comporte 45 dispositions, regroupées autour de sept objectifs stratégiques :

- Veiller à la prise en compte des changements majeurs (changement climatique et évolutions démographiques...);
- Poursuivre le développement des gouvernances, à l'échelle territoriale adaptée, structurées et pérennes ;
- Poursuivre l'amélioration de la connaissance et de la culture du risque inondation en mobilisant tous les outils et acteurs concernés ;
- Poursuivre l'amélioration de la préparation et la gestion de crise et veiller à raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés ;
- Réduire la vulnérabilité via un aménagement durable des territoires ;
- Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues pour ralentir les écoulements ;
- Améliorer la gestion des ouvrages de protection contre les inondations ou les submersions.

Le SCoT doit être compatible avec les objectifs et orientations du PGRI, tout comme les Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI).

Dix communes sont concernées par le PPRI de la Pointe du Médoc. Deux zones apparaissent dans le zonage du risque, avec un règlement s'y rapportant :

- **La zone rouge** correspond aux terrains les plus exposés à des risques élevés pouvant mettre en péril les constructions et les personnes. Ces terrains ne sont pas, ou très peu, urbanisés. Ils correspondent pour la plupart à des secteurs agricoles ou à des secteurs naturels, susceptibles de servir de champs d'expansion de la crue, afin de ne pas aggraver les inondations à l'amont et à l'aval. Ils sont inconstructibles.
- **La zone jaune** correspond à des risques moins élevés où l'aléa inondation dépend de la fiabilité des ouvrages de protection. Ce sont des secteurs protégés mais dominés par la crue de référence centennale. C'est une zone dans laquelle le risque est jugé acceptable, sa probabilité d'occurrence étant, en l'état des connaissances actuelles, très faible. Le développement n'est pas interdit, il est seulement réglementé, afin de tenir compte du risque éventuel d'inondation.



*Les zonages réglementaires des Plans de Préventions des Risques inondation
Réalisation E2D Septembre 2019 – Source : DDTM*

Hormis les servitudes définies par les PPRI, les territoires littoraux aquitains font l'objet de différentes politiques et stratégies qui prennent en compte la gestion du risque inondation.

La Communauté de Communes, dans le cadre de sa compétence Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) a la responsabilité des actions de défense contre les inondations. Aujourd'hui, la défense du territoire passe par le système d'endiguement du Bas-Médoc (Valey rac au Verdon-sur-Mer) composé de la digue de première ligne des Mattes du Bas Médoc, des cordons en terre des chenaux estuariens et d'ouvrages hydrauliques de régulation (portes à flot, clapets, vannes).

5.1.4. Des milieux forestiers sensibles au feu de forêt et des niveaux d'aléas parfois forts

Caractérisation du risque feu de forêt

Bien que les incendies de forêt soient généralement moins meurtriers que la plupart des catastrophes naturelles, ils n'en restent pas moins très coûteux d'un point de vue de l'impact humain, économique, matériel et environnemental. Le territoire du SCoT Médoc Atlantique est particulièrement impacté par l'aléa feu de forêt comme le montre le tableau suivant.

Sur le territoire, les secteurs particulièrement sensibles sont les forêts domaniales de Lacanau, d'Hourtin, du Flamand et de Carcans. Le risque d'incendie concerne ainsi en premier lieu les forêts constituées en majorité de formations de pins maritimes purs.

Surface moyenne annuelle forestière incendiée entre 2006 et 2016	
Carcans (33097)	1,4
Grayan-et-l'Hôpital (33193)	0,5
Hourtin (33203)	4,7
Jau-Dignac-et-Loirac (33208)	1,1
Lacanau (33214)	87,2
Naujac-sur-Mer (33300)	2,6
Queyrac (33348)	0,6
Saint-Vivien-de-Médoc (33490)	0,6
Soulac-sur-Mer (33514)	0,4
Talais (33521)	0,8
Valey rac (33538)	0,2
Vendays-Montalivet (33540)	1,7
Vensac (33541)	0,4
Le Verdon-sur-Mer (33544)	0,6
Total	102,8

Source : GIP ATGeRI

Gestion du risque feu de forêt

Le SCoT doit être compatible avec les Plans de Prévention du Risque feu de Forêt (PPRF), qui concernent six communes.

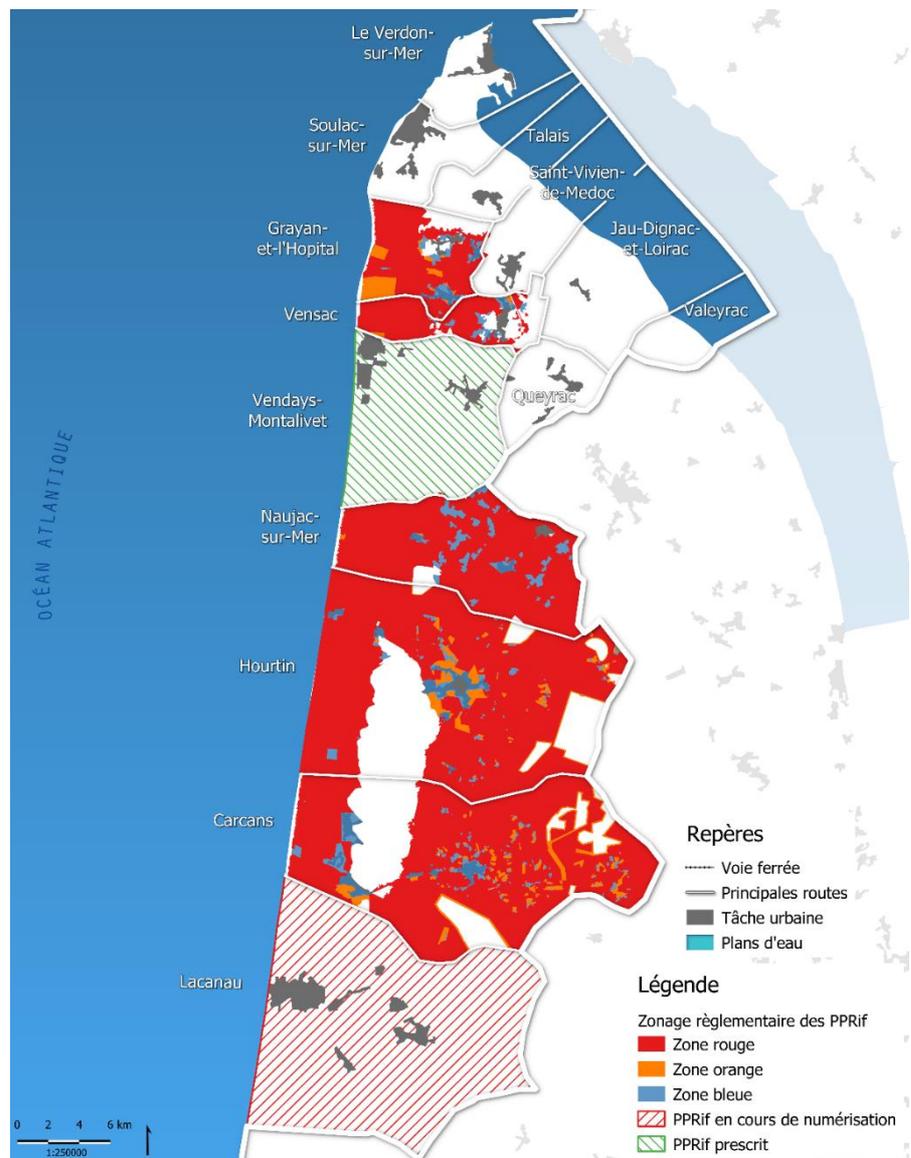
Trois zones sont règlementées :

- **La zone rouge** (danger d'aléa fort), qui est inconstructible.
- **La zone orange** (aléa moyen) où une certaine constructibilité est admise sous réserve du respect de certaines prescriptions.
- **La zone bleue** (aléa faible ou moyen avec une bonne défendabilité) où les projets nouveaux sont subordonnés à des prescriptions particulières visant à améliorer le niveau de protection.

Un PPRIF est prescrit sur la commune de Vendays-Montalivet, qui n'est pas encore réalisé.

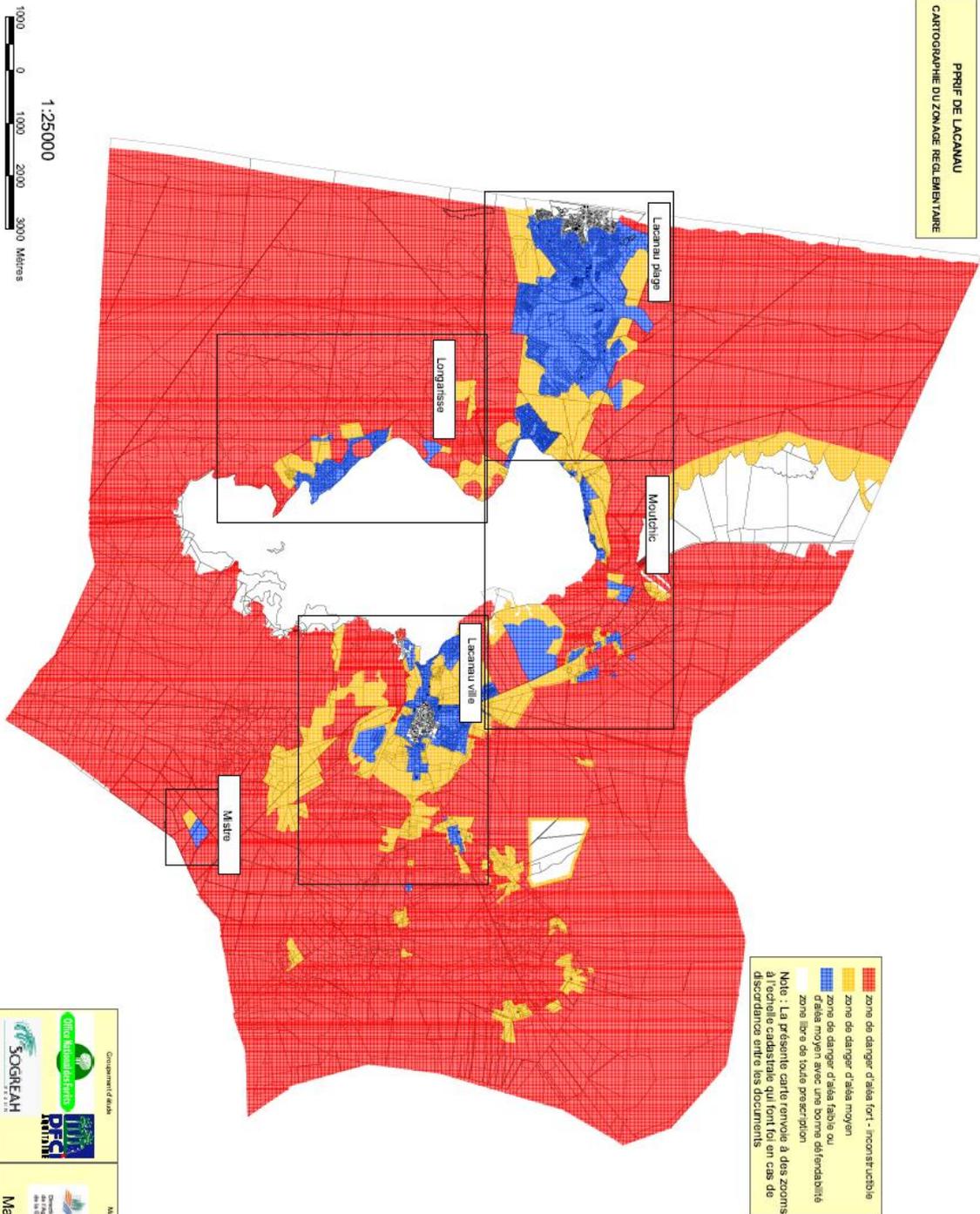
En page suivante, le PPRI feu de forêt de la commune de Lacanau n'a pas pu être cartographié de la même façon que les autres, en raison d'une donnée manquante (numérisation en cours).

Au global, les zones rouges des PPRIF concerne de très vastes superficies sur les six communes concernées.



Les zonages règlementaires des Plans de Préventions des Risques feu de forêt
Réalisation E2D Septembre 2019 – Source : DDTM

PRIF DE LACANAU
CARTOGRAPHIE DU ZONAGE REGLEMENTAIRE



Document d'aide

Centre Régional des Préfets

SOGREAH

PRIF

Mars 2009

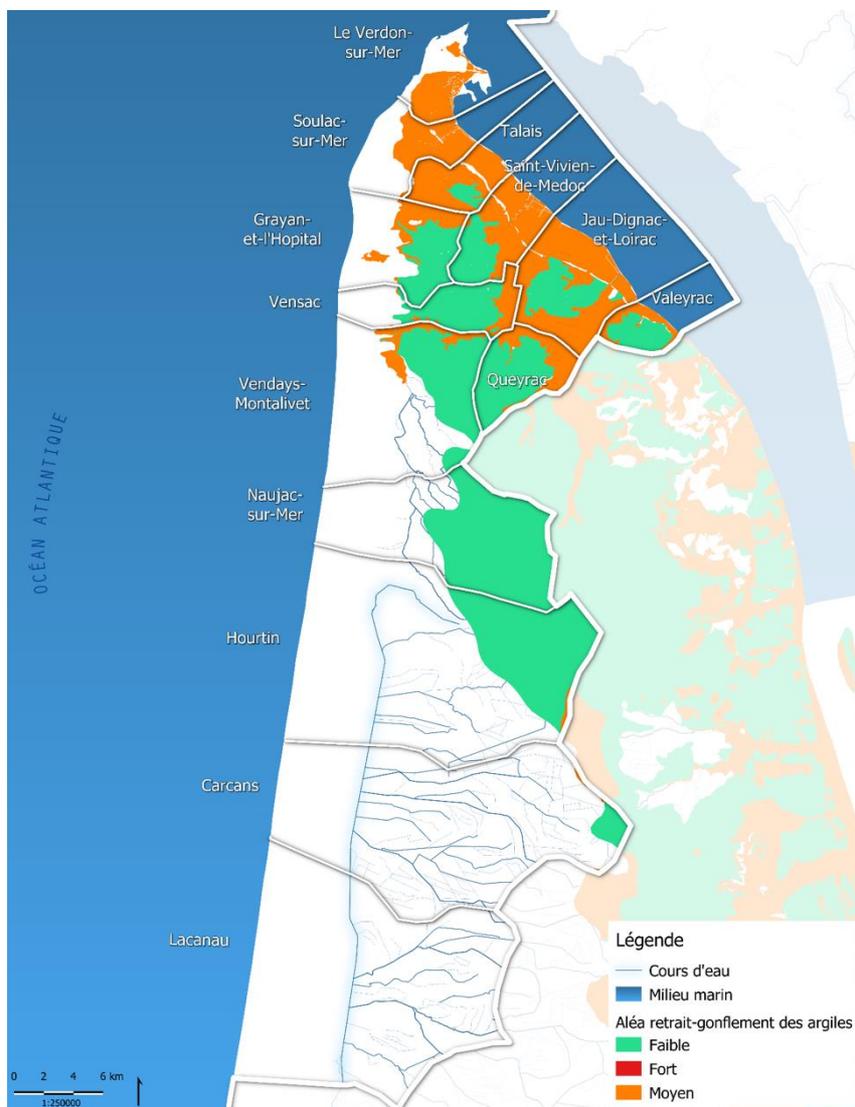
Ministère de l'Énergie

Direction Départementale de l'Énergie de la Gironde

5.1.5. Des enjeux très limités pour les autres risques

Certains autres risques naturels existent mais sont négligeables pour le territoire et n'appellent pas de gestion particulière. Ainsi, le risque sismique est faible à très faible sur les communes.

Le phénomène de retrait et gonflement des argiles, quant à lui, concerne exclusivement les sols à dominante argileuse (voir carte ci-après). Il est lié aux variations de teneur en eau des terrains, l'argile étant une roche dont la consistance peut se modifier en fonction de sa teneur en eau.



Ces modifications de consistance s'accompagnent de variations de volume qui peuvent alors affecter les constructions (murs porteurs et angles en particulier).

Le territoire est peu impacté par cet aléa, qui se concentre sur la partie Nord, mais avec une intensité moyenne.

La gestion de ces aléas ne constitue pas à ce jour une priorité (pas de PPRN), en particulier au regard des conséquences des autres risques (littoral, inondation, feux de forêt).

L'Aléa Retrait-gonflement des argiles - Réalisation E2D Août 2019 – Source : Cartographie de l'aléa retrait-gonflement des argiles dans le département de la Gironde – BRGM 2004

5.2. Une adaptation au changement climatique cruciale

5.2.1. Les enjeux de l'adaptation au changement climatique

Le réchauffement climatique, bien qu'il soit différent selon les territoires, génère des conséquences actuelles et futures qu'il convient de prendre en compte dans un souci d'adaptation. Il s'agit non seulement de réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais également de réduire la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

Les vulnérabilités du territoire du SCoT Médoc Atlantique s'apprécient au regard de ses caractéristiques climatiques, géographiques, démographiques et économiques.

Dans l'état de la connaissance actuelle, ces effets sont difficiles à appréhender au niveau local.

Toutefois, on peut estimer que le changement climatique engendrera probablement une modification profonde des paysages du littoral, de la biodiversité, de la ressource en eau, ou encore des activités humaines comme l'agriculture ou le tourisme.

Ces phénomènes sont susceptibles d'être amplifiés par l'attrait résidentiel, touristique et économique du territoire du SCoT Médoc Atlantique et notamment de sa partie littorale.

Les grandes tendances de l'évolution probable du climat

Les modélisations climatiques³ permettent d'appréhender les évolutions du climat pour les paramètres de températures et de précipitations, à plus ou moins long terme.

Les scénarios et la modélisation des climats futurs montrent des écarts importants pour les paramètres étudiés, mais tous vont dans le sens d'un réchauffement global et de variations dans les précipitations saisonnières.

Concernant le territoire du SCoT Médoc Atlantique, les projections montrent que, pour tous les scénarios, les températures augmentent sur l'ensemble des secteurs du territoire. Pour le paramètre « précipitations », le pourcentage de précipitations intenses à l'année est contrasté selon les secteurs du territoire.

Par exemple, le phénomène le plus significatif est un pourcentage de fortes pluies (précipitations au-dessus du 90^{ème} centile annuel) plus élevé le long de l'estuaire de la Gironde.

³ Scénarios RCP établis par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)

Tendancier des températures de la Gironde

Les données suivantes sont issues des projections selon un scénario central (stabilisation des émissions des GES). Elles montrent les écarts aux températures de références (la référence est la moyenne des températures annuelles sur la période 1976-2005).

Projections de la variation moyenne des températures pour l'année :

- Horizon proche (2021-2050) : +1°C.
- Horizon moyen (2041-2070) : +1.5°C.
- Horizon lointain (2071-2100) : +2°C sur les côtes, +2.10°C sur le reste du territoire.

Les conséquences des variations de températures devraient être une demande accrue d'eau pour la végétation, une augmentation des risques incendie et sanitaires.

Tendancier des précipitations de la Gironde

La moyenne des cumuls de précipitations pour l'année, pour la période de référence varie de 883 millimètres le long de l'estuaire et des côtes et 962 millimètres sur le reste du territoire.

Projection de la variable moyenne des précipitations pour l'année sur tout le territoire :

- Horizon proche (2021-2050) : 54 millimètres.
- Horizon moyen (2041-2070) : 37 millimètres.
- Horizon lointain (2071-2100) : -65 millimètres.

Il apparaît une légère augmentation des précipitations en hiver selon ce modèle.

5.2.2. Un changement climatique qui interpelle Médoc Atlantique

Risques naturels

En termes de risques naturels, le territoire est d'ores et déjà fortement exposé au risque d'inondation, de submersion marine, d'incendie. L'évolution de l'occurrence et de l'intensité de ces risques sur les périodes récentes au fil des années met en évidence une extension spatiale des sols concernés depuis les années 1990 et une augmentation progressive de leur fréquence.

Le changement climatique poursuivant son cours, on peut s'attendre à une accentuation de leur intensité et de leur fréquence, d'où la nécessité de penser l'aménagement du territoire en anticipant les conséquences de ces risques naturels.

Ressource en eau

L'une des clés de l'adaptation au changement climatique repose sur la gestion de la ressource en eau et des éventuels conflits d'usage qui pourront en découler.

Il s'agit d'une ressource aujourd'hui disponible sur le territoire mais très sensible aux évolutions climatiques et à la pollution diffuse. A titre d'exemple, la baisse des précipitations en été pourrait réduire la quantité d'eau disponible, altérant le bon fonctionnement des voies de navigation intérieure, et surtout les capacités lacustres

Par ailleurs, la qualité de cette ressource pourrait se dégrader du fait des faibles débits d'étiage en amont entraînant notamment la diminution de la ressource disponible et l'altération de la continuité biologique des milieux et des zones humides, fragilisées par les phénomènes de sécheresse.

Forêts et biodiversité

La forêt joue un rôle particulièrement important dans la régulation de l'évolution du climat en captant le CO₂ présent dans l'atmosphère par la photosynthèse. La forêt française prélève ainsi l'équivalent de 15 % des émissions nationales annuelles de CO₂ (ONERC, rapport sur la forêt, 2014). Elle est également une ressource pour l'industrie sylvicole et pour l'énergie-bois et joue un rôle majeur pour la biodiversité et l'identité paysagère du territoire.

Ainsi, la vulnérabilité accentuée des forêts face au risque incendie peut générer des conséquences économiques importantes mais aussi des conséquences naturelles en termes de biodiversité (déperissements liés aux incendies, réduction de la diversité des essences présentes sur le territoire, mutation de la faune et de la flore...)

Urbanisme et santé

Du point de vue de la santé publique, les principaux impacts attendus vis-à-vis de la population sont une surmortalité en cas de fortes canicules pour les publics les plus fragiles (enfants, personnes âgées) et lors des épisodes de forte dégradation de la qualité de l'air liée à l'augmentation de la fréquence et ou de l'intensité des pics de pollution à l'ozone principalement.

Selon les évaluations du GIEC, les impacts dus à l'accroissement de fréquence et d'intensité des événements météorologiques extrêmes sont susceptibles d'augmenter.

Il s'agira alors de mettre en œuvre des moyens de prévention (confort d'été des constructions, présence de l'eau dans la ville, végétalisation...), d'autant plus que le territoire connaît une croissance démographique soutenue avec populations vieillissantes.

Activités touristiques et agricoles

Par le biais d'une pression accentuée sur la ressource en eau et d'un accroissement des risques naturels, le changement climatique engendrera un impact plus ou moins direct sur les secteurs agricoles et touristiques. La hausse des températures, le déficit hydrique et la concentration en CO₂ sont autant de paramètres qui peuvent générer des conséquences sur le rendement et le cycle des cultures. En parallèle, l'élévation du niveau de la mer et l'augmentation du phénomène d'érosion littoral et d'inondation pourraient conduire à la réduction de l'attrait touristique de la côte.

Les conclusions à tirer pour le SCoT

Le territoire est soumis à de nombreux risques :

- La gestion des risques littoraux est bien prise en compte sur le territoire, mais les événements météorologiques violents survenus ces dernières années, ainsi que les incidences du changement climatique, ont parfois modifié la donne pour les territoires littoraux d'Aquitaine.

Ainsi, il apparaît comme un enjeu d'adapter les modes de gestion du risque littoral à la connaissance du risque la plus récente avec, à long terme, des scénarios de protection dure et/ou de repli stratégiques à anticiper de façon davantage prégnante. La suppression ou la relocalisation de bâtiments ou enjeux menacés est déjà en cours dans le cadre de la stratégie locale de gestion de la bande côtière de Soulac-sur-Mer au Verdon-sur-Mer. Par ailleurs, cet exercice d'anticipation est également engagé au travers de la conclusion des projets partenariaux d'aménagement signés avec l'Etat, pour les communes de Lacanau et Soulac-sur-Mer.

- Le risque inondation constitue une véritable contrainte à l'aménagement du territoire. Tout comme les risques littoraux, ceux-ci sont susceptibles d'évoluer avec le changement climatique et nécessitent une bonne prise en compte de l'évolution de la connaissance sur le risque et une anticipation de l'évolution du risque, qui peut prendre la forme de nouveaux ouvrages de protection, voire de replis stratégiques sur les zones ne portant pas d'aléa inondation.

A cet égard, la digue d'estuaire entre Le Verdon-sur-Mer et Valeyrac protège tout un territoire et pas seulement quelques terres agricoles ou habitations.

- Le risque feu de forêt, s'il nécessite avant tout des mesures de gestion, entraîne également des contraintes à l'aménagement du territoire qui peuvent être fortes selon les communes.

Tout comme les autres risques recensés sur le territoire, ils sont susceptibles d'évoluer dans un contexte de changement climatique qui s'accompagne de périodes plus longues d'absence de pluie et de sécheresse.

Afin d'anticiper leur évolution et de réduire la vulnérabilité du territoire face au changement climatique, plusieurs enjeux devront être pris en compte par le SCoT :

- Réduire les émissions de GES, en particulier par un travail sur l'articulation et la complémentarité des déplacements, transports collectifs et modes doux. Cela implique une meilleure connaissance des pratiques et des besoins en termes de mobilités sur le territoire, aussi bien pour la population permanente que touristique.
- Prévenir les risques et anticiper leurs évolutions par la mise en place d'un modèle de gestion foncière opérationnel, le déploiement des stratégies locales de gestion de la bande côtière, le développement de formes d'habitat adaptées innovantes.
- Affirmer l'équilibre économique du territoire en assurant le maintien d'un accès direct à la mer sur les espaces stratégiques (activités de loisirs, pêche, ostréiculture...), la réflexion autour de l'espace nécessaire au bon développement des activités en cohérence avec les plans-plages pour le maintien du potentiel d'accueil touristique.
- Adapter le secteur résidentiel par la rénovation énergétique du parc de logements anciens, le maintien et le développement d'îlots de fraîcheur.
- Préserver la trame verte et bleue et la ressource en eau, à travers la valorisation des aménités liées aux espaces naturels et à la nature en ville, la maîtrise de l'artificialisation des sols, la réduction de la consommation foncière.
- Adapter la gestion des zones humides et des milieux littoraux, d'ores et déjà pris en charge par les documents cadres sur l'eau (SDAGE, SAGE, etc.).

5.3. Des risques sociaux, économiques et environnementaux qui orienteront l'avenir du territoire

Le territoire du SCoT est très largement orienté vers le tourisme (marchand et résidentiel). Cette activité, d'où il tire la majorité de ses revenus, est très concurrentielle d'autant qu'une part importante de la clientèle est étrangère et qu'en conséquence la concurrence internationale joue à plein.

Cette activité touristique est en effet sujette à des évolutions de marché fortes et rapides, liées à des modifications sociologiques : durée et saisonnalité des vacances, niveau de revenus, changements d'ordre familial, demande de confort, prix des prestations en France comparées à celui d'autres pays, etc.

Ces évolutions potentielles se heurtent à plusieurs éléments que le SCoT devra prendre en compte :

- La relative fixité du parc, hérité des années 70 et 80, avec, par exemple, un nombre important de petits logements ;
- L'importance des flux touristiques, facteur de congestion en pleine saison, élément d'autant plus important que l'accessibilité du territoire autrement qu'en voiture particulière est faible ;
- Les effets de ces flux sur l'organisation interne au territoire : difficulté à loger les saisonniers, concentration des flux sur certains espaces, et donc « charge anthropique » sur l'environnement très forte en fonction des saisons, dans un milieu de très grande qualité mais relativement fragile ;
- Conséquences d'un mode de développement « dual » (cf. partie 1), avec des emplois en progression, mais un chômage persistant, une précarité pour certaines strates de la population : le développement récent accentue ces différences qui créent un déséquilibre territorial, le relatif isolement traditionnel du territoire et son éloignement par rapport aux très grands pôles rendant la résorption de ces déséquilibres plus difficile.

De ce point de vue, la difficulté à réaliser des projets de développement portuaire/logistiques/industriel sur le site du Verdon rend moins aisé le développement d'une économie équilibrée, entre agriculture, sylviculture, tourisme, tertiaire non touristique et industrie....

Ces éléments sociaux ne doivent pas être sous-estimés dans la capacité du territoire à évoluer pour répondre aux besoins nouveaux.

- Les effets potentiels des risques littoraux et du réchauffement climatique qui impactent directement, à court, moyen et long terme, des activités littorales qui sont des activités-phares pour Médoc Atlantique.

A cette liste, il faut naturellement jouter les contraintes légales et réglementaires, liées à l'environnement, aux risques naturels, aux modes d'urbanisation, à la loi Littoral, etc.

Face à ce faisceau de risques et de contraintes, le territoire dispose de certaines marges de manœuvre (emploi et capacité d'accueil en progression, évolution des produits touristiques) et d'atouts paysagers et environnementaux très forts, qui expliquent au demeurant qu'il a continué, sur les plans quantitatifs et qualitatifs, sa progression dans la dernière période.

5.4. Conclusions et enjeux

Territoire rural en développement, Médoc Atlantique présente cependant des risques non négligeables en matière économique et sociale (précarité, chômage).

La crise sanitaire contribue aujourd'hui à modifier sensiblement les perspectives avec de fortes incertitudes sur l'évolution du tourisme qui semble devoir profiter au territoire en raison de son caractère préservé.

Parallèlement, la recherche d'espace et les nouvelles conditions de travail à distance provoquent un flux d'installations sédentaires et plus seulement saisonnières.

Mais les risques naturels, liés notamment à l'avancée dunaire, au recul du trait de côte et aux inondations, sont de très grande ampleur et rappellent la formation spécifique de ce territoire mouvant.

La gestion de ces risques, la politique de prévention, les mesures de limitation, seront déterminantes pour l'avenir.

Au-delà de la nécessaire sécurité des biens et des personnes, le développement d'une « culture du risque » sera l'indice de la modernité et de l'adaptabilité du territoire...

6. Une gestion de l'espace à affirmer



6.1. Des formes urbaines qui interrogent l'avenir

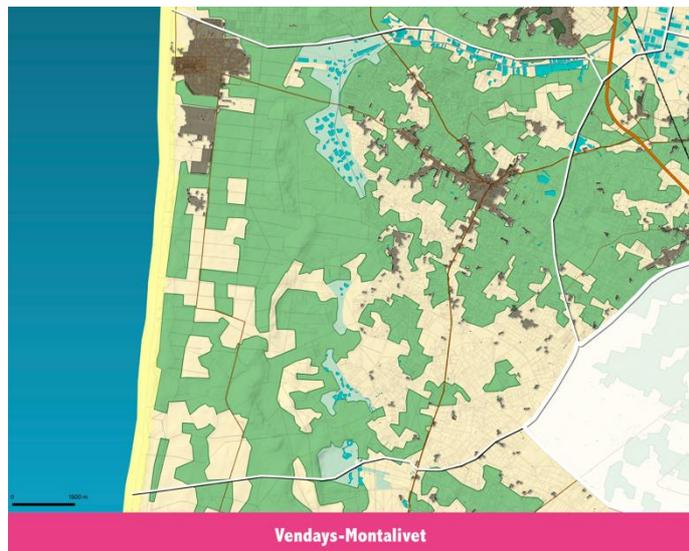
6.1.1. Une grande variété entre estuaire, lacs et océan

Le « triptyque médocain » composé des landes encadrées par l'estuaire et la bande littorale océanique, donne lieu à un grand nombre de formes urbaines, d'autant que la création des stations balnéaires dans les années 1960/80 a renforcé la variété des paysages urbains.

On peut décrire ces morphologies urbaines en liant les communes aux développements qu'elles ont connu dans leur centre ancien, en bordure de l'océan, des lacs et de l'estuaire. Nous empruntons au diagnostic de préfiguration du PNR (septembre 2012) une partie de la typologie des communes, en la complétant en fonction du périmètre du SCOT.

Six typologies urbaines spécifiques peuvent être distinguées, ce qui, pour une communauté de communes de cette taille, constitue une diversité rare :

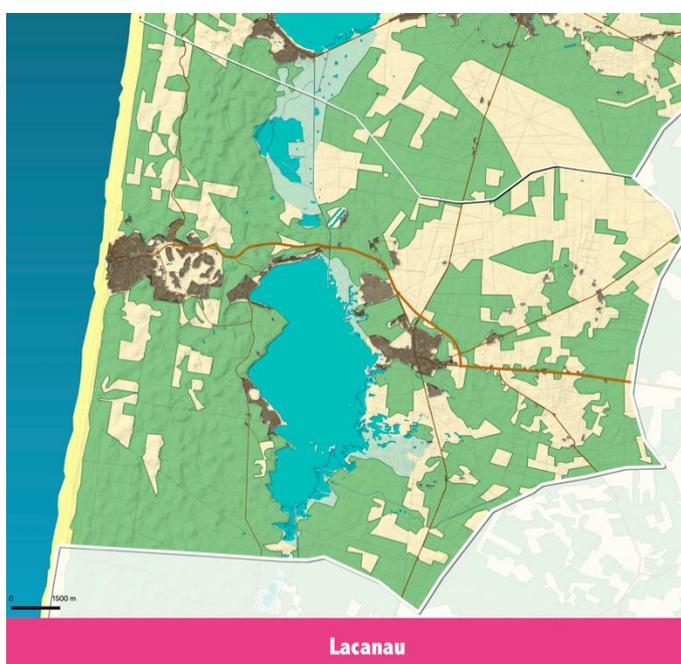
- Typologie 1 village disposant d'une station balnéaire avec front de mer océanique : Vendays-Montalivet.



- Typologie 2 : village ancien disposant d'un village lacustre et d'une station balnéaire océanique : Carcans.



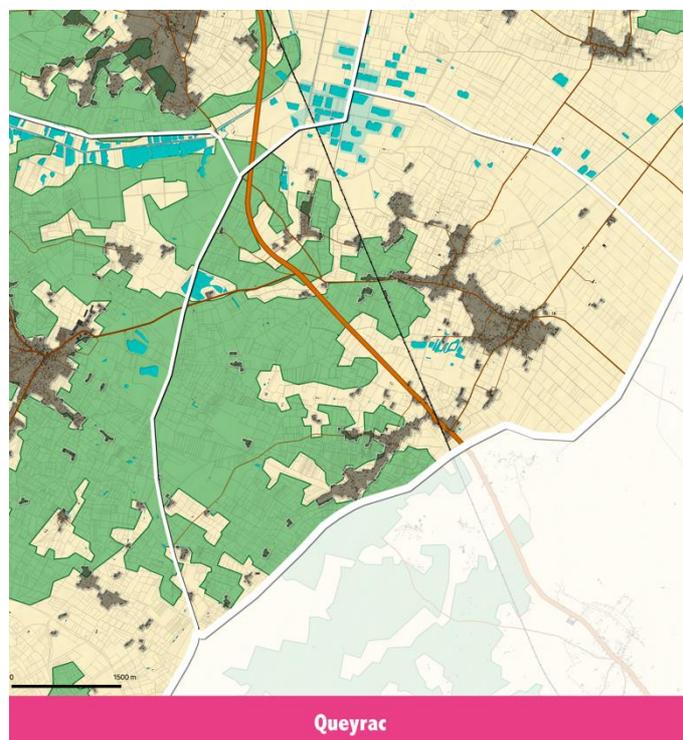
- Typologie 3 : village ancien disposant de villages lacustres et d'une station balnéaire avec front de mer océanique : Hourtin et Lacanau.



- Typologie 4 : villages anciens ne disposant pas de village lacustre : Naujac-sur-Mer, Vensac, Grayan-et-L'Hôpital (avec une urbanisation balnéaire), Queyrac.



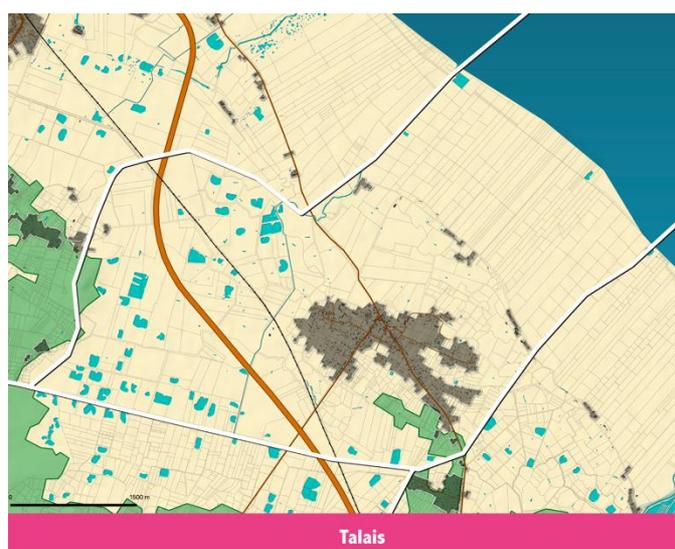
- Typologie 4 : suite



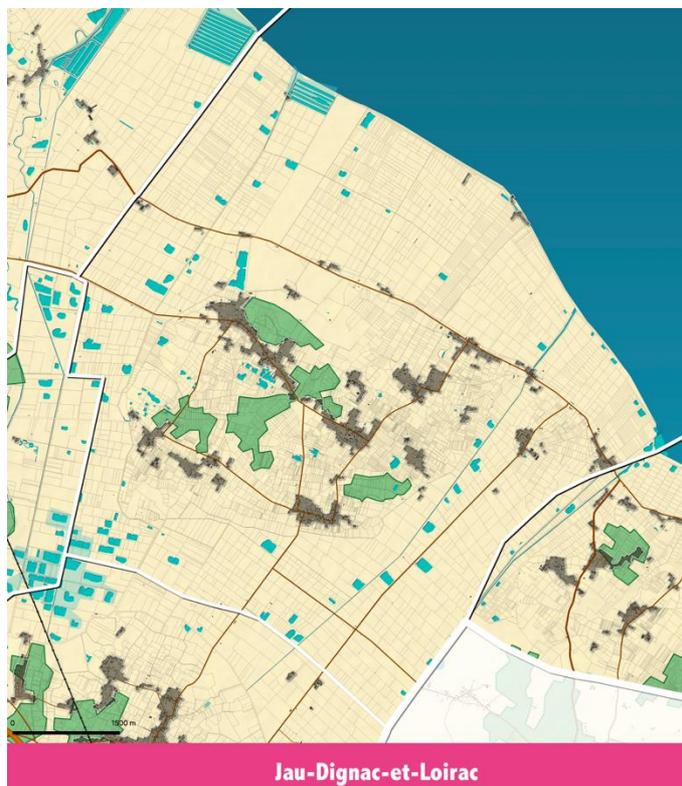
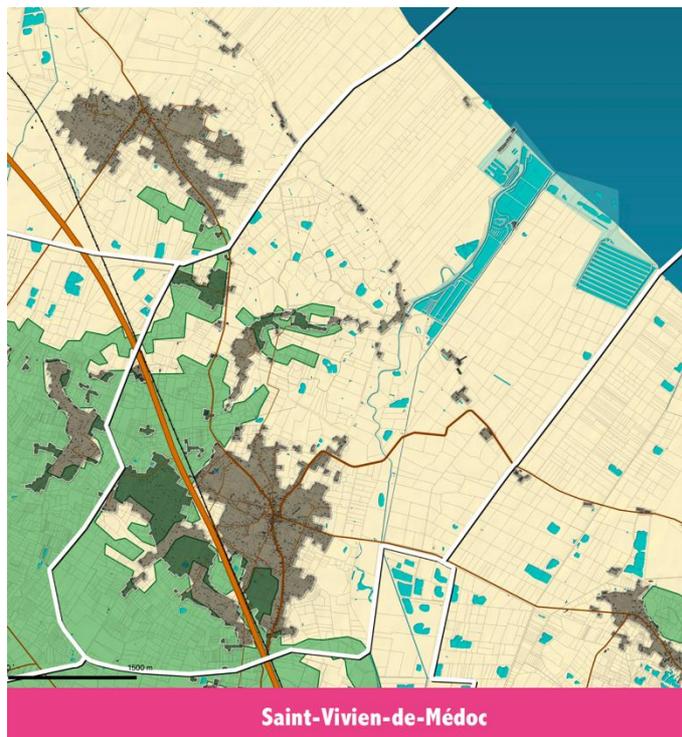
- Typologie 5 : les « villes de la pointe » : Le-Verdon-sur-Mer, Soulac-sur-Mer.



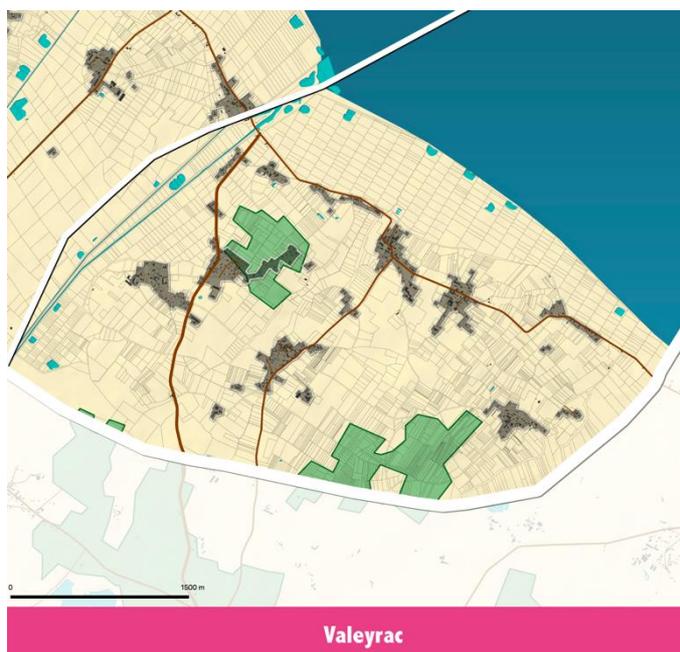
- Typologie 6 : les villages estuariens ne disposant pas d'urbanisation significative sur le littoral : Talais, Saint-Vivien-de-Médoc, Jau-Dignac-et-Loirac, Valeyrac.



- Typologie 6 : suite



- Typologie 6 : suite



Ces formes urbaines diverses, entremêlées avec le réseau hydrographique, la forêt, le littoral océanique et lacustre et ses risques, comprend à la fois des villages anciens, des urbanisations balnéaires récentes, des petits noyaux résidentiels plus ou moins nouveaux, et des secteurs diffus.

Les villages anciens ou les centre-bourgs apparaissent comme des « îles » (ce qu'ils étaient quelquefois auparavant, notamment sur l'estuaire... - cf. chapitre 1), les nouvelles urbanisations balnéaires étant marquées par l'architecture moderne et l'habitat diffus apparaissant souvent comme une série « d'habitations dans un parc » ou dans la forêt...

Le développement et le renouvellement urbains, dans tous les cas très encadrés, devront prendre en compte ces morphologies spécifiques, ce qui imposera des plans et des actions différenciés : les solutions à apporter ne seront en aucun cas « du prêt à porter » mais relèveront plutôt de la « haute couture ».

En particulier, de nombreux villages et bourgs ont, de facto, adopté la forme d'une « étoile » dont les branches s'allongent le long des routes principales.

L'absence de voies secondaires, liée notamment à la présence de la forêt, a facilité ce mode de fonctionnement.

Le développement de ces villages et de ces bourgs supposera sans doute de travailler sur la mise en place de voies secondaires permettant, à partir et en continuité du noyau urbain plus dense, de poursuivre l'aménagement de ces secteurs.

6.1.2. Des enveloppes urbaines dispersées et de petite taille

L'analyse des enveloppes urbaines confirme cette variété et cette spécificité des modes d'urbanisation du territoire.

Globalement, la taille moyenne des enveloppes urbaines est faible (1,8 hectare en moyenne à l'échelle du SCoT).

Les enveloppes urbaines utilisent un indice pour identifier leurs envergures.

Le calcul de cet indice est : (surface totale des bâtis x nombre total des bâtis) / surface totale de l'enveloppe urbaine. Une discrétisation est effectuée à partir de cet indice pour identifier 6 types d'enveloppe urbaine :

Isolé : indice de 0 à 5

Diffus : indice de 5 à 50

Groupé : indice de 50 à 200

Urbain peu dense : indice de 200 à 1 000

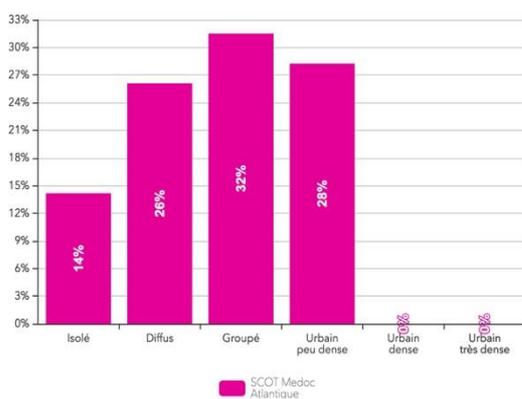
Urbain dense : indice de 1 000 à 3 500

Urbain très dense : indice de plus de 3 500

Source : cadastre 2018, traitement E.A.U., 2019

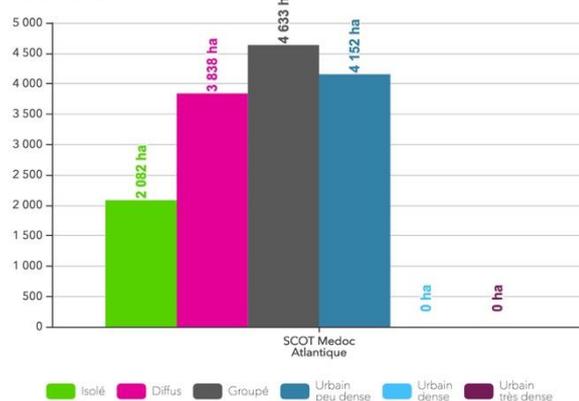
Part des surfaces des enveloppes urbaines par type :

Source : Cadastre Octobre 2018



Surface totale des enveloppes urbaines (ha) par type :

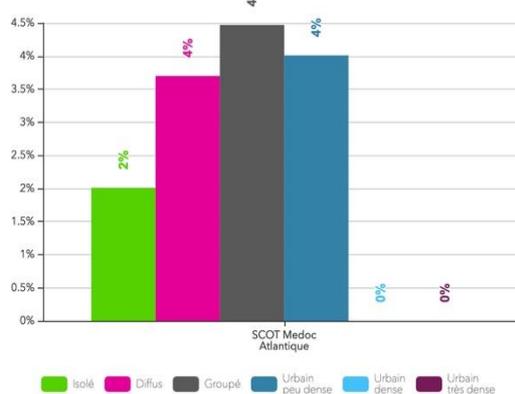
Source : Cadastre Octobre 2018



Dans ces conditions, on constate qu'une part importante de la surface du territoire est classée en isolé/diffus/peu dense.

Part des surfaces urbanisées du territoire par type :

Source : Cadastre Octobre 2018

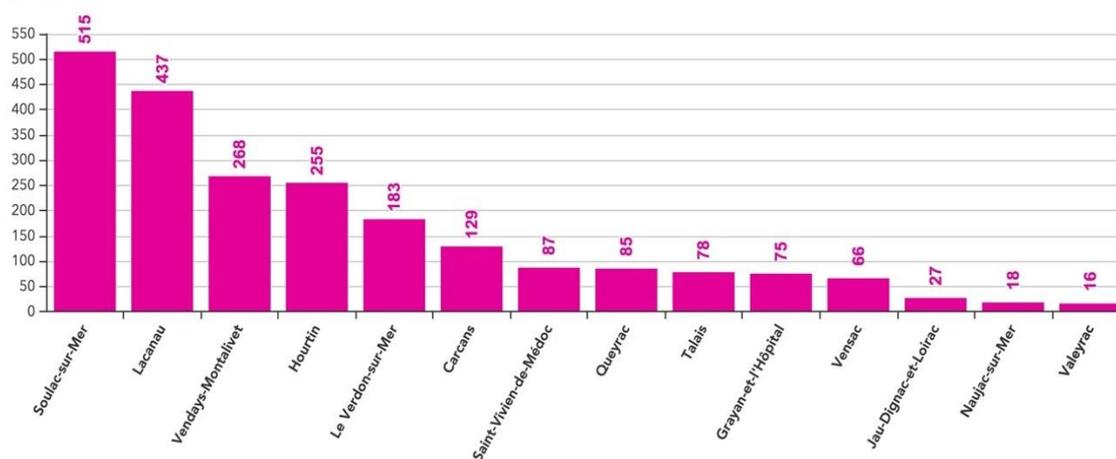


Cependant, ces enveloppes urbaines, au total, ne représentent qu'une faible part de la surface totale du territoire.

Cette appréciation doit cependant être nuancée selon les communes.

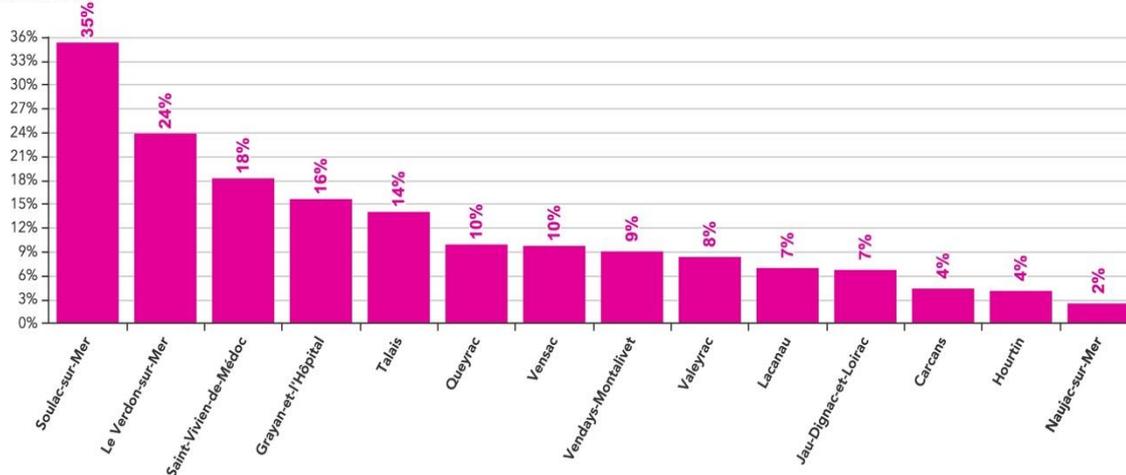
Indice d'urbanisation :

Source : Cadastre Octobre 2018



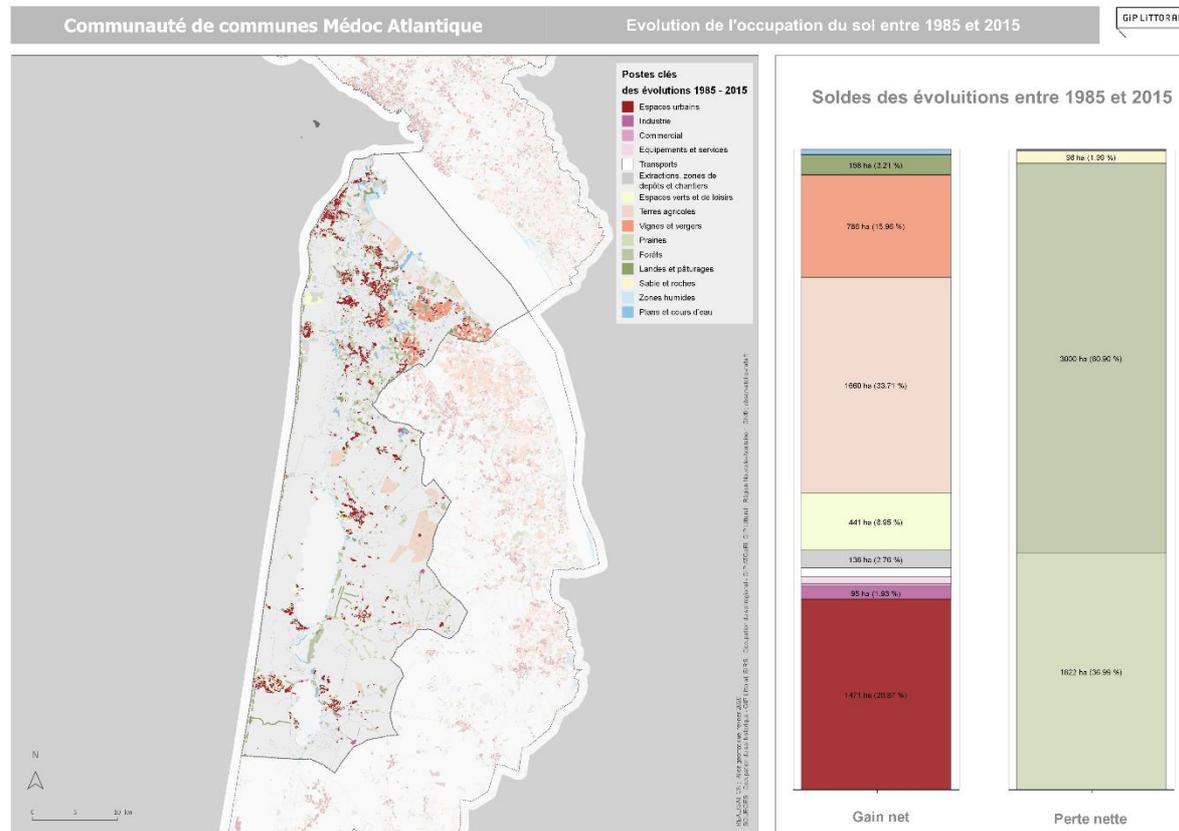
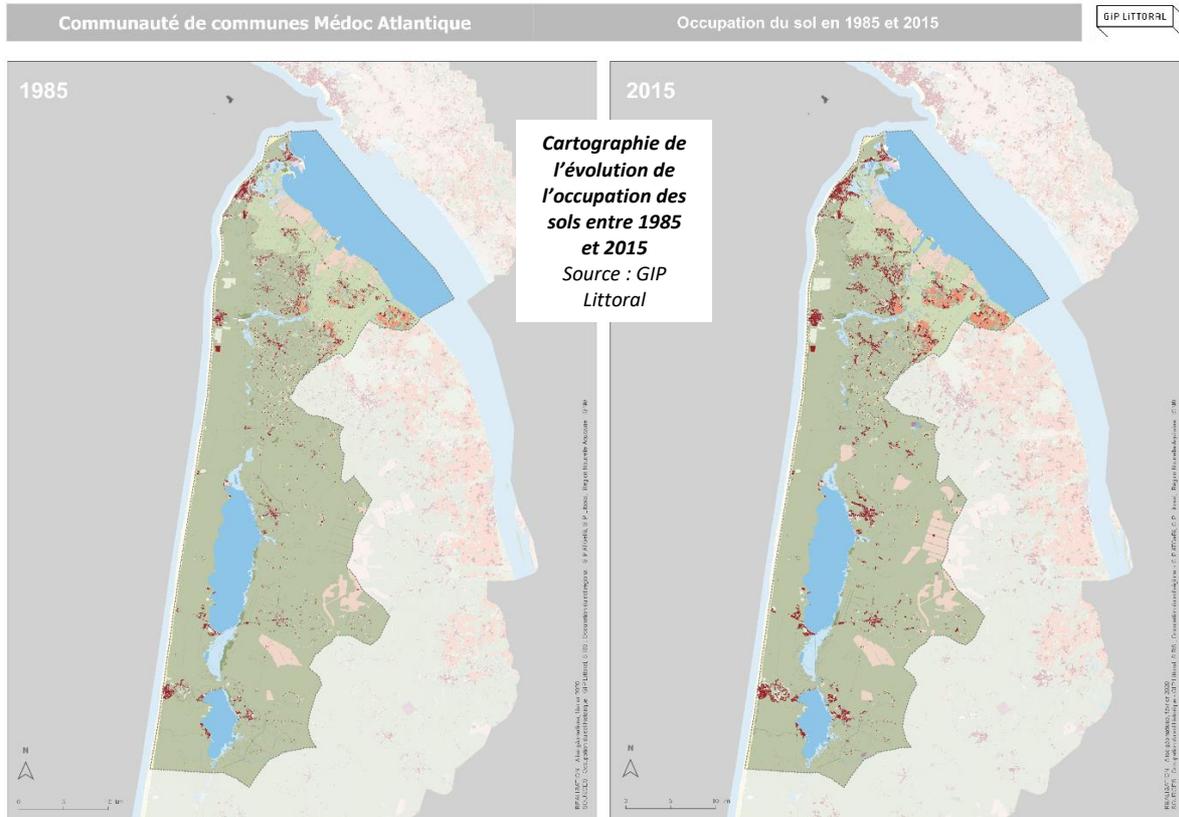
Part des surfaces urbanisées par commune :

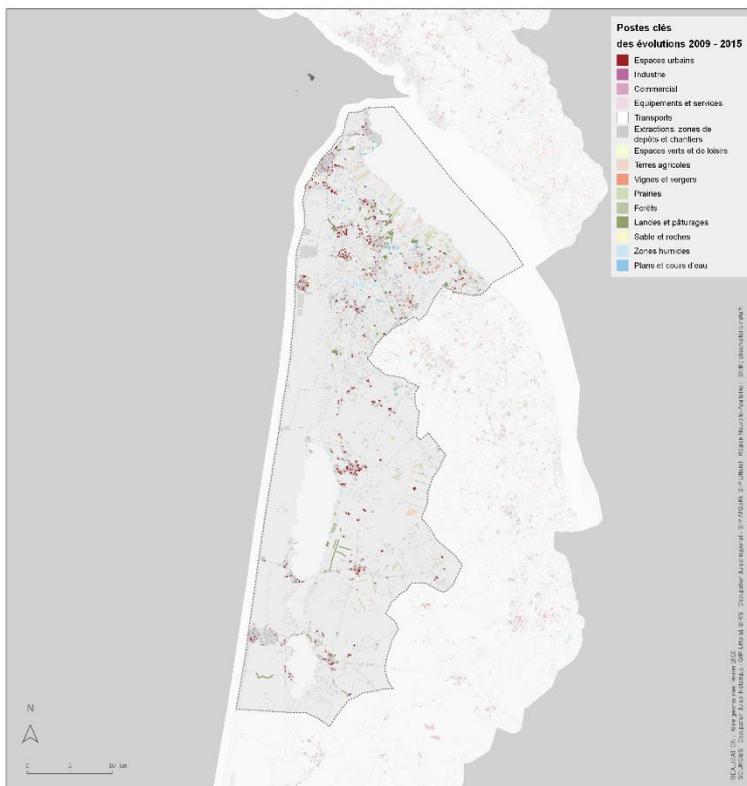
Source : Cadastre Octobre 2018



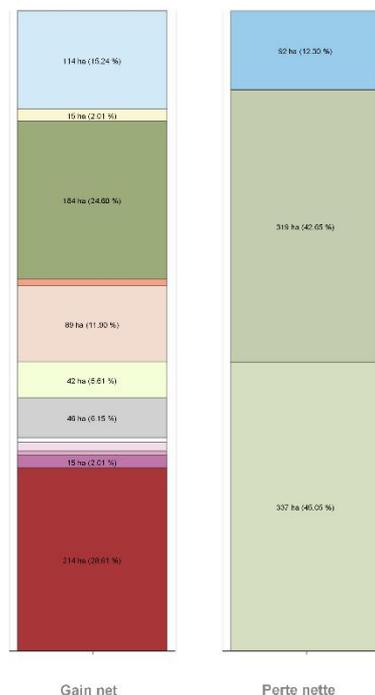
La part des surfaces urbanisées par commune est illustrative de la diversité des situations qui, il est vrai, dépend de la surface totale des communes, totalement indépendante de leur niveau ou de leur forme d'urbanisation.

6.2. Un espace vaste, soumis à d'importantes tensions





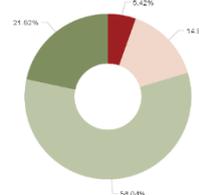
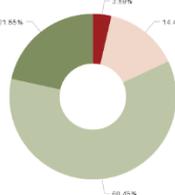
Solde des évolutions entre 2009 et 2015



1985

Grandes composantes NAFU

2015

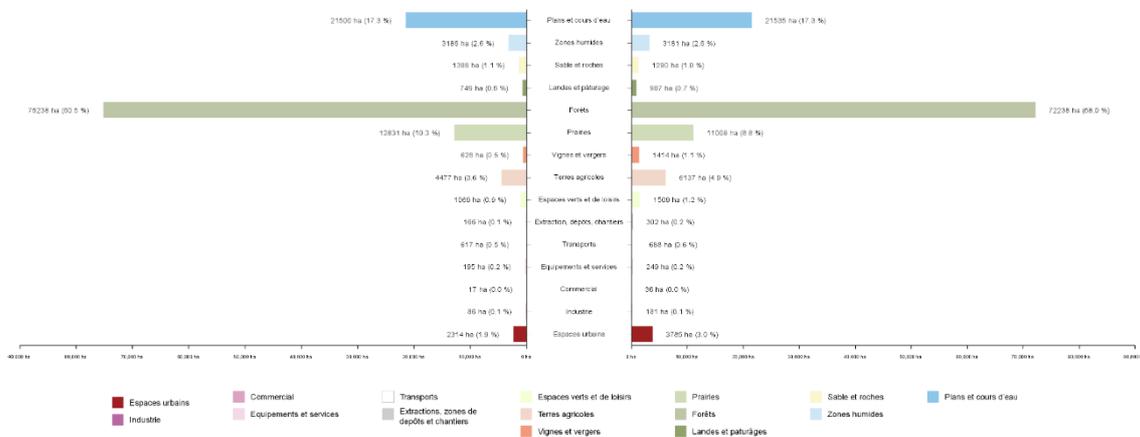


Surface totale : 124 488 hectares

1985

Postes clés d'occupation du sol

2015



REALISATION: At&M Développement, Février 2020

6.2.1. Un territoire avant tout forestier

Le territoire comprend une faible part d'espaces artificialisés et deux tiers de forêts ainsi que 19 % de territoires agricoles.

La composition interne de ce territoire est tout à fait spécifique et reflète la prépondérance de la forêt dans l'occupation du sol.

Territoire	Code INSEE	1 - Territoires artificialisés	2 - Territoires agricoles	3 - Forêts et milieux semi-naturels	4 - Zones humides	5 - Surfaces en eau	Total SCoT
SCOT Medoc Atlantique		5 321,66	20 789,04	73 909,44	3 677,61	7 588,60	111 286,35
Lacanau	33 214,00	1 123,40	183,88	17 640,47	1 090,31	1 796,70	21 834,76
Hourtin	33 203,00	654,44	2 092,78	15 614,65	599,02	3 229,99	22 190,88
Vendays-Montalivet	33 540,00	643,74	1 138,75	7 825,59	472,81	0,00	10 080,89
Soulac-sur-Mer	33 514,00	581,04	1 292,65	1 004,12	46,62	0,00	2 924,43
Grayan-et-l'Hôpital	33 193,00	549,04	587,82	3 476,18	27,06	0,00	4 640,10
Carcans	33 097,00	524,11	2 150,92	14 459,00	487,55	2 495,00	20 116,58
Le Verdon-sur-Mer	33 544,00	275,87	676,43	720,27	539,76	66,90	2 279,23
Queyrac	33 348,00	211,25	1 614,28	1 199,93	58,52	0,00	3 083,98
Saint-Vivien-de-Médoc	33 490,00	195,75	1 894,19	601,24	196,59	0,00	2 887,77
Naujac-sur-Mer	33 300,00	192,72	841,46	8 723,22	39,61	0,00	9 797,01
Vensac	33 541,00	175,92	777,21	2 320,65	45,88	0,00	3 319,66
Talais	33 521,00	139,99	1 863,44	66,89	10,25	0,00	2 080,57
Jau-Dignac-et-Loirac	33 208,00	54,39	4 474,76	167,96	54,76	0,00	4 751,87
Valeyac	33 538,00	0,00	1 200,47	89,29	8,89	0,00	1 298,65
% du total		4,78%	18,68%	66,41%	3,30%	6,82%	100,00%

Source : Corine Land Cover / UE-IFEN 2018, traitement E.A.U., 2019

6.2.2. Une consommation d'espace non négligeable

La consommation d'espace des dernières années (en l'occurrence 2009/2017) peut être évaluée à 352 hectares pour ce qui est des espace naturel, agricoles ou forestiers (NAF) qui sont visés par la « loi Grenelle ».

Au sein de cette consommation non négligeable, l'activité représente 24 % et l'habitat 66 %, avec des différences importantes entre communes, les communes du littoral océanique présentant le niveau de consommation le plus élevé, aussi bien pour l'activité que pour l'habitat.

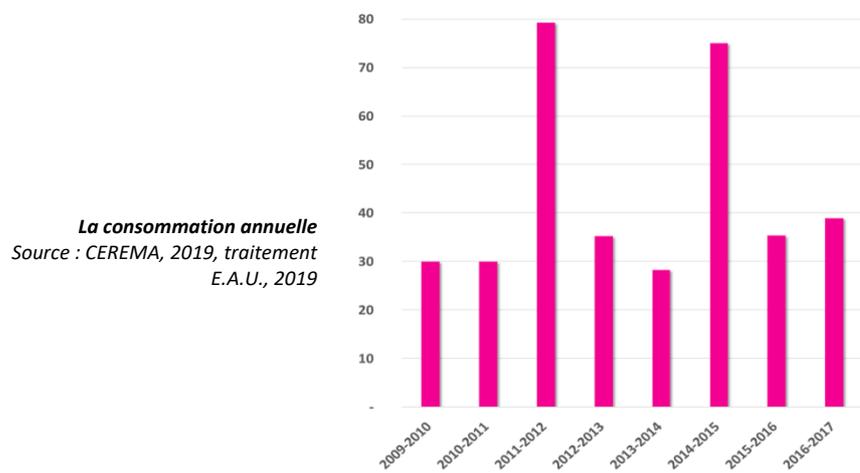
Dans les autres communes, cette consommation doit être nuancée en raison de l'utilisation de terrains en friches qui n'étaient plus le siège d'activités agricoles et dont l'entretien était souvent problématique.

Unité : hectare – NAF : Naturel, Agricole ou Forestier

Commune	2009-2017				
	Espace NAF artificialisé	Dont : artificialisé vers l'activité	Dont : artificialisé vers l'habitat	Dont : artificialisé vers des espaces mixtes habitat/activité	Dont : artificialisé vers des espaces non affectés
Carcans	28,84	0,11	24,09	-	4,64
Grayan-et-l'Hôpital	31,35	12,06	16,27	-	3,02
Hourtin	56,84	17,07	32,55	4,17	3,05
Jau-Dignac-et-Loirac	3,90	0,08	2,78	-	1,05
Lacanau	95,16	47,37	44,74	1,40	1,66
Naujac-sur-Mer	18,57	0,41	14,91	-	3,25
Queyrac	3,40	0,09	2,64	-	0,67
Saint-Vivien-de-Médoc	18,22	0,72	14,73	0,05	2,72
Soulac-sur-Mer	24,34	5,17	15,68	-	3,49
Talais	6,37	-	5,39	-	0,98
Valeyrac	6,95	-	6,02	-	0,94
Vendays-Montalivet	42,54	1,52	38,46	0,07	2,49
Vensac	9,26	0,05	7,59	-	1,63
Le Verdon-sur-Mer	6,31	0,11	5,81	0,16	0,23
Total SCOT	352,05	84,76	231,65	5,85	29,80

Source : CEREMA, 2019, traitement E.A.U., 2019

Cette consommation montre une évolution « en dents de scie », certaines années connaissant des pics, en fonction d'opérations importantes.



Toutefois, en particulier dans les communes rurales, la consommation d'espaces ne doit pas être confondue avec l'artificialisation des sols, l'attrait de parcelles assez vastes pour des habitations d'environ 100 m² demeurant la règle.

6.3. Conclusions et enjeux

L'espace de Médoc Atlantique, majoritairement forestier, constitue une ressource fragile et rare en fonction des conditions environnementales, légales et réglementaires, et de celles liées aux risques naturels.

La consommation d'espace passée témoigne de cette situation et illustre le mode de développement de son urbanisation.

Faire évoluer cette situation imposera sans doute une gestion serrée de cet espace, des conditions d'urbanisation, de choix des formes urbaines, de gestion des interfaces terre/mer/lacs, et d'aménagement organisé.

Dans un contexte où se superposent les époques constructives (villages anciens, constructions des années '70/80, développements plus récents), la qualité des extensions urbaines et du renouvellement urbain sera déterminante pour l'avenir...

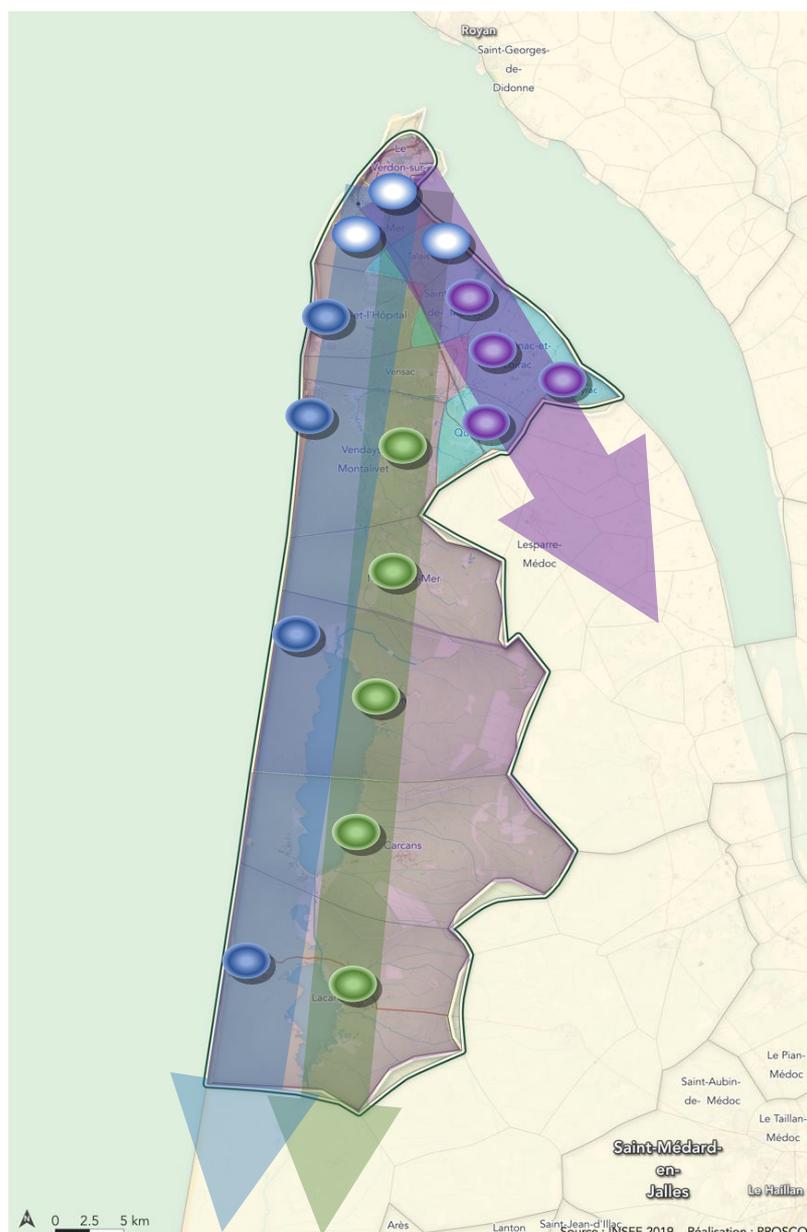
7. Un équilibre autour de la place de chaque commune



7.1. Le « fait presqu'ilien » ?

7.1.1. Des espaces différents, mais reliés

Les différentes analyses conduites dans le présent diagnostic (économie, social, formes urbaines, paysage, environnement, population) conduisent à une « vision » du territoire qui allie espaces estuariens (auxquels il est possible de rattacher Queyrac), espaces lacustres et espaces océaniques.



7.1.2. Des différences au service d'une presqu'île ?

Au sein de ces espaces, il n'y a pas d'homogénéité : la taille des communes, leur orientation économique (plus ou moins touristique), leur rythme de développement, leur organisation Interne, différent plus ou moins profondément.

En outre, leur proximité avec les pôles extérieurs n'est pas la même, le Sud du territoire étant plus proche de l'agglomération bordelaise, par exemple.

Mais leur espace les rapproche :

- Prégnance de l'estuaire, avec des villages ou des bourgs éloignés du rivage, une pression touristique moins forte et un nombre d'habitants limité ;
- Importance de l'océan et des lacs, avec un caractère le plus souvent balnéaire, des développements plus importants et plus récents, liés à un aménagement de grande ampleur, articulation avec la forêt...

Au total, cette double appartenance peut être vue comme un élément d'équilibre, comme la capacité à s'appuyer sur les différences pour affirmer la place, le rôle et la capacité d'une presqu'île d'exception.

7.2. Des polarités encadrées par les distances

7.2.1. Des niveaux différenciés de population, d'emploi, d'équipements

Les niveaux de population, d'emploi, d'équipements permettent d'entrevoir le rôle des différentes communes au sein du territoire.

SCOT Médoc Atlantique			
Population, emplois et équipements en 2016			
Communes	population en 2016	Emplois en 2016	Nombre total d'équipements en 2016
Carcans	2 246	512	182
Grayan-et-l'Hôpital	1 256	221	79
Hourtin	3 250	760	184
Jau-Dignac-et-Loirac	1 037	177	31
Lacanau	4 460	1 556	436
Naujac-sur-Mer	858	120	43
Queyrac	1 393	235	41
Saint-Vivien-de-Médoc	1 643	267	94
Soulac-sur-Mer	2 588	1 203	239
Talais	675	97	39
Valeyrac	526	134	8
Vendays-Montalivet	2 480	790	213
Vensac	906	121	40
Le Verdon-sur-Mer	1 366	367	78
SCOT Medoc Atlantique	24 684	6 559	1 707

Source : INSEE, RP2016, traitement E.A.U., 2019

Les différences de niveau sont extrêmement importantes, bien que les communes les plus peuplées ne soient en aucune manière des grandes villes.

7.2.2. Des rôles spécifiques pour certaines communes

La notion de « polarité », généralement utilisée dans l'analyse territoriale, trouve ses limites pour Médoc Atlantique, compte-tenu des distances, qui aboutissent à une certaine autarcie, de chaque commune ou par petit groupe de communes, et du mode de formation du territoire (cf. 1ère partie) qui a créé un sentiment d'isolement.

Néanmoins, plusieurs éléments peuvent être avancés au stade du diagnostic.

A différencier du projet, contenu dans le PADD du SCoT : le diagnostic se borne à décrire l'état des lieux et, le cas échéant, les potentiels de développement, sans pour autant fixer des orientations pour l'avenir.

Ces éléments sont les suivants :

- Deux pôles principaux structurants se détachent du point de vue des emplois et des équipements : **Lacanau et Soulac-sur-Mer**. Ils concentrent des flux touristiques et des activités permanentes. On peut dire qu'ils sont à la fois « des lieux de vie » et « des lieux de villégiature ». Ces fonctions tendent à se développer : par exemple Lacanau-Océan, lieu touristique, tend à devenir, plus que par le passé, un lieu de vie en raison de la proximité de la métropole bordelaise.
- **Hourtin**, par sa population notamment, tend à devenir un lieu de vie. Le projet valorisation du CFM développera sa place au sein du territoire, notamment son rôle comme espace d'articulation entre le Nord et le Sud. Son rôle est clairement stratégique et méritera une réflexion approfondie pour le projet.
- **Carcans** pourrait, par sa taille, jouer un rôle dans les services rendus au territoire. Toutefois, située entre Lacanau et Hourtin, la question est peut-être plus celle de son développement équilibré au profit de ses habitants et, plus généralement, de la vocation touristique du territoire.
- **Vendays-Montalivet**, commune bien équipée, voit ses emplois se développer et constitue de ce fait une polarité significative du territoire avec en particulier une fixation de population permanente à Montalivet.
- **Saint-Vivien-de-Médoc**, ancien chef-lieu de canton, continue d'avoir un rôle important de par l'histoire du territoire. Son dynamisme résidentiel permet sans doute, pour l'avenir, d'occuper une place-clé dans l'architecture du territoire.
- **Queyrac**, qui tend à attirer de nouveaux équipements et services, joue de plus en plus un rôle au sein du territoire, comme relais de Lesparre-Médoc.

7.3. Conclusions et enjeux

Le territoire de Médoc Atlantique est marqué par son caractère vaste, cet espace abritant des situations très différentes.

Le niveau de flux et de pressions est en effet dissemblable entre les espaces de l'océan, des lacs, de l'estuaire.

L'équilibre du territoire, entre ces trois espaces, entre le Nord et le Sud, reste un enjeu fort : la constitution de la Communauté de communes Médoc Atlantique sur ce périmètre offre au demeurant des opportunités intéressantes pour faciliter cet équilibre.

L'enjeu, dans cette optique, est de créer les conditions d'un développement équilibré qui ne « gomme pas les différences » et permette à chaque espace de jouer, en fonction de ses caractéristiques propres, sa propre partition pour affirmer la place et le rôle d'une presqu'île d'exception.

Conclusions et enjeux



Nous reprenons dans ici, pour faciliter la lecture, les conclusions et enjeux proposés dans chaque chapitre transversal.

<p>Un mode de développement dual</p>	<p>Le mode du développement du territoire apparaît comme marqué par des phénomènes qui s’ancrent dans la longue durée, et par des évolutions plus récentes qui ont profondément transformé la situation traditionnelle.</p> <p>A une économie de subsistance, liée au terroir et au climat, s’est superposée, récemment, une action publique de développement forestier, puis touristique.</p> <p>Le Médoc d’aujourd’hui reste marqué par cette double origine, malgré une économie en développement, en dépit de la crise, et une population elle aussi en croissance.</p> <p>L’enjeu, dans cette situation, est de trouver la voie de surmonter cette dualité, et de mettre en place les moyens d’un développement équilibré, tout en s’appuyant sur les atouts hérités du passé et sur l’identité et les ancrages territoriaux forts qui en sont la conséquence.</p> <p>Cependant, avec l’apparition de nouveaux modes de travail à distance, la crise sanitaire actuelle semble de nature à provoquer une forte évolution des comportements et donc de l’évolution démographique avec un relatif rajeunissement et une progression des qualifications.</p>
<p>Un territoire inscrit dans « l’économie des flux »</p>	<p>Le territoire est marqué par des flux touristiques importants, auxquels s’ajoutent des flux provenant de la population locale pour les études, et pour le travail, que l’existence de pôles externes rend dans tous les cas obligatoires.</p> <p>Il est également marqué par une inscription paysagère et environnementale dans un ensemble plus vaste (la forêt des landes, les littoraux océanique et estuarien) qui crée de nombreuses connexions avec l’extérieur.</p> <p>A ce « territoire de flux » ne correspondent pas des infrastructures et des services de transport d’un niveau suffisant, aboutissant à des temps des parcours longs et relativement malaisés.</p> <p>A ces éléments s’ajoute l’absence de développement portuaire au Verdon-sur-Mer, malgré des installations, des surfaces et des liaisons importantes.</p> <p>Le paradoxe auquel cette situation aboutit est que Médoc Atlantique est à la fois un territoire de flux et un territoire enclavé.</p> <p>Dans une période peu propice aux grandes infrastructures, l’enjeu de Médoc Atlantique, sera d’organiser au mieux ses différents flux (services de transport, saisonnalité, polarités internes, etc...), pour améliorer son accessibilité interne et externe.</p>

<p>Un potentiel exceptionnel pour le cadre de vie et la santé</p>	<p>Sur le plan des ressources naturelles (paysagères, liées à l'eau, à l'énergie), le territoire du SCoT présente des qualités exceptionnelles, et des pollutions et des nuisances encore limitées.</p> <p>La valorisation de ces qualités est à la base des développements que le territoire a connus dans la dernière période : le tourisme s'est alimenté du cadre de vie, mais l'attractivité du territoire pour les résidents permanents également.</p> <p>En fonction de ces atouts importants, les potentialités restent très fortes, Médoc Atlantique étant en capacité de confirmer son positionnement en termes de sport et de santé, créneaux de plus en plus porteurs, aussi bien pour les touristes que pour les résidents permanents.</p>
<p>Une liberté de choix, condition de l'attractivité</p>	<p>La liberté de choix des habitants du territoire est un élément important de son attractivité. Celle-ci est assurée par le développement économique et touristique, par un accès aisé à des ressources naturelles de grande qualité.</p> <p>Elle subit néanmoins les limitations qui sont souvent celles des territoires ne comprenant pas une ville importante : dépendance à l'égard des grands pôles de service et d'emploi, diversité faible du parc résidentiel, absence de base industrielle forte, etc.</p> <p>Il faut néanmoins constater que la vocation, largement touristique, du territoire, lui a permis de renforcer ses capacités pour tous les usagers du territoire.</p> <p>L'enjeu dans cette perspective, sera, dans tous les secteurs, de mettre en place une action concertée pour faciliter la « montée en gamme » des activités, des emplois et des qualifications, en s'appuyant sur l'image forte du territoire...</p> <p>Ici encore, la crise sanitaire conduit à observer l'installation et la sédentarisation de jeunes actifs, attirés par les espaces et la qualité de vie, que les conditions de travail à distance ne contraignent plus à vivre près de leur siège d'entreprise.</p>
<p>Les risques au cœur du fonctionnement du territoire</p>	<p>Territoire rural en développement, Médoc Atlantique présente cependant des risques non négligeables en matière économique et sociale (précarité, chômage).</p> <p>La crise sanitaire contribue aujourd'hui à modifier sensiblement les perspectives avec de fortes incertitudes sur l'évolution du tourisme qui semble devoir profiter au territoire en raison de son caractère préservé.</p> <p>Parallèlement la recherche d'espace et les nouvelles conditions de travail à distance provoquent un flux d'installations sédentaires et plus seulement saisonnières.</p> <p>Mais les risques naturels, liés notamment à l'avancée dunaire et au recul du trait de côte, et aux inondations, sont de très grande ampleur et rappellent la formation spécifique de ce territoire mouvant., La gestion de ces risques, la politique de prévention, les mesures de limitation, seront déterminantes pour l'avenir. Au-delà de la nécessaire sécurité des biens et des personnes, le développement d'une « culture du risque » sera l'indice de la modernité et de l'adaptabilité du territoire...</p>

<p>Une gestion de l'espace à affirmer</p>	<p>L'espace de Médoc Atlantique, majoritairement forestier, constitue une ressource fragile et rare en fonction des conditions environnementales, légales et réglementaires, et de celles liées aux risques naturels.</p> <p>La consommation d'espace passée témoigne de cette situation et illustre le mode de développement de son urbanisation.</p> <p>Faire évoluer cette situation imposera sans doute une gestion serrée de cet espace, des conditions d'urbanisation, de choix des formes urbaines, de gestion des interfaces terre/mer/lacs, et d'aménagement organisé.</p> <p>Dans un contexte où se superposent les époques constructives (villages anciens, constructions des années '70/80, développements plus récents), la qualité des extensions urbaines et du renouvellement urbain sera déterminante pour l'avenir...</p>
<p>Un équilibre autour de la place de chaque commune</p>	<p>Le territoire de Médoc Atlantique est marqué par son caractère vaste, cet espace abritant des situations très différentes. Le niveau de flux et de pressions est en effet dissemblable entre les espaces de l'océan, des lacs, de l'estuaire.</p> <p>L'équilibre du territoire, entre ces trois espaces, entre le nord et le sud, reste un enjeu fort : la constitution de la Communauté de communes Médoc Atlantique sur ce périmètre offre au demeurant des opportunités intéressantes pour faciliter cet équilibre.</p> <p>L'enjeu, dans cette optique est de créer les conditions d'un développement équilibré qui ne « gomme pas les différences » et permette à chaque espace de jouer, en fonction de ses caractéristiques propres, sa propre partition pour affirmer la place et le rôle d'une presqu'île d'exception.</p>

Annexe 1 : précisions sur les périmètres de protection, de gestion et d'inventaire

Les périmètres de protection de la biodiversité

La réserve naturelle nationale de l'Étang de Cousseau

La réserve naturelle nationale de l'étang de Cousseau couvre 600 hectares et se situe entre le lac d'Hourtin et le lac de Lacanau. Elle a été créée en 1976. Elle est gérée par la Société pour l'Étude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (SEPANSO).

Cette dernière a pour mission la surveillance, l'animation, le suivi écologique, l'accueil du public, le maintien et l'amélioration de la richesse écologique du site.

Ce site n'a pas subi d'anthropisation intense et dispose d'une mosaïque de milieux typiques du littoral aquitain, allant de l'étang, au marais boisés, en passant par les dunes boisées, les marais et les landes humides.

Sont notamment interdits par le décret de création de la réserve :

- La circulation de tous les véhicules (y compris vélos) et des chiens non tenus en laisse.
- La pêche, la chasse.
- La cueillette des végétaux (y compris les champignons).
- Le camping et le bivouac.
- L'accès est limité aux sentiers balisés.

La réserve naturelle nationale des dunes et marais d'Hourtin

La réserve naturelle nationale des dunes et marais d'Hourtin couvre 2 150 hectares. Elle a été créée en 2009.

Selon le site de l'ONF, gestionnaire de la réserve, elle est constituée de deux principaux milieux : le système dunaire littoral et la frange occidentale du plateau landais et son complexe de milieux humides de l'arrière littoral.

Elle dispose d'espaces remarquables (forêts domaniales et milieux naturels périphériques lacustres et humides) qui en font un espace privilégié pour la faune et la flore.

Sont notamment interdits par le décret de création de la réserve :

- La circulation des véhicules, embarcations à moteurs et autres engins flottants à moteur.
- Les chiens non tenus en laisse.
- La chasse au petit gibier sédentaire.
- Les feux, le camping et l'usage d'instruments sonores.
- La cueillette des végétaux (excepté le ramassage des champignons pour une consommation familiale).
- Les jeux ou engins de plage et de loisirs utilisant l'énergie éolienne.
- L'accès est limité aux sentiers balisés.

La réserve biologique dirigée de Vire Vieille, Vignotte et Batejin

La réserve biologique dirigée couvre 214 hectares. Elle a été créée en 2014.

Elle comprend la forêt domaniale du site de Batejin, propriété du Conservatoire du Littoral, l'espace naturel sensible de Vignotte, propriété du Conseil Départemental de la Gironde, et des rivages lacustres.

Elle dispose d'une biodiversité riche. On y recense deux espèces menacées (le butor étoilé et la bécassine des marais) et deux espèces protégées (la cistude d'Europe et la loutre d'Europe).

Sont notamment interdits par le décret de création de la réserve :

- Les feux de forêt.
- La circulation des véhicules en dehors des chemins carrossables et itinéraires prévu à cet effet.
- Les dépôts d'ordures.
- Les manifestations collectives n'ayant pas reçu préalablement l'autorisation de l'ONF.

Les périmètres de gestion durable

Le Parc naturel marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis

Le Parc a été créé le 04 avril 2015 par décret du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie⁴. C'est aujourd'hui le 7ème de ce type de France. Il couvre 6 500 km² d'espace marin sur la façade atlantique et environ 800 kilomètres de côtes sur trois départements (Vendée, Charente-Maritime, Gironde). Il comprend tout l'estuaire de la Gironde depuis le Bec d'Ambès et le littoral marin jusqu'au chenal du Payré au Sud des Sables d'Olonne.

Selon l'article 1 du décret de création :

« La spécificité de l'estuaire de la Gironde et des pertuis est liée notamment :

1. A la remarquable diversité des habitats marins et au caractère exceptionnel de certains d'entre eux, en particulier les vasières, les estrans calcaires, les estuaires et leurs panaches ainsi que les couloirs de migration qui s'y rattachent.
2. A l'existence d'espèces rares et menacées, notamment l'avifaune, les mammifères marins, les tortues marines, l'esturgeon et les autres poissons amphihalins, pour lesquels l'estuaire de la Gironde et les Pertuis sont d'intérêt national et européen.
3. A la grande productivité des milieux humides littoraux et marins, due à des habitats interconnectés et à une biodiversité ordinaire très riche dans les marais, claires, fleuves, estrans, pertuis et au large.
4. Aux richesses marines et aux produits de la mer à la qualité reconnue, travaillés par les communautés de conchyliculteurs et de pêcheurs, indicateurs du bon état des milieux.
5. Aux activités maritimes, portuaires et industrielles, structurantes d'un tissu économique interrégional, et aux nombreuses activités touristiques, de loisirs, et sportives qui s'y exercent.
6. A l'importance des patrimoines culturel et naturel, témoins d'une passion maritime riche et ancienne partagée par les marins, les conchyliculteurs, les pêcheurs professionnels et récréatifs, les plaisanciers et les sportifs, aussi bien dans les estuaires, le bord de mer, les espaces maritimes que les îles ».

⁴ Décret n° 2015-424 du 15 avril 2015 portant création du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

Le Parc naturel marin regroupe trois grandes zones, interdépendantes les unes des autres :

- La mer des Pertuis (Breton, d'Antioche et de Maumusson),
- L'estuaire de la Gironde et son panache, auquel appartient le territoire du SCOT Médoc Atlantique,
- Le large.

La gestion du parc est guidée par six orientations :

- Améliorer et partager la connaissance scientifique et empirique des milieux marins, des espèces et des usages.
- Préserver et restaurer les milieux et les fonctionnalités écologiques, dans un équilibre durable entre biodiversité et activités socio-économiques.
- Renforcer le lien « Mer & Terre » par le partenariat des acteurs concernés afin de préserver la qualité et la quantité des eaux.
- Promouvoir et développer les activités de pêche professionnelle (côtière et estuarienne), aquacoles et conchylicoles, dans le respect des écosystèmes marins.
- Promouvoir et développer les activités maritimes portuaires et industrielles ainsi que les activités de loisirs dans le respect des écosystèmes marins.
- Diffuser, auprès du plus grand nombre, la passion de la mer et impliquer chacun dans la préservation du milieu maritime et littoral.

Ces orientations sont déclinées dans un plan de gestion, qui constitue la feuille de route du Parc pour 15 ans, et traduites en plan d'actions. Le plan de gestion doit être élaboré dans un délai de trois ans à compter de la date de création du parc.

Le Parc naturel régional Médoc

Le PNR Médoc a été créé en 2012 à l'échelle de 53 communes. Il a vocation à « *protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire en mettant en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel, respectueuse de l'environnement.* ».

Ses objectifs et engagements sont formalisés par une charte qui traite des orientations et mesures qui devront être mises en œuvre par les collectivités territoriales partenaires (communes, intercommunalités, Département, Région et l'Etat) pour une durée de 12 ans.

Cette dernière s'attache notamment à la protection, la gestion et la mise en valeur du patrimoine naturel et de la biodiversité et du littoral dans son Axe 1 : « Le Médoc, une presqu'île évolutive, Accorder les activités humaines avec les dynamiques naturelles remarquables et ordinaires ».

Cet axe vise à la préservation de la biodiversité par plusieurs leviers stratégiques :

- L'animation, la sensibilisation et le développement des connaissances.
- Le déploiement du réseau d'acteurs.
- L'amélioration des modes de gestion.
- L'adaptation aux changements climatiques.
- La mise en valeur des milieux existants.

Mesures	Dispositions
Axe 1 : « Le Médoc, une presqu'île évolutive, Accorder les activités humaines avec les dynamiques naturelles remarquables et ordinaires »	
Orientation 1.1 Progresser ensemble par l'échange pour améliorer la gestion durable des milieux	
1.1.0 Faire de la biodiversité une force et un atout de développement	Faire du Parc un catalyseur permettant de structurer une action en collaboration avec l'ensemble des propriétaires et gestionnaires d'espaces naturels afin d'agir ensemble pour mener une gestion et une préservation efficaces de la biodiversité remarquable comme ordinaire
	Poursuivre et améliorer la connaissance, la gestion, la restauration et le suivi des cœurs de biodiversité* du territoire
	Progresser dans une meilleure connaissance du patrimoine naturel en-dehors des zonages environnementaux (lagunes, espaces landicoles...)
	Développer et faciliter la mise en place de programmes de conservation et de restauration des espèces et habitats remarquables (plans nationaux/régionaux d'actions...) par la promotion et l'accompagnement à leur mise en œuvre sur le territoire
	Identifier et préserver les continuités écologiques* du territoire
	Préserver et gérer les milieux humides, aquatiques et lacustres
	Protéger les milieux naturels littoraux océaniques
	Promouvoir et développer les actions en faveur de la préservation des lagunes
	Réguler la circulation des véhicules terrestres à moteur (VTM) sur les voies et chemins ouverts à la circulation du territoire
	Faire prendre conscience de l'importance des services écologiques, économiques, sociaux et culturels fournis par les écosystèmes et favoriser l'implication de tous en faveur de la biodiversité
1.1.1 Établir un réseau d'acteurs destiné à approfondir et partager la connaissance et les pratiques de gestion des milieux	Intégrer les valeurs et enjeux liés au patrimoine naturel dans la conception et la mise en œuvre des stratégies, programmes et projets, à tous les niveaux et à toutes les échelles
	Poursuivre et améliorer la préservation et la gestion durable des espaces agricoles, viticoles et forestiers
	S'engager pour une gestion durable et solidaire de l'eau
	Consolider et partager la connaissance et les pratiques à partir de l'expérience des gestionnaires d'espaces préservés
	Impliquer les propriétaires et gestionnaires des espaces dits « ordinaires »
Favoriser les échanges entre tous les gestionnaires d'espaces à travers la mise en place d'un forum annuel des gestionnaires et d'une plateforme collaborative	
Favoriser les projets collectifs en mutualisant les moyens afin de réduire la complexité administrative et pour une plus grande efficacité d'action	

remarquables et ordinaires	Fournir aux communes et à leurs communautés les données leur permettant d'identifier les continuités écologiques
	Développer les sciences participatives comme outil de veille et de sensibilisation à la biodiversité
	Promouvoir la réalisation des Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)
	Enrichir et diffuser les données récoltées via les observatoires nationaux et régionaux existants
1.1.2 S'engager pour une gestion durable et solidaire de l'eau	Encourager ou initier des projets concourant à la préservation, à la restauration et à la valorisation des milieux aquatiques et humides du Parc
	Définir un discours commun et le partager entre les élus, acteurs locaux et habitants
	Poursuivre et développer les temps d'échanges et de concertation à travers une instance de concertation sur la gestion de l'eau
	Développer et poursuivre les expérimentations dans les domaines agricole, viticole et sylvicole en lien avec les structures professionnelles
	Encourager et soutenir les démarches d'entretien raisonné et respectueux de l'environnement
	Encourager et soutenir la mise en place de règlements d'eau
	Instituer un cadre de réflexion et de proposition visant le partage équilibré de la ressource en eau
1.1.3 Anticiper et prévoir les adaptations aux risques naturels et anthropiques	Promouvoir le Médoc comme territoire d'expérimentations et d'innovations pour les programmes de recherches sur les effets du changement climatique
	Développer une culture préventive face aux risques naturels (submersion, inondations...) et faciliter l'accès à l'information
	Mettre en place un outil de repérage et de capitalisation des pratiques et expériences
	Mettre en œuvre la déclinaison locale de la stratégie régionale de gestion de la bande côtière
	Faciliter la prévention et la sensibilisation des élus, partenaires socio-professionnels et habitants sur les risques de feux de forêt
	Sensibiliser les habitants, les touristes et les habitants des territoires voisins au risque de noyade sur le littoral et les lacs
Orientation 1.2 Préserver et valoriser les éléments constitutifs des grands ensembles paysagers médocains	
1.2.1 Assurer l'avenir d'un massif forestier multifonctionnel	Actualiser et mettre en œuvre la Charte forestière du territoire
	Appuyer l'économie forestière et ses expérimentations de diversification
	Aider les forestiers dans leurs démarches destinées à prendre en compte les diverses aménités des forêts
	Promouvoir et développer les actions en faveur de la biodiversité
	Promouvoir le massif forestier médocain par la valorisation du produit bois
1.2.2 Veiller au maintien des paysages emblématiques	S'appuyer sur la stratégie définie dans le Cahier des paysages pour décliner les dispositions en termes d'aménagement aux particularités de chaque territoire
	Maintenir et soutenir les modes de gestion et activités agricoles et viticoles respectueuses de l'environnement et des paysages médocains
	Favoriser le maintien et la réimplantation d'éléments structurants des paysages emblématiques du Médoc
	Maitriser l'affichage publicitaire et harmoniser la signalétique sur le territoire
1.2.3 Favoriser la prise en compte de la	Poursuivre l'application des politiques agro-environnementales déployées sur le territoire pour encourager une agriculture préservant l'environnement

biodiversité dans les activités agricoles et viticoles	Repérer, faire connaître et partager les initiatives individuelles et collectives et innovations
	Poursuivre et développer les expérimentations et programmes de recherches
	Appuyer les organisations professionnelles qui engagent les exploitations agricoles et viticoles
	Valoriser et promouvoir les exploitations et leurs productions
	Faire connaître et mettre en œuvre la Charte des bonnes pratiques de l'entretien des cours d'eau
1.2.4 Développer l'animation, la sensibilisation et l'éducation au patrimoine environnemental en s'appuyant sur les initiatives locales	Construire et partager une culture commune pour faire connaître les bonnes pratiques
	Concevoir un programme d'actions et d'animations territorial avec les gestionnaires
Axe 2 : « Le Médoc, un territoire solidaire : prendre soin de ses équilibres pour renforcer son essor »	
Orientation 2.1 : Cultiver l'initiative économique locale	
2.1.1 Favoriser les actions collectives, l'expérimentation dans les secteurs de l'économie de proximité, l'économie circulaireet de l'économie sociale et solidaire	Mettre en place un observatoire économique
	Mettre en place des démarches participatives visant à identifier les ressources territoriales du Médoc
	Appuyer la création et l'animation de dispositifs de « test » pour le développement d'activités nouvelles, d'animation d'un écosystème entrepreneurial
	Mettre en place des dispositifs d'accueil de porteurs de projets
	Mettre en place des bourses d'échanges en ligne
	Appuyer la conception et la mise en œuvre de projets développant les TIC et le e-commerce
2.1.2 Accompagner les actions innovantes dans les secteurs d'activités traditionnelles	Repérer les savoir-faire présents (techniques ancestrales ou plus contemporaines) sur le territoire et élaborer une stratégie de valorisation à travers une vitrine des savoir-faire du Pnr Médoc
	Initier et soutenir des actions expérimentales en matière de rétro-innovation
	Constituer le cadre pour tester des projets de meilleure valorisation des ressources locales
	Favoriser la conception et la mise en œuvre de dispositifs de soutien à l'innovation et à la diversification d'activités
	Appuyer les projets de mutualisation entre entreprises
	Favoriser le rapprochement entre les besoins de formation
Orientation 2.2 : Inciter au développement d'un système alimentaire territorial	
2.2.1 Déployer un archipel de terres agricoles visant à alimenter un système alimentaire territorial	Animer une démarche visant à recenser le foncier disponible et les propriétaires
	Favoriser les projets d'installation agricole durable et la transmission dans un souci de renouvellement des exploitations et de cohésion territoriale
	Mettre en place un réseau de sites d'espaces-tests agricoles
	Être territoire pilote pour l'expérimentation de nouveaux systèmes de mobilisation de foncier
	Susciter des vocations agricoles auprès des jeunes ou moins jeunes médocains
	Aménager et animer des espaces de biens communs tels que des jardins partagés ou des ateliers de production collectifs
	Animer des démarches facilitant l'entraide entre habitants (entraide pour l'entretien des jardins privés des personnes âgées...) à travers une bourse d'échange de services

2.2.2 Organiser des circuits courts de commercialisation et de solidarités ville-campagne	Identifier et donner de la visibilité aux initiatives locales en matière de circuits courts
	Valoriser les producteurs locaux à travers la marque "Valeurs PNR" et les appuyer dans la conception de projets collectifs de commercialisation
	Favoriser la mise en relation et accompagner les projets visant à mettre en relation producteurs locaux, restaurateurs, artisans transformateurs
	Promouvoir des marchés hebdomadaires traditionnels
	Inventer des systèmes de solidarité
	Faciliter l'introduction des produits locaux dans les cantines scolaires et autres lieux de restauration collective
Être territoire pilote pour l'expérimentation	
Orientation 2.3 : Renforcer les solidarités sociales	
2.3.1 Développer une culture de la mobilité choisie	Offrir à tous une information exhaustive de l'offre en matière de mobilité
	Développer des actions de mobilité auprès de tous les habitants, à tous les âges de la vie
	Mettre en place un système territorial de veille et de prospective dans une optique de lutte contre les exclusions et d'adéquation offre/demande
2.3.2 Renforcer la démarche locale de promotion de la santé dans un enjeu de réduction des inégalités sociales et spatiales de santé	Développer et partager une culture commune autour d'une approche globale de la santé
	Accroître la capacité d'agir localement de manière décloisonnée, complémentaire et cohérente
	Faciliter le recours à l'information, aux droits, à la prévention et aux soins de chacun et notamment des personnes fragilisées et/ou les plus éloignées du système de santé
	Soutenir une offre de soins de proximité et diversifiée afin de lutter contre la désertification médicale et de garantir la permanence des soins
Orientation 2.4 : Enrichir la culture médocaine	
2.4.1 Faire de la culture un moteur du projet de vie sociale du territoire, créateur de richesses humaines et économiques	S'appuyer sur les acteurs culturels et les figures locales pour partager avec les habitants et le grand public une culture médocaine multiple, historique et en perpétuelle construction
	Structurer une offre culturelle destinée à faciliter l'implication des habitants dans la réalisation du projet de territoire du PNR
	Déterminer une stratégie de découverte culturelle du territoire accessible à tous dédiée au vivre ensemble
2.4.2 Construire et renforcer le lien social par des solidarités de proximité et intergénérationnelles	« Faire pour », agir en faveur d'une génération
	« Faire ensemble », échanger et partager entre générations
	Maintenir et développer les dispositifs, les activités et les structures favorisant le lien social sur le territoire
	Essaimer les pratiques créant du lien intergénérationnel
2.4.3 Développer les échanges entre habitants, nouveaux arrivants et résidents temporaires	Mettre en place une démarche d'accueil des nouvelles populations (jeunes entrepreneurs, familles, jeunes retraités, travailleurs saisonniers, étrangers...) organisée et harmonisée sur le territoire
	Soutenir les rencontres entre habitants
	Innover dans les modes d'expression et d'échanges dans une optique de cohésion sociale et de débat permanent
Axe 3 : « Le Médoc, un territoire ouvert : Construire une relation équilibrée avec la métropole »	
Orientation 3.1 : Conduire une utilisation de l'espace sobre et qualitative	
3.1.1 Veiller à un équilibre entre espaces agricoles,	Prendre en compte les continuités écologiques dans les documents d'urbanisme locaux
	Réduire la consommation de l'espace
	Mettre en place des outils de suivi et d'animation communs

naturels, forestiers et urbanisation	
3.1.2 Veiller à la qualité de l'urbanisme et de l'aménagement de l'espace	Réaliser et animer un Livre Blanc sur l'urbanisme, l'architecture et le paysage sur le territoire médocain, en s'appuyant sur le Cahier des paysages
	Organiser des ateliers participatifs d'urbanisme et de paysage
	Assurer un traitement qualitatif des lisères ville-nature
	Affirmer la notion de « route-paysage » conciliant respect des paysages, valorisation touristique et aménagements routiers
	Encadrer strictement le processus d'évolution des sites d'hébergement de plein air
3.1.3 Adapter l'habitat aux besoins économiques, sociaux et environnementaux	Adapter l'offre aux besoins des acteurs économiques
	Adapter l'offre aux besoins sociaux
	Adapter l'offre aux enjeux environnementaux
Orientation 3.2 : Rechercher les bonnes échelles de coopération pour renforcer localement les dynamiques économiques	
3.2.1 Accompagner le développement des filières économiques d'excellence régionales ancrées dans le tissu économique médocain	Organiser une instance de dialogue élus - acteurs économiques
	Mettre en place un observatoire économique
	Mettre en réseau les entreprises d'une même filière pour traiter collectivement de leurs besoins
	Créer et mettre en place des dispositifs de « test »
	Créer et animer des systèmes de cluster
	Constituer un laboratoire d'expérimentations et un centre de ressources permettant une montée en compétence des outils classiquement utilisés dans le développement économique
	Concevoir et animer des dispositifs innovants en matière de formation et de recrutement
	Constituer et promouvoir un cadre de vie attractif
3.2.2 Expérimenter et développer de nouvelles offres de modes de déplacement	Valoriser les potentialités de développement économique et durable des terminaux portuaires
	Encourager les expérimentations permettant l'amélioration des déplacements et le développement de solutions alternatives à la voiture individuelle et faciliter leur essaimage
	Faire de la question du déplacement un moteur d'initiatives de développement social
Orientation 3.3 : Poursuivre le développement d'une offre touristique diversifiée et cohérente	
3.3.1 Faire émerger la destination Médoc par la coordination des offres locales et l'affirmation d'un socle d'image commun	Contribuer aux travaux de l'InterSCoT girondin en matière de mobilité
	Structurer l'organisation touristique médocaine
	Développer la transversalité de l'offre entre littoral, vignoble, estuaire, carte d'identité du PNR, et en lien avec Bordeaux Métropole
	Contribuer à la création d'une destination touristique médocaine articulée autour de la marque "Valeurs PNR"
3.3.2 Conforter une offre de tourisme et de nature respectueuse des milieux et de leurs activités	Développer une stratégie de communication garante de l'image PNR du Médoc
	Recenser et organiser l'offre nature
	Développer une itinérance inventive et respectueuse des milieux et activités
	Développer le tourisme fluvial
	Co-construire les modalités de valorisation des sites en partenariat avec les gestionnaires et utilisateurs
	Diffuser les bonnes pratiques et capitaliser sur l'effet d'entraînement de ces dernières

3.3.3 Développer une offre œnotouristique en lien avec l'offre de nature	Définir les sources possibles de différenciation du vignoble médocain en lien avec l'offre de nature afin de proposer un positionnement œnotouristique nouveau
	Développer des produits œnotouristiques innovants, respectueux des activités et des milieux
	Valoriser les pratiques respectueuses, limitant l'impact sur l'environnement
	Établir des partenariats avec les opérateurs touristiques de Bordeaux Métropole
3.3.4 Accompagner les mutations du tourisme littoral	Prendre appui sur les études disponibles et en cours pour développer une approche du tourisme littoral innovante et promouvant les valeurs de préservation des milieux naturels
	Développer des produits complémentaires sur le littoral en s'appuyant sur les autres secteurs phares du Médoc pour élargir la saison touristique
	> Développer une promotion axée sur les richesses identitaires du littoral médocain en lien avec la marque "Valeurs PNR"
	S'adapter aux aléas climatiques et au recul du trait de côte
	Limiter l'impact du tourisme sur les espaces littoraux naturels

Les Sites Natura 2000

Les sites Natura 2000 font partie d'un réseau de sites écologiques à l'échelle européenne, dont les objectifs sont de préserver la diversité biologique et de valoriser le patrimoine naturel de nos territoires.

Deux directives européennes établissent les bases réglementaires du réseau Natura 2000, il s'agit de :

- La Directive « Oiseaux » : conservation à long terme des espèces d'oiseaux sauvages de l'Union européenne en ciblant 181 espèces et sous-espèces menacées qui nécessitent une attention particulière. Elle donne lieu à la définition de Zones de Protection Spéciales (ZPS), sur la base d'un inventaire des Zones d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux (ZICO).
- La Directive « Habitats faune flore » : cadre pour les actions communautaires de conservation d'espèces de faune et de flore sauvages, ainsi que de leur habitat. Elle répertorie plus de 200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection. Elle se traduit par la définition de Zone Spéciale de Conservation (ZSC), après arrêté du Ministre chargé de l'environnement.

La traduction en droit français de ces Directives européennes est inscrite dans la Code de l'Environnement, qui précise le cadre général de la désignation et de la gestion des sites Natura 2000 (Articles L 414.1 à L 414.7).

La France a choisi de faire des sites du réseau Natura 2000 des espaces de bonne gouvernance et de concertation, d'intégration de politiques de préservation de la biodiversité à l'ensemble des activités économiques et sociales. Il s'agit d'une démarche de développement durable.

Le document d'objectifs (DOCOB) est à la fois un état des lieux et un ensemble d'orientations de gestion établies à la suite d'une large concertation. La gestion en est assurée par le PNR.

Pour chaque site, il recense les espèces et les habitats remarquables (au niveau européen) mais aussi les usages locaux autorisés. Tout projet ou aménagement susceptible de porter atteinte à ces sites doit faire l'objet d'un document d'incidence.

Le territoire du SCoT compte 11 sites Natura 2000. Chaque acteur local et document d'urbanisme devra prendre en compte les objectifs du DOCOB de son site Natura 2000, en termes de gestion, de préservation, d'information et de sensibilisation.

Les habitats naturels les plus représentés sur le territoire de Médoc Atlantique sont les milieux marins (mer et bras de mer), les prairies (prairies semi-naturelles humides, prairies mésophiles améliorées) et les forêts (résineux, forêts mixtes, caducifoliées).

Deux sites Natura 2000 en mer ont été institués, faisant suite à la définition de deux zones marines protégées de la Convention OSPAR : la zone marine au droit de l'étang d'Hourtin-Carcans et le panache de La Gironde.

Les facteurs de vulnérabilité identifiés sont multiples. Les principaux sont la chasse et la pêche, ainsi que la fréquentation touristique et les sports de plein air, qui entraînent notamment un dérangement des espèces pouvant être particulièrement préoccupant en période de reproduction.

Plusieurs sites comprenant des milieux ouverts intéressants sont aussi impactés par la dynamique naturelle de fermeture des milieux liée à l'abandon des pratiques pastorales et à des modes d'exploitation intensives, entraînant une détérioration du milieu et un accroissement des pollutions.

La plantation forestière en terrain ouvert et l'exploitation forestière sans reboisement ou régénération naturelle touchent particulièrement cinq sites : les côtes médocaines, les marais du Nord Médoc, les boisements à chênes verts des dunes du littoral girondin et les marais du Haut-Médoc. Presque tous sont impactés par l'abandon du système pastoral local.

La pollution d'origine agricole (azote, produits phytosanitaires...), et en provenance du dense réseau d'infrastructures (eaux de ruissellement) constitue aussi une pression pour plusieurs sites, pouvant entraîner un risque d'eutrophisation et de dégradation de la qualité de l'eau.

Le conservatoire du littoral

Le Conservatoire du Littoral (CdL) est un établissement public dont la mission est d'acquérir des sites soumis à différentes pressions sur le littoral (tourisme, urbanisme, etc.) pour assurer leur préservation et leur valorisation.

La gestion des terrains est ensuite généralement assurée par des partenaires du Conservatoire (associations, collectivités territoriales, établissements publics) à travers la signature d'une convention de gestion. Ces conventions encadrent les activités sur le site pour assurer leur adéquation avec sa préservation.

Il définit des périmètres d'intervention identifiant les secteurs à enjeux et achète les parcelles concernées au gré des opportunités foncières.

A l'échelle du SCoT, sept sites ont été acquis par le Conservatoire. Ils représentent environ 1 170 hectares, soit 0,9 % de son territoire. Sur chaque site, plusieurs parcelles sont protégées.

Les Espaces Naturels Sensibles

La politique des ENS, vise à préserver, reconquérir et valoriser des espaces qui présentent des fonctions écologiques et/ou paysagères remarquables et/ou sont menacées. Les ENS sont donc un élément majeur de la politique d'aménagement du territoire et de développement durable du département.

La politique ENS est une politique volontaire de la part des départements (non réglementaire) mais soumise à un encadrement législatif (code de l'urbanisme chapitre II – Article L142-1 à L142-13). Elle doit être comprise comme une politique compensatoire à l'urbanisation d'un département.

Pour atteindre cet objectif, les départements peuvent mener une politique foncière active, via la mise en place de zone de préemption (ZPENS) et instituer une Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS).

10 des 48 ENS acquis par le Département de la Gironde jusqu'en 2019 sont situées sur le territoire du SCoT.

Il s'agit de sites de zones humides et plans d'eau (étang, lagune, marais, palu), avec un intérêt en particulier pour la préservation de la ressource en eau, leur aménagement et leur gestion ; ou de chemins le long de plans d'eau.

Dans le cadre de ce dispositif, le Département a la possibilité de définir une Zone de Préemption ENS (ZPENS) afin d'obtenir la priorité d'achat lors de la mise en vente d'une parcelle incluse au périmètre. L'objectif de cette démarche est d'avoir la maîtrise foncière suffisante pour protéger, gérer, aménager et ouvrir au public ces sites remarquables. A l'échelle du SCoT, ils représentent 7 815 hectares. Certains espaces aux abords des étangs de Cousseau, de Lacanau, du lac d'Hourtin, et des dunes de Vensac ont été acquis par le Conservatoire du Littoral.

Les périmètres d'inventaire

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Les ZNIEFF, qu'elles soient de type I (les zones les plus remarquables) ou de type II (grands ensembles naturels intéressants), ont pour objectif le recensement et l'inventaire aussi exhaustif que possible des espaces naturels dont l'intérêt repose, soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème, soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux patrimoniaux rares et menacées.

Cet outil de connaissance doit permettre une meilleure prévision des incidences des aménagements et des nécessités de protection de certains espaces fragiles. Elles n'ont aucun statut de protection réglementaire (pas de valeur juridique en soi). En revanche, les inventaires doivent être consultés lors de l'élaboration des documents et projets d'urbanisme et d'aménagement.

Sur le territoire de Médoc Atlantique, on dénombre 17 ZNIEFF de type I et 7 de type II. Leurs périmètres se superposent avec les éléments déjà identifiés précédemment. Avec une superficie de 6 718 hectares et 45 474 hectares, les ZNIEFF de type I et II occupent respectivement 6 % et 44 % du territoire avec un fort chevauchement. Ces données attestent du caractère exceptionnel de la biodiversité du territoire du Médoc Atlantique.

Les habitats naturels qui y sont les plus représentés sont les espaces littoraux (lagunes, dunes) et les zones humides associées (marais et étangs).

Les facteurs de vulnérabilité réels identifiés sont principalement dus aux événements naturels, comme le comblement des milieux, leur assèchement, la poldérisation des zones humides, la submersion, la modification des berges et des digues, etc.

Ils sont également liés à l'impact de l'anthropisation. Les rejets de substances polluantes dans les eaux, le vandalisme, le drainage, la mise en eau, la création de plans d'eau, la création ou modification des berges et des digues, des îles et îlots artificiels, les remblais et déblais, l'entretien des rivières, canaux, fossés et plans d'eau, la modification du fonctionnement hydraulique et l'action sur la végétation immergée, etc. sont autant d'éléments qui fragilisent et accentuent la vulnérabilité des milieux.

Les espaces dunaires et la Pointe de Grave sont impactés par d'autres types d'interventions, la plupart liées à la présence humaine, à l'activité humaine et à la fréquentation du lieu (balades, sports, loisirs) et aux équipements qui lui est associée, allant des équipements de loisirs, aux équipements routiers et agricoles. De manière générale, on constate que la fréquentation des milieux naturels côtiers peut avoir des conséquences très négatives : destruction ou dégradation des habitats naturels, dérangement des espèces en cours de nidification, piétinement, dépôt de déchets sauvages, etc.

En parallèle, la présence d'infrastructures, de polluants, la chasse, la pêche, la culture, l'assèchement, l'intervention sur les espaces plantés et boisés, les aléas de type incendie, et la cueillette et le ramassage représentent les impacts potentiels les plus fréquents sur les ZNIEFF de type I. On note également que plusieurs sites comprenant des milieux ouverts intéressants sont aussi impactés par la dynamique naturelle de fermeture des milieux liée à l'abandon des pratiques pastorales et à des modes d'exploitation intensives, entraînant une détérioration du milieu et un accroissement des pollutions.

La pollution d'origine agricole entre autres (azote, produits phytosanitaires...), et en provenance du dense réseau d'infrastructures (eaux de ruissellement) constitue aussi une pression pour plusieurs sites, pouvant entraîner un risque d'eutrophisation et de dégradation de la qualité de l'eau.

Les Zones d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux

Les ZICO sont des espaces qui abritent des effectifs significatifs d'oiseaux, qu'il s'agisse d'espèces de passage en halte migratoire, d'hivernants ou de nicheurs.

Il s'agit d'une base de données scientifiques, créée par la Directive « Oiseaux », et gérée en France par la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO). En termes d'aménagement du territoire, leur rôle est avant tout de contribuer à la définition des sites Natura 2000. Les 3 ZICO du territoire (« Pointe de Grave et marais du Logit », « Réserve Naturelle de l'Etang de Cousseau et secteur représentatif de marais, dunes boisées et dunes littorales de la côte médocaine » et « Marais du Nord Médoc dont marais du Conseiller ») sont globalement intégrées dans les sites Natura 2000 existants.

Quelques secteurs, sur Le Verdon-sur-Mer, n'ont cependant pas été repris et ne bénéficient pas de mesures de protection ou de gestion, bien que l'existence de ZNIEFF pourrait laisser penser qu'il existe toutefois des enjeux écologiques à prendre en compte. Il s'agit en particulier du marais du Logit et de deux secteurs sur la partie terrestre de la ZNIEFF 1 de la Conche du Neyran, dont celui le plus à l'Est est concerné par le projet d'extension du port de Bordeaux-Verdon.

Annexe 2 : tableaux résumant les principes et orientations du SDAGE et des SAGE

Le SDAGE Adour-Garonne

Principales orientations du SDAGE	Dispositions concernant plus particulièrement les orientations du SCOT en bleu
ORIENTATION A: CRÉER LES CONDITIONS DE GOUVERNANCE FAVORABLES À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DU SDAGE	
OPTIMISER L'ORGANISATION DES MOYENS ET DES ACTEURS	
MIEUX CONNAÎTRE POUR MIEUX GÉRER	PF1 – Sensibiliser sur les risques encourus, former et mobiliser les acteurs de territoires A20 – Evaluer les politiques de l'eau
DÉVELOPPER L'ANALYSE ÉCONOMIQUE DANS LE SDAGE	
CONCILIER LES POLITIQUES DE L'EAU ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	A28 Faciliter l'intégration des enjeux de l'eau au sein des documents d'urbanisme, le plus en amont possible et en associant les structures ayant compétence dans le domaine de l'eau A29 Informer et former les acteurs de l'urbanisme des enjeux liés à l'eau et les acteurs de l'eau aux documents d'urbanisme A30 Susciter des échanges d'expériences pour favoriser une culture commune sur les enjeux de l'eau et des milieux aquatiques et sur ceux de l'adaptation au changement climatique A31 Limiter l'imperméabilisation nouvelle des sols et le ruissellement pluvial et chercher à désimperméabiliser l'existant A32 S'assurer d'une gestion durable de l'eau dans les documents d'urbanisme et autres projets d'aménagement ou d'infrastructures A33 Respecter les espaces de fonctionnalité des milieux aquatiques dans l'utilisation des sols A35 Identifier les solutions et les limites éventuelles de l'assainissement en amont des projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire
ORIENTATION B: RÉDUIRE LES POLLUTIONS	
AGIR SUR LES REJETS EN MACROPOLLUANTS ET MICROPOLLUANTS	B2 Promouvoir les solutions fondées sur la nature, à chaque fois que cela est possible, pour gérer les eaux pluviales et traiter les eaux usées B4 Réduire les pollutions dues au ruissellement d'eau pluviale B6 Promouvoir l'assainissement non collectif là où il est pertinent
RÉDUIRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE AGRICOLE ET ASSIMILÉE	B22 Améliorer la protection rapprochée des milieux aquatiques
PRÉSERVER ET RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE L'EAU POUR L'EAU POTABLE ET LES ACTIVITÉS DE LOISIRS LIÉES À L'EAU	B24 Préserver les ressources stratégiques pour le futur au travers des zones de sauvegarde B25 Protéger les ressources alimentant les captages les plus menacés B26 Rationaliser l'approvisionnement et la distribution de l'eau potable au travers de la mise en place d'un Plan de gestion et de sécurité sanitaire des eaux B31 Maintenir et restaurer la qualité des eaux de baignade, dans un cadre concerté à l'échelle des bassins versants B32 Limiter les risques sanitaires encourus par les pratiquants de loisirs nautiques et de pêche à pied littorale
SUR LE LITTORAL, PRÉSERVER ET RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DES EAUX CÔTIÈRES, DES ESTUAIRES ET DES LACS NATURELS GÉRER LES MACRODECHETS	
ORIENTATION C: AGIR POUR ASSURER L'ÉQUILIBRE QUANTITATIF	
MIEUX CONNAÎTRE ET FAIRE CONNAÎTRE POUR MIEUX GÉRER	
GÉRER DURABLEMENT LA RESSOURCE EN EAU EN INTÉGRANT LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ANTICIPER ET GÉRER LA CRISE	C15 - Généraliser l'utilisation rationnelle et économe de l'eau et quantifier les économies d'eau
ORIENTATION D: PRÉSERVER ET RESTAURER LES FONCTIONNALITÉS DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES	
RÉDUIRE L'IMPACT DES AMÉNAGEMENTS ET DES ACTIVITÉS SUR LES MILIEUX AQUATIQUES	D15 Connaître et gérer les plans d'eau existants en vue d'améliorer l'état des milieux aquatiques D16 Préserver les milieux à forts enjeux environnementaux de l'impact de la création de plan d'eau D17 Éviter et réduire les impacts des nouveaux plans d'eau D23 Mettre en oeuvre les mesures nécessaires à la restauration de la continuité écologique
GÉRER, ENTREtenir ET RESTAURER LES COURS D'EAU, LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE ET LE LITTORAL	D24 Améliorer la connaissance et la compréhension du fonctionnement des têtes de bassin hydrographiques D25 Renforcer la préservation et la restauration des têtes de bassin et des « chevelus hydrographiques »
PRÉSERVER ET RESTAURER LES ZONES HUMIDES ET LA BIODIVERSITÉ LIÉE À L'EAU	D29 Définition des milieux aquatiques et humides à forts enjeux environnementaux D30 Préserver les milieux aquatiques et humides à forts enjeux environnementaux D31 Initier des programmes de gestion ou de restauration des milieux aquatiques et humides à forts enjeux environnementaux D32 Préserver les zones majeures de reproduction de certaines espèces piscicoles et la biodiversité D33 Identifier les axes à grands migrateurs amphihalins D35 Préserver et restaurer les zones de reproduction des espèces amphihalines D38 Cartographier les milieux et zones humides et les intégrer dans les politiques publiques D41 Éviter, réduire ou, à défaut, compenser l'atteinte aux fonctions des zones humides D43 Organiser et mettre en oeuvre une politique de gestion, de préservation et de restauration des zones humides et intégrer les enjeux zones humides dans les documents de planification locale D46 Intégrer les mesures de préservation des espèces et leurs habitats dans les documents de planification et mettre en oeuvre des mesures réglementaires de protection
RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ FACE AUX RISQUES D'INONDATION, DE SUBMERSION MARINE ET L'ÉROSION DES SOLS	D49 Mettre en oeuvre les principes du ralentissement dynamique D51 Adapter les projets d'aménagement en tenant compte des zones inondables

Le SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés

SAGE ESTUAIRE DE LA GIRONDE ET MILIEUX ASSOCIES		
Enjeux	Dispositions du PAGD	Mesures correspondantes des SAGE concernant directement le SCOT
L'environnement global et la place de l'estuaire dans son bassin versant	<ul style="list-style-type: none"> - Disposition Eg 1 : Suivre les changements globaux pour aider à s'y adapter - Disposition Eg 2 : Renforcer la coordination entre les programmes de gestion depuis le bassin amont jusqu'au littoral - Disposition Eg 3 : Sensibiliser les bassins amont sur les substances chimiques critiques pour l'estuaire de la Gironde - Disposition Eg 4 : Soutenir l'interdépendance des programmes de préservation de la ressource Halieutique - Disposition Eg 5 : Objectifs de débit à l'aval des fleuves Garonne et Dordogne 	
Le bouchon vaseux	<ul style="list-style-type: none"> - Disposition Ox 1 : Objectifs de concentration en oxygène à l'aval des fleuves Garonne et Dordogne - Disposition Ox 2 : Suivi et analyse du respect des objectifs 	
Les pollutions chimiques	<ul style="list-style-type: none"> - Disposition Pc 1 : Préciser les substances critiques pour l'estuaire et ses affluents, et améliorer leur connaissance - Disposition Pc 2 : Renforcer les réseaux de mesure et valoriser les données existantes - Disposition Pc 3 : Qualifier la sensibilité des milieux à forts enjeux environnementaux - Disposition Pc 4 : Définir des objectifs locaux - Disposition Pc 5 : Suivre la mise en place des zones non traitées (ZNT) - Disposition Pc 6 : Renforcer les connaissances en écotoxicologie - Disposition Pc 7 : Intégrer les objectifs du SAGE dans les programmes d'actions sur les pollutions Chimiques 	
La préservation des habitats benthiques	<ul style="list-style-type: none"> - Disposition HB 1 : Assurer la compatibilité des projets soumis à enregistrement, déclaration ou autorisation (IOTA et ICPE) avec les objectifs correspondant aux enjeux dans le lit mineur de l'estuaire - Disposition HB 2 : Exigences quant aux dossiers réglementaires des projets d'installation d'hydroliennes dans l'estuaire - Disposition HB 3 : Dispositions concernant l'extraction de granulats dans le lit mineur de l'estuaire et en mer dans le périmètre du SAGE 	

SAGE ESTUAIRE DE LA GIRONDE ET MILIEUX ASSOCIES		
Enjeux	Dispositions du PAGD	Mesures correspondantes des SAGE concernant directement le SCOT
La navigation	<ul style="list-style-type: none"> - Disposition N 1 : Elaborer un plan de gestion des vases - Disposition N 2 : Préserver la continuité écologique transversale dans l'estuaire médian - Disposition N 3 : Clarifier les compétences de gestion des petits ports et esteyes - Disposition N 4 : Inciter les gestionnaires des ports de plaisance à mettre en œuvre une gestion environnementale globale 	Projets d'aménagement portuaires
La qualité des eaux superficielles et le bon état écologique des bassins versants	<ul style="list-style-type: none"> - Disposition BV 1 : Classer les axes à grands migrateurs amphihalins du SDAGE dans la liste 1 du L.214-17-I - Disposition BV 2 : Classer les cours d'eau prioritaires du SAGE pour les migrateurs amphihalins en liste 2 du L.214-17-I - Disposition BV 3 : Restaurer la franchissabilité des portes à flot aux migrateurs - Disposition BV 4 : Restaurer la franchissabilité sur les cours d'eau prioritaires pour les migrateurs Amphihalins - Disposition BV 5 : Intégrer les enjeux de reproduction du brochet dans les plans de gestion des niveaux d'eau - Disposition BV 6 : Formaliser les pratiques actuelles de gestion des niveaux d'eau dans les Marais - Disposition BV 7 : Améliorer la connaissance sur la gestion quantitative et définir des objectifs pour la gestion des prélèvements - Disposition BV 8 : Réduire les rejets de matières organiques - Disposition BV 9 : Améliorer la qualité de l'eau des marais périurbains de Royan et de St Georges de Didonne - Disposition BV 10 : Améliorer les connaissances sur l'hydromorphologie - Disposition BV 11 : Connaître et lutter contre les espèces invasives 	Trame verte et bleue du SCOT Equipements de gestion des rejets et déchets
Les zones humides	<ul style="list-style-type: none"> - Disposition ZH 1 : Enveloppe territoriale des principales zones humides - Disposition ZH 2 : Mieux connaître, sensibiliser et informer sur les fonctions et la valeur patrimoniale des zones humides - Disposition ZH 3 : Compatibilité des documents d'urbanisme avec les objectifs de préservation figurant dans le SAGE - Disposition ZH 4 : Organiser et mettre en œuvre une politique de gestion, de préservation et de restauration des zones humides - Disposition ZH 5 : IOTA et ICPE situés dans l'enveloppe territoriale, en dehors des zones humides particulières de la Zh 7 - Disposition ZH 6 : Evaluer la politique zones humides - Disposition ZH 7 : Les Zones Humides particulières - Disposition ZH 8 : Identifier les Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP) en vue de leur préservation ou de leur restauration - Disposition ZH 9 : Instaurer des Zones Stratégiques pour la Gestion de l'Eau (ZSGE) - Disposition ZH 10 : Inventorier les estrans et vasières, les lagunes et tourbières d'intérêt patrimonial, et les zones humides situées sur les têtes de bassins 	<p>Règle n°1 : Prise en compte de l'enveloppe territoriale des zones humides du SAGE.</p> <p>Conformément à l'article L.211-1 du Code de l'environnement, les zones humides sont préservées, et ce grâce à une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Les Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP) et les Zones Stratégiques pour la Gestion de l'Eau (ZSGE) sont protégées de toute dégradation de leur patrimoine biologique et/ou de leurs fonctionnalités.</p> <p>Règle N° 2 : Eviter, ou à défaut, compenser l'atteinte grave aux zones humides. (exemples de mesures de compensation : sécurisation foncière ou conventionnement / acquisition ou création de zones humides équivalentes sur le plan fonctionnel et sur le plan de la biodiversité, à hauteur de 150 % au minimum de la surface perdue)</p> <p>Règle N° 3 : Veiller à l'impact du cumul des projets individuels sur les zones humides</p>
L'écosystème estuarien et le ressource halieutique	<ul style="list-style-type: none"> - Disposition RH 1 : Favoriser une gestion équilibrée entre usages et préservation de la ressource Halieutique - Disposition RH 2 : Renforcer le suivi des captures de la pêche professionnelle sur l'estuaire Maritime - Disposition RH 3 : Mettre en place un suivi des pratiques de pêche de loisir sur l'estuaire Maritime - Disposition RH 4 : Mettre en place un système global de centralisation et d'analyse des données de Captures - Disposition RH 5 : Organiser le financement du suivi des captures - Disposition RH 6 : Renforcer le suivi biologique de la ressource halieutique - Disposition RH 7 : Maintenir les impacts des prélèvements du CNPE du Blayais sur la faune estuarienne à un niveau aussi bas que raisonnablement possible - Disposition RH 8 : Restaurer les populations d'esturgeon européen - Disposition RH 9 : Restaurer les populations d'anguilles - Disposition RH 10 : Préserver les populations de maigre - Disposition RH 11 : Restaurer les populations de grande alose - Disposition RH 12 : Etudier les captures des pêcheurs de loisir sur l'estuaire maritime - Disposition RH 13 : Renforcer la police de la pêche sur l'estuaire maritime - Disposition RH 14 : Sensibiliser les usagers et protéger le plateau de Cordouan 	RÈGLE N° 5 : Prendre en compte les impacts des prélèvements ou rejets d'eau dans l'estuaire sur la faune piscicole et zooplanctonique
Le risque inondation	<ul style="list-style-type: none"> - Disposition I 1 : Elaborer un schéma global de prévention des inondations fluvio-maritimes sur l'estuaire - Disposition I 2 : Envisager la gestion commune des ouvrages de protection contre les crues et des ouvrages d'évacuation des eaux - Disposition I 3 : Inciter à la bonne gestion et à l'entretien des cours d'eau et des zones humides pour la lutte contre les crues continentales - Disposition I 4 : Rapprocher les modèles du SPC et du RIG - Disposition I 5 : Mettre en cohérence les PPRI - Disposition I 6 : Préserver les zones naturelles d'expansion des crues - Disposition I 7 : Mettre en œuvre des politiques de réduction de la vulnérabilité - Disposition I 8 : Développer la conscience du risque 	Principes d'aménagement en prévention des risques

SAGE ESTUAIRE DE LA GIRONDE ET MILIEUX ASSOCIES		
Enjeux	Dispositions du PAGD	Mesures correspondantes des SAGE concernant directement le SCOT
L'organisation des acteurs et le financement des actions	<ul style="list-style-type: none"> - Disposition Oa 1 : Organisation des compétences sur l'estuaire - Disposition Oa 2 : Centralisation et valorisation des données sur l'estuaire : le tableau de bord du SAGE - Disposition Oa 3 : Assurer la pérennité du Référentiel Inondation Gironde (RIG) - Disposition Oa 4 : Définition des sous-bassins versants du SAGE - Disposition Oa 5 : Conforter la place des structures de gestion par sous-bassin versant - Disposition Oa 6 : Etablir un lien entre les structures référentes et le SMIDDEST - Disposition Oa 7 : Mettre en œuvre la concertation dans les sous-bassins versants autour des objectifs du SAGE - Disposition Oa 8 : Organiser la réflexion sur les pollutions chimiques à l'échelle du SAGE - Disposition Oa 9 : Mettre en place un groupe de suivi sur les zones humides - Disposition Oa 10 : Prendre en compte les enjeux du SAGE dans l'attribution des financements publics 	

Le SAGE Nappes profondes en Gironde

SAGE NAPPES PROFONDES EN GIRONDE		
Principes	Orientations	Mesures correspondantes des SAGE concernant directement le SCOT
Réduction des prélèvements dans certaines ressources	Valeurs des scénarios de référence pour l'AEP : en tendanciel 88 m ³ /an/hab; avec des économies d'eau, une fourchette de 75 à 80 m ³ /an/hab. Le scénario médian en matière d'optimisation des usages, correspond à un besoin en prélèvements de 80m ³ /an/hab/an toutes ressources confondues à 2021.	Adéquation des programmes et moyens de gestion de l'eau potable de l'unité de gestion concernée aux scénarios établis par le SAGE pour la ressource. Volet d'économie d'eau pour les ressources déficitaires et à l'équilibre Volet de substitution des ressources
Définition des unités de gestion et Objectifs de gestion avec des Volumes Maximum Prélevables Objectifs (VMPO)	Zone Littoral : Carcans, Hourtin, Lacanau, Naujac-sur-mer Zone Médoc-Estuaire : Grayan-et-l'Hôpital, Jau-Dignac-et-Loirac, Queyrac, Saint-Vivien-de-Médoc, Soulac-sur-Mer, Talais, Valeyrac, Vendays-Montalivet, Vensac, Le Verdon sur Mer	Adéquation des projets aux volumes prélevables
Zones à risques	Zone à risque de salinisation de l'Eocène en bordure estuarienne à la Pointe de Grave	zone à contrainte environnementale soumise à une des règles spécifiques de gestion quantitative
Règlement du SAGE		
article 1	Répartition des volumes prélevables	Hierarchie des usages : priorité à la salubrité publique et à l'AEP
article 2	IOTA soumis à déclaration ou autorisation	
article 3	ICPE soumis à autorisation	
article 4	IOTA ou ICPE- prescriptions particulières dans les zones à risques	
article 5	IOTA ou ICPE- prescriptions particulières dans les zones à risques	
article 6	Autorisations de prélèvements AEP pour des ressources de substitution	
article 7	Conformité des IOTA et ICPE aux dispositions du PAGD : les points pris en considération	
article 8	Zones soumises à contraintes environnementales	L'autorité compétente peut définir une zone de sauvegarde de la ressource ou de protection des aires d'alimentation des captages dans laquelle l'autorisation d'un nouveau prélèvement est conditionnée à la réalisation préalable d'une analyse de contrôle de la qualité des eaux

Le SAGE Lacs Médocains

SAGE LACS MEDOCAINS		
Enjeux	Dispositions du PAGD	Mesures correspondantes des SAGE concernant directement le SCOT
A- Qualité des eaux	Disposition A1 : Réaliser une étude afin de connaître et quantifier les sources de nutriments (azote et phosphore)	
	Disposition A2 : Limiter les flux de phosphore et d'azote d'origine anthropique	> Les collectivités doivent s'assurer de la conformité des systèmes d'assainissement collectif et non collectif (dimensionnement, qualité du rejet, appareils de contrôle, diagnostic des réseaux d'eaux usées). Du fait du classement du bassin versant des lacs médocains en zone sensible à l'eutrophisation, l'infiltration des rejets en dehors du bassin versant sera privilégiée pour les zones urbaines en bordure du littoral. Aménager le territoire pour limiter la migration des nutriments dans les lacs et vers le Bassin d'Arcachon par la mise en place notamment de : bandes enherbées en bordure des cultures, zones d'infiltration entre les secteurs urbanisés et les lacs, maintien ou restauration de ripisylves, restauration et reconnexion de zones humides (voir A7, D3, D5 et D9).
	Disposition A3 : Encadrer toute nouvelle activité, installation, ouvrage, travaux, apportant des flux de phosphore et d'azote supplémentaires	
	Disposition A4 : Inciter l'ensemble des acteurs et des usagers à la bonne pratique des fertilisants et des produits phytosanitaires	Encourager la mise en place de plans de désherbage, les formations pour les agents et l'utilisation de traitements alternatifs (thermique, mécanique)...
	Disposition A5 : Améliorer les connaissances sur les flux de substances dangereuses et toxiques et de bactériologie	
	Disposition A6 : Limiter au maximum les apports d'hydrocarbures et les substances dangereuses et toxiques vers les lacs et le Bassin d'Arcachon	<ul style="list-style-type: none"> • améliorer la gestion des eaux pluviales aux abords des lacs et du Bassin d'Arcachon (voir disposition A7) • promouvoir et favoriser les loisirs proches de la nature non motorisés. > Sensibiliser les entreprises artisanales et les TPE sur la gestion de leurs déchets dangereux et toxiques. > Poursuivre la collecte des déchets dangereux et la mise en conformité des raccordements des entreprises artisanales et des zones d'activités avec les réseaux d'assainissement collectif.
	Disposition A7 : Améliorer la gestion des eaux pluviales (lessivage de bactéries, d'hydrocarbures et de métaux lourds)	La gestion des eaux pluviales peut être améliorée en évitant les rejets directs d'eaux de ruissellement des zones imperméabilisées vers les lacs, le canal de Lège et le bassin d'Arcachon. actions préconisées : <ul style="list-style-type: none"> > Inciter les collectivités locales à l'élaboration de schémas directeurs de gestion des eaux pluviales. > Favoriser l'infiltration des eaux pluviales le plus en amont possible et prévoir cette disposition d'infiltration dans les projets d'aménagements et les documents d'urbanisme. > Envisager dans les projets liés à la gestion des eaux pluviales, les connexions avec les zones humides pour leurs fonctions d'auto-épuration et d'expansion des crues (disposition D9) > Assurer une maintenance plus régulière des équipements "eaux pluviales" existants (ex : entretien des puisards).
	Disposition A8 : Mettre en place un programme d'actions d'amélioration de la qualité sanitaire des baignades	Mettre en place un programme d'actions pour la qualité des baignades Etre pertinent dans le choix géographique d'éventuelles baignades (zones profondes). > Poursuite des équipements en sanitaires publics pour éviter l'auto-contamination des baignades, informer et sensibiliser le public à la propreté sanitaire des baignades (...) > Envisager des zones tampons non imperméabilisées à proximité immédiate des plages.
	Disposition A9 : Maintenir la vigilance sur les cyanobactéries	Mettre en œuvre les préconisations des profils de vulnérabilité des plages
	Disposition A10 : Former les Maîtres Nageurs Sauveteurs à la communication sur la qualité des eaux de baignade	
	Disposition A11 : Informer le public sur la qualité sanitaire des baignades.	

SAGE LACS MEDOCAINS		
Enjeux	Dispositions du PAGD	Mesures correspondantes des SAGE concernant directement le SCOT
B - Gestion quantitative	Disposition B 1 : Poursuivre l'amélioration des connaissances sur de la nappe des sables du plio-quaternaire	
	Disposition B 2 : Améliorer la connaissance du fonctionnement hydraulique des lacs et de leurs bassins versants	
	Disposition B 3 : Maintenir un niveau des lacs permettant la protection des milieux et l'expression des usages en définissant un mode de gestion adapté	
	Disposition B 4 : Avoir une bonne gestion des écoulements dans le canal du Porge-Lège	
	Disposition B 5 : Porter à la connaissance de la CLE tout projet impactant sur la gestion quantitative et/ou hydraulique	
	Disposition B 6 : Prévenir les problèmes hydrauliques	Il est demandé aux autorités compétentes en aménagement et en urbanisme de veiller à intégrer dans leurs documents d'urbanisme des règles visant à protéger les constructions des remontées de la nappe des sables (éviter les zones les plus sensibles, prévoir une cote minimale des radiers des constructions par rapport au terrain ou à la voirie voisine...).
C - Biodiversité	Disposition C 1 : Réunir régulièrement le comité de pilotage pour lutter contre les espèces invasives	
	Disposition C 2 : Lutter contre la prolifération des plantes invasives	Envisager des précautions quant à l'utilisation de plantes exogènes dans les espaces publics. Eviter l'envahissement de nouveaux sites en contrôlant les activités et travaux pouvant générer la dispersion de boutures d'espèces exogènes
	Disposition C 3 : Lutter contre les espèces animales invasives	Envisager le déplacement de certaines zones de mouillage pour privilégier des secteurs moins sensibles au développement des espèces aquatiques invasives.
	Disposition C 4 : Eviter l'introduction de nouvelles espèces invasives et la colonisation de nouveaux sites	
	Disposition C 5 : Préserver la continuité écologique	Prendre en compte comme corridors écologiques la chaîne des Lacs et leurs marais, le canal des étangs et les principales crastes.
	Disposition C 6 : Restaurer la continuité écologique sur l'ensemble des crastes et marais interconnectés aux lacs et aux canaux	
	Disposition C 7 : Favoriser la montaison des civelles	
	Disposition C 8 : Mettre en œuvre les préconisations du Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles	
D - Milieux aquatiques	Disposition D 1 : Elargir le territoire d'intervention du SIAEBVELG à 4 communes du bassin versant non adhérentes actuellement	
	Disposition D 2 : Maintenir un poste de technicien rivière au sein du SIAEBVELG	
	Disposition D 3 : Entretien et restaurer les crastes et les cours d'eau du SIAEBVELG	
	Disposition D 4 : Formaliser des règles d'entretien et de restauration des cours d'eau et des fossés	> Maintenir ou restaurer la ripisylve sur les crastes et les canaux pour ses multiples rôles (lutte contre l'érosion des sols, stabilité des berges, épuration des eaux, biodiversité...) (...) > Prendre en compte le tracé du lit et des berges : en fonction des enjeux laisser évoluer ou fixer le tracé naturel du cours d'eau.
	Disposition D 5 : Accompagner les communes et les propriétaires riverains sur le nettoyage de leurs fossés	Envisager des mesures de gestions ou de protection de la végétation des berges et des ripisylves des cours d'eau dans les documents d'urbanisme ou dans les programmes d'entretien annuel des communes.
	Disposition D 6 : Etudier la faisabilité d'un bassin dessableur sur le canal de Lège Cap-Ferret	

SAGE LACS MEDOCAINS		
Enjeux	Dispositions du PAGD	Mesures correspondantes des SAGE concernant directement le SCOT
D - Milieux aquatiques	Disposition D 7 : Préserver les zones humides et proposer des ZHIEP et des ZSGE	<p>L'identification des zones humides prioritaires du SAGE a été réalisée par la CLE en reprenant le périmètre de la « zone verte » approuvé en 2007. Cette carte est disponible auprès du secrétariat du SAGE à l'échelle 1/25 000ème.</p> <p>Cette carte doit permettre d'informer et de sensibiliser afin que ces zones humides remarquables soient prises en compte dans le cadre de tout projet d'aménagement du territoire : agricole, forestier, ICPE, dossier loi sur l'Eau, etc.</p> <p>Il est en particulier demandé aux autorités compétentes en urbanisme de veiller à intégrer dans leurs documents des règles visant leur protection.</p> <p>Sur cette carte 11, sont également localisés les secteurs, proposés par la CLE, susceptibles d'être classés après concertation en ZHIEP ou ZSGE par arrêtés du Préfet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Palu de Molua, - Exutoires de la Berle de Lupian, des crastes de Garroueyre, Pipeyrous, Queytime et Lambrusse - Marais de Talaris, Cousseau, Devinas, du Gnac, - Exutoire des crastes du Pont des Tables, de Planquehaute, de la Berle, du canal de Caupos, - Marais de Batejin et de Langouarde - zones humides de la Réserve d'Arès et de Lège.
	Disposition D 8 : Elaborer et suivre les mesures de gestion relatives aux zones humides	
	Disposition D 9 : Définir et mettre en œuvre un programme de reconnexion des zones humides	<p>(...) > Envisager les possibilités de reconnections des zones humides dans les plans de gestion des milieux naturels (Sites Natura 2000, Réserves Naturelles, Réserve Biologique de Lacanau, ENS, plan de gestion piscicole, plan de travaux sur les crastes...) dans les travaux de continuité écologique, dans les schémas de gestion des eaux pluviales, dans les documents d'urbanisme...</p> <p>> Coordonner les projets de reconnections des zones humides avec les DOCOBs Natura 2000 et le plan de gestion des écluses et tenir compte de la présence des espèces invasives.</p>
	Disposition D 10 : Coordonner la gestion des réserves naturelles et biologiques domaniales et les actions du SIAEBVELG	
Enjeu E - Usages	Disposition E 1 : Limiter et contrôler la fréquentation des bateaux à moteur sur les lacs, réglementer les bateaux habitables	Contingenter strictement le nombre de bateaux à moteurs / habitables
	Disposition E 2 : Privilégier les moteurs de bateaux moins polluants	Mettre en place une grille de tarification spéciale sur le principe « pollueur payeur », en définissant un tarif moins élevé pour les moteurs moins polluants.
	Disposition E 3 : Sensibiliser les plaisanciers au respect des rives des lacs, leur rappeler la réglementation	
	Disposition E 4 : Evaluer les impacts des sports et loisirs motorisés et des sports de nature, informer et associer la CLE à ces projets	
Enjeu F - Mise en œuvre du SAGE	Disposition F 1 : Mettre en place une structure d'animation pour la mise en œuvre du SAGE	
	Disposition F 2 : Evaluer la mise en œuvre du SAGE au travers d'un tableau de bord	
	Disposition F 3 : Suivre les changements globaux pour adapter les dispositions du SAGE	
	Disposition F 4 : Diffuser l'information sur le SAGE	
	Disposition F 5 : Concilier les politiques de l'eau et de l'aménagement du territoire	La CLE a réalisé une synthèse des dispositions applicables au SCOT, utilisée pour la rédaction de la présente colonne,
	Disposition F 6 : Envisager un contrat de lac	